

SOUS LA DIRECTION DE
Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet
(1997)



DUPLESSIS.

Entre la grande noirceur et la société libérale.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
[Page web](#). Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Sous la direction de
Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet



DUPLESSIS. Entre la grande noirceur et la société libérale.

Montréal : Les Éditions Québec/Amérique, 1997, 397 pp. Collection *Débats*.
Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill.



M Alain-G. Gagnon, politologue, professeur au département de sciences politique, UQÀM, nous a accordé le 17 mars 2006 son autorisation de diffuser électroniquement toutes ses publications dans *Les Classiques des sciences sociales*.



Courriel : gagnon.alain@uqam.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

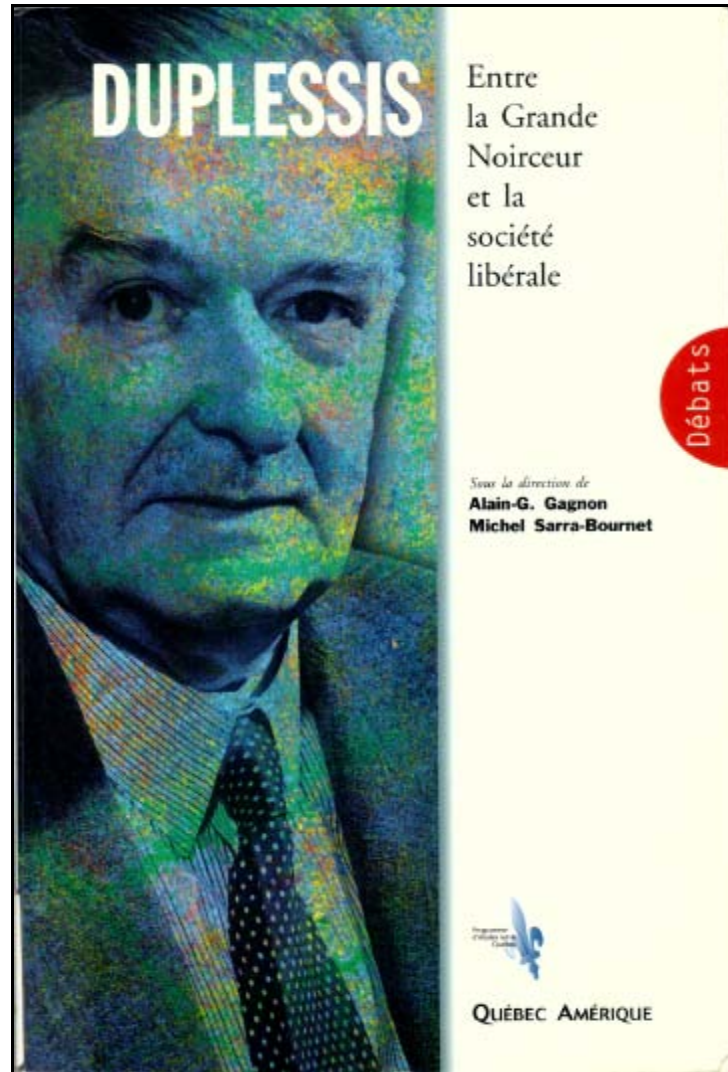
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 19 septembre 2014 à Chicoutimi,
Ville de Saguenay, Québec.





Sous la direction de
Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet

DUPLESSIS.
Entre la grande noirceur et la société libérale.



Montréal : Les Éditions Québec/Amérique, 1997, 397 pp. Collection *Débats*. Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill.

	<p>Alain-G. Gagnon est professeur titulaire au département de science politique et directeur du programme d'études sur le Québec à l'Université McGill. Il est de plus directeur de la revue <i>Politique et Sociétés</i>. Son ouvrage <i>Québec : État et société</i>, publié chez Québec-Amérique, lui a valu le Prix Richard-Arès.</p>
	<p>Michel Sarra-Bournet est détenteur d'un doctorat en histoire de l'Université d'Ottawa. Récipiendaire du prix Edmond-de-Nevers pour <i>L'Affaire Roncarelli : Duplessis contre les témoins de Jéhovah</i>, il est également l'auteur de <i>Le Canada anglais et la souveraineté du Québec : deux cents leaders se prononcent</i>.</p>

Collection *Débats*

Duplessis : Entre la grande noirceur et la société libérale, sous la direction de Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet.

Les nationalismes au Québec, XIX^e et XX^e siècles, (à paraître).

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Duplessis : entre la grande noirceur et la société libérale
(Débats ; 1)

Textes présentés lors d'un colloque tenu à l'Université McGill à
l'automne 1996.

Comprend un index.

ISBN 2-89037-935-3

1. Duplessis, Maurice, 1890-1959 - Congrès. 2. Québec (Province) - Politique et gouvernement - 1936-1960 - Congrès. 3. Québec (Province) - Conditions sociales - 1945-1960 - Congrès. 4. Conservatisme - Québec (Province) - Congrès. 5. Libéralisme - Québec (Province) - Biographies - Congrès. I. Gagnon, Alain-G. (Alain-Gustave), 1954- . II. Sarra-Boumet, Michel, 1960- . III. Collection : Débats (Éditions Québec Amérique) ;

FC2924.1.D86D85 1997 1971.4'04'092 C97-941378-8
F1053D85 1997



Le Conseil des Arts du Canada depuis 1957
The Canada Council for the arts
SINCE 1957

Les Éditions Québec Amérique bénéficient du programme de subvention globale du Conseil des Arts du Canada.

Elles tiennent également à remercier la SODEC pour son appui financier.

Cet ouvrage a été préparé et publié grâce à l'appui du Fonds Desjardins du Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill.

1997 ÉDITIONS QUÉBEC AMÉRIQUE INC.

[9]

Table des matières

[Quatrième de couverture](#)

[Introduction](#) [11]

[Témoignages](#) [15]

[Madeleine Parent](#) [17]

[Gérard Pelletier](#) [21]

[Arthur Tremblay](#) [27]



Première partie

Le discours [31]

Chapitre 1. *Jacques Beauchemin*, “[Conservatisme et traditionalisme dans le Québec duplessiste : aux origines d'une confusion conceptuelle.](#)” [33]

Chapitre 2. ” *Alain-G. Gagnon et Louiselle Lévesque*, “[Le Devoir et la Gazette face aux gouvernements Duplessis.](#)” [55]

Chapitre 3. *Guy Lamarche*, “[Une presse docile, sauf exception.](#)” [87]

Chapitre 4. *Jocelyn Létourneau*, “[La Révolution tranquille, catégorie identitaire du Québec contemporain.](#)” [95]

Deuxième partie

Le socio-économique [119]

Chapitre 5. *Robert Comeau et Jean-François Nadeau*, “[Actions de Jacques Perrault.](#)” [121]

Chapitre 6. *Jack Jedwab*, “[Maurice Duplessis et l'électorat anglo-montréalais : 1935-1956.](#)” [145]

Chapitre 7. *Michel Sarra-Bournet*, “[Duplessis et la pensée économique de l'Église.](#)” [173]

Chapitre 8. *Jacques Rouillard*, “[Duplessis : le Québec vire à droite.](#)” [183]

Chapitre 9. *Gilles Paquet*, “[Duplessis et la croissance économique : une analyse exploratoire.](#)” [207]

Troisième partie

Le politique et les relations fédérales-provinciales [229]

- Chapitre 10. *François-Albert Angers*, “[Les relations fédérales provinciales sous le régime Duplessis.](#)” [231]
- Chapitre 11. *Jules Duchastel*, “[L'autonomie provinciale et la défense de l'État libéral.](#)” [245]

Quatrième partie

Les interprétations [263]

- Chapitre 12. *Gilles Bourque*, “[Duplessis, libéralisme et société libérale.](#)” [265]
- Chapitre 13. *Gérard Boismenu*. “[Le duplessisme : substrat social d'une alliance politique de classe.](#)” [283]
- Chapitre 14. *Michael Behiels*, “[Duplessis, le duplessisme et la prétendue reconstitution du passé.](#)” [317]
- Chapitre 15. *Dorval Brunelle*, “[La société illibérale duplessiste.](#)” [327]
- Chapitre 16. *Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin*, “[Mais qu'est-ce donc qu'une société libérale ? Réponse aux interventions des professeurs Behiels, Brunelle et Rouillard.](#)”[349]

Épilogue [377]

Michael Oliver, “[Duplessis et le duplessisme.](#)” [379]

[Notes sur les auteurs](#) [393]

DUPLESSIS.
Entre la grande noirceur et la société libérale.

QUATRIÈME DE COUVERTURE

[Retour à la table des matières](#)

Près de quarante ans après la disparition du « chef », voici sans aucun doute le recueil de textes le plus éclairant sur la personnalité paradoxale de Maurice Duplessis. À travers ce portrait éclaté, c'est toute la complexité de la société québécoise de cette période qui est mise à jour. On a longtemps parlé de « Grande Noirceur », mais ce sont surtout les visées « libérales » de Duplessis que les analystes ont tenté de cerner au cours de la dernière décennie. Dans cet ouvrage, historiens, sociologues, politologues, journalistes et témoins privilégiés de cette époque débattent la question de cet héritage beaucoup plus complexe que ne laisse entrevoir les images traditionnelles. Au-delà du procès d'intention et de la stérile polémique, voici un livre qui démontre avec discernement et subtilité que tout n'a pas encore été dit sur Maurice Duplessis.

Sous leur direction, Duplessis : Entre la Grande Noirceur et la société libérale rassemble : François-Albert Angers, Jacques Beauchemin, Michael Behiels, Gérard Boismenu, Gilles Bourque, Dorval Brunelle, Robert Comeau, Jules Duchastel, Jack Jedwab, Guy Lamarche, Jocelyn Létourneau, Louiselle Lévesque, Jean-François Nadeau, Michael Oliver, Gilles Paquet, Madeleine Parent, Gérard Pelletier, Jacques Rouillard et Arthur Tremblay.



Alain-G. Gagnon est professeur titulaire au département de science politique et directeur du programme d'études sur le Québec à l'Université McGill. Il est de plus directeur de la revue *Politique et Sociétés*. Son ouvrage *Québec : État et société*, publié chez Québec-Amérique, lui a valu le Prix Richard-Arès.

Michel Sarra-Bournet est détenteur d'un doctorat en histoire de l'Université d'Ottawa. Récipiendaire du prix Edmond-de-Nevers pour *L'Affaire Roncarelli : Duplessis contre les témoins de Jéhovah*, il est également l'auteur de *Le Canada anglais et la souveraineté du Québec : deux cents leaders se prononcent*.



[7]

*À la mémoire de Arthur Tremblay
et de Gérard Pelletier qui ont façonné
l'histoire du Québec contemporain*

[11]

DUPLESSIS.
Entre la grande noirceur et la société libérale.

INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

Même s'il coïncidait avec le sixantième anniversaire de la prise du pouvoir par l'Union nationale au Québec, ce colloque interdisciplinaire n'était pas une commémoration de cet événement. Il se voulait une occasion privilégiée pour les chercheurs de faire le point sur le régime Duplessis et sur l'influence qu'il a eue sur la société québécoise. Ce sont des années cruciales de l'histoire politique du Québec où se sont entrechoqués, dans des circonstances particulières, des courants idéologiques à portée universelle. Comment expliquer la pérennité du régime mis en place par Maurice Duplessis ? Quelle était l'originalité de son discours et de ses politiques ?

Longtemps qualifiée de « Grande noirceur », la période 1936-1959 est actuellement l'objet d'importantes réinterprétations. Celles-ci sont le reflet des débats de société actuels, car l'histoire est toujours de son temps.

La première génération à se pencher sur le duplessisme était contemporaine des pionniers de la Révolution tranquille et de la construction de l'État du Québec, dans les années 1960 et 1970. En réaction contre le duplessisme, elle a marqué sa rupture avec un passé récent et toujours douloureux en dépeignant l'ensemble des années 1850

à 1960 comme une période de domination, voire d'hégémonie, du conservatisme clérical. Le régime du [12] « Chef », appuyé par l'Église, est souvent dépeint dans leurs œuvres, comme totalitaire, dogmatique et traditionaliste ¹.

En général, les chercheurs des années 1980 et 1990 ont fait preuve de plus de détachement. Plus jeunes, ils ont vécu l'ascension d'une nouvelle bourgeoisie économique et la fin de l'expansion étatique. Ils se sont intéressés à d'autres aspects de l'histoire du Québec au XX^e siècle, notamment la présence du libéralisme.

Pour l'historien Ronald Rudin, ce virage relèverait du désir d'historiens « révisionnistes » de présenter le Québec comme une société « normale » ². Mais au-delà de procès d'intention, on ne peut s'empêcher de remarquer une différence épistémologique fondamentale entre ces deux courants historiographiques : les chercheurs de la seconde période établissent la primauté de l'économique sur le politique. ³ S'agit-il de relents de l'époque où le marxisme régnait en maître sur les sciences sociales au Québec, alors qu'il n'y avait de « superstructure » que dominée par l'« infrastructure » ? Ou de l'influence prolongée sur les historiens québécois de l'école française des Annales, qui [13] s'intéressait davantage aux « structures » qu'aux « conjonctures », à la « longue durée » qu'au « temps court » ?

S'agissant du duplessisme, les travaux de Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin ⁴, dans le sillage de l'ouvrage pion-

¹ Voir, à titre d'exemple, Jean-Louis Roy, *La Marche des Québécois. Le Temps des ruptures (1945-1960)*. Montréal, Leméac, 1976 ; Hubert Guindon, *Tradition, modernité et aspiration nationale de la société québécoise*, Montréal, Saint-Martin, 1990 ; Gérard Pelletier, *Les années d'impatience 1950-1960*, Montréal, Stanké, 1983.

² Voir « La quête d'une société normale : critique de la réinterprétation de l'histoire du Québec », dans *Bulletin d'histoire politique*, 3, 2 (hiver 1995) p. 9-42. La thèse de Rudin a été débattue lors d'une table ronde intitulée « Y-a-t-il une nouvelle histoire du Québec ». Voir *Bulletin d'histoire politique* 4, 2 (hiver 1996) p. 7-74.

³ Voir Gérard Bernier et Daniel Salée, *Entre l'ordre et la liberté. Colonialisme, pouvoir et transition vers le capitalisme dans le Québec du XIX^e siècle*. Montréal, Boréal, 1995.

⁴ Bourque et Jules Duchastel, *Restons traditionnels et progressifs. Pour une nouvelle analyse du discours politique. Le cas du régime Duplessis au Québec*, Montréal, Boréal, 1988 ; Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques

nier de Gérard Boismenu ⁵, ont secoué les idées reçues par leur interprétation tout à fait nouvelle et inattendue du discours de Duplessis. Selon eux, son idéologie était essentiellement libérale et fonctionnelle par rapport au type de société moderne qui s'élaborait alors. Simple réponse au néo-libéralisme ambiant ou spectaculaire bond en avant de notre connaissance de cette période ? Cela se discute encore.

Il était dès lors impératif de laisser une place importante à la discussion de la thèse des trois sociologues de l'UQAM dans le cadre de ce colloque. Outre leur participation, soulignons les prestations remarquables des regrettés Arthur Tremblay et Gérard Pelletier, ainsi que de Madeleine Parent. Leurs témoignages, d'une valeur inestimable, enrichiront nos sources documentaires. D'autres témoins de l'époque, Michael Oliver, François-Albert Angers et Guy Lamarche ont offert leurs contributions sous forme d'analyses. Michel Lévesque, Simon Lapointe, Jacques Rouillard, Gilles Paquet, Robert Comeau et Jean-François Nadeau, Louiselle Lévesque, Jack Jedwab, Richard Desrosiers, Michael D. Behiels, Dorval Brunelle et Jocelyn Létourneau ont joint leurs communications aux [14] nôtres pour compléter le programme. La plupart de ces communications ont été revues à la suite des commentaires dont leurs auteurs ont pu bénéficier et sont publiées dans le présent ouvrage. Enfin, Gérard Boismenu qui ne pouvait être présent au colloque a accepté notre invitation à rédiger un texte mettant en évidence la composante de classes dans le maintien du régime duplessiste au Québec.

Nous tenons à remercier Pierre Godin et François Rocher pour leur dynamisme dans le rôle d'animateurs, ainsi que l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), l'Association québécoise d'histoire politique et surtout le Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill qui ont rendu possible la tenue de ce colloque. Ce livre n'aurait pas été possible sans la participation de Mona Henrion, pour la transcription des bandes magnétiques, de Sarah Fortin et de Charles Grandmont pour leur participation à la pré-

Beauchemin, *La Société libérale duplessiste*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994.

⁵ Gérard Boismenu, *Le Duplessisme. Politique économique et rapports de force, 1944-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1981.

paration de l'ouvrage, de Joséphine Dubois, pour la révision du manuscrit, et de la maison d'éditions Québec Amérique qui a choisi d'inclure cet ouvrage dans sa nouvelle collection *Débats*.

Alain-G. Gagnon

Michel Sarra-Bournet

Montréal, le 28 juillet 1997

[15]

DUPLESSIS.
Entre la grande noirceur et la société libérale.

TÉMOIGNAGES

[Retour à la table des matières](#)

[16]

[17]

DUPLESSIS.
Entre la grande noirceur et la société libérale.

TÉMOIGNAGES

MICHELINE PARENT

[Retour à la table des matières](#)

Maurice Duplessis s'est toujours opposé au vote des femmes au Québec. Quand il était dans l'opposition comme quand il était au pouvoir, il a tout fait pour empêcher qu'elles aient le droit de vote. En cela, il était d'accord avec les évêques catholiques de son temps.

Une fois passée la loi qui accordait le droit de vote aux femmes sous le régime libéral d'Adélard Godbout en 1940, Duplessis, redevenu premier ministre en 1944, s'est acharné sans relâche à combattre toute tentative des femmes de faire élire une des leurs à l'Assemblée législative du Québec. Ce fut seulement en juin 1960, après la mort de Duplessis, qu'une première femme, Thérèse Kirkland-Casgrain, fut élue.

Quelque 80 ans après les débuts de l'ère industrielle, Duplessis persistait à imposer à la population les idées traditionnelles véhiculées en pays rural au XIXe siècle. Il fut un chef d'état autoritaire qui se donnait des airs de chef d'une grande famille, très présent mais aussi sévère, qui voulait être au courant de tout ce qui se passait dans sa province et qui prenait seul les décisions importantes pour son peuple.

Pour lui, le rôle de la femme était d'être religieuse ou épouse et mère de nombreux enfants, dévouée au mari, aux enfants, aux vieux parents et aux malades de la [18]

famille. Or, la perpétuation de ces concepts d'un autre âge, à une époque où des milliers de familles ouvrières vivaient entassées dans les logements exigus des villes industrielles, a été désastreuse pour les familles ouvrières et surtout pour les femmes, mères et travailleuses d'usine. Lorsque, pour mettre du pain sur la table après avoir donné naissance à un enfant, la jeune mère se présentait de nouveau à la manufacture, qu'il s'agisse du moulin de coton, de laine, du vêtement, du tabac, de la chaussure, de l'alimentation ou qu'il s'agisse des services, elle ne pouvait se réclamer d'aucun droit acquis pour reprendre son ancien emploi. Je vous laisse songer aux chances qu'avait cette femme de reprendre son travail si elle avait autrefois repoussé les avances du patron, du gérant ou du contremaître... Est-il besoin d'expliquer que la double et la triple tâche d'une mère travailleuse était fort onéreuse ? Mais Duplessis trouvait ça normal. Il invitait les patrons à venir investir ici, où la main-d'œuvre, selon lui, était paisible, laborieuse et pas trop chère.

Duplessis et les syndiqué-e-s

Quand des employé-e-s tentaient de se syndiquer et allaient jusqu'à se mettre en grève, le régime duplessiste se faisait intransigeant. Pour les syndicats dits « internationaux » revendicateurs, l'alliance des évêques, du gouvernement et des patrons a été un facteur important de répression des droits démocratiques des travailleuses et des travailleurs. Au moment le plus critique de certaines grèves dans le textile, alors que la compagnie recrutait des briseurs de grève et que la police provinciale s'attaquait aux grévistes à coups de matraque et de gaz lacrymogène, il est arrivé que Duplessis, le procureur général, porta des accusations au criminel contre des représentants syndicaux [19] qu'il faisait séquestrer pendant que Duplessis, le premier ministre, lançait des attaques publiques violentes contre ces mêmes syndicalistes. Tout ça pour terroriser les grévistes. À son exemple, certains évêques et certains curés culpabilisaient les ouvrières, leur faisant un cas de

conscience de leur appartenance au syndicat neutre : c'était « péché » de militer dans un tel syndicat.

Il faut dire ici que Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, a toujours refusé de s'associer à ce manège. Au contraire, il a appuyé les ouvrières et les ouvriers dans leurs combats, qu'il s'agisse du textile-coton à Montréal et à Valleyfield en 1946, des usines de laine Ayers à Lachute en 1947 et plus tard, des grévistes de l'amiante, membres des syndicats catholiques. L'archevêque de Montréal l'a chèrement payé : Antonio Barrette, ministre du Travail sous Duplessis, est allé au Vatican en pèlerinage et, très vite après, Mgr Charbonneau était limogé. Il est allé finir ses jours comme aumônier dans un couvent de Victoria en Colombie-Britannique.

À l'expérience, j'ai constaté que le régime politique et les évêques s'attaquaient plus vigoureusement aux femmes d'usines en régions plutôt qu'à Montréal. J'ai cru comprendre que la conscientisation de ces femmes risquait de servir de « mauvais exemple » aux femmes rurales, plus proches des villes de région. En 1946, lors de la grève du coton de Valleyfield, dès qu'il a été évident que tous les pouvoirs étaient ligués contre les grévistes, les épouses, les mères, les sœurs des grévistes ont participé à nos assemblées et à nos confrontations avec la police et les fiers-à-bras de la compagnie. Je suis convaincue que leur conscientisation et leur action militante nous ont valu la victoire.

Sous Duplessis, l'administration des tribunaux des relations du travail et de la justice subissait des pressions personnelles persistantes de la part du chef qui favorisait [20] le patron anti-syndical. Par exemple, un juge m'a un jour avoué que s'il passait outre aux instructions de Duplessis, il risquait d'être envoyé siéger dans une des régions froides du Nord, où il ne pourrait pas se résigner à vivre. Un autre juge, qui venait de rendre une décision honnête, m'a déjà dit : « Et puis, vous savez, si ça déplaît au chef, je n'aurai plus besoin de ça pour vivre ». À un échelon plus modeste, un policier qui avait refusé de frapper sur la tête d'un gréviste fut exilé dans le Nord jusqu'à ce qu'il se soit trouvé un emploi de chauffeur d'autobus pour échapper à la vindicte du chef. C'est dire que Duplessis, un peu comme Staline, était capable d'envoyer « en Sibérie » des personnes qui refusaient d'accepter des ordres contraires à leur conscience.

Autre exemple : en marge de la grève de Lachute, on m'avait fait un procès de trois mois pour « conspiration séditeuse ». Or, tous les jours où siégeait la cour à Saint-Jérôme, Duplessis appelait personnellement le procureur de la Couronne, Noël Dorion, pour prendre des nouvelles du déroulement du procès. Le juge interrompait alors la séance en cour pour que Me Dorion aille répondre à l'appel. L'appel étant terminé, Me Dorion revenait à la cour où il gardait le silence quelques instants comme pour souligner la gravité de ce qui venait de se passer, puis les procureurs reprenaient. La mise en scène était proprement impressionnante pour les jurés, tous des hommes évidemment.

Quoiqu'on dise, le duplessisme fut un régime profondément injuste au point de vue social, particulièrement pour les femmes et pour les syndiqué-e-s qui ont dû revendiquer.

[21]

DUPLESSIS.
Entre la grande noirceur et la société libérale.

TÉMOIGNAGES

GÉRARD PELLETIER

[Retour à la table des matières](#)

Je voudrais dire d'abord que cette célébration de l'arrivée au pouvoir de Duplessis a donné lieu à beaucoup de sottises. On a raconté des choses absolument incroyables. Moi qui suis un retraité, je peux écouter la radio le midi, et j'ai entendu un intellectuel qui, paraît-il, avait une formation historique, dire exactement - je l'ai noté sur le fait - qu' « à cette époque, Duplessis est le Dieu en trois personnes qu'on nous apprenait à l'église ». Vous ferez ce que vous voudrez de cela, c'est un intellectuel qui l'a dit à la radio de sorte que vous devez considérer que c'est sérieux. Il a dit aussi que Pierre Elliott Trudeau et Gérard Pelletier avaient l'impression que Duplessis était encore vivant. Ça me paraît tout aussi énorme, si ce n'est que Duplessis représentait certaines tendances conservatrices qui sont toujours vivantes et qu'on voit en action dans des partis politiques au pouvoir ou dans l'opposition. On a surtout voulu justifier Duplessis et le duplessisme par l'époque où il a vécu et agi, ce que je trouve hautement abusif parce qu'enfin, à partir du début de la guerre et de la fin de la crise économique, il y avait eu quand même un gouvernement à Québec qui avait fait un certain nombre de choses. Duplessis lui-même, entre

1936 et 1939, avait très timidement adopté certains projets de loi qui semblaient vouloir remettre le Québec à l'heure de [22] la planète, du point de vue de la législation sociale, par exemple, avec sa loi du salaire raisonnable qui n'était rien d'autre qu'une loi du salaire minimum.

Pendant la guerre, il y avait eu quand même avec le gouvernement Godbout des choses qui représentaient des victoires longuement attendues par les femmes pour le suffrage universel et par la population entière pour l'école obligatoire et l'enseignement gratuit. Pour les hommes de ma génération, et les femmes aussi, Duplessis n'a jamais pu apparaître comme autre chose qu'un réactionnaire parce qu'il s'était inscrit dès le départ en 1944 contre toute la tendance née au moment de la guerre, qui tentait de s'accommoder de la révolution industrielle et de l'évolution universelle qui l'accompagnait dans presque tous les domaines. Il a appliqué les freins et c'est de ça dont nous avons été témoins. Je suis d'accord avec M. Angers que Duplessis était un résistant mais pour nous, il a surtout résisté au progrès et à l'ouverture sur le monde, ce qui nous était tout à fait inacceptable, je dirais même viscéralement inacceptable.

Dans un autre séminaire du même genre que celui-ci auquel j'avais été invité, quelqu'un s'est levé pour dire que nos jugements sur Duplessis étaient injustes. Je n'ai eu qu'une réponse : on ne se préoccupait pas de savoir si on était juste ou non, on essayait seulement de rester en vie. Par exemple, lorsque mes enfants sont allés à l'école pour la première fois au début des années 1950, pas au fond de l'Abitibi, mais dans la ville de Montréal, ils n'avaient droit qu'à une demi-journée par jour de scolarité parce qu'il n'y avait pas d'école. Alors, quand les syndicats ont fait une campagne là-dessus, j'avais un discours qui avait énormément de succès. Je disais : « Écoutez, on n'a pas d'école pour nos enfants et pourtant, quand on a fait des [23] enfants, on ne les a pas cachés, on les a fait baptiser, ils ont été inscrits, le gouvernement savait qu'ils étaient au monde et que dans sept ans ils iraient à l'école. Pourtant, il n'y a pas d'école pour eux ! »

Ce qui nous frappait chez Duplessis, c'était qu'il était ultra-conservateur. J'ai déjà écrit qu'il avait les idées sociales d'un notaire de campagne du XIX^e siècle et je ne le retire pas parce que j'ai eu l'occasion depuis, grâce à certains historiens qui travaillent sur la province, de voir les opinions d'un notaire de campagne à cette époque-là et c'est exactement ce que Duplessis représentait pour nous.

En matière sociale, il a été le résistant par excellence. Après la guerre, au moment où la révolution industrielle s'était accélérée ici à un rythme effarant précisément à cause de la guerre, il tenait dur comme fer à l'agriculturisme, il était l'ennemi juré d'un syndicalisme libre, ouvert et militant. Ses principales bêtes noires comme premier ministre étaient les dirigeants syndicaux. Ce sont les seuls, qu'il ait honoré de sa loi personnelle - rappelez-vous le bill Picard, le bill Guindon et l'utilisation de sa police dans les grèves.

Je ne rends pas un témoignage impartial parce que j'étais permanentement syndical à l'époque, mais il est certain qu'aussitôt qu'une grève devenait un peu contraignante pour le gouvernement, la police provinciale arrivait sur les lieux et provoquait des incidents. Ce n'est pas difficile à faire quand on est la police ! Il s'en suivait des grèves qu'il pouvait condamner du haut de son conservatisme et de la morale catholique.

Tous les projets qui naissaient, qui marquaient un progrès social - l'assurance-hospitalisation par exemple et l'assurance-maladie qui se profilait déjà à l'horizon - [24] faisaient l'objet de ses sarcasmes. Il avait coutume de dire, témoignage éloquent de sa haute sagesse, que la seule assurance-maladie, c'est la santé !

En matière économique, je ne suis pas un économiste et je ne prétends pas l'être, alors je vais me contenter de cette anecdote pour illustrer la pensée économique de Duplessis. Lors d'un séminaire d'affaires américano-canadien qui se tenait à Rochester, New York, j'ai rencontré un monsieur Hubert Black, qui était président de la Dupont of Canada et qui nous a raconté ceci : quand Duplessis a levé son impôt sur le revenu, les patrons se sont réunis et ils se sont dit qu'il fallait absolument aller protester contre cela. Il fallait envoyer quelqu'un qui parle français et quelqu'un qui ne doit rien à Duplessis. Or, M. Dupont s'est dit qu'il était le seul à ne rien lui devoir parce que l'industrie chimique n'utilisait comme seule richesse naturelle que l'air, et on n'avait pas besoin de sa permission pour s'en servir. Il a donc été délégué et s'en est allé trouver Duplessis pour lui dire que cette mesure allait nuire au développement de la province parce que les compagnies ne pourraient pas amener des gens de l'extérieur du Québec, ceux-ci craindraient en effet d'avoir un autre impôt sur le revenu. Duplessis s'est levé derrière son pupitre, est allé lui mettre le doigt sous le nez en disant : « Écoutez-moi bien, c'est pas à moi que vous allez enseigner

comment on développe une province. Je connais les deux moyens de le faire et vous les connaissez aussi. Le premier, c'est les richesses naturelles : je ne les vends pas, je ne les loue pas, je vous les donne ! Le deuxième, c'est une main-d'œuvre docile et à bon marché et l'Union nationale voit à ce que ça reste comme ça aussi ! »

En matière de liberté de pensée, je me contenterai de dire que lorsque j'étais journaliste au *Devoir* au moment [25] où c'était le seul journal qui critiquait Duplessis, celui-ci a mis un agent sur la route pour aller voir tous les annonceurs du *Devoir*, un par un, et leur dire que s'ils retiraient leur annonce du *Devoir*, ils auraient un contrat du gouvernement.

C'est en matière internationale que je crois qu'il a été le plus efficace. On commençait à s'ouvrir sur le monde à cause de la guerre, qui n'a pas beaucoup d'avantages sinon celui d'ouvrir l'esprit des gens sur le monde parce qu'elle oblige à s'intéresser à ce qui se passe ailleurs que chez soi. Tout de suite après la guerre, il a fait une campagne électorale, je pense que c'est celle de 1948, avec comme slogan « Duplessis donne à sa province, Ottawa donne à l'étranger ! », parce que s'amorçait timidement à Ottawa le premier fonds d'aide au développement international, c'est-à-dire d'assistance au développement au tiers-monde. Il était contre cela d'une façon peut-être pas très convaincue mais il pensait aux bons habitants qui votaient pour lui et il savait que ça pouvait marcher en parlant des fameux « œufs polonais ».

Enfin, et dernier point, cette philosophie politique devait coûter cher car la corruption électorale a atteint avec lui des sommets absolument extraordinaires et le patronage était vraiment une tendance de fond. Je traversais récemment le pays sur la rive sud avec une de mes filles et nous sommes arrivés tout à coup sur un chemin affreux, ma réaction première a été de dire qu'ils avaient dû voter contre Duplessis parce qu'à l'époque, vous pouviez savoir qui avait voté pour et qui avait voté contre en vous promenant en automobile d'un bout à l'autre de la province. Merci.

[26]

[27]

DUPLESSIS.
Entre la grande noirceur et la société libérale.

TÉMOIGNAGES

ARTHUR TREMBLAY

[Retour à la table des matières](#)

En commençant, j'avoue que je n'insisterai pas tellement sur les aspects sociaux ni sur les libertés individuelles sous Duplessis car, même s'il y a certainement une continuité, elle a déjà été soulignée par d'autres, alors il m'est inutile de revenir là-dessus. Je me concentrerai plutôt sur le plan de ce que j'appellerai des politiques plus substantielles en terme de législation.

Première rencontre de Duplessis à la suite de l'élection de 1936, c'est la visite qu'il a faite au comité catholique du conseil de l'Instruction publique, visite qui était dans les mœurs chaque fois qu'un gouvernement changeait et qui y est restée par la suite, même jusqu'en 1960 dans le temps de Lesage.

Cette rencontre était en somme une visite protocolaire que rendait le premier ministre au comité catholique où se trouvaient les évêques, et une telle visite était importante. Le cardinal qui était membre du comité à ce moment s'est toutefois dit qu'il ne fallait pas en rester au protocole et il a profité de l'occasion pour dire à Duplessis ce qu'il fallait changer dans l'éducation ou ce qu'il fallait maintenir. Il a décrit le

système d'éducation de ce moment comme une véritable macédoine, un fouillis sans aucune coordination et dit à Duplessis qu'il fallait confier au comité catholique la tâche de remettre de l'ordre là-dedans.

[28]

L'interprétation que je fais de cette rencontre, c'est que ; ou bien Duplessis avait déjà développé ces idées qui correspondaient à ce qu'il pensait, ou bien il a retenu la leçon du cardinal. Par ailleurs, Duplessis ne s'est jamais départi d'un respect presque mythique qu'il vouait au conseil de l'Instruction publique et au comité catholique. Il n'a jamais touché à cela, il a maintenu un rigoureux statu quo à cet égard.

Par contre, le cardinal avait dit qu'il fallait que le conseil et le comité fassent la coordination entre l'enseignement spécialisé et toutes les institutions, y compris les universités, et des inquiétudes s'étaient manifestées à la suite de l'intervention du cardinal.

Duplessis s'est souvenu de sa leçon et il n'a pas touché à ce que le comité catholique régissait déjà, mais ce dernier ne régissait pas tout et Duplessis n'a pas élargi sa compétence, il ne lui a pas confié l'enseignement spécialisé ni les écoles professionnelles. Il a simplement maintenu le statu quo rigoureux, de sorte qu'aucun des membres du comité catholique ne pouvait lui reprocher de ne pas les avoir respectés, mais, astucieux, il n'a pas donné d'autres suites à la leçon du cardinal.

Le second épisode s'est produit en 1937 dans les mois qui ont suivi son élection de 1936. Le fédéral avait constitué la Commission royale d'enquête sur les relations entre le Dominion et les provinces (malgré le statut de Westminster, le Canada était encore un Dominion en 1937), connue sous l'appellation de la Commission Rowell-Sirois. Puisque cette commission portait sur les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces, elle a sollicité la collaboration des provinces et offert de discuter avec elles du contexte nouveau, dramatique même, créé par la crise économique dans laquelle nous étions plongés et qui avait engendré un taux [29] de chômage en 1933 de 25,9% pour l'ensemble canadien.

Deux provinces ont refusé de collaborer, le Québec et l'Alberta, qui ont quand même eu des correspondances entre elles et avec d'autres provinces par la suite. Dans le contexte, ce refus était, à mon avis,

déplorable. Duplessis a donc refusé de collaborer avec la Commission Rowell-Sirois et j'ai l'impression que cela a été la première occasion où Duplessis a pris une position dont il ne s'est plus départi par la suite.

Dans ces deux épisodes, on peut voir deux dimensions d'une certaine façon de concevoir sa relation avec l'autre pouvoir et celui qu'il détenait sur l'Église. Par ailleurs, sur le plan social, Gérard Pelletier a souligné la loi du salaire raisonnable. En réalité c'était un salaire minimum, mais pour Duplessis, le minimum était le raisonnable, ce qui vous donne une idée de la structure mentale qui était en action à ce moment !

[30]

[31]

DUPLESSIS.
Entre la grande noirceur et la société libérale.

Première partie

LE DISCOURS

[Retour à la table des matières](#)

[32]

[33]

Première partie : Duplessis

Chapitre 1

“Conservatisme et traditionalisme
dans le Québec duplessiste :
aux origines d'une confusion
conceptuelle.”

Jacques Beauchemin

[Retour à la table des matières](#)

Du haut de la Révolution tranquille, Fernand Dumont écrit dans *La vigile du Québec* que « nous venions de loin à la conscience ». ⁶ Parlant des Semaines sociales, de l'École sociale populaire et de leurs « doctrines », il constate que :

C'étaient, là encore, des doctrines de pauvres. Les intellectuels autant que le peuple étaient dépourvus devant les situations nouvelles. Eux aussi ont puisé dans le vieux fond des attitudes et des pensées traditionnelles. ⁷

⁶ Fernand Dumont, *La Vigile du Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, p. 39.

⁷ *Ibid.*, p. 31.

Vingt-deux ans plus tard, dans son admirable *Genèse de la société québécoise*, il revient sur cette propension canadienne-française atavique à se situer dans le présent en se tournant vers le passé. Bien qu'il se défende de soutenir la « thèse ridicule » d'une « société demeurée immobile » jusqu'à la Révolution tranquille, il écrit quand même, alors qu'il se penche à nouveau sur la question du conservatisme :

(...) c'est la société elle-même qui était conservatrice. Elle l'était par le poids des contraintes extérieures, par sa [34] structure, par la logique de son développement. À l'écart des grandes décisions économiques et politiques, repliée sur des coutumes qui la rassuraient sur sa différence et qui légitimaient ses élites dans leur fonction d'intermédiaires, cette société trouvait sa pérennité dans sa culture. Mais, en se délestant du politique ou en acceptant qu'on l'en prive, quitte à y garder des rôles de figurants, elle isolait la culture et la condamnait à l'anémie. Elle s'évadait dans l'imaginaire, qui devenait un prétexte pour fuir l'histoire plutôt qu'une provocation pour l'affronter. ⁸

Cette analyse du Québec est répandue au point où le traditionalisme des années 1930 et du régime duplessiste semble faire l'unanimité dans la sociographie québécoise. Conservatisme, apolitisme ou inadéquation des idéologies par rapport aux réalités sociales concrètes, ainsi que le poseront de nombreux sociologues au cours des années 1950 et 1960, ⁹ toujours est-il que le paysage social québécois a conduit nombre d'intellectuels à pourfendre un passéisme auquel ils attribuent les raisons de l'enlisement du Québec. Le Québec, dans ce type de problématique, apparaît comme victime de son histoire : assiégée après la Conquête et plus encore après l'Acte d'Union, la société québécoise s'abritera dans un frileux conservatisme et n'entrera dans la modernité

⁸ Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, p.329.

⁹ Maurice Tremblay, « [Orientation de la pensée sociale](#) », dans Jean-Charles Falardeau, *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1953 ; Marcel Rioux, « [Sur l'évolution des idéologies au Québec](#) », *Revue de l'institut de sociologie*, 1968 ; Guy Rocher, *Le Québec en mutation*, Montréal, Hurtubise HMH, 1973.

qu'avec la Révolution tranquille. De manière générale, le Québec duplessiste est ainsi dépeint dans la sociographie et dans le sens commun à l'image d'une société attardée. Retard économique par [35] rapport à l'Ontario ou à l'ensemble canadien, que l'on a vite fait d'attribuer au manque d'esprit d'entreprise des Canadiens français.¹⁰ Retard du processus d'urbanisation des francophones,¹¹ développement plus lent qu'ailleurs au Canada de la société de consommation,¹² faiblesse de la structure industrielle, etc. Sur le plan politique, à côté des thèses portant sur l'apolitisme des Canadiens français,¹³ on s'est attardé à l'anti-démocratisme et à l'autoritarisme du duplessisme en mettant en exergue le patronage, les perversions du processus électoral, l'antisyndicalisme et l'anticommunisme du régime¹⁴.

À l'apolitisme et l'antidémocratisme correspond, sur le plan social, un conservatisme dont la critique va mobiliser une abondante littérature. Dans les années 1960 et 1970 l'analyse parfois pamphlétaire n'en finit plus de régler ses comptes avec l'obscurantisme dans lequel le Québec aurait été enfermé jusqu'à la Révolution tranquille. Ainsi et par exemple, dans un court essai sur l'histoire des idéologies québécoises, Georges Vincenthier¹⁵ donne libre cours à sa hargne. Retrçant les grands courants d'idées qui ont, [36] marqué le Québec depuis les rébellions, il s'acharne à dénoncer vigoureusement le conservatisme social et le cléricalisme. Sa rétrospective de l'histoire des idéologies au Québec est exemplaire. Elle traduit, jusque dans ses excès, la

¹⁰ Fernand Ouellet, *Histoire économique du Québec : 1760-1850*, Montréal, Fides, 1971.

¹¹ Fernand Ouellet, « La Révolution tranquille, tournant révolutionnaire ? » dans Thomas Axworthy et Pierre Elliott Trudeau, *Les années Trudeau*, Montréal, Le Jour éditeur, 1990.

¹² Mario Désautels, « De l'univers des besoins à l'univers des aspirations : la structure budgétaire des familles montréalaises 1938-1959 » dans Pierre Lanthier et Guildo Rousseau (sous la direction de) *La Culture inventée. Les stratégies culturelles aux XIXe et XXe siècles*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992.

¹³ André-J. Bélanger, *Ruptures et constantes, quatre idéologies du Québec en éclatement ; La Relève, la JEC, Cité libre et Parti pris*, Montréal, Hurtubise HMH, 1977.

¹⁴ Pierre Elliott Trudeau, *Le Fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, HMH, 1967.

¹⁵ Georges Vincenthier, *Une idéologie québécoise*, Montréal.

toile de fond de la critique du traditionalisme. Chez Vincenthier, comme chez plusieurs détracteurs du traditionalisme, la victoire de l'ultramontanisme sur les libéraux de l'Institut canadien à la fin du siècle dernier constitue la pierre de touche d'un obscurantisme dont la nuit se serait étendue jusqu'à l'aube de la Révolution tranquille ¹⁶. Le XXe siècle, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, aurait ainsi été le théâtre d'une paralysie sociale, culturelle et politique à peu près complète. « L'unanimité béate » dont Henri-Raymond Casgrain puis Louis-François Laflèche allaient être les ténors enserrerait alors toute la société canadienne-française. Fernand Dumont traduit cette vue des choses lorsqu'il écrit que la société traditionnelle était captive d'un empêchement, qu'elle reconduisait ses vieilles servitudes à mesure qu'elle croyait advenir à elle-même et se défaire de ses liens. Il écrit ainsi que Saint-Denys Garneau s'attaque à la « spiritualité frelatée » qui sert d'arrière-fond à l'existence sociale durant les années 1930, mais qu'il s'appuie inconsciemment sur une définition traditionnelle du patriotisme qui demeure alors rattaché à la religion catholique ¹⁷.

Sur le plan sociologique, la représentation du retard s'est traduite dans cette thèse selon laquelle le développement des idéologies au Québec, prisonnier du traditionalisme, ne se serait pas accordé au mouvement de l'industrialisation ¹⁸. Cette thèse du décalage des superstructures a [37] donné lieu à une périodisation de l'histoire du Québec dont s'est ensuite largement inspirée la sociographie. L'idéologie de conservation (1840-1945) aurait ainsi dominé la société québécoise de l'Acte d'Union jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, alors que les années 1950 auraient sonné le tardif dégel du traditionalisme et posé les jalons du développement de l'idéologie de rattrapage (1945-1960). La thèse du décalage a installé pour de bon dans la sociographie québécoise la conception selon laquelle jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Québec serait demeuré relativement imperméable aux effets politiques et sociaux modernistes qu'implique normalement la généralisation des rapports de production capitaliste.

¹⁶ Marcel Rioux, *La Question du Québec*, Montréal, Parti pris, 1980.

¹⁷ Fernand Dumont, *La Vigile du Québec*, pp. 22-25.

¹⁸ Marcel Rioux, « [Sur l'évolution des idéologies au Québec](#) », p. 112.

C'est à partir de ce diagnostic que l'on s'est émerveillé de voir surgir comme du néant les premières lueurs de la société moderne avec l'avènement au pouvoir du Parti libéral en 1960. Pour le sens commun, le Québec duplessiste est donc passé à l'histoire emportant avec lui la « grande noirceur ». L'incriminant portrait sociologique du Québec duplessiste que je viens d'évoquer s'accompagne généralement de la désignation d'un coupable. La raison de cet enlèvement de la société, de son retard, c'est la survivance sous toutes ses formes de l'Église et de son discours. L'acte d'accusation est alors complété et l'on peut maintenant voir plus précisément les raisons du fameux retard. Le retard économique s'explique alors par ses fondements structurels (la conquête, l'absence d'une bourgeoisie francophone) mais aussi par l'aiguillage, fortement encouragé par l'Église, des Canadiens français vers les professions libérales et encore par le manque d'esprit du capitalisme lui aussi imputable au cléricalisme ambiant. L'antidémocratie et l'autoritarisme seraient le [38] résultat de l'idéologie religieuse et traditionaliste ¹⁹. Sur le plan social, le conservatisme s'exprimerait dans la lutte contre l'impureté, l'immoralité menée par une Église rétrograde. Bref, le retard est largement imputable à un indéradicable traditionalisme dont les effets paralysants se seraient fait sentir jusqu'aux années 1960.

Il est de bon ton aujourd'hui de prétendre que l'interprétation du Québec duplessiste dont je viens de faire état est dépassée. Il est vrai que des travaux plus récents sont revenus sur la question de la particularité du Québec duplessiste pour la nuancer. Gérard Bouchard, dans un récent ouvrage, resitue les caractéristiques du développement de la société québécoise à la lumière de phénomènes nord-américains qui ne sont pas toujours très éloignés de ceux dont une historiographie à fait une particularité du Québec ²⁰. Les exemples d'une lecture presque entièrement négative associant intimement le conservatisme du régime à son traditionalisme continuent pourtant d'affluer. Dans *Raisons communes*, Fernand Dumont évoque encore le « long gel historique » qu'aurait été l'avant Révolution tranquille ²¹. Chez d'autres, l'État provincial a été, jusqu'aux années 1960, pratiquement inféodé à

¹⁹ Pierre Elliott Trudeau, *Le Fédéralisme et la société canadienne-française*, p. 112.

²⁰ Gérard Bouchard, *Quelques arpents d'Amérique*, Montréal, Boréal, 1996.

²¹ Fernand Dumont, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1995, p. 18.

l'Église et à son discours réactionnaire. C'est, en tout cas, la thèse qu'a réitérée récemment encore Fernand Ouellet dans une contribution à un ouvrage portant sur Pierre Elliott Trudeau ²². Il est vrai qu'à côté de la rigueur [39] des positions de Ouellet, une nouvelle perspective s'est ouverte et a permis la réinterprétation du soi-disant traditionalisme et de l'obscurantisme de la période ²³. La pierre de touche de cette approche nouvelle consiste à reconnaître, dans cette période de l'histoire du Québec, le point de passage de la tradition à la modernité, sans rompre toutefois définitivement avec le dualisme les opposant dichotomiquement l'une à l'autre. Marcel Fournier a posé le Québec duplessiste dans l'espace des « osmose complexes » dans lequel se fondent les éléments issus de la représentation traditionaliste du monde et les traits idéologiques de la modernité ²⁴. Aux plans culturel et esthétique, on a vu dans le surgissement de certaines clartés modernistes tout au long du siècle, l'avènement progressif d'une modernité parvenant progressivement à s'imposer ²⁵. Mais de part et d'autre, on a peine à reconnaître le Québec duplessiste comme une société pleinement moderne et à abandonner de ce fait la problématique qui fait de lui une réalité sociale encore contaminée par le traditionalisme. L'historiographie québécoise a ainsi consacré trois symboles culturels et intellectuels pour les percées modernistes qu'ils représentaient. La création de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval en 1943, le manifeste du *Refus global* et la mise sur pied de la revue *Cité Libre*, constituent les figures de proue ou les avant-courriers d'une modernité [40] dont on pouvait, à partir de ces premières lueurs, pressentir la marche conquérante. Mais, fait remarquable, ces poussées modernistes que le conservatisme québécois ambiant tenterait de réduire au silence, sont interprétées comme les manifestations isolées d'une modernité ayant déjà triomphé ailleurs. Ces relectures récentes de l'histoire du Québec représentent d'incontestables avancées dans l'analyse du

²² Fernand Ouellet, « La Révolution tranquille, tournant révolutionnaire ? », p. 355. Voir note 6.

²³ Claude Couture, *Le Mythe de la modernisation du Québec*, Montréal, Éditions du Méridien, 1991 ; Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*, Montréal, Boréal, 1993.

²⁴ Marcel Fournier, *L'Entrée dans la modernité*, Éditions Albert Saint-Martin, Montréal, 1988.

²⁵ Yvan Lamonde et Esther Trépanier, *L'Avènement de la modernité culturelle au Québec*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986.

soi-disant traditionalisme duplessiste, mais reconduisent quand même l'équation suivant laquelle le traditionalisme (par définition « conservateur ») s'oppose à une modernité spontanément associée à l'émancipation. Or, l'un des problèmes de fond de l'historiographie québécoise réside justement dans l'équation suivant laquelle le conservatisme équivaut au traditionalisme.

L'équation conservatisme et traditionalisme

L'interprétation historique ou sociologique du régime duplessiste aura donc le plus souvent constaté le « retard » des représentations en regard du développement économique et de la transformation des rapports sociaux concrets, à moins qu'elle n'ait reconnu que l'apparition d'aspérités modernistes sur la surface lisse de la tradition. Les effets de cette lecture historiographique ne se sont pas encore éteints dans les consciences contemporaines. C'est la raison pour laquelle il n'est pas inutile de revenir une fois encore sur ce traditionalisme allégué de la période, même si cela soulève une certaine suspicion quant aux visées de celui qui s'y risque, chacun pouvant subodorer dans cette étrange entreprise une quelconque volonté de réhabilitation du duplessisme. En effet, les constats historiographiques et sociographiques dont on vient de faire état ne sont pas sans objet et seul un culte douteux du paradoxe amènerait à rejeter intégralement ces lectures [41] du Québec duplessiste. La sociologie n'a pas inventé de toutes pièces les éléments fondamentaux de sa critique du duplessisme. Il faut dire que l'analyse même la plus superficielle de la période fournit presque spontanément les pièces à conviction nécessaires au procès du régime : la classe ouvrière se bute à l'anti-ouvriérisme duplessiste et même le patronat, allié objectif du régime, déplore son manque de vision à mesure qu'approchent les années 1960. Sans compter, bien-sûr, le caractère emblématique qu'a pris, lorsqu'on la considère du haut de l'histoire, la lutte anti-duplessiste que mène, une large part de l'intelligentsia canadienne-française au cours des années 1950. Il importe alors de dire que le présent texte s'écrit bien loin à l'abri des tumultes de l'histoire alors que la poussière est retombée sur ces années de « règne ». L'amertume qu'ont pu laisser derrière eux les combats poli-

tiques d'antan et les règlements de compte ont peut-être oblitéré la dynamique sociale fondamentale du duplessisme. Libérées des urgences politiques qui ont été celles des intellectuels des années 1950 et de la Révolution tranquille naissante, les quelques réflexions qu'on va lire ici n'ont pas ainsi grand mérite à échapper aux accents exorcisant qui ont si souvent résonné dans les analyses. Ce texte n'a d'autre prétention que celle de débattre d'une question dont l'intérêt ne se limite pas à la période sous étude elle-même, mais questionne en même temps, on le verra, la sociographie de la Révolution tranquille.

Ces précautions étant prises, il me semble que la question des rapports entre conservatisme et traditionalisme doit être réexaminée pour deux raisons. D'abord pour essayer de dissiper ce qui m'apparaît être une confusion conceptuelle entre les notions de conservatisme et de traditionalisme. Ensuite, sur le plan macro-sociologique [42] cette fois, pour pouvoir avancer une autre interprétation de la période de manière à dégager le caractère pleinement moderne et libéral de cette société en dépit du conservatisme qui, en effet, la caractérise.

La confusion sociologique entre conservatisme et traditionalisme me semble pouvoir être illustrée par l'excellent ouvrage de Léon Dion portant sur les intellectuels contestataires dans le Québec des années 1950 ²⁶. Dans son ouvrage, Dion reconnaît à de multiples manifestations les avancées de la modernité durant l'après-guerre, mais aux plans des idéologies et de la culture, il ne croit pas que cette dernière soit advenue. Les nouveaux intellectuels, dont il retrace l'histoire, préparent la Révolution tranquille qui rompra avec l'« ancien régime » et le « libéralisme conservateur ». Mais, cette approche, fructueuse à certains égards, tend à reconduire la dichotomie tradition-modernité si typiquement attachée à l'analyse du Québec duplessiste. En effet, les deux notions privilégiées par Léon Dion lorsqu'il cherche à circonscrire la nature du duplessisme, l'« ancien régime » et le « libéralisme conservateur », expriment clairement la thèse de fond de l'auteur sur la période. La notion de « libéralisme conservateur » permet de penser simultanément le développement de l'industrialisation et le décalage idéologique que constituerait une représentation identitaire encore dominée par le clérico-nationalisme, ce « libéralisme conservateur »

²⁶ Léon Dion, [*Québec 1945-2000. Tome II. Les Intellectuels et le temps de Duplessis*](#), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1993.

correspondant à une modernité non encore totalement émancipée, entaché de conservatisme. Le Québec duplessiste étant conservateur, il est donc traditionnel et donc non moderne ou, en nuanciant, pas tout-à-fait [43] moderne. La notion d'« ancien régime » renvoie plus unilatéralement à l'univers prémoderne, celui de la tradition justement. La lutte des « nouveaux intellectuels » durant les années 1950 devient donc celle du passage à la modernité qui n'advientra pleinement qu'avec la Révolution tranquille. Au total, l'ouvrage de Léon Dion reconduit l'ambiguïté entre le traditionalisme et le conservatisme. Il me semble alors que l'on néglige le fait, qui m'apparaît absolument central, que le recours aux catégories dites conservatrices dans le discours politique duplessiste, et que Bourque, Duchastel et moi ²⁷, nous posons plutôt dans les cadres d'une éthique sociale typiquement moderniste, est intimement lié aux nécessités de la reproduction sociale dans une société libérale. C'est ce que je voudrais maintenant essayer de faire valoir.

Contradictions de la société libérale et production du discours éthique

La conception qui amalgame conservatisme et traditionalisme conduit à interpréter la présence d'aspects traditionalistes au sein du discours politique comme une simple « survivance » parasitaire dont le seul et détestable effet consisterait à entraver le plein déploiement d'une modernité qui serait normalement progressiste et émancipatrice. Or, cette interprétation tient à la méconnaissance du fait que la libéralisation de la pratique sociale dans la modernité suppose l'élaboration d'un discours politique à forte teneur disciplinaire. En effet, la régulation sociale dans les sociétés modernes de type libéral implique un [44] important recours à un ensemble de catégories éthiques susceptibles de fonder un discours de contrôle social et de disciplinarisation des individus. Pourquoi donc le discours politique libéral est-il contraint de mobiliser cet arsenal disciplinaire et de contrôle social ? Essentiellement parce que la dynamique d'institutionnalisation de la

²⁷ Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La Société libérale duplessiste*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994.

société libérale est proprement contradictoire. Pour être bref, je dirai que la contradiction tient principalement au fait que les fondements mêmes du marché capitaliste (propriété privée des moyens de production, droit de gérance, discipline du travail et exploitation de la force de travail) viennent contredire les promesses d'émancipation politique du discours social libéral ²⁸. Cette contradiction est repérable au triple niveau économique, politique et idéologique.

Au plan économique, les lois du marché autorégulateur déterminent impitoyablement les conditions de vie et de travail de la classe ouvrière. En l'absence de législations ouvrières véritablement effectives et de syndicats ouvriers suffisamment forts, le marché du travail est pleinement soumis aux impératifs du profit maximal. Mais cette gestion du rapport salarial abandonnée aux forces du marché recèle une contradiction qui se manifestera tendanciellement aux deux niveaux de la production et de la consommation. Bien que l'idéologie du progrès exhorte au travail en retour de gratifications (matérielles, sociales et symboliques), l'ouvrier est soumis à l'expérience quotidienne d'un travail aliénant et ses revenus ne lui permettent pas d'accéder aux récompenses promises. Dans une société libérale où se répand lentement une philosophie [45] hédoniste de l'existence ²⁹ et dont l'horizon brille de promesses d'accès au confort et à la consommation, l'individu demeure captif des lois du marché. Les promesses des bienfaits de la consommation de masse ne peuvent encore être tenues et l'idéologie du progrès ne parvient que difficilement à arrimer à leurs tâches des acteurs qui ne profitent pas encore pleinement des retombées du développement économique. Le recours à un discours de contrôle social et de disciplinarisation s'impose d'autant plus que la société libérale ne parvient pas encore à produire l'autodiscipline relative qu'instaurera sous l'État-providence un mode de vie fondé sur la consommation de masse.

Au plan politique, les promesses d'émancipation que faisait miroiter la modernité naissante ne sont pas encore pleinement réalisées. Outre le fait que le droit de vote ne sera que tardivement accordé à

²⁸ Georges Burdeau, *L'État libéral et les techniques de la démocratie gouvernée*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1987, p. 95.

²⁹ Daniel Bell, *Les Contradictions culturelles du capitalisme*, Paris, Les Presses Universitaires de France, 1979, p. 71.

toutes les catégories sociales et que le droit d'association syndicale ne le sera qu'au terme d'une longue lutte, il faut souligner que les idéaux de progrès, de justice et d'égalité n'ont qu'une faible résonance dans une société qui ne réserve ses bienfaits qu'aux bien-nantis. Encore ici, la contradiction se creuse entre les attentes qu'inspirent aussi bien les valeurs politiques de la modernité que le droit, dans ses prétentions universalistes, et la négation plus ou moins active dont ils sont simultanément l'objet. La contradiction ouvre des brèches qui doivent être constamment colmatées puisque la société moderne, dans sa constitution même, confère aux agents une double identité paradoxale : elle produit des travailleurs rompus à la discipline [46] de l'usine mais, en même temps, des citoyens détenteurs de droits et dont l'autonomie constitue la valeur cardinale ³⁰. Ce dédoublement conduit ainsi le citoyen avide de liberté à doubler le travailleur soumis et à lancer ses velléités émancipatrices dans le contexte de la politisation potentielle de l'ensemble des rapports sociaux.

Le fait est que la société libérale peut difficilement tenir les promesses politiques du libéralisme, alors que ne sont pas encore réalisées les conditions d'une émancipation des classes populaires. Au Québec, la stratégie duplessiste de développement économique confie une large part de l'industrialisation au grand capital étranger. Or, le discours politique défend l'impérieuse nécessité de stimuler l'investissement par une stabilité sociale susceptible d'apaiser les appréhensions du capital. Dans ce contexte, la reconnaissance pleine et entière des droits ouvriers, qui constituerait une forme de réalisation des promesses d'émancipation politique du libéralisme, rencontre les limites que lui impose l'accumulation capitaliste.

Au plan de sa représentation d'elle-même, la société libérale fait l'expérience de l'angoisse. La socialité traditionnelle, encore toute proche d'elle, s'est effritée et se sont englouties avec elle des valeurs sociales et un mode de vie dont le modèle de remplacement n'apparaît pas encore clairement, sinon déjà sous ses aspects les plus négatifs. L'unité organique de la société traditionnelle n'a pas encore fait place à la solidarité assurantielle que générera l'État-providence dans une phase ultérieure. Plus tard, en effet, le passage à l'État-providence si-

³⁰ Michel Freitag, « [Transformation de la société et mutation de la culture](#) », *Conjoncture*, 3 (printemps 1983).

gnifiera une socialisation des besoins et des moyens autour de laquelle la société pourra se représenter un nouveau type de solidarité [47] liant ses membres. Dans la société libérale, les solidarités anciennes sont en voie de dissolution, mais ne laissent pas encore place aux nouvelles. Dans la société traditionnelle, les problèmes liés à la santé, au vieillissement et à l'assistance aux démunis étaient pris en charge par la famille et l'Église mais ces institutions sont lentement débordées avec l'industrialisation, l'urbanisation et les transformations du mode de vie qui les accompagnent. La société libérale vit donc dans une inquiétude qui constitue en même temps une critique du monde moderne. Si l'on célèbre le progrès et le modernisme, on déplore aussi la disparition des valeurs et la précarité de l'existence. Sur le plan social, le conservatisme libéral renvoie à cette proposition ambivalente, partout repérable dans le discours social, qui consiste à avancer sans bouger, à souhaiter le progrès mais à regretter les temps anciens où régnaient l'ordre et la stabilité.

Cette contradiction constitutive peut encore être illustrée en évoquant très schématiquement la solution qu'élaborera plus tard la société providentialiste, solution qui permettra de contenir ces forces centrifuges dans un discours éthique infiniment moins disciplinaire. Le passage à l'État-providence et à la consommation de masse résorbera la crise larvée dans laquelle se trouve la société libérale. Les effets conjugués de l'interventionnisme d'État au plan des politiques sociales et de la généralisation du modèle fordiste dans l'entreprise feront en sorte que la société providentialiste parviendra à la fois à satisfaire une certaine soif d'émancipation politique et à surmonter l'angoissante précarité que suscitent les conditions d'existence au sein de la société libérale. La disciplinarisation nécessaire au travail aliéné est rendue possible par la jouissance effective, bien que passive, que [48] procurent la consommation et la promesse d'un progrès ³¹. Cette société induit de la sorte une fuite en avant au plan de la représentation dans laquelle la disciplinarisation des agents est obtenue du fait de leur adhésion aux règles du jeu - travail-consommation-jouissance-travail -. Par ailleurs, un certain nombre de revendications politiques vont trouver écho dans l'établissement, à grande échelle, de politiques sociales

³¹ Herbert Marcuse, « La notion de progrès à la lumière de la psychanalyse » dans *Culture et société*, Paris, Éditions de Minuit, 1970, pp. 362-363.

universalistes fondées sur les valeurs de justice, d'égalité et de solidarité. Ainsi se réalise une part de la promesse d'émancipation que véhiculait depuis ses premières clartés le projet de la modernité.

Revenons maintenant à cette contradiction inhérente à la régulation libérale. On peut dire en deux mots que la société libérale parvient difficilement à maîtriser les forces centrifuges de l'émancipation qu'elle libère et doit constamment rappeler à l'ordre. Dans cette société, les poussées émancipatrices, corrosives du point de vue de la régulation des rapports sociaux, sont contrebalancées par un appel à l'oubli de soi-même et à un ensemble de valeurs éthiques particulièrement répressives. La prise en compte de cette dynamique sociale est d'une importance capitale du point de vue de la production de l'éthique sociale : le renoncement à ses appétits émancipatoires auquel l'éthique libérale exhorte l'acteur s'appuiera sur un discours aux valeurs fortement disciplinaires. Il s'agit, pour l'essentiel, des notions de devoir, de morale, d'effort, de respect, d'ordre, de sacrifice et de travail. Ces valeurs ont en commun le fait de prendre l'individu pour cible et de l'astreindre à l'effort, à la modération et à l'introspection [49] moralisante. Lipovetsky a mis en lumière ce paradoxe qui veut qu'au moment où la société tend à s'affranchir de la morale religieuse, elle se donne immédiatement une éthique dont le rigorisme a été, dans certains cas, extrême ³² ainsi qu'en témoignent, par exemple, l'âpreté du puritanisme américain et la raideur de l'éthique sociale victorienne. L'archétype du discours éthique libéral réside alors dans l'assertion selon laquelle aux droits correspondent toujours des devoirs ³³. Or, ce paradoxe, il faut insister, n'est qu'apparent dans la mesure où le développement d'un discours éthique particulièrement répressif est rendu nécessaire par le fait que la société libérale manque de moyens institutionnels lui permettant de baliser la dynamique émancipatrice qu'elle engendre. La légitimité du discours éthique libéral sera progressivement battue en brèche au fur et à mesure que, dans le providentialisme, perceront des attentes matérielles plus grandes, que surviendront des avancées du droit social et que la culture échappera aux ornières du conservatisme.

³² Gilles Lipovetsky, *Le Crépuscule du devoir*, Paris, Gallimard, 1992.

³³ Jacques Beauchemin, « Les aspects éthiques du discours politique duplessisien : la représentation dans la société libérale », *Discours Social/Social Discourse*, n° IV, 3-4, octobre 1992.

*Le traditionalisme
comme « capital » éthique
de la société libérale*

Il convient maintenant d'insister sur un trait caractéristique de la régulation libérale : l'éthnicisation des acteurs s'appuie sur des institutions et des discours qui n'émanent pas de la sphère publique et sont alors en quelque sorte « bricolés » depuis son extérieur (les Églises et les traditions). Or, le fait que la société libérale tire les éléments [50] constitutifs de son discours éthique du « capital » éthique que lui fournit la représentation religieuse du monde, fait en sorte que l'éthnicisation des acteurs, dans sa dimension disciplinaire, souffre d'un déficit de légitimité. L'un des traits caractéristiques du discours éthique libéral est qu'il paraît dissonant et ressenti comme un pesant reliquat de la société traditionnelle. C'est la raison pour laquelle l'analyse socio-historique du Québec a si naturellement élaboré l'équivalence entre le conservatisme et le traditionalisme. Or, il faut le redire, c'est précisément cet amalgame qui fait problème.

J'ai soutenu que le Québec duplessiste constituait une société moderne et libérale au sens plein du terme : la régulation économique est soumise aux lois du marché, sa structure sociale est typique des sociétés capitalistes libérales, les rapports sociaux sont régulés à travers la médiation de l'État démocratique et de ses institutions, son univers symbolique s'organise dans l'espace de la représentation moderne du monde, c'est-à-dire dans l'idéologie. Voilà une société qui, nonobstant tout ce que l'on peut imputer au poids de l'Église et à l'idéologie qu'elle promeut, ne se représente pas à elle-même, en plein XX^e siècle, dans un temps immobile que la tradition aurait arrêté à jamais. Bien au contraire, elle se situe sur cet horizon typiquement moderne du progrès et du changement. Si l'on admet le bien-fondé de cette thèse, le conservatisme peut faire l'objet d'une interprétation qui le distingue du traditionalisme. L'important est que les valeurs sociales du conservatisme ne sont pas religieuses ou traditionalistes en elles-mêmes. Si tôt extirpées du cadre de référence religieux et « bricolées » dans le contexte profane du discours politique d'une société libérale, ces va-

leurs fonctionnent comme dispositifs assurant la disciplinarisation [51] de la pratique. Ces valeurs conservatrices n'appartiennent plus dès lors au traditionalisme, mais s'inscrivent dans l'arsenal disciplinaire du discours politique moderne dans les sociétés libérales. Les aspects conservateurs ou autoritaires de la régulation politique s'éclairent dans cette perspective. Ces derniers sont partis intégrantes d'un discours politique moderne.

Ces valeurs éthiques conservatrices présentes dans le discours politique sont le constant rappel de la nécessité de la tempérance dans une société dont l'équilibre est perpétuellement à refaire. Tocqueville lui-même avait observé cette coïncidence entre émancipation et discipline dans ses études sur la société américaine. Il y reconnaissait la condition nécessaire au maintien de la démocratie ³⁴. Le discours politique duplessiste multiplie ainsi les dispositifs idéologiques arrimant des notions de mouvement à des idées de conservation. Ainsi en est-il de ses constantes incantations en faveur du « progrès dans la stabilité », du « respect des droits et des devoirs » ou de ses remontrances vis-à-vis de ceux qui ne comprennent pas que la « liberté n'est pas licence ».

Dans cette perspective, l'analyse du discours duplessiste soulève plus généralement le problème de la régulation sociale dans les sociétés libérales bien davantage que celui de l'anachronique survivance de la tradition dans la modernité. Les sociétés libérales sont aux prises avec le problème fondamental pour elles, de juguler les effets destructurant, sur le plan de la stabilité sociale, d'un développement économique accéléré et d'une demande de démocratisation de plus en plus poussée. De ce fait, elles sont toujours conservatrices.

³⁴ Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, 1961, pp. 174-175.

[52]

Conclusion

Les valeurs éthiques à l'œuvre dans le discours politique ne constituent pas la survivance fantomatique de la tradition dans la modernité, tel un pesant rappel autoritariste du passé dans un monde appelé à la liberté. Ces notions appartiennent au discours politique moderne au même titre que les valeurs émancipatrices consacrées par la modernité. La dichotomisation qui ferait en sorte que les catégories dites émancipatrices soient l'élément actif d'un discours acculé à composer avec certains irritants éthiques pré-modernes entravant sa marche normale, conduit à la méconnaissance de la nature des unes et des autres. Le Québec duplessiste est une société moderne et, plus précisément, une société libérale. La reconnaissance de cette réalité à d'importantes incidences sur l'analyse de l'éthique sociale telle qu'elle s'organise dans le discours politique duplessiste. Celui-ci n'apparaît pas ainsi particulièrement différent de celui d'autres sociétés libérales. Léon Dion, pour revenir à son ouvrage, l'entrevoit d'ailleurs très bien. Il aborde ce qu'il appelle le drame du Québec des années 1950, un Québec qu'il présente sous les traits d'une société inquiète qui « perçoit mal la nature et l'ampleur » des mutations qui la traversent et qui « craint les conséquences des changements qu'elle voit venir et qu'elle vit déjà (...) »³⁵ C'est justement cette angoisse, cette peur d'elle-même, qui engendre, à côté d'un discours développementiste sans limite sur le plan économique, un certain conservatisme au plan des valeurs dans les sociétés libérales.

Le caractère conservateur du Québec duplessiste [53] s'explique alors différemment : ce n'est pas tant l'Église et le cléricalisme qui sont aux sources du conservatisme, que les nécessités disciplinaires intrinsèques à la régulation sociale de forme libérale. Certes, on peut dire de la régulation sociale du Québec duplessiste qu'elle a été cléricalisée. C'est là un aspect dont la prise en compte est essentiel à l'analyse : il permet d'entrevoir la nature particulière du conservatisme dans les sociétés libérales catholiques.

³⁵ Léon Dion, Québec *1945-2000. Tome II. Les Intellectuels et le temps de Duplessis*, p. 134.

Il faut donc insister sur un fait : c'est avant tout à titre de discours politique moderne que le discours duplessiste présente des aspects fortement autoritaires et disciplinaires. La société québécoise de l'après-guerre a-t-elle été plus conservatrice que d'autres sociétés soumises aux mêmes déterminations à la même époque ? Peut-être, mais ce n'est pas tant du constat de ce conservatisme dont veut se démarquer cette réflexion que de l'analyse dont il a fait l'objet. Dans *La Société libérale duplessiste*³⁶, la question du conservatisme, de l'autoritarisme du régime, de la prégnance de l'Église en tant qu'institution déterminante et, à un moindre degré, de la représentation religieuse du monde ne doit pas, selon nous, être rapportée à un quelconque attachement traditionaliste. Cette question est à relier aux particularités de la régulation sociale dans une société moderne aux prises avec les contradictions typiques des sociétés libérales. La société duplessiste n'est pas « conservatrice » parce que traditionaliste et religieuse. Elle l'est parce que les contradictions qu'elle doit assumer l'obligent à recourir à un discours de régulation dans lequel l'exhortation à la soumission et au maintien de l'ordre est omniprésente. Comme toutes les sociétés libérales, [54] le Québec duplessiste est aux prises avec le problème fondamental qui consiste à juguler les effets d'une libéralisation de la pratique sociale (économique, politique et culturelle). C'est donc la précarité même de la société libérale qui appelle cette forme de régulation éthique aux accents particulièrement disciplinaires. La confusion conceptuelle entre conservatisme et traditionalisme tient, me semble-t-il, au fait que la régulation éthique dans les sociétés libérales est, par définition, conservatrice.

Société inquiète, le Québec duplessiste l'est certainement, emportée dans la tourmente du changement, alors que les promesses d'un avenir meilleur ne se sont pas encore complètement matérialisées. Dans le discours politique, les tensions entre progrès et instabilité, droits et devoirs, liberté et licence, sécurité et stabilité disent assez les difficultés d'un monde qui venait de sortir de la guerre et qui faisait l'expérience vertigineuse et angoissée de sa propre transformation.

Il faut enfin insister sur un dernier aspect de cette discussion. L'interprétation sociographique qui pose l'équivalence du traditionalisme

³⁶ Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La Société libérale duplessiste*.

et du conservatisme soulève le danger d'une double mésinterprétation : outre celle du duplessisme lui-même, comme on vient de le voir, c'est aussi celle de la Révolution tranquille qu'elle risque d'entraîner. L'amalgame du traditionalisme et du conservatisme empêche en effet de voir ce qui est en jeu dans la Révolution tranquille : le passage, au sein même de la modernité, d'une forme de régulation sociale (libérale) à une autre (providentialiste) et non pas l'avènement tardif de la modernité.

[55]

Première partie : Duplessis**Chapitre 2**

**“Le Devoir et la Gazette face
aux gouvernements Duplessis.”³⁷****Alain-G. Gagnon et Louiselle Lévesque**[Retour à la table des matières](#)

Le règne de Maurice Duplessis comme premier ministre du Québec s'est échelonné sur plus de vingt ans. Hormis une brève intermission de 1939 à 1944, le « Chef » a dirigé les destinées de la province de 1936 à 1959. Durant cette période que l'on a appelée la « Grande noirceur », l'Union nationale a été portée au pouvoir à cinq reprises. Tantôt encensée, tantôt vilipendée, l'administration Duplessis offrira, autant à ses partisans qu'à ses opposants, matière à débats. Comme on pouvait s'y attendre, la presse écrite a fait largement écho à ces débats qui ont agité la société québécoise au cours de cette période.

Dans notre étude, nous avons cherché à savoir comment un quotidien francophone, *Le Devoir*, et un quotidien anglophone, la *Gazette*, s'étaient comportés face aux gouvernements Duplessis. À cette fin, nous avons analysé le contenu des éditoriaux que les deux quotidiens ont publiés aux cours des 30 jours précédant chaque élection entre

³⁷ Nous remercions Rémy Gagnon, étudiant de doctorat au département de science politique de l'Université McGill, pour sa participation à la cueillette et au traitement initial des informations.

1936 et 1956. Comme notre analyse ne touche que les pages éditoriales, il nous est impossible de porter un jugement sur l'ensemble des articles journalistiques [56] concernant la politique québécoise publiés par les deux quotidiens au cours de cette période. Échappe également à notre examen tout ce qui est paru entre chaque campagne électorale et qui pouvait donner un autre son de cloche ou annoncer un changement dans la ligne éditoriale des deux organes de presse. Mais nous estimons que les éditoriaux publiés en période électorale, un temps fort dans notre vie démocratique sont suffisamment révélateurs et significatifs pour que nous soyons en mesure de tirer certaines conclusions.

La campagne de 1936

Lorsque les Québécois sont convoqués à des élections anticipées pour le 17 août 1936, le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau vient de démissionner de son poste en raison des nombreux scandales de corruption qui ont éclaboussé son gouvernement. Adélar Godbout, qui est choisi pour lui succéder, sollicite à son tour la faveur de l'électorat. Le gouvernement libéral venait à peine d'obtenir un nouveau mandat (25 novembre 1935), avec une majorité réduite toutefois, ayant affronté pour la première fois la nouvelle coalition formée par l'Action libérale nationale dirigée par Paul Gouin et le Parti conservateur du Québec dirigé par Maurice Duplessis. Pour l'élection d'août 1936, les deux partis ont fusionné pour former l'Union nationale, dont le chef est nul autre que Maurice Le Noblet Duplessis.

Le Devoir aborde résolument cette élection sous l'angle de la nécessité de changer le régime en place à Québec depuis 20 ans.³⁸ Il faut, dit *Le Devoir*, nettoyer la [57] province du gouvernement libéral corrompu jusqu'à la moelle : « (...) le ministère s'est tué à force d'abus de tous genres : abus de patronage, abus de favoritisme, abus de népotisme, abus de politocailerie, abus de grivèlerie, abus de législations

³⁸ Pour une synthèse des positions prises par *Le Devoir* et *The Gazette* face à l'Union nationale de 1936 à 1956 et face au gouvernement sortant durant la même période, voir les tableaux 1 et 2 à la fin du texte.

scandaleuses, abus d'impôts, abus de pouvoir, abus d'autocratie, abus d'électoratisme, abus de banditisme électoral. » ³⁹

Il y a bien sûr la promesse d'une enquête pour faire la lumière sur l'administration Taschereau et d'un comité judiciaire pour éplucher les comptes publics mais *Le Devoir* ne se fait guère d'illusions sur l'issue de cette opération :

« M. Charles-Auguste Bertrand, que fait-il ? Il promet. Il promet éloquentement, fermement, explicitement, longuement, fréquemment, obstinément. Et aussi il promet tout court. Enfin, il a sa Commission d'enquête - celle dont le rapport viendra à Pâques ou à la Trinité 1937 ou 1938 ? Il promet une police propre, épurée, irréprochable, une police candide comme le jour qui le vit naître ; des élections honnêtes sans le banditisme accoutumé - mais il laisse en liberté les bandits électoraux. Que n'a promis, que ne promet, ne promettra, ne promettrait Me Bertrand, sauf de faire faire rapport avant le 17 août à ses commissaires enquêteurs, nommés sur le tard et qui se mettront au travail, Dieu sait quand, - et peut-être aussi M. Bertrand. » ⁴⁰

Le quotidien d'Henri Bourassa ne se laisse pas leurrer non plus par la tentative de l'équipe d'Adélar Godbout de se refaire une virginité en se présentant comme des [58] « hommes neufs ». L'éditorialiste Georges Pelletier écrit : « La province a besoin d'un changement de régime, elle a besoin de rompre avec l'esprit de parti ; de chasser du pouvoir la vieille équipe qui se réclame d'être équipe neuve, qui se drape dans un programme neuf en apparence, - équipe qui comprend

³⁹ Georges Pelletier, « Qui choisirons-nous ? Duplessis ou Godbout ? », *Le Devoir*, 13 août 1936, p. 1.

⁴⁰ Georges Pelletier, « J'ai promis... je promets... je promettrai... Et si j'en oublie, dites-le vite », *Le Devoir*, 1er août 1936. Charles-Auguste Bertrand a été secrétaire et registraire de la province de Québec dans le cabinet Godbout du 27 juin au 26 août 1936. Malgré la vague unioniste, il a réussi à se faire élire député le 17 août 1936.

tous ceux qui depuis vingt ans et davantage ont profité de tout, ont pris tout, veulent tout garder (...). » ⁴¹

Le Devoir recommande donc à ses lecteurs de voter pour Maurice Duplessis. « M. Godbout est solidaire de tous les abus du passé. M. Duplessis, lui, fut contre tous ces abus. Et c'est à (sic) celui qui fut pour le régime abusif, qui en fut lui-même, qu'il faudrait faire crédit, plutôt qu'à celui qui lutte contre le régime néfaste toute sa vie politique durant ? Absurdité. » ⁴²

La *Gazette* n'appuie pas clairement le gouvernement Godbout mais c'est envers l'équipe libérale que le quotidien se montre le plus bienveillant. « Whatever political views he may hold, (...) [Premier Godbout] is endeavoring to conduct the provincial election campaign on a high level, prepared to acknowledge confidence in the honesty of his opponents, and striving to be such as he would persuade others to be. » ⁴³

Contrairement au *Devoir*, et alors que le chef unioniste fait toute sa campagne sur le thème de la corruption du gouvernement, la *Gazette* passe sous silence les abus du régime Taschereau et tente de mettre en relief les changements dans le camp libéral :

[59]

« On the one hand, there is a Government with a new head and largely a new personnel, professing the old traditional Liberalism while at the same time offering a new deal, a clean administrative sheet and a programme which, while constructive, is quite sufficiently advanced to satisfy most conceptions of paternalism ; and paternalism seems to be in universal favor. On the other hand there is an Opposition, vigorously led by Mr. Maurice Duplessis, promising almost everything under the sun, and insis-

⁴¹ Georges Pelletier, « Et qu'on nettoie ça, le 17 ! La province d'abord, ou le parti ? », *Le Devoir*, 8 août 1936.

⁴² Georges Pelletier, « Qui choisirons-nous ? Duplessis ou Godbout ? », voir note 3.

⁴³ « The Provincial Campaign », *The Gazette*, 21 juillet 1936.

ting that the Godbout Ministry be held to account and punished for the sins of its predecessor. » ⁴⁴

Le 17 août 1936, les libéraux sont battus à plate couture. L'Union nationale réussit un véritable balayage avec 76 sièges et 58% des voix. ⁴⁵

La campagne de 1939

La Deuxième Guerre mondiale vient à peine d'être déclarée (1er septembre 1939) lorsque le gouvernement Duplessis convoque de façon hâtive les Québécois à des élections générales pour le 25 octobre. Le bilan que l'historien Paul-André Linteau et ses collègues font du premier mandat du gouvernement de Maurice Duplessis n'est guère reluisant :

« Sur le plan économique, reniant les propositions de l'ALN comme la nationalisation de l'électricité ou la création d'un Conseil économique et social, Duplessis pratique la même politique que son prédécesseur, axée sur la coopération avec les entreprises étrangères et l'exploitation privée des richesses naturelles. Il affecte toutefois des sommes importantes à l'agriculture et à la colonisation, et met sur pied le crédit agricole en 1936. Sur le plan social, outre quelques efforts timides comme la loi des salaires raisonnables ou l'aide aux [60] mères nécessiteuses et aux aveugles, on se contente d'investir dans les travaux publics à l'intention des chômeurs. » ⁴⁶

Ce qui a marqué aussi ce premier mandat, ce sont les relations conflictuelles que le gouvernement Duplessis a entretenues avec le gouvernement central. Ottawa a institué, en 1937, la *Commission*

⁴⁴ « Today's Election », *The Gazette*, 17 août 1936.

⁴⁵ Pour des résultats plus complets des élections provinciales au Québec de 1935 à 1956, voir le tableau 3 à la fin du texte.

⁴⁶ Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain : Le Québec depuis 1930*, tome II, Montréal, Boréal, 1989, p. 135.

royale des relations entre le Dominion et les provinces (Rowell-Sirois) dans le but de revoir les bases sur lesquelles repose le pacte confédératif du point de vue financier et économique. Le premier ministre du Canada, Mackenzie King, est d'avis que des pouvoirs extraordinaires doivent être mis entre les mains du gouvernement central pour trouver une solution à la crise économique sans précédent qui frappe le pays. Les ambitions centralisatrices d'Ottawa se trouvent renforcées par la guerre qui vient d'éclater.

Grandement préoccupée par le contexte international, la *Gazette* aborde cette campagne électorale presque uniquement sous l'angle de la participation du Canada à l'effort de guerre. Le quotidien rapporte dans ses pages éditoriales que le *Winnipeg Free Press* soupçonne le premier ministre d'avoir déclenché prématurément des élections dans l'espoir que l'opposition à la participation canadienne à la guerre et la crainte de la conscription favorise sa réélection.

Tout au long de la campagne, la *Gazette* a tenté de forcer le premier ministre sortant à expliquer en quoi le recours à la Loi des mesures de guerre par le gouvernement central constitue une menace pour l'autonomie provinciale. La *Gazette* se plaint de ne pas avoir obtenu de réponse satisfaisante du premier ministre qui, aux dires [61] du quotidien, joue sur l'ambiguïté. « It is the right of the fédéral authorities to declare war, says the Premier. War has been declared, the law is on the statute books, and the population of Québec is law-abiding. »⁴⁷ Le journal interprète ce discours prononcé à Sherbrooke comme une intention claire de la part de M. Duplessis de ne pas faire de la participation à la guerre un enjeu de cette élection. Mais quelques jours plus tard, la *Gazette* écrit :

« The whole trend of Mr. Duplessis' appeal, now at any rate, is definitely against participation by the Dominion in this war. It is an attempt to isolate Québec from the rest of the provinces. It strikes at the very foundations of the union of 1867. It has already alienated a great and influential body of public opinion in this province and threatens to break up the National Union party itself, by no means an undesirable thing. It is an affront

⁴⁷ « Duplessis clears the air », *The Gazette*, 12 octobre 1939.

to all those loyal sons of this province who have filled the ranks of French-Canadian regiments to overflowing. It is as stupid as it is unpatriotic. » ⁴⁸

Aux yeux de la *Gazette*, l'autonomie provinciale est bien peu de chose face aux valeurs qui sont en jeu dans cette guerre :

« In other words, provincial autonomy may be temporarily restricted by fédéral war measures but it is certain to be lost entirely if the war goes against the democracies, Canada included. It is all very well to say that this must not happen and cannot happen, but there is only one way of averting such a catastrophe and that is for the democracies to put forward the greatest effort of which they are capable and to employ all the resources of which they are possessed in resisting Nazi aggression. Canada has no secondary responsibility in this regard and can content itself with no [62] secondary effort. It must do everything that it can and with all that it has realizing that this is a war of survival in which national autonomy, let alone that of any province, must stand or fall. » ⁴⁹

La *Gazette* dénonce aussi les propos de Maurice Duplessis lorsqu'il laisse entendre que les empiétements fédéraux constituent une menace pour la religion et la langue :

« When Mr. Duplessis talks assimilation as a consequence of that measure of political and administrative centralization which a united war effort makes necessary, he talks non-sense, and as an educated and intelligent man he must be aware of this, aware that he is presuming far too much upon the ignorance and credulity of a population which is neither ignorant nor credulous and which is left very cold by political sophistries of this character. » ⁵⁰

⁴⁸ « Dysart and Duplessis », *The Gazette*, 16 octobre 1939.

⁴⁹ « Lapointe's case is very strong », *The Gazette*, 11 octobre 1939.

⁵⁰ « Is this Duplessis'case ? », *The Gazette*, 21 octobre 1939.

La *Gazette* ne prend pas clairement position en faveur des libéraux d'Adélar Godbout, mais le contenu de ses éditoriaux ne laisse aucun doute sur le sens qu'elle souhaite donner au vote. Le quotidien fait largement écho aux attaques des libéraux contre le gouvernement Duplessis et en particulier à celles du ministre fédéral de la Justice, Ernest Lapointe, qui est venu, avec plusieurs de ses collègues, prêter main-forte aux troupes d'Adélar Godbout. Les ministres fédéraux du Québec mettent tout leur poids dans la balance et menacent de démissionner si le gouvernement Duplessis est réélu, voyant dans le verdict populaire un désaveu de la décision du cabinet de Mackenzie King d'entrer en guerre. La *Gazette* prend cette menace très au sérieux.

[63]

« Mr. Lapointe and his associates, however, have regarded the Duplessis action as of such profound importance that they are willing to accept the risk of personal demotion and to confront the province of Québec with that grave possibility. In these circumstances it becomes necessary that the issues which have arisen between the provincial and the fédéral governments, issues upon which the contest is to be fought, should be identified and clarified at the earliest possible moment. » ⁵¹

Cette intervention des ministres fédéraux dans la campagne électorale est une preuve de plus aux yeux du *Devoir* que voter pour Adélar Godbout c'est remettre les rênes du pouvoir à Québec entre les mains d'Ottawa. « Tu veux qu'Ottawa mène Québec et à Québec ? Vote pour M. Godbout. Tu veux que le Québec soit et reste maître à Québec ? Ne vote pas pour M. Godbout, protégé d'Ottawa, aux ordres d'Ottawa. » ⁵²

Le Devoir ne dit pas à ses lecteurs de voter pour Maurice Duplessis, mais son message est quand même très clair : « Soyons réalistes, soyons terre à terre. L'essentiel n'est-ce-pas que M. Duplessis soit honnête, intelligent, désintéressé, qu'il ne soit pas l'homme du régime

⁵¹ « Lapointe is not bluffing », *The Gazette*, 4 octobre 1939.

⁵² Georges Pelletier, « Voulez-vous qu'Ottawa mène Québec ? », *Le Devoir*, 21 octobre 1939.

Taschereau, ni l'homme d'Ottawa ? Nous n'avons pas à choisir dans l'absolu, entre un régime idéal et un régime médiocre. Nous avons à choisir dans le relatif et la vie courante. » ⁵³

Le Devoir résume ainsi le choix qui s'offre aux électeurs québécois : « Si nos ministres d'Ottawa allaient rallier la majorité des électeurs québécois à M. Godbout, Ottawa serait maître à Québec. Et si M. Duplessis reste où il est, le pouvoir central ne pourra mener le Québec. Le point à trancher mercredi est donc simple : ou M. Duplessis et la [64] cessation des empiétements fédéraux : ou M. Godbout et le pouvoir fédéral maître à Québec. » ⁵⁴

Comme on peut le voir, tout le débat sur la participation à la guerre dont la *Gazette* a fait grand cas, *Le Devoir* ne fait que l'effleurer et toujours par le biais de la perte d'autonomie provinciale que le conflit engendre. Par contre, alors que la *Gazette* passe pratiquement sous silence la question des finances publiques, *Le Devoir* consacre à cette question un éditorial très fouillé. En réponse aux attaques d'Ottawa et plus particulièrement aux déclarations du ministre Ernest Lapointe qui soutient que la province est tellement mal administrée qu'elle serait au bord de la faillite, *Le Devoir* rétorque :

« On peut, on doit regretter que les pouvoirs publics, les provinces et les pays s'endettent et continuent de s'endetter, ces années-ci. Cela est déplorable. Pourtant, si cela est un méfait, un crime pour une province, pourquoi ne le serait-ce pas pour tous, pour l'État central même ? Si cela est de la mauvaise administration, pourquoi ne le serait-ce pas à Ottawa comme à Québec ? Et si ce n'en est pas à Ottawa, comment en serait-ce à Québec ? Si l'on affecte, à Ottawa, en quelque cinq ans des centaines de millions à des fins diversement appréciables et appréciées, l'on a mauvaise grâce à se scandaliser de ce qu'on s'endette pour faire vivre et travailler les chômeurs et les pauvres diables d'une province. Le bon sens ne doit-il pas, malgré la passion politique, prévaloir dans tous les domaines ? » ⁵⁵

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Georges Pelletier, « Voterons-nous pour Québec ? Voterons-nous pour Ottawa ? », *Le Devoir*, 23 octobre 1939.

⁵⁵ Georges Pelletier, « Finances de Québec, finances d'Ottawa », *Le Devoir*, 14 octobre 1939.

Le 25 octobre 1939, les libéraux reprennent le pouvoir avec 70 sièges et 54% des voix. L'Union nationale ne réussit à faire élire que 15 députés.

[65]

La campagne de 1944

Au Québec, la question de l'autonomie du gouvernement provincial fera invariablement partie de l'agenda politique. L'Union nationale en fera encore le maître-mot de son programme électoral. Gravitent autour de cette question celle de la perception des revenus nécessaires au bon fonctionnement de la province, qui est au cœur du contentieux fiscal entre Québec et Ottawa, et celle de l'exploitation des ressources naturelles, principalement de l'hydro-électricité. Cette campagne porte aussi les traces du déchirant débat entourant le plébiscite de 1942 sur la conscription qui a contribué à donner à l'administration Godbout, qui sollicitait un deuxième mandat, l'image d'un gouvernement soumis aux desiderata fédéraux.

Le Bloc populaire canadien est né au début de 1943 précisément pour combattre la conscription et la contribution du Canada à l'effort de guerre. Paul-André Comeau affirme que ce parti a pris naissance dans le sillage de l'Action libérale nationale. « La plupart des dirigeants de l'A.L.N. se retrouvent parmi les fondateurs du Bloc. »⁵⁶ En outre, l'auteur soutient que le directeur du *Devoir*, Georges Pelletier a joué dans la formation de ce nouveau parti un rôle influent en promettant à Maxime Raymond l'appui de son journal s'il accepte d'être le chef du Bloc. Le fait que *Le Devoir* se lie ainsi à une formation politique témoigne selon Paul-André Comeau « d'un changement d'attitude important de la part du journal fondé par Henri Bourassa ». ⁵⁷

⁵⁶ Paul-André Comeau, *Le Bloc populaire, 1942-1948*, Montréal, Québec/Amérique, 1982, p. 98.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 97.

[66]

Parallèlement, l'Union nationale a cherché de diverses façons à exercer une mainmise sur *Le Devoir*. Suzanne Clavette et Robert Comeau soutiennent que dès 1943,

« le chef de l'Union nationale avait tenté de prendre le contrôle du seul véritable journal indépendant de la province. Il avait présenté une offre d'achat en bonne et due forme à son directeur, Georges Pelletier, mais ce dernier s'était énergiquement opposé à une telle combine au nom du principe d'indépendance journalistique si cher au fondateur, Henri Bourassa. Duplessis n'abandonna pas et commença à « placer ses hommes » à l'intérieur de l'institution, soit au conseil d'administration, soit à la salle de rédaction. Si bien que durant les élections provinciales de l'année suivante, les fidèles serviteurs du « chef » réussirent dans une certaine mesure à saboter les opérations du *Devoir*. Malgré la directive de Georges Pelletier d'appuyer le Bloc populaire, ils « s'arrangeaient pour retarder la parution du journal le plus possible les jours où il contenait des articles ou des nouvelles défavorables à l'Union nationale. » ⁵⁸

Pour sa part, Jean-François Nadeau affirme :

« En 1948, *Le Devoir* est en passe de tomber entre les mains de l'Union nationale de Maurice Duplessis. (...) Certaines têtes du *Devoir*, qui sont favorables à l'Union nationale, tentent alors de transformer le quotidien en journal de parti. Au *Devoir*, la cabale en faveur de Duplessis est menée par Léopold Richer, l'ancien directeur de la feuille du parti du Bloc populaire canadien. Richer projette de s'emparer de la direction du *Devoir*. Le journal, qui risque sous cette gouverne de sombrer dans la pure partisannerie politique, est sauvé in extremis par l'action de Jacques Perrault.

⁵⁸ Suzanne Clavette et Robert Comeau, « Grandeur et misère d'un antiduplessisme de 1947 et 1959 » dans Robert Lahaise, sous la direction de, *Le Devoir : reflet du Québec au 20e siècle*, Montréal, HMH, 1994, p. 346.

C'est lui [67] qui, prévenu de la manœuvre que prépare Richer, met en place un nouveau directeur : Gérard Filion (...). ⁵⁹

L'arrivée du Bloc populaire sur l'échiquier politique confirme à Maurice Duplessis que sa meilleure stratégie consiste à soigner son image d'autonomiste convaincu et surtout à ternir celle de ses adversaires. Aussi, il ne se prive pas de dénoncer le caractère désastreux des accords conclus avec Ottawa par le gouvernement Godbout.

« C'est ainsi qu'en 1940, par une simple lettre d'entente, et sans consulter l'Assemblée, le cabinet Godbout accepte de confier au fédéral l'entière compétence en matière d'assurance-chômage. De même, lors de la conférence fédérale-provinciale de 1941, il adopte une attitude conciliante, puis, en 1942, malgré les protestations de l'opposition, il se rend aux propositions d'Ottawa en lui remettant pour la durée de la guerre et en retour d'une subvention annuelle, le droit exclusif de lever les grands impôts directs. » ⁶⁰

Dans son programme électoral énoncé le 12 juillet 1944, Maurice Duplessis déclarait :

« Pour une compensation partielle et monétaire, le gouvernement Godbout a cédé à Ottawa le droit de taxer les banques, les corporations, les compagnies d'utilité publique, en un mot, le droit de taxer les riches pour ne garder que le droit de taxer les pauvres (...) Le gouvernement a cédé à Ottawa le droit exclusif que possédait la province en matière [68]

⁵⁹ Jean-François Nadeau, « André Laurendeau et Jacques Perrault, deux anti-duplessistes » dans Robert Comeau et Luc Desrochers (sous la direction de), *Le Devoir : un journal indépendant (1910-1995)*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 131-132.

⁶⁰ Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain : Le Québec depuis 1930*, tome II, Montréal, Boréal, 1989, p. 164.

d'assurance-chômage, avec la conséquence désastreuse que déplorent aujourd'hui les ouvriers et toute la population. » ⁶¹

L'exploitation des ressources naturelles occupe également une place importante dans le débat sur l'autonomie provinciale. Duplessis rejette tout interventionnisme dans le développement des ressources. C'est ainsi que l'ingérence d'Ottawa et le projet de nationalisation de l'hydroélectricité sous Adélard Godbout deviendront les cibles de choix du chef unioniste. L'Union nationale estime que « Le gouvernement Godbout a laissé Ottawa accaparer l'exploitation de nos ressources naturelles : mines, pouvoirs d'eau, forêts, ressources naturelles qui appartiennent à la province et qui doivent être mises en valeur par la province et pour le bénéfice de sa population (...). » ⁶² Concernant la nationalisation de l'hydro-électricité, Duplessis y est carrément opposé : « Si la Montréal Light, Heat & Power doit appartenir à une corporation publique, ce n'est pas à la province mais bien à la Ville de Montréal, où se consomme presque toute son électricité et où se trouvent presque tous ses clients. » ⁶³

La campagne électorale de 1944 est déjà largement entamée lorsque la *Gazette* décide d'entrer dans le débat. Aux yeux du journal, la guerre et ses effets sur la population devraient être l'unique enjeu de cette élection. Selon l'équipe éditoriale du journal : « All other issues, provincial and federal, are secondary to it (...). » ⁶⁴ Comme aucun des partis en lice, ni même le Parti libéral, n'a fait de la mobilisation générale jusqu'à la victoire son cheval de [69] bataille, la *Gazette* n'a accordé son appui à aucun d'entre eux. Qui plus est, l'Union nationale et le Bloc populaire sont vus comme des foyers de nationalisme et d'extrémisme : « The Union nationale is what its name implies, a union of nationalists. And the Bloc Populaire, organizing powerfully on a purely racial appeal, goes farther in its nationalism and opposition to the war than the party of Maurice Duplessis. It is waging an insidious

⁶¹ Jean-Louis Roy, *Les Programmes électoraux du Québec*, Montréal, Leméac, 1971, tome II, p. 314.

⁶² Ibid., p. 315.

⁶³ Ibid. p. 312.

⁶⁴ « Many Parties, One Issue », *The Gazette*, 17 juillet 1944.

campaign that is anti-British, anti-Canadian, anti-democratic. » ⁶⁵ Le quotidien décoche précisément une flèche à l'endroit de Maurice Duplessis dont le gouvernement avait adopté plusieurs mesures anti-démocratiques :

« The padlock law, under which Mr. Duplessis conducted several witch-hunts in this city in his previous term office, and which is still on the statute books, is a déniel of the liberty to which men consecrate their lives today. It is undemocratic ; it abridges the inaliénable rights of free speech and the freedom of the press ; and in its application it employs the strategy of terror that characterizes the opérations of the Gestapo. » ⁶⁶

Contrairement à la *Gazette*, *Le Devoir* va clairement prendre position et son choix se porte sur le Bloc populaire canadien dont l'aile québécoise est dirigée par André Laurendeau. ⁶⁷

Dans son éditorial du 22 juillet, Georges Pelletier accuse Adélarde Godbout d'être à la solde du gouvernement de Mackenzie King : « Quand M. Godbout dit qu'il veut rester sur le terrain provincial, il oublie qu'il s'est engagé publiquement, et d'avance, à faire tout ce que [70] M. King lui demandera. » Il ajoute : « Au surplus, personne plus que lui n'est étranger à la vérité et familier avec le contraire de la vérité. Garderons-nous un gouvernement mené par un tel homme ? Nous ne saurions jamais la vérité. » ⁶⁸ L'éditorialiste n'est pas tendre non plus à l'endroit de Maurice Duplessis qu'il accuse de manquer de courage et d'esprit de décision :

« Il a bien réclamé l'autonomie provinciale ; néanmoins, quand il s'est agi de questions qui touchaient le moindrement les intérêts nationaux, on

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ « The Québec Scène », *The Gazette*, 19 juillet 1944.

⁶⁷ André Laurendeau devient en 1947 éditorialiste et rédacteur en chef adjoint du *Devoir*.

⁶⁸ Georges Pelletier, « L'élection du 8 août prochain. Voterons-nous pour le gouvernement ou pour un autre parti ? », *Le Devoir*, 22 juillet 1944.

ne l'a jamais vu poser nettement la question, se prononcer en temps utile. (...) Ainsi, sur la question du plébiscite, M. Duplessis n'a bougé qu'aux toutes dernières journées, assuré qu'il était que la lutte était déjà gagnée dans toute la province. Était-ce le fait d'un homme très courageux ? » ⁶⁹

Le 8 août 1944, l'Union nationale reprend le pouvoir à Québec mais elle ne fait élire que 48 députés et n'obtient que 36% des voix, moins que le Parti libéral. Un tiers parti, le Bloc populaire réussit à s'accaparer 14% des suffrages.

La campagne de 1948

Plus que jamais, la question de l'autonomie provinciale domine la campagne. Pendant que l'Union nationale cherche à mettre en valeur la capacité de Maurice Duplessis à résister aux empiétements du gouvernement fédéral, le Parti libéral du Québec s'acharne à démontrer la négligence du gouvernement Duplessis dans le développement des ressources naturelles. On sort le slogan [71] « un sou la tonne » pour parler de l'entente intervenue entre le gouvernement du Québec et l'Iron Ore Company en vue de l'exploitation du minerai de fer de l'Ungava. L'Opposition libérale avait pourtant voté en faveur du bill adopté à l'unanimité en avril 1946, de même qu'André Laurendeau qui agissait au nom du Bloc populaire. Pourtant, à titre d'éditorialiste, il écrit durant la campagne électorale de 1948 : « Il cède pour l'exploitation les parties les plus riches, peut-être les seules riches, de ce royaume, à une seule compagnie canadienne associée à des intérêts américains. Il les cède moyennant des rentes fixes -100 000 \$ par année - au lieu de royautés en rapport avec les profits. Il ne garantit pas du travail à nos techniciens, ni du fer à nos industries. Il donne à l'aveuglette. » ⁷⁰

C'est pourtant sous le thème « Les libéraux donnent aux étrangers, Duplessis donne à sa province » que l'Union nationale inaugure sa

⁶⁹ Georges Pelletier, « L'élection du 8 août prochain ».

⁷⁰ André Laurendeau, « Les déserts que fait vivre l'Union nationale », *Le Devoir*, 20 juillet 1948.

campagne. Les libéraux provinciaux rétorquent que les libéraux fédéraux donnent trois fois plus à la province que le gouvernement Duplessis et que l'arrivée d'un gouvernement libéral à Québec permettrait d'améliorer encore cette performance.

L'argument de la manne fédérale pour inciter les Québécois à voter libéral est tantôt ridiculisé, tantôt taillé en pièces par les éditorialistes des deux quotidiens. Contrairement à l'élection de 1944, la *Gazette* prend cette fois clairement position en faveur de Duplessis. En se faisant l'apôtre de la libre entreprise, le chef unioniste s'attire d'ailleurs les bonnes grâces de toute la presse anglophone. Dans ses éditoriaux publiés en cours de campagne, la *Gazette* fait un bilan très élogieux du gouvernement unioniste sortant :

[72]

« On the whole, the administrative record of the government has been a good one. There has been marked industrial development in the province, with some 4,000 new industries having been established in four years. The finances have been well managed, with debt substantially reduced, and with the wide program of road and bridge building being carried out from current revenue and without borrowing. » ⁷¹

Et il ne fait aucun doute, dans l'esprit de la *Gazette*, que c'est le laisser-faire économique du gouvernement Duplessis qui est à l'origine de toute la prospérité qui déferle sur le Québec.

Au chapitre des relations fédérales-provinciales, les éditoriaux de la *Gazette* tendent à démontrer que le Québec n'est pas la seule province insatisfaite et qu'en conséquence, Ottawa a le devoir de réviser l'ensemble des pactes fiscaux conclus avec ses partenaires : « It is obvious that the financial relations between the provinces and the federal Government will have to be adjusted upon some quite new foundation, and that Quebec's reluctance to sign the présent agreements is

⁷¹ « The real issues in Québec », *The Gazette*, 26 juillet 1948.

supported, not only by the similar décision of the government of Ontario, but by dissatisfaction of governments who have signed. » ⁷²

Le Devoir se prononce lui aussi en faveur de Maurice Duplessis mais, contrairement à son vis-à-vis anglophone, c'est la question de l'autonomie provinciale qui l'amène à faire ce choix. Aux yeux du quotidien, un vote pour M. Godbout, « c'est un geste de démission, un acte de sabotage ». ⁷³ Gérard Filion poursuit : « Si M. Godbout est élu, nulle opinion publique ne pourra l'arrêter dans la [73] voie des concessions. » ⁷⁴ Il conclut : « Entre la capitulation sans conditions et la résistance, même imparfaite, il n'y a pas de choix. Le deuxième s'impose. » ⁷⁵

Cette résistance à ce qui est perçu comme des agressions fédérales, c'est Maurice Duplessis qui l'incarne malgré tous les défauts que l'éditorialiste lui attribue : « M. Duplessis n'est pas un homme de tout repos, loin de là. Il est essentiellement opportuniste. Chaque parole qu'il prononce, chaque geste qu'il pose ont une fin bien précise : rapporter des votes. Son administration ressemble en beaucoup de points à celle de Taschereau : conservatisme exagéré, liaison étroite avec la rue Saint-Jacques. » ⁷⁶

Deux jours avant les élections du 28 juillet, l'éditorialiste André Laurendeau lance cet appel : « il faut sauver l'existence de l'État provincial, mis en péril par les libéraux. Pour le sauver, nous avons en ce moment sous la main un seul instrument dangereux et incomplet, mais le seul : donc on doit cette fois voter pour l'Union Nationale qui promet de résister. » ⁷⁷

Le 28 juillet 1948, non seulement l'Union nationale reste au pouvoir, mais elle renforce sa majorité avec 82 sièges et 52 % des voix.

⁷² « The real issues in Québec », *The Gazette*, 26 juillet 1948.

⁷³ Gérard Filion, « Pour qui voterons-nous ? », *Le Devoir*, 14 juillet 1948.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ André Laurendeau, « La doctrine qu'il faut abattre », *Le Devoir*, 26 juillet 1948.

La campagne de 1952

Le Devoir retire son appui à Maurice Duplessis dont le bilan sur le plan autonomiste est jugé déficitaire. André Laurendeau reproche au gouvernement Duplessis de ne pas avoir rempli ses promesses :

[74]

« M. Duplessis a refusé d'exercer les pouvoirs de la province en matière d'impôt sur le revenu personnel, quand il le pouvait sans soutirer un sou de plus aux contribuables du Québec. De la sorte, il a fait perdre à l'État une soixantaine de millions de dollars et négligé d'appuyer par un fait des réclamations qui sont restées verbales : autonomie à 0 p.c. Il a remis à l'État central des pouvoirs nouveaux en matière de pension de vieillesse. Après avoir dénoncé le rapport Massey, il a accepté l'aide fédérale aux universités et aux collèges, quand il pouvait régler le problème seul. » ⁷⁸

Le Parti libéral a maintenant un nouveau chef, Georges-Émile Lapalme, un homme progressiste mais qui ne trouve pas grâce pour autant aux yeux de l'éditorialiste Gérard Filion : « Qui s'offre à remplacer M. Duplessis ? M. Lapalme, ou plus exactement le Parti libéral provincial. C'est une vieille connaissance. Nous savons ce qu'il vaut, nous savons ce qu'il nous a donné et ce qu'il nous a coûté. » ⁷⁹

Quelques jours plus tard, Gérard Filion semble se raviser un peu :

« Il est nécessaire que Québec soit dirigé par un gouvernement qui ne cède rien et qui s'efforce de reconquérir ce qui a été perdu. M. Duplessis, par ses abandons répétés, a perdu notre confiance. Si M. Lapalme veut bien renouer avec la tradition de son parti, il a des chances de prendre le

⁷⁸ André Laurendeau, « M. Duplessis va-t-il se congratuler pendant quatre semaines ? », *Le Devoir*, 17 juin 1952.

⁷⁹ Gérard Filion, « L'élection n'est pas un concours de beauté », *Le Devoir*, 2 juillet 1952.

pouvoir avec un mandat explicite. Il aura l'autorité voulue pour tenir tête aux centralisateurs d'Ottawa. » ⁸⁰

[75]

Aux yeux du *Devoir*, le bilan social du gouvernement Duplessis n'est guère plus reluisant que celui au chapitre des relations fédérales-provinciales. La grève de l'amiante de 1948-1949 a laissé des traces douloureuses. Gérard Filion reproche au premier ministre son sentiment anti-ouvrier et rappelle que « seule une levée générale de boucliers a empêché l'adoption d'un code du travail réactionnaire, dont les patrons eux-mêmes ne voulaient pas. » ⁸¹ Il poursuit :

« La grève de l'amiante, qui aurait pu se régler en quelques semaines, traîna en longueur par la faute du premier ministre. S'il avait voulu user de son influence pour faire accepter par la Johns-Manville une clause de non-représailles contre certains grévistes, la grève se serait terminée en avril et les massacres du début de mai auraient été évités. Les ouvriers n'ont pas oublié cette cruauté impardonnable de M. Duplessis et lui en gardent rancœur. » ⁸²

Dans la lutte contre les logements insalubres, le gouvernement Duplessis ne semble pas avoir levé le petit doigt. André Laurendeau écrit : « Nous attendons toujours l'offensive contre les taudis, la lutte efficace pour des habitations saines. En aucun domaine l'action de M. Duplessis ne s'est montrée plus décevante - et écrivons le mot, plus antifamiliale. » ⁸³

⁸⁰ Gérard Filion, « On ne peut tromper tout le monde tout le temps », *Le Devoir*, 5 juillet 1952.

⁸¹ Gérard Filion, « Plus de boue que d'idées », *Le Devoir*, 15 juillet 1952. Voir aussi les témoignages de Madeleine Parent et de Gérard Pelletier dans le présent volume.

⁸² Gérard Filion, « Plus de boue que d'idées ».

⁸³ André Laurendeau, « M. Duplessis va-t-il se congratuler pendant quatre semaines ? », *Le Devoir*, 17 juin 1952.

Pendant ce temps, la *Gazette* ne tarit pas d'éloges à l'endroit de Maurice Duplessis. « When Mr. Duplessis' statements are examined, it will be found that they are [76] remarkable for something more than their consistency. They have followed a pattern that is not likely to be found in many other political leaders in this country. » ⁸⁴

Aux yeux de la *Gazette*, Duplessis est vraiment l'homme de la situation, celui qui a mis le Québec sur les rails de la prospérité.

« The growth of Québec since the last election seems testimony not only to Mr. Duplessis' belief in private enterprise. It is testimony also to Mr. Duplessis' conviction that "these industries have come to the province because they realized that there was a stable, strong, firm government here, and that foundations would not be allowed to crumble." » ⁸⁵

Le quotidien accuse même les adversaires politiques de Maurice Duplessis de livrer une bataille contre le progrès économique.

Un autre argument qui milite, selon la *Gazette*, en faveur du gouvernement Duplessis : le niveau d'imposition.

« On Wednesday the Québec voters will have to make their choice. The fact that Quebecers today have a lower per capita tax than Canadians living in any other province would seem to show that a very difficult and unusual election promise — the promise not to spend too much — has been carried out. Nor has Mr. Duplessis said anything in this campaign to suggest that the policy of 1948 would not be the policy for his next term in office. » ⁸⁶

Le 16 juillet 1952, l'Union nationale est reportée au pouvoir mais son étoile a pâli dans la faveur populaire. Elle remporte 68 sièges et

⁸⁴ « A strange political charge », *The Gazette*, 2 juillet 1952.

⁸⁵ « Fighting against prosperity », *The Gazette*, 10 juillet 1952.

⁸⁶ « Québec and taxation », *The Gazette*, 14 juillet 1952.

récolte 51% des voix. Dans cette première lutte à deux depuis 1939, le Parti libéral réussit à faire élire 23 députés avec 46% des suffrages.

[77]

La campagne de 1956

Lorsque les élections sont déclenchées au printemps 1956, la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay) instituée en 1953 par le gouvernement du Québec vient de remettre son rapport au premier ministre. Ce rapport doit constituer une réponse aux visées centralisatrices d'Ottawa et trouver une solution au contentieux fiscal entre Québec et le gouvernement fédéral. Plutôt que d'utiliser le document dans ses négociations avec Ottawa, Maurice Duplessis s'est empressé de l'enterrer, faisant la preuve encore une fois qu'il était davantage opportuniste qu'autonomiste.

Le Devoir ouvre sa couverture de la campagne électorale de 1956 en publiant un dossier dévastateur sur les quinze années du régime Duplessis.⁸⁷ Le quotidien ne néglige aucun aspect : que ce soit dans le domaine de l'éducation, de l'habitation ou du développement économique, que ce soit sur la plan de la qualité de la vie démocratique ou des revendications autonomistes, l'administration Duplessis est passée au crible et en ressort passablement amochée. Cette rétrospective qui constitue l'essence même du travail journalistique en période électorale est perçue, entre autres, par les partisans de Duplessis comme un [78] appui explicite aux libéraux, ce dont *Le Devoir* a dû se défendre à maintes reprises farouchement. Le quotidien a même été

⁸⁷ Jean-François Nadeau écrit : « Dans le Québec des années cinquante, c'est certainement au *Devoir* que l'opposition au régime duplessiste, tenu pour réactionnaire, se fait le plus sentir au jour le jour. (...) C'est surtout à partir de 1956 que *Le Devoir* engage une véritable lutte à mort au duplessisme. Avant cette année-là, il louvoie quelque peu dans ses prises de position politiques, séduit par l'autonomie provinciale prônée par Duplessis et dégoûté tout à la fois par son peu d'empressement à transposer les discours dans la pratique. » Voir « André Laurendeau et Jacques Perrault, deux anti-duplessistes », p. 131. Voir note 23.

forcé d'exposer les raisons de sa démarche pour calmer l'indignation et répondre aux interrogations d'un certain nombre de ses lecteurs, dont celles de François-Albert Angers, professeur à l'École des Hautes Études Commerciales. Dans une mise au point en bonne et due" forme, Gérard Filion écrit :

« En 1935-36, LE DEVOIR faisait la lutte à fond contre le régime Taschereau. Il n'était pas pour autant vendu à l'Union nationale. En 1944, LE DEVOIR accordait son appui sans réserve au Bloc Populaire Canadien ; pourtant il n'existait aucun engagement entre notre journal et le parti de Me Maxime Raymond. En 1948, LE DEVOIR tire à boulets rouges contre M. Godbout et conseilla à ses lecteurs de voter pour l'Union nationale. Est-ce à dire qu'il était vendu à M. Duplessis ? » ⁸⁸

Filion poursuit :

« Mais nous estimons qu'après douze ans d'administration ininterrompue un gouvernement doit rendre des comptes au peuple. Car c'est bien là le fait capital : M. Duplessis est le premier ministre depuis 1944 : il a dirigé les destinées de la province dans des conditions extrêmement favorables : période d'expansion économique, absence d'opposition parlementaire. Sur le plan purement administratif, il ne peut plaider circonstances atténuantes. Nous avons donc le droit de lui demander un compte strict de ses actes administratifs sous le rapport de l'efficacité et de l'honnêteté. A-t-il donné à la province de Québec une administration progressive et honnête ? A-t-il administré à la petite semaine et a-t-il toléré du gaspillage et de la malhonnêteté ? C'est là un point important qu'il n'est pas permis d'escamoter. » ⁸⁹

⁸⁸ Gérard Filion, « La vraie question à laquelle nous devons répondre », *Le Devoir*, 6 juin 1956.

⁸⁹ *Ibid.*

[79]

Exceptionnellement, *Le Devoir* estime donc que l'autonomie provinciale n'est pas cette fois la seule question à prendre en considération. Et, même à ce chapitre, le quotidien dresse un bilan plutôt sombre des gestes posés par le gouvernement Duplessis. Dans un de ses éditoriaux publiés en cours de campagne, Gérard Filion fait une rétrospective des événements des derniers mois qui en dit long sur la faiblesse des convictions autonomistes du premier ministre Duplessis. Voici en résumé ce que contient cette récapitulation : en janvier 1956, le premier ministre Saint-Laurent écrit aux premiers ministres provinciaux une lettre dans laquelle il expose la nouvelle politique d'Ottawa en matière fiscale, politique qui sera débattue au cours d'une prochaine conférence fédérale-provinciale. Alors que le parlement siège à Québec, la lettre de M. Saint-Laurent ne sera pas, déposée devant la Chambre et par conséquent ne fera l'objet d'aucun débat. Pourtant, précise Filion : « Les deux partis auraient alors l'occasion de définir leur attitude et un vote d'un parlement donnerait une singulière autorité à ceux qui seront appelés à négocier au nom de la province de Québec. »⁹⁰

Le premier ministre Duplessis attend plutôt la prorogation des Chambres, soit à la fin de février, pour faire connaître sa position et annoncer qu'il acceptera la proposition fédérale. M. Duplessis a en main le rapport Tremblay depuis quinze jours. Gérard Filion ajoute :

« la Commission Tremblay a précisément pour objet d'étudier la question des relations fiscales entre le pouvoir central et les provinces. Prendre une attitude définitive avant d'avoir [80] eu le temps d'étudier le rapport sérieusement et de le porter à la connaissance du public, équivalait à se payer la tête des commissaires. »⁹¹

La conférence fédérale-provinciale se tient à Ottawa au début du mois de mars. Les discussions ont lieu à huis clos mais, au sortir de la

⁹⁰ Gérard Filion, « Duplessis est satisfait des offres fédérales », *Le Devoir*, 7 juin 1956.

⁹¹ *Ibid.*

rencontre, M. Duplessis se déclare satisfait. Même si le gouvernement fédéral ne restitue qu'une partie des droits de taxation qu'il a enlevés aux provinces, M. Duplessis se serait empressé d'ajouter qu'il s'agissait d'un grand pas dans la bonne direction.

Durant cette campagne, l'impartialité du *Devoir* est aussi mise en doute par la *Gazette* qui voit dans le dossier accablant publié par son concurrent la preuve de son parti pris. Dans un texte publié le 4 juin sous la plume de Wilbur Arkison, on peut lire :

« The nationalist *Le Devoir* in Montréal has given its whole-hearted backing to the Libéral Party in the présent campaign. (...) This move was not too well received by « dyed-in-the-wool » nationalists who believe *Le Devoir* could best fill its role by maintaining its complète independence. » ⁹²

Le fait qu'un des journalistes qui ont travaillé à la préparation de ce dossier spécial, Pierre Laporte, ait par la suite démissionné pour se porter candidat sous la bannière libérale contribue à renforcer le quotidien anglophone dans son interprétation. ⁹³ Les critiques du [81] *De-*

⁹² Wilbur Arkison, « Québec Libéraux Accept Strange Allies », *The Gazette*, 4 juin 1956.

⁹³ Les scrupules de la *Gazette* quant à l'indépendance du *Devoir* face au pouvoir politique peuvent paraître surprenants. Conrad Black, dans son livre *Duplessis : Le pouvoir*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1977, nous apprend entre autres que les deux principaux journalistes de la *Gazette* affectés aux affaires provinciales durant les années quarante et cinquante, Abel Vineberg et Tracy Ludington, sont des amis intimes de Maurice Duplessis. Vineberg était même organisateur officiel de l'Union nationale dans les districts juifs de Montréal. On y apprend aussi que « tous les articles d'une certaine importance portant sur les affaires provinciales étaient presque toujours rédigés ou révisés par Vineberg ou Ludington » (p. 520). Quant au président de la *Gazette*, John Bassett, il était selon Conrad Black le meilleur ami anglophone de Duplessis et son successeur, Charles H. Peters, avait l'habitude de rendre visite à Duplessis en compagnie de son rédacteur en chef. « Les réflexions de Duplessis leur fournissaient matière à éditorial des semaines à l'avance » (p. 514). Ces connivences entre la *Gazette* et Duplessis valaient leur pesant d'or. « La Gazette Printing Company, partie très importante des entreprises de la *Gazette*, recevait de gros et très profitables

voir face au gouvernement sortant font dire à l'équipe éditoriale de la *Gazette* au lendemain de la victoire de Duplessis : « The most Nationalist newspaper of the province assailed him with consistent savagery, from start to finish. » ⁹⁴

En faisant la revue des éditoriaux de la *Gazette* durant cette campagne électorale, on constate que le quotidien ne fait aucunement mention des lacunes, des abus et même des trahisons du régime Duplessis qui avaient été mis en lumière par *Le Devoir*. Pour convaincre ses lecteurs à reporter l'Union nationale au pouvoir, la *Gazette* s'en prend aux opposants de Duplessis et plus particulièrement aux alliés du chef libéral Georges-Émile Lapalme :

« Voters who support Mr. Georges Lapalme to the provincial election this week must be prepared to accept an alliance with the most extreme Nationalist groups in this province. (...) L'Union des électeurs not only represents an extreme [82] view in Nationalism ; they represent extreme views in economies also. They have been disowned as a dangerous group, even by the federal Social Credit Party of Mr. Solon Low. They are vehement in denunciations of the free enterprise system as such, and what they call the "financial dictatorship of the province". » ⁹⁵

La *Gazette* voit aussi dans la menace de résurrection du rapport Tremblay une autre raison pour ne pas voter pour l'équipe Lapalme :

« Quite evidently, Mr. Lapalme does not intend to accept the support of the Nationalists for the campaign only ; he has made promises beyond that. He will revive the report of the Tremblay Commission - a report so extreme and unworkable in its statement of provincial claims that Mr. Duplessis has set it aside. » ⁹⁶

contrats d'imprimerie du gouvernement provincial, surtout pour les manuels scolaires » (p. 515).

⁹⁴ « A Decisive Victory », *The Gazette*, 21 juin 1956.

⁹⁵ « An Irresponsible Alliance », *The Gazette*, 18 juin 1956.

⁹⁶ *Ibid.*

C'est cet éditorial qui a fait dire à André Laurendeau dans un texte publié le jour du scrutin : « Au fond, M. Duplessis méritait cette bénédiction de LA GAZETTE. Son autonomisme est assez négatif, sa politique, assez conservatrice et antisociale, pour que le journal de la haute finance lui fournisse un certificat de bonne conduite. » ⁹⁷

Le 20 juin 1956, non seulement l'Union nationale se maintient au pouvoir mais elle réussit à améliorer sa majorité avec 72 députés et 52% des voix.

Conclusion

Dans les sociétés occidentales, la presse s'est donnée le rôle de gardien des valeurs démocratiques. À la lumière de [83] l'analyse que nous avons faite des éditoriaux publiés par *Le Devoir* et la *Gazette* au cours des campagnes électorales de 1936 à 1956, donc à des moments où la délibération démocratique battait son plein, force est de constater que les directions des deux journaux n'ont pas toujours été à la hauteur de leurs idéaux. *Le Devoir* a mis du temps à faire les critiques qui s'imposaient face au duplessisme en subordonnant la qualité de la vie démocratique aux intérêts autonomistes alors que la *Gazette*, à compter de 1948, s'est carrément fermé les yeux sur les abus du régime pour se mettre au service du libéralisme économique.

Les positions éditoriales des deux quotidiens face aux gouvernements Duplessis ont été constamment aux antipodes. Pendant que *Le Devoir* appuyait l'Union nationale, la *Gazette* y était farouchement opposée et à mesure que le soutien du *Devoir* s'est effrité celui de la *Gazette* s'est renforcé pour devenir un appui inconditionnel à partir de 1948. Une seule exception à ces deux tendances opposées, l'élection de 1948 où les deux journaux recommandent de voter pour Maurice Duplessis mais encore là pour des raisons totalement différentes : *Le Devoir* parce que Maurice Duplessis est le meilleur rempart contre les « agressions » d'Ottawa, la *Gazette* en raison de sa profession de foi envers l'entreprise privée.

⁹⁷ André Laurendeau, « Janus », *Le Devoir*, 20 juin 1956.

On constate avec un certain étonnement que *Le Devoir* n'a manifesté son opposition au duplessisme que très tardivement, d'abord de façon timide en 1952 puis beaucoup plus énergiquement en 1956. Il faut dire que le chef de l'Union nationale a bénéficié à quelques reprises de l'appui du *Devoir* faute de choix valable. On peut parler dans quelques cas d'un appui par défaut. Le penchant nationaliste de la direction du *Devoir* à cette époque a donc favorisé Duplessis, qui a su jouer la carte [84] autonomiste à fond, mais la faiblesse de ses réalisations sur le plan social a fini par épuiser son capital d'appuis. L'attitude du gouvernement Duplessis dans la grève de l'amiante a consacré la rupture définitive entre *Le Devoir* et Duplessis.

C'est le laisser-faire économique qui a surtout guidé la *Gazette* dans ses prises de position mais en raison du contexte particulier créé par la guerre, la loyauté du journal anglophone envers l'Empire a primé sur toutes autres considérations aux élections de 1939 et de 1944. De façon générale, on constate que la *Gazette* a eu tendance à favoriser le gouvernement sortant, sauf en 1939 au terme du premier mandat de Maurice Duplessis, où elle a appuyé le Parti libéral et, en 1944, où elle est plutôt restée neutre. Mais à mesure que le chef de l'Union nationale a abandonné ses politiques progressistes pour révéler tout son conservatisme, il a gagné la *Gazette* à sa cause.

Tableau 1

Positions du *Devoir* et de la *Gazette* face à l'Union nationale, 1936-1956

	1936	1939	1944	1948	1952	1956
<i>Le Devoir</i>	oui	oui	non	oui	non	non
<i>La Gazette</i>	non	non	non	oui	oui	oui

[85]

Tableau 2Positions du *Devoir* et de la *Gazette* face au gouvernement sortant, 1936-1956

	1936	1939	1944	1948	1952	1956
<i>Le Devoir</i>	non	oui	non	oui	non	non
<i>La Gazette</i>	oui	non	neutre	oui	oui	oui

Tableau 3

Résultats des élections provinciales au Québec, 1935-1956

	Parti libéral		Union nationale		ALN*		Autres	
	sièges	votes %	sièges	votes %	sièges	votes %	sièges	votes %
1935	48	50,2%	16	19%	26	29%		
1936	14	41,8%	76	57,5%	-	-		
1939	70	54,2%	15	39,2%			1	6%
1944	37	39,5%	48	35,8%			6	24%**
1948	8	38,3%	82	51,0%			2	11%***
1952	23	46,0%	68	51,5%			1	3%
1956	20	44,5%	72	52%			1	3%

* Action libérale nationale

** Bloc populaire 4 (14%) ; CCF 1 (3%) ; Nationaliste 1 (1%)

*** Indépendants 2 (2%) ; Union des électeurs (9,3%)

[87]

Première partie : Duplessis

Chapitre 3

“Une presse docile, sauf exception.”

Guy Lamarche

[Retour à la table des matières](#)

J'étais journaliste au *Devoir* et à *La Presse* pendant les cinq dernières années du duplessisme. J'ai donc connu, chanceux, le grand brassage des nouveautés qui allaient donner les ingrédients de la Révolution tranquille. Le tout bouillait sous le couvercle de la marmite de la « Grande noirceur » mais se frayait un chemin vers l'extérieur.

Est-ce vraiment la faute aux médias si le couvercle a fini par sauter ? En général, je ne le crois pas, sauf quelques exceptions comme *Le Devoir*, *Cité Libre*, *Radio-Canada*, mais dans des proportions qu'il ne faudrait pas exagérer non plus. Je crois que c'est une profonde lassitude de l'arbitraire, de la corruption, de la répression et de la peur qui a donné le goût aux Québécois d'un changement profond, d'un régime moderne, décent et démocratique. Et cette lassitude, tout le monde pouvait la ressentir au niveau de sa paroisse, de son village et de son usine.

Le mort du chef, du père qui donne à sa province - un slogan officiel d'une campagne électorale - et à qui il fallait laisser continuer son œuvre - autre slogan électoral - cette mort autorisait maintenant le beau risque de se laisser diriger par les libéraux, même s'ils étaient, pensait-on, inféodés à Ottawa et même s'ils acceptaient dans leurs

rangs des incroyants, des gauchistes, trop d'avocats et une forte clientèle anglophone de l'île de Montréal.

[88]

Il ne faudrait pas non plus négliger le fait que la longue collaboration sur le terrain des organisations des libéraux fédéraux et de l'Union nationale avait pris fin après les élections de 1956, et que les scrutins de 1957 et 1958 avaient avantagé John Diefenbaker, un candidat qui ne semblait pas, à première vue, particulièrement sympathique aux préoccupations autonomistes québécoises. Les machines électorales jouaient un rôle décisif.

Je suis assez d'accord avec Pierre Godin qui écrit dans sa biographie de Daniel Johnson père que, pendant 15 ans, la presse et les journalistes se sont tenus plutôt tranquilles devant les accrocs évidents du régime. Et je vous soumets quelques hypothèses d'explication.

La première, c'est que la presse n'avait pas à l'époque une très grande conscience de son rôle de chien de garde de la qualité de vie démocratique.

La deuxième : la presse ne voulait pas vraiment brasser la cage où elle se sentait confortable.

Et enfin, la presse n'aurait pas pu affronter le régime sans subir des conséquences coûteuses.

Quand je suis arrivé au *Devoir* en 1955, je ne savais pas grand-chose des valeurs démocratiques parce que le collège classique ne m'en avait à peu près rien dit. Et autant les propriétaires de journaux - héritages de famille pour la plupart - que des éditorialistes et des journalistes avaient même un petit penchant vers un certain type de corporatisme qui faisait de Salazar même un personnage plutôt sympathique. Et comme nous avons le nôtre, en moins tyrannique, et surtout élu par le peuple, ce n'était pas si mal.

Même au *Devoir*, où les Fillion et Laurendeau traçaient de larges sillons vers la récolte démocratique, il ne paraissait pas incongru qu'un autre éditorialiste, Pierre Vigeant, soit promu grand Commandeur de l'Ordre de Jacques-Cartier.

[89]

Duplessis défendait bien l'autonomie de son peuple, de sa province, et de 1945 jusqu'à sa mort, il a été servi comme bien d'autres premiers ministres provinciaux par une croissance économique ininterrompue. Il a donc pu laisser s'installer le duplessisme dont plusieurs caractéristiques ont été fort bien décrites par Madeleine Parent, Gérard Pelletier et Arthur Tremblay (voir leurs témoignages dans ce livre).

L'idée qu'un parti politique devait se donner une structure démocratique n'était guère répandue. Les efforts des George-Émile Lapalme, Jean-Marie Nadeau et Jean-Louis Gagnon de faire vivre la fédération libérale du Québec n'étaient pas très reflétés dans la grande presse. Il y avait bien un parti dans l'Ouest, le CCF, à qui les coopératives et les syndicats avaient donné cette structure démocratique, mais cela n'empêchait pas nos dirigeants syndicaux de Montréal d'accepter des sièges de conseillers municipaux nommés par les corporations.

Pour ce qui est d'être élu conformément aux exigences démocratiques, il a fallu attendre les abus énormes de l'élection de 1956 pour qu'une partie seulement de la presse s'émeuve publiquement.

Je prends un exemple récent. J'étais d'accord avec la *Gazette* quand elle a insisté plus que les autres médias pour qu'il y ait enquête sur le nombre de bulletins rejetés le soir du référendum dans des circonscriptions très favorables au NON. Une fraude est une fraude, et il ne faudrait pas revenir, au nom d'un objectif supérieur, à des pratiques d'une autre époque. Quand on lui a fait remarquer qu'on avait voté à plus de 100% dans certains bureaux de scrutin, Duplessis a répondu : « Mais, c'est l'enthousiasme populaire ».

Ne cherchez pas, au temps du duplessisme, les protestations de la *Gazette*, ou du *Montréal Star*, ou de la plupart [90] des journaux francophones au lendemain de vols d'élections manifestes.

On envoie parfois un coup de chapeau à *Radio-Canada* d'avoir eu plus de conscience que les autres. D'accord, des animateurs et journalistes brillants et courageux y invitaient tous ceux qui réfléchissaient et proposaient une autre manière de gouverner. Mais, comme vous le savez, le message, c'est le médium, et par delà ce qui se disait, les Québécois découvraient surtout qu'on pouvait débattre publiquement des affaires publiques sans la permission du chef et en dépit de ses condamnations pittoresques.

Ces débats alimentaient déjà le discours de Paul Sauvé et le programme de Jean Lesage. Mais il faut aussi se rappeler qu'au même moment, le service des nouvelles de *Radio-Canada* n'était pas autorisé à diffuser un seul mot qui n'avait pas d'abord été publié par l'agence *Presse Canadienne*, temple de la totale neutralité. Je répète que même si les faits les plus troublants du régime ne faisaient guère l'objet de reportages, les gens savaient.

On peut bien aujourd'hui appeler le scandale du gaz naturel le *watertgate* du duplessisme, mais je crois que les citoyens ne furent pas étonnés d'une telle prévarication au sommet alors qu'ils ne manquaient pas d'exemples à l'échelle locale.

Un dernier mot sur la conscience démocratique de la presse de l'époque. Il est exact de dire que de très nombreux journalistes formaient une joyeuse bande d'individualistes, libertaires à leur manière, mais peu enclins à traduire leurs convictions en action professionnelle. Surtout qu'ils étaient très mal payés et que plusieurs participaient à l'esprit du régime sous forme de cadeaux, petits contrats et acceptaient d'être placés en conflit d'intérêts.

[91]

Un exemple. J'ai interviewé il y a quelques années le juge en chef de la Cour suprême, Antonio Lamer. Il me rappelait combien il arrivait souvent qu'un avocat criminaliste soit empêché pendant plusieurs jours de voir son client. Difficile de protester, car cela aurait été pire la fois suivante. Les journalistes savaient tout cela, ils savaient même théoriquement combien l'habeas corpus était un fleuron du droit britannique, mais de là à en faire ici une bataille de principe en exposant les faits... Imaginez aujourd'hui le déchaînement de la presse si un accusé était gardé *incommunicado* pendant trois jours par la police.

Il faut rappeler aussi une faiblesse fondamentale de la presse de cette époque face au pouvoir politique. C'était son mode de propriété familiale, son appartenance à une certaine bourgeoisie qui l'identifiait à l'élite marchande dont une des règles a été de tout temps : tes affaires vont bien, ne te mêle pas du reste. Cela pouvait même conduire carrément à une grande familiarité avec le pouvoir politique.

Le propriétaire du *Montréal Star*, M. John McConnell, avait trouvé une voie originale pour préserver son amitié avec Maurice Duplessis.

Il lui faisait don de sommes d'argent importantes avec lesquelles le premier ministre pouvait, dans son bureau, distribuer personnellement des bourses à des jeunes Québécois au talent prometteur.

La presse est « tombée sur le dos » quand Pierre Elliott Trudeau a appuyé Duplessis dans son refus des subventions fédérales directes aux universités. Mais elle ne faisait pas grand-chose pour que les subventions provinciales cessent d'être accordées selon l'arbitraire du prince. Il est vrai que les administrateurs des universités subissaient leur sort dans le plus profond silence.

Quant aux journalistes, ils n'avaient pas encore développé comme aujourd'hui les réflexes de leur [92] professionnalisme et cette cohésion qui leur permet de les imposer en grande partie à des patrons de presse qui maintenant, d'ailleurs, entendent eux-mêmes les pratiquer.

C'est pourquoi je n'ai pas du tout été surpris, lors de mon expulsion du bureau de Duplessis pendant la crise du gaz naturel - il fallait bien que j'en parle au moins une fois ! Je n'ai pas été surpris, dis-je, de voir les autres journalistes prendre simplement des notes sans protester d'aucune façon. Plusieurs ont sans doute été étonnés de lire les manchettes et les éditoriaux les jours suivants.

Enfin, j'en arrive à mon troisième point. Les journaux ne pouvaient pas vraiment décider de jouer le rôle d'opposition au régime duplessiste. Le danger était trop grand.

Le noyau des décideurs, à l'époque, était tricoté tellement serré que les pressions sur les annonceurs, la privation de la publicité gouvernementale, les mots d'ordre sur le terrain auraient coûté très cher à un journal récalcitrant. Et ce n'est pas seulement son faible tirage qui explique pourquoi *Le Devoir* devait faire des souscriptions publiques pour survivre. Les poches de résistance, comme le *Clairon Mascoutain* de Saint-Hyacinthe, étaient l'exception.

Sans compter la puissance du législateur dans certains cas. Et je termine par une des histoires les plus marquantes de ma carrière. C'est une histoire de censure. Je sais qu'on aime beaucoup discuter en cette matière de contrôle, de supervision, d'autocensure, etc. Mais pour un journaliste, la censure, c'est d'abord quand on met le crayon rouge sur sa copie.

Ça m'est arrivé deux fois dans ma vie. La deuxième fois, c'était en 1967, pendant la guerre des six jours en Israël. La première fois, c'était au journal *La Presse* pendant la campagne électorale de 1960.

[93]

La Presse vivait en 1960 une situation à peu près inextricable de succession. Et seule une loi, un bill privé comme on disait alors, pouvait l'en sortir. À l'approche de juin 1960, il y eut tractation et entente. Si le journal était gentil pour l'Union nationale, on allait régler le problème. Et l'entente a eu lieu malgré l'arrivée récente de Jean-Louis Gagnon comme chef de la rédaction et malgré le fait que c'était un gros bureau d'avocats d'allégeance libérale de la rue Saint-Jacques qui conseillait la famille.

Et pendant que Jean-Louis Gagnon faisait une diplomatique tournée des bureaux de province, à Montréal, les seniors de service Roger Champoux et Maurice Dagenais biffaient, au crayon rouge, les éléments de notre prose qui paraissaient défavorables à l'Union nationale.

Le 23 juin au matin, pendant que nous regardions avec jouissance la manchette qui annonçait la victoire des libéraux de Jean Lesage, Roger Champoux est arrivé dans la salle de rédaction en longeant le mur et a demandé : « Est-ce que je peux entrer ? »

Avec la merveilleuse impudence de mes 25 ans, j'ai répondu très fort : « Oui, mais ne faites pas de bruit. »

C'est ce matin-là, pour moi, que le duplessisme est mort et que le journalisme a pu enfin entreprendre sérieusement de définir sa place dans une démocratie.

[94]

[95]

Première partie : Duplessis**Chapitre 4**

**“La Révolution tranquille,
catégorie identitaire
du Québec contemporain.”****Jocelyn Létourneau**[Retour à la table des matières](#)

En parcourant la liste des titres des communications présentées lors de ce colloque, je me suis dit que le mien détonnait passablement. Cela n'a rien d'une stratégie de distinction. Il s'agit tout simplement de reconnaître que la « Révolution tranquille », dans l'imaginaire québécois contemporain, est l'interface inséparable de la « grande noirceur », expression encore largement utilisée, bien que de manière plus subtile qu'auparavant, pour désigner l'époque duplessiste. Il n'y a qu'à lire les journaux, écouter les émissions d'affaires publiques, prêter l'oreille à l'écho de la mémoire collective ou entendre les lapsus (*sic*) de la gent savante pour se rendre compte de la permanence de cette métaphore référentielle dans l'appréciation du passé-présent du Québec.

On dit que les années d'après-guerre sont actuellement soumises à d'importantes réinterprétations. Cette remarque est juste. Plusieurs travaux publiés récemment en font foi. On admet volontiers que la société duplessiste n'était pas aussi noire qu'on l'a dépeinte, qu'elle

était, à l'instar de n'importe quelle société concrète, pleine de contradictions, d'ambiguïtés, d'entremêlements idéologiques. Une société est toujours plus que ce que l'on dit d'elle, surtout après coup. Sa réalité ne coïncide jamais avec la représentation qu'en donnent les analystes, [96] *a fortiori* quand ces analystes, au départ, cherchent à fonder l'identitaire d'une nouvelle société en même temps qu'ils écrivent l'histoire de l'ancienne en la citant à son procès⁹⁸. Ainsi pendant près de vingt ans, la société duplessiste, en tant qu'univers que l'on voulait quitter, a été décrite comme l'envers exact de la république que l'on voulait instaurer - une république « lyrique », François Ricard nous l'a confirmé il n'y a pas si longtemps. Pour dépeindre ce « temps qui n'était plus de son temps », on a, en d'autres lieux, parlé d'« ancien régime »⁹⁹. Ici, c'est l'idée de « grande noirceur » qui s'est imposée¹⁰⁰. La logique reste toutefois la même et le rapprochement est évident : chaque société a besoin d'un « temps d'avant » pour marquer et distinguer un « temps d'après », âge d'or réputé. On trouve là un relent d'eschatologie chrétienne. Je dis société, mais c'est [97] plutôt d'un groupe cherchant à investir l'espace communicationnel de ses horizons de signification et de son exégèse qu'il faudrait parler. La Révolution tranquille renvoie après tout à une opération sereine de

⁹⁸ À ce sujet, voir Jocelyn Létourneau, « Histoire du Québec d'après-guerre et mémoire collective de la technocratie », *Cahiers internationaux de sociologie*, XC (juillet 1991), p. 67-87 ; Jocelyn Létourneau, « Le "Québec moderne" : un chapitre du grand récit collectif des Québécois », *Revue française de science politique*, 42, 5 (octobre 1992), p. 765-785 ; Jocelyn Létourneau, « La mise en intrigue. Configuration historico-linguistique d'une grève célébrée : Asbestos, P.Q., 1949 », *Recherches sémiotiques/Semiotic Inquiry*, 12, 1-2 (1992), p. 53-71 ; Jocelyn Létourneau, « Des récits d'histoire », *Bulletin d'histoire politique*, 4, 3 (printemps 1996), p. 69-75.

⁹⁹ Pour une étude minutieuse et intelligente des joutes discursives qui ont opposé les différents acteurs du « grand dérangement de 1789 » dans la nomination du passé-présent, voir Keith Michael Baker, *Inventing the French Revolution. Essays on French Political Culture in the Eighteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

¹⁰⁰ Dans certains de ses écrits, Léon Dion a néanmoins recours à la notion d'ancien régime pour désigner l'Avant Révolution tranquille. Voir son article « De l'ancien... au nouveau régime », *Cité Libre*, XII, n° 38 (juin-juillet 1961), p. 3-14. Voir aussi son ouvrage : *Québec 1945-2000, Tome II : Les Intellectuels et le temps de Duplessis*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, *passim*.

transfert de pouvoir symbolique entre deux groupes : un premier qui décline ou qui s'incline et un second qui triomphe et qui balise l'espace public du temps de sa narration, la transition s'étant effectuée dans les faits de manière bien plus douce, accumulative et consensuelle qu'on l'a laissé entendre ¹⁰¹.

On dira évidemment qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Que le régime duplessiste, si pas noir, était au moins gris ; et que la Révolution tranquille a effectivement entamé, sinon consommé, une rupture majeure dans l'évolution historique du Québec. Il y a tout de même des limites au « révisionnisme » ! ¹⁰² On ne peut revenir sur un épisode aussi décisif, aussi définisseur dans la trajectoire d'un groupe. C'est comme si l'on décidait de remettre en cause l'importance de la Révolution française ou celle de la Révolution américaine dans la destinée de ces deux pays. C'est comme si l'on disait que Pierre n'est pas né le jour de sa naissance ! Remettre en question de telles certitudes, c'est risquer de mettre en doute l'existence de l'entité, [98] individuelle ou collective, dont on parle. Prétendre par exemple que la Révolution tranquille n'a pas eu le caractère dramatique qu'on lui a prêté, en terme d'ampleur de changement j'entends, ce n'est rien de moins que de banaliser l'acte de refondation d'un groupe qui décide de se doter d'un recommencement narratif. Car tel est bien le sens d'une révolution : un recommencement narratif. Il est en effet autrement plus difficile de déterminer, après qu'une révolution ait balayé la socialité de son vent orageux, ce qui a été définitivement détruit, ce qui continue et ce qui perdure sous un mode différent. Une révolution est, dans la mouvance d'une société, un moment de basculement confus plein de contradictions et de rétroactions, d'improvisations et de jaillissements, d'incertitudes et d'imprécisions. Ainsi, on ne s'entendra jamais sur les conséquences effectives, immédiates et de longue durée de la défaite - ou de

¹⁰¹ Philippe Morin, « Le rôle de l'intelligentsia dans la modernisation de l'État du Québec. Nuancements de la vision salutaire de la révolution tranquille », mémoire de maîtrise, département d'histoire, Université Laval, 1994.

¹⁰² Comme l'a implicitement suggéré Kenneth McRoberts dans son article « La thèse tradition-modernité : l'historique québécois », dans *Les Frontières de l'identité. Modernité et postmodernisme au Québec*, sous la direction de Mikhaël Elbaz, Andrée Fortin et Guy Laforest, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 29-45. Voir aussi le débat fort intéressant publié autour du thème « Y a-t-il une nouvelle histoire du Québec ? », dans le *Bulletin d'histoire politique*, 4, 2 (hiver 1995), p. 7-74.

la conquête, c'est selon - de 1759. Des choses ont changé, d'autres non. Il y a eu brisure mais il y a eu en même temps adaptation compensatrice, recherche d'aménagements hybrides de la part des acteurs contemporains ou héritiers de l'épisode. Différentes *praxis* ont été inventées, plusieurs *memoriae* se sont constituées dans le sillage des nombreuses stratégies identitaires mises de l'avant et bricolées par des femmes et des hommes désireux de vivre coûte que coûte, c'est-à-dire de poursuivre leur route dans la veine centrale de l'histoire ou dans ses sentiers. Il n'y a jamais eu unanimité sur ce que devait être l'avenir du Canada français ni sur l'interprétation à donner à son passé. De même en ce qui a trait aux années 1944-1959. Jamais historien ne dira que rien n'a changé dans le Québec d'après la Deuxième Guerre mondiale, au contraire ! Mais il y en a pour trouver que ça n'a pas changé dans le sens souhaitable, donc [99] que ça a changé à droite ; ou pas de la même manière qu'après 1960, donc que ça a changé trop lentement ; ou plus tard qu'ailleurs, donc que ça a changé en retard ; et quoi encore ? Qui pense juste, qui pense faux ? Faut-il faire preuve de « rectitude historique » et affirmer que tous ont, à la fois, un peu raison et un peu tort ? Et que la réalité du passé se situe probablement au carrefour des argumentaires opposés des « révisionnistes » et des « classiques » ?

Je vais construire ma réponse en deux temps. Je dirai d'abord que l'on ne peut pas parvenir à une lecture adéquate de la période « duplessiste » à moins d'envisager le devenir de la société québécoise de cette époque dans une optique résolument comparative. Je dirai de même que l'on doit, pour aborder le régime duplessiste dans sa spécificité, forger une batterie de concepts originaux pour éviter de sombrer dans le travers familier de bien des commentateurs, c'est-à-dire approcher cette période à partir d'une position analytique qui la situe par rapport à son avenir souhaité ou connu plutôt que par rapport à l'effectuation contingente, aléatoire et ouverte de son présent. Mais, quel que soit l'angle d'analyse préconisé et les catégories analytiques retenues - et ce sera là mon deuxième point -, je pense sincèrement que l'on ne pourra pas de sitôt remettre en cause l'opposition tranchée qui existe entre la grande noirceur et la Révolution tranquille. Cette métaphore est en effet au cœur de l'identitaire du Québec contemporain. La démembrer aurait pour effet de déstabiliser l'imaginaire grâce auquel les Québécois francophones construisent leur représentation du

Nous Autres depuis une trentaine d'années, une représentation fondée sur l'idée du déni de *Soi* (la « grande noirceur et l'abattement du temps d'Avant ») et sur celle du désir d'être (le « grand réveil et l'accomplissement du [100] temps d'Après ») ¹⁰³. En clair, la grande noirceur et la Révolution tranquille ne sont pas simplement des images suggestives à partir desquelles est entreprise une lecture du passé ou forgée une interprétation de l'histoire. Elles ne sont rien de moins que les catégories centrales d'une construction historique du *Soi* collectif dans un nouveau rapport avec *l'Autre*. On imagine tout de suite l'enjeu posé par la réinterprétation de ces deux épisodes qui possèdent une même unité épistémologique. Ce n'est justement pas, seulement, une question de réinterprétation scientifique.

J'ai dit qu'une analyse adéquate de la société duplessiste commandait une lecture comparative et originale. Discutons d'abord du volet comparatif.

On sait que les années 1920 et 1930 coïncident avec une continentalisation poussée de l'espace économique nord-américain ¹⁰⁴. Le processus s'intensifie après la guerre. Cela dit, ce macro espace reste marqué par d'importantes différenciations internes ¹⁰⁵. Il ne s'agit pas, comme on l'a [101] affirmé facilement, de retards de développement ou de déphasages tenant, dans le cas du Québec par exemple, à la persistance de traits culturels obsolètes chez certains *folks* un peu « arriérés » par rapport à d'autres sujets réputés fonctionnels et surtout mo-

¹⁰³ À ce sujet, en plus de nos travaux déjà cités, voir Daniel Jacques, *Les humanités passagères. Considérations philosophiques sur la culture politique québécoise*, Montréal, Boréal, 1991 ; Heinz Weinmann, *Du Canada au Québec : généalogie d'une histoire*, Montréal, L'Hexagone, 1987 ; Claude Bertrand et Michel Morin, *Le territoire imaginaire de la culture*, Montréal, LaSalle, Hurtubise HMH, 1979.

¹⁰⁴ Keith Norrie et Doug Owram, *History of Canadian Economy*, Toronto, University of Toronto Press, 1990.

¹⁰⁵ Jacques Bérard, « Continentalisme et fragmentation économique au Canada : essai de théorisation et éléments de démonstration », mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1983. Voir aussi plusieurs contributions à l'ouvrage de Gérard Boismenu *et al*, *Espace régional et nation*, Montréal, Boréal Express, 1983.

dermes - entendre ici les « Canadiens anglais » et les « Américains »¹⁰⁶. Ces différenciations renvoient aux modalités fort variées et inégales par lesquelles se réalise le processus de diffusion de l'accumulation intensive du capital à l'échelle nord-américaine. Elles s'expliquent également par rapport à la structuration spatiale du système du capital au sein de cet espace et par rapport à l'articulation spatiale des filières productives sur le plan continental après la guerre, cette structuration et ces articulations renforçant ou bouleversant les spécialisations acquises et l'identité économique des régions les unes par rapport aux autres tout en les entraînant dans une grande mouvance interactive globale¹⁰⁷. C'est dans le contexte de ce système et de ces articulations que se trouve placé le sous-espace québécois. C'est par rapport à ce système et à ces articulations, noyau d'un régime de croissance dont les effets se propagent par tout le continent, [102] qu'il définit ses avantages comparatifs et absolus, et qu'il subit les dynamismes, plus ou moins forts, du fordisme¹⁰⁸.

Pour des raisons liées à son histoire économique et à la formation historique de son bassin de main-d'œuvre, l'espace québécois constitue certainement un sous-espace spécifique dans le grand système économique nord-américain. Il y aurait lieu de procéder à une cartographie empirique des dynamismes de ce système : on y verrait très explicite-

¹⁰⁶ Le texte tuteur de Pierre Elliott Trudeau, « Le Québec au moment de la grève de l'amiante », est l'un de ceux où l'on trouve cette position exprimée de la manière la plus cohérente. Voir aussi le programme de recherche tracé par Everett C. Hughes lors de son séjour comme professeur invité à l'Université McGill, et l'ensemble des publications qui en sont ressorties.

¹⁰⁷ Jocelyn Létourneau, « Saisir Lapalme à travers les enjeux d'une époque. Notes sur le développement économique du Québec, 1945-1960 », dans *Georges-Émile Lapalme*, sous la direction de Jean-François Léonard, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1988, p. 37-46 ; Jocelyn Létourneau, « Croissance économique et régulation duplessiste : essai de position des problèmes », *Interventions économiques*, 19 (printemps 1988), p. 200-225.

¹⁰⁸ Jane Jenson, « "Différent" but not "Exceptional" : Canada's Perméable Fordism », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 26, 1 (1989). Cette perspective est également défendue par Gilles Bourque et Jules Duchastel dans *Restons traditionnels et progressifs. Pour une nouvelle analyse du discours politique : le cas du régime Duplessis au Québec*, Montréal, Boréal, 1988, chap. 11. Voir aussi Gérard Boismenu, *Le duplessisme. Politique économique et rapports de force, 1944-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1981.

ment la place occupée par le Québec en tant qu'espace particularisé d'accumulation et de régulation, un espace qui ne se définit pas exclusivement, loin de là, sur la base de critères ethniques et linguistiques. Comme certains l'ont souligné, les grands procès d'institution de la société québécoise ont toujours dépassé la question nationale ¹⁰⁹. De même, on découvrirait comment le Québec se distingue de zones centrales et appartient à des zones en voie de « périphérisation » dans ce système. Le fait est que depuis le début des années 1930, le Québec, à l'instar des provinces maritimes qui connaissent alors une consolidation de leur statut de frange, s'excentre relativement dans le système canadien et nord-américain qui se met en place. Il n'a plus fonction, comme cela avait été le cas jusqu'après la Première Guerre mondiale au moins, de [103] pôle de croissance et de centre névralgique d'un espace économique en devenir, celui du Canada ¹¹⁰. Pis encore, au fur et à mesure que l'on avance dans le XX^e siècle, le Québec consolide son statut de *late developer*, ce qui le distingue et le désavantage par rapport à d'autres sous-espaces concurrents profitant de leur statut de *lucky follower*. Pour apprécier la condition québécoise au cours de cette période, il est évidemment tentant de recourir au canevas interprétatif cléricico-nationaliste ou technocratique et de dire qu'après la guerre le Québec est victime du fédéral et des Anglais, c'est-à-dire de *l'Autre qui vient d'Ailleurs*, et des conservateurs et des traditionalistes, c'est-à-dire de *l'Autre qui vit en Soi !* Je pense qu'il s'agit là d'une interprétation un peu courte.

Évidemment, la « périphérisation » que connaît la province à partir de la grande crise ne survient pas du jour au lendemain. Relative et partielle plutôt qu'absolue et totale, elle se consolide lentement sur plusieurs décennies. Ce processus de « périphérisation » ne coïncide pas non plus avec un temps mort de la croissance. Au contraire, tous les indicateurs économiques dans le Québec d'après la Seconde Guer-

¹⁰⁹ Gilles Bourque, Jules Duchastel, et Jacques Beauchemin, *La Société libérale duplessiste, 1944-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994, p. 21-23.

¹¹⁰ On reprend ici certaines positions énoncées il y a longtemps par Albert Faucher. Voir aussi, plus récemment, G. Lewis Code, « Toronto, Montréal and Processes of Metropolitan Dominance : Financial Services and the Canadian Urban System, 1871-1991 », thèse de doctorat, York University, département de géographie, 1995.

re mondiale sont à la hausse. C'est ce qui a pu laisser croire à certains décideurs que les mécanismes de régulation qu'ils préconisaient étaient adéquats, y compris la promotion de ce que Gilles Paquet appelle dans ce livre le « capital communautaire » (renforcement des organismes parasociaux, encouragement au bénévolat, [104] incitation à l'entraide familiale, vénération de la communauté locale, etc.), capital largement disqualifié au moment de la grande transition technocratique des années 1960. Ces mécanismes de régulation, j'en conviens, n'étaient pas qu'outils techniques de gestion. Ils étaient instruments décisionnels pour des groupes - l'Église au premier rang - qui entendaient confirmer leur pouvoir au sein d'un espace politique qu'ils cherchaient à conformer à leur avantage et selon leur vision d'une société libérale-conservatrice fondée sur l'éthique du devoir, l'ordre et la responsabilité ¹¹¹.

Il s'est avéré, on le sait maintenant, que les choix effectués, prudents plutôt qu'audacieux, malheureux plutôt qu'heureux, a-t-on renchéri, n'eurent pas l'effet escompté et que le glissement relatif de la province s'est inéluctablement poursuivi. *A posteriori*, on peut penser que les pratiques de gestion mises de l'avant par Duplessis dans les années 1950 - pratiques de gestion que j'aime bien résumer par la notion décevante mais évidente de « régulation duplessiste » - ont représenté une fuite en avant - pas en arrière ! - devant les formidables défis que posait à l'époque l'insertion gagnante du Québec dans le système du capital en voie d'affirmation. Cette fuite en avant reposait sur un postulat central apparemment endossé par une population consentant à cette vision défensive qui répondait, dit-on, à un éventail de valeurs traditionnelles qui l'inspirait encore ¹¹² : consolider les [105]

¹¹¹ Gilles Bourque, Jules Duchastel, Jacques Beauchemin, [*La Société libérale duplessiste, 1944-1960*](#).

¹¹² Cela ne doit pas surprendre. Pour une large partie de la population habitant le Québec des années 1950, et cela chez les francophones plus que chez les anglophones, les « institutions politiques n'ont qu'une mince légitimité d'intervention dans un ordre fixé par la Providence qui donne le caractère organisateur de l'ensemble social. » Si la soumission effective des individus au diktat de l'Église est loin d'être aussi grande qu'on l'a dit, il reste que leur représentation du monde, et surtout de *l'ordre* et du sens de ce monde, est fortement marqué par l'idéal chrétien tel qu'il est mis en discours, en forme et en pratique par l'institution ecclésiale. Citation tirée de Josée Bergeron, « Les frontières matérielles et imaginées de l'État-Providence : les politiques

avantages comparatifs et absolus du Québec tout en renforçant son identité économique en offrant au capital en voie de réallocation spatiale et industrielle à travers toute l'Amérique des facteurs de production à bon coût, main-d'œuvre et ressources surtout ¹¹³. En cela, Duplessis s'inscrivait largement dans la continuité de son prédécesseur Taschereau, à la différence près qu'il entendait faire profiter le petit capital local des retombées des grands projets d'exploitation industrielle mis en œuvre par le capital étranger et canadien-anglais ¹¹⁴.

C'est également par rapport à cette volonté de maintenir un certain nombre d'avantages spécifiques au Québec qu'il faut comprendre la question de l'autonomie provinciale et celle de l'affirmationnisme frondeur de Duplessis, conduite qui, pour le « Chef », ne renvoyait pas à une conception doctrinaire du nationalisme mais était utilisée ponctuellement à des fins de légitimation de son idéologie politique ou pour promouvoir la cause de son parti [106] auprès de l'électorat ¹¹⁵. On se rappellera que, dans les années 1950, la stratégie du fédéral est de maximiser les effets de croissance provenant du sud-ouest de l'Ontario en favorisant leur diffusion, par une régulation pan-nationale de type keynésien, vers les autres régions économiques du Canada. Cette stratégie est aussi de massifier l'espace économique canadien en aplanissant les différentiels de concurrence et de croissance fondés sur l'identité économique et sociale des régions ¹¹⁶. Il semble que Duplessis n'a jamais cru - pour des raisons de pragmatisme éco-

familiales en France, au Canada et au Québec de 1945 à 1993 », thèse de doctorat, Carleton University, 1996.

¹¹³ Gérard Boismenu, *Le Duplessisme. Politique économique et rapports de force, 1944-1960* ; Richard Jones, *Duplessis et le gouvernement de l'Union nationale*, Ottawa, Société historique du Canada, 1983, « Brochure historique », n° 35.

¹¹⁴ Bernard L. Vigod, « Responses to Economic and Social Change in Québec : The Provincial Administration of L.-A. Taschereau, 1920-1929 », thèse de doctorat, Queen's University, 1974.

¹¹⁵ Duplessis n'est d'ailleurs pas le seul à user de la rhétorique nationaliste, les gens d'affaires s'y employant eux-mêmes chaque fois que cela servait leurs intérêts. Voir l'exemple éloquent cité par Léon Dion dans son ouvrage *Québec, 1945-2000*, p. 79.

¹¹⁶ À ce sujet, voir Robert M. Campbell, *Grand Illusions. The Politics of the Keynesian Experience in Canada, 1945-1975*, Peterborough, Broadview Press, 1987.

nomique, de conviction personnelle, d'opportunisme politique assurément et de vision de la société et du Canada - que cette stratégie puisse être profitable au Québec et que la province réussisse, envers et contre l'Ontario notamment, à occuper une position concurrentielle avantageuse dans un ensemble nord-américain en pleine mutation. Il serait intéressant d'examiner comment d'autres gouvernements, administrant également des espaces en glissement et disposant de peu de ressources financières ¹¹⁷, ont réagi face aux mêmes défis de restructuration et de réallocation des capitaux. On a trop tendance, encore de nos jours, à comparer le Québec avec l'Ontario comme s'il s'agissait de provinces jumelles et qu'elles constituaient les deux moitiés d'une [107] même zone forte, ce qui n'est assurément pas le cas. Dès le milieu du XX^e siècle, le Québec se *distingue* en fait de sa voisine sur le plan économique en tant qu'espace de « rayon » (*spoke*) plutôt que site du « moyeu » (*hub*) - si l'on nous permet cette métaphore devenue à la mode ¹¹⁸.

C'est pourquoi, contrairement à ses prédécesseurs qui préconisaient la carte « Canada » parce que Montréal était encore la plaque tournante de l'économie du pays, Duplessis entreprend, au début des années 1950, un recentrage stratégique de sa gouverne sur la province et commence à jouer la carte « Québec » pour assurer le devenir de cet espace régional - un espace que certains penseurs d'obédience néonationaliste, en peine d'utopie et en panne de mobilité sociale, s'ingénient à décrire à l'aune du concept de « société globale tronquée ». C'est en ce sens, parce qu'il constitue une transition entre la vision à dominante pancanadienne des Gouin et Taschereau, d'une part, et la vision à dominante provinciale-nationale des Lesage et Johnson, d'autre part, que Duplessis peut être considéré comme l'instigateur d'un affirmationnisme québécois plus insistant qui perdure jusqu'à nos jours ¹¹⁹. [108] Les années 1950 marquent assurément une époque au

¹¹⁷ Dans son ouvrage déjà cité, Léon Dion revient continuellement sur l'idée que le premier ministre ne disposait finalement que de maigres ressources financières. Voir ses propos p. 52 et p. 71.

¹¹⁸ Nous ne prétendons pas que cette position de « rayon » est inéluctable ou irréversible, surtout en contexte d'économie migrante. Cela dit, il faut en tenir compte lorsque l'on porte son regard sur la période 1940-1980.

¹¹⁹ Qu'on me comprenne bien : je n'entends pas ici que la classe politique du Québec, depuis la Confédération jusqu'au milieu des années 1930, ne s'iden-

cours de laquelle se créent les conditions du passage à une autre définition de la représentation spatiale et identitaire de la collectivité française : une représentation qui va de la province à l'État du Québec, et de la race canadienne-française et catholique à la *nation* québécoise ¹²⁰. En [109] d'autres termes, d'une définition ethno-culturelle du

tifiait pas aussi à des intérêts provinciaux ou régionaux et ne s'opposait pas à Ottawa. C'est le contraire qui est vrai. Tous les premiers ministres de la province, Mercier, Gouin et Taschereau en tête, bien que partisans indéfectibles d'un Canada binational, durent prendre position par rapport à l'ensemble des batailles liées à la définition de la nation canadienne. À cet égard, il s'agissait de maintenir la place politique et symbolique du Québec dans la Confédération, une place dont le Canada anglais voulait ardemment qu'elle soit minoritaire. La crise de la conscription, survenue en 1917, constitue l'un des épisodes majeurs de cette bataille. Elle provoque le repli des élites canadiennes-françaises vers leur province de référence, laquelle sera de plus en plus considérée comme le bastion de la race canadienne-française et catholique. Dans ses revendications contre Ottawa, la classe politique du Québec entendait aussi s'assurer que les champs de compétences des provinces soient respectés par le gouvernement fédéral. Cela étant dit, pour les politiciens québécois d'avant Duplessis - grands brasseurs d'affaires et partisans de l'État minimaliste - l'Empire parfois, la Confédération et le Québec à coup sûr, étaient autant de cartes à jouer dans le cadre de grandes stratégies d'accumulation du capital et de positionnement personnel. Dans l'imaginaire de ces visionnaires pancanadianistes, Montréal était encore au cœur d'un système économique de transactions et d'échanges qui les enrichissait. Cette situation allait changer graduellement dans les années 1930 et 1940 au fur et à mesure que Toronto, qui connaissait alors un processus d'émancipation économique de première importance, devenait une concurrente impitoyable de Montréal comme métropole du Canada. Sur la question des nationalismes québécois entre 1867 et 1917, voir l'entrevue fort intéressante réalisée par Gilles Gougeon auprès de Real Bélanger et publiée dans Gilles Gougeon, *Histoire du nationalisme québécois. Entrevues avec sept spécialistes*, Montréal, VLB/SRC, 1993, p. 51-86. Quant à Duplessis, s'il n'a pas inventé la notion d'autonomie provinciale, il est parvenu à l'élever au rang d'une véritable formule politique. À ce sujet, voir Léon Dion, *Québec 1945-2000, Tome II : Les Intellectuels et le temps de Duplessis*, p. 56 et Georges-Émile Lapalme, *Mémoires, Tome II : Le vent de l'oubli*, Montréal, Leméac, 1971, p. 40.

¹²⁰ Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, [*La Société libérale duplessiste, 1944-1960*](#), p. 227 et ss. Il y aurait lieu de dire aussi que Duplessis, fort réservé face à la transition keynésienne du gouvernement du Canada - et fort réservé aussi face à la construction d'un espace national canadien et à la représentation normative du Canadien que cette transition im-

groupe on passe graduellement et ce, par le biais d'une dynamique qui n'est pas unilinéaire, à une définition politico-institutionnelle de ce groupe ¹²¹. L'adoption en 1948, par l'Assemblée législative, du fleurdelisé comme drapeau officiel du Québec marque le coup d'envoi de cette transition qui sera effectivement consommée dans les années 1960 et 1970 au moment de la (re)naissance symbolique du *Québécois*, cette transmutation ne signifiant pas, bien au contraire, que les nouveaux intéressés [110] cesseront d'entretenir un rapport positif et affectif envers le Canada. Cela ne doit pas surprendre : les tensions entre les définitions d'appartenance à l'espace canadien ont toujours été une dimension centrale de l'expérience historique québécoise.

Quoi qu'il en soit, c'est ce legs, cette réorientation symbolique et économique du devenir du groupe autour de son assise territoriale immédiate, celle du Québec, que René Lévesque reconnaissait au moment où il honorait la figure du « Chef » devant l'hôtel du Parlement en 1977 ¹²². En fait, on peut certainement prétendre, comme l'a

pliquait - enracine sa gouverne dans un imaginaire du provincialisme qui était certainement au cœur de la conception du Dominion du Canada telle qu'elle était régulièrement sanctionnée par le Conseil privé de Londres. En clair, dans l'esprit du « Chef », le lien colonial pouvait être garant d'une préservation des droits acquis par une minorité nationale qui était aussi l'un des peuples fondateurs du Canada. Ce lien colonial, rejeté par les modernisateurs du Canada associés à l'institution du paradigme keynésien au cœur de la pratique de l'État fédéral, a certainement accentué leur vision du Québec en tant que province arriérée et traditionnelle. En un sens, le projet indépendantiste - celui d'un Lévesque par exemple - était une façon de soustraire le groupe à la tutelle d'Ottawa en évitant de le replacer sous celle de Londres.

¹²¹ Précisons que cette mutation n'entraîne pas la disparition complète du référent ethno-culturel qui reste prégnant dans l'identitaire collectif mais qui, au lieu d'être utilisé comme un vecteur et un prétexte de repli sur *Soi*, est progressivement apparenté, à travers la notion de francité, à un facteur de synergie, une ressource naturelle et un avantage comparatif. Dans les deux cas - référent ethno-culturel ou politico-institutionnel -, il y a néanmoins constitution d'un espace proprement québécois délimité par les frontières géographiques du Québec. C'est par cette représentation que l'on envisage éventuellement la place du Québec à l'intérieur du Canada.

¹²² Le lecteur comprendra qu'en disant cela, nous n'entendons pas que l'affirmationnisme d'un Duplessis était de même nature que celui d'un Lévesque par exemple. Le fait est que, durant les années 1950, certains réalisent que non seulement l'État binational ne peut exister dans le cadre de la Confédération (ce que d'autres affirmaient déjà depuis longtemps) mais que l'accomplisse-

avancé Léon Dion, que le discours autonomiste de Duplessis prépare l'avenir et forge les formules qui légitimeront l'action des gouvernements ultérieurs ; que ce discours crée l'embryon d'un style de relations fédérales-provinciales dont Lesage, saura tirer profit ; et que Duplessis a eu le mérite non négligeable de contribuer à accroître l'espace [111] géographique, physique et mental des Québécois en leur faisant connaître le Nord et ses richesses virtuellement inépuisables. Avec Duplessis, ajoute Dion, le Nouveau-Québec s'intègre graduellement au Québec confiné jusque-là aux rives du Saint-Laurent et aux paroisses de colonisation du Lac Saint-Jean et de l'Abitibi. Des noms comme Shefferville, Les Outardes, l'Ungava, Manicouagan, Bersimis se gravent dans la mémoire collective ¹²³. Duplessis pose en fait, à travers une pratique régulatoire équivoque plutôt que monovalente - on l'oublie souvent -, certaines bases sur lesquelles allait s'élever la conception ultérieure du Québec et s'édifier aussi la construction de *l'espace québécois*.

Certaines bases, mais pas toutes ! Au début des années 1960, les choix et visions de Duplessis - et de ses prédécesseurs - quant au mode de développement qui soit le plus profitable au Québec sont en effet remis en cause. Il y avait matière : les investissements étrangers avaient peu d'effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie canadienne-française, ils rivaient la formation de la main-d'œuvre à un très bas niveau et ils entravaient la croissance d'une grande bourgeoisie canadienne-française ¹²⁴. Certes, cela n'empêchait pas certains secteurs de progresser et le niveau de vie de la population de s'améliorer. Mais la perception générale de l'« état de la nation », par ceux qui s'at-

ment économique et social du Québec est rendu difficile, voire impossible, au sein de l'espace canadien compte tenu de la façon dont il se configure maintenant et compte tenu aussi des mécanismes de régulation institués par l'État central. Bien que tous les intervenants se réclament du maintien, voire de la promotion, de l'identité économique, sociale et culturelle du Québec pour justifier leurs actions, il va de soi que les motifs poussant Duplessis à rejeter l'État keynésien du Canada (et non pas le pays du Canada) ne sont pas les mêmes que ceux qui aspirent, dans le cadre de démarches plus ou moins agressives, à repositionner le Québec dans l'espace nord-américain grâce à la construction d'un État provincial fort qui soit garant de l'émancipation d'une nation moderne.

¹²³ Léon Dion, *Québec 1945-2000*, p. 41, p. 84 et p. 127.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 92.

tachaient à la repenser tout au moins, était empreinte de pessimisme. C'est pourquoi, à la suite de pressions émanant de plusieurs milieux, y compris celui des affaires ¹²⁵, et d'une conjoncture propice au changement [112] ayant beaucoup à voir avec la déprime économique de la fin des années 1950, on tenta de redresser la situation d'excentration dans laquelle s'enlisait de toute évidence la province. Pour ce faire, on tenta de maximiser les effets de la régulation keynésienne - jusqu'ici mise de l'avant par Ottawa au bénéfice de tout le pays - au profit de la seule société québécoise. C'est dans ce contexte que l'on préconisa une nouvelle stratégie où l'État occuperait cette fois le rôle de *leader* du redressement économique du Québec. Dans la mesure où ce processus d'institution de l'État comme grand timonier du groupe fut dirigé par une nouvelle classe d'acteurs, on chercha à faire d'une pierre deux coups : engager la province dans un développement plus autocentré - ce qui implique une certaine forme d'autonomie - et promouvoir la cause économique des francophones par l'entremise d'une bourgeoisie d'affaires autochtone. Le second objectif connut plus de succès que le premier.

On en est toujours là. L'affirmationnisme québécois du milieu des années 1990 a encore pour finalité de faire du Québec un espace compétitif, un espace gagnant, en contexte d'économie migrante : en clair, réaffirmer et réorienter tout à la fois l'identité économique d'une province-nation-région à l'aune d'une nouvelle philosophie développementale basée sur les notions de francité et de solidarité, d'une part, et sur celle de haute technologie et de souveraineté-partenariat, d'autre part, en faisant de Montréal le fer de lance du redéploiement et de la « refondation » du Québec dans la mondialité et grâce à elle ¹²⁶. Il s'agit d'un formidable défi pour lequel on saura, plus tard, si on a pris les bonnes ou les mauvaises décisions. [113] Pour l'instant, il s'agit plutôt d'un pari sur l'avenir dont personne n'est en mesure d'évaluer les résultats effectifs et dont la réussite dépend d'une foule de facteurs subjectifs et objectifs, internes et externes, conjecturables et imprévisibles. Duplessis se trouvait aussi dans cette expectative par rapport à l'avenir au moment où il gouvernait. La crainte larvée de l'époque,

¹²⁵ Jean-Louis Roy, *La Marche des Québécois. Le temps des ruptures (1945-1960)*, Montréal, Leméac, 1976.

¹²⁶ Jocelyn Létourneau, *Les Années sans guide. Le Canada à l'ère de l'économie migrante*, Montréal, Boréal, 1996, p. 93-121.

souvenir sombre des années de grande émigration, voulant que la province, victime de dynamismes économiques qui lui échappaient largement, connaisse un nouvel exode de sa population vers les zones attractives du Sud et de l'Ouest, n'était pas sans accroître la précipitation des décisions du gouvernement et favoriser aussi le recours à des stratagèmes connus plutôt qu'innovateurs, des stratagèmes encore inspirés par l'idéologie de la survivance, cette maîtresse de l'imaginaire collectif franco-québécois ¹²⁷. C'est cette conjugaison apparemment contradictoire mais en réalité complémentaire du *repli vers le connu* (mater, restreindre et contrôler) et de la *fuite vers l'avant* (vendre, ouvrir et développer) qu'Onésime Gagnon exprimait dans son discours du budget du mois de février 1950 en déclarant : « Restons traditionnels et progressifs » ¹²⁸.

[114]

On remarquera que pour développer mon analyse, embryonnaire je l'avoue, mais néanmoins indicative de la perspective que je préconise, je ne m'en suis pas remis aux catégories habituelles de « grande noirceur », de « traditionalisme », de « conservatisme », d'« autoritarisme », de « droite », de « gauche », de « patronage », de « libéralisme », mettez-en. Ces catégories portent en elles des traces de cultura-

¹²⁷ On aurait tort de croire que l'idéologie de la survivance, espèce de crainte viscérale d'être englouti par l'Autre ou de dériver vers *l'Ailleurs*, exprime l'adhésion, par la population du Québec au temps de Duplessis et même de nos jours, à un quelconque nationalisme doctrinaire.

¹²⁸ D'autres syntagmes sont tout aussi éloquents de l'interface du discours et des pratiques duplessistes : « Les traditions de la province sont immuables mais elles ne sont pas immobiles », « Le progrès, c'est la tradition en marche ». À ce sujet, voir Gilles Bourque et Jules Duchastel, *Restons traditionnels et progressifs* ; voir aussi Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, [La Société libérale duplessiste, 1944-1960](#). Voir enfin Jacques Beauchemin, Gilles Bourque et Jules Duchastel, « Les traditions de la province de Québec sont immuables mais elles ne sont pas immobiles : Tradition et modernité dans les discours constitutionnels, 1940-1960 », dans Pierre Lanthier et Guildo Rousseau (sous la direction de), *La Culture inventée. Les stratégies culturelles aux XIXe et XXe siècles*, Québec, IQRC, 1992, p. 99-132.

lisme. Elles sont celles des « autres » : celles des *Aufklärer* de la Révolution tranquille qui ont toujours aimé, stratégie identitaire oblige, se proclamer au cœur et à l'avant-garde du Québec en train de se faire et bâtissant ses nouvelles représentations - je parle du Québec « éclairé » et « moderne » bien sûr, en avance sur le « Québec d'hier », celui de la « grande noirceur ». Ces catégories sont également celles des partisans de la thèse « canadieniste » qui ont toujours aimé, stratégie identitaire oblige, se proclamer au cœur et à l'avant-garde du Canada en train de se faire et bâtissant ses nouvelles représentations - je parle du Canada unitaire et moderne bien sûr, en avance sur le Québec traditionnel et arriéré.

Développer une perspective comparative donc. De deux manières :

- 1) en élargissant le contexte par rapport auquel il faut appréhender la socio-économie québécoise d'après-guerre : essentiellement, celui du régime d'accumulation qui se met en place à l'échelle de l'Amérique du Nord ;

[115]

- 2) en cessant d'isoler le cas québécois d'autres cas qui, sans être semblables, traduisent et participent à leur manière d'une même évolution, d'une même tendance fondamentale ; comparer le Québec donc, aux provinces maritimes, aux États et aux provinces de la région des Grands Lacs et des Prairies ; aux États de la Nouvelle-Angleterre et à ceux du sud-est des États-Unis, etc.

Développer des concepts originaux ensuite. J'ai proposé ceux de « régime d'accumulation », de « régulation duplessiste », d'« avantages comparatifs et absolus », de « formation historique d'un bassin de main-d'œuvre ». J'aurais pu ajouter ceux de « configuration du rapport salarial », de « formation monopsonique des marchés du travail », de « capital social », etc. On dira que ces concepts ne sont justement pas originaux, qu'ils appartiennent au registre de la science économique. Vrai. Rien n'empêche que, fécondés par l'analyse empirique, ces concepts pourraient permettre à l'observateur de pénétrer au cœur de ce qui définit la socio-économie du Québec des années 1950. Ces

concepts obligent en effet à changer l'angle du regard, à modifier la posture analytique, à déplacer l'ordre du questionnement. Ils obligent aussi l'observateur à sortir de l'univers théâtral des discours par lesquels les groupes sociaux se mettent en scène politique dans le Québec des années 1950. On a trop écrit jusqu'ici l'histoire du Québec à partir des catégories inventées par les acteurs passés, notamment les intellectuels et les politiciens, pour penser et décrire les époques qui les précédaient et celle dans laquelle ils vivaient ¹²⁹. Dans leur [116] méticuleux travail d'analyse discursive, Jacques Beauchemin, Gilles Bourque et Jules Duchastel ont déjà démontré que les discours étaient eux-mêmes beaucoup plus entremêlés, foisonnants et variés que ce à quoi on les réduisait par habitude ; que penser des pratiques qui débordent continuellement l'espace actantiel présumé ou sanctionné par les discours ? Toujours est-il que dans cette échappée conceptuelle et axiomatique réside, à mon avis, la possibilité au moins théorique d'un renouvellement des interprétations touchant à la période duplessiste.

Je dis bien théorique. Car, en pratique, on n'est pas prêt d'abandonner l'interface métaphorique de la « grande noirceur » et de la « Révolution tranquille » pour dépeindre les cinquante dernières années de l'histoire du Québec. Je l'ai mentionné au départ, ces catégories ne se justifient pas à l'aune de la science ou du discours. Il s'agit de catégories identitaires grâce auxquelles les Québécois francophones se situent par rapport à *Eux-mêmes* dans leur trajectoire historique et se situent aussi par rapport aux *Autres* dans la trajectoire historique universelle. En clair, il s'agit de catégories fondatrices sur lesquelles le groupe a élevé sa représentation contemporaine. La grande noirceur et la Révolution tranquille participent d'un mythe des origines, en ce cas-ci d'une *renaissance* collective. On sait que la validité d'un mythe ne tient pas à sa véracité ou à sa fausseté. L'utilité d'un mythe tient au sens qu'il induit et au consensus qu'il crée. Dans l'exemple qui nous occupe, la grande noirceur est cet état duquel est sorti le Nouveau Québécois. La Révolution tranquille est cet état dans lequel il est entré, recommencement bienheureux du groupe en voie de s'accomplir

¹²⁹ Dans sa *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, ouvrage majeur s'il en est un, Fernand Dumont reste largement marqué par cette manie. Voir le compte rendu que nous avons commis de son ouvrage dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 50, 1 (été 1996), p. 110-115.

alors que, jusque-là, il s'était complu, dit-on, dans une sérénité innocente ou un défaitisme démoralisant. Avec la Révolution tranquille, le [117] Québécois, mutant du Canadien français, redevient acteur décisif de son histoire alors que, précédemment, il n'en était que le spectateur passif. Avec la Révolution tranquille, le Québécois s'érige en tant que commandeur de sa destinée. Il tourne définitivement son regard vers l'avenir et décide de se prendre en main. Il reconquiert son statut de fondateur et met un terme à son exil dans l'histoire. Il redevient propriétaire de son chez soi : un chez soi qui n'est d'ailleurs pas simplement le Québec mais le Canada aussi, *autre et même pays* dans lequel il est fondamentalement enraciné et avec lequel il entretient une relation d'ambivalence sereine qui exprime probablement la polyvalence de ses identifications. La Révolution tranquille est un épisode majeur de rétablissement et d'affermissement du dynamisme francophone au sein du Canada. Ce dynamisme repose sur la remise en cause de certains réflexes pessimistes qui perduraient apparemment dans le groupe (le fameux « traditionalisme » des Canadiens français, leur « fatigue » a déjà dit Hubert Aquin) et sur un affirmationnisme émancipateur qui, dirigé par l'État, n'a pas pour finalité de détruire le Canada mais d'assurer la place des francophones dans le cadre d'un confédéralisme efficient. C'est ce qu'affirmaient éloquemment les libéraux du Québec en 1962 par leur slogan « Maîtres chez nous », un slogan déjà vieux et dont ils ne faisaient que réanimer la force galvanisante ; un slogan, faut-il le rappeler, qui résonne dans la tête des Québécois francophones, encore de nos jours, comme un chant de si-rène...

En fait, la Révolution tranquille est la contre-thèse ultime de la prophétie de Lord Durham, elle est la preuve axiomatique d'un refus de disparaître par assimilation ou par marginalisation. La grande noirceur comme la [118] Révolution tranquille sont des lieux communs de la mémoire collective. En tant que métaphores de « mort apparente » et de « résurrection » - encore le grand récit judéo-chrétien ! -, elles sont, pour les Francophones du Québec, des matrices de reconnaissance mutuelle, de réciprocité et de réconciliation. Elles forment l'interface d'une fiction transcendantale pour le groupe. Cela est vrai pour les acteurs de l'épisode comme pour leurs héritiers. Les jeunes Québécois francophones savent en effet ce qu'est la Révolution

tranquille ¹³⁰. Il s'agit d'un repère déterminant et d'une référence majeure dans le temps de la narration collective à laquelle ils s'identifient et qu'ils reprennent à leur compte. La Révolution tranquille est un déclencheur narratif qui crée du sens, de la mémoire, de l'appartenance, de l'assurance et de la synergie. On pourrait bien essayer par tous les moyens de nier la justesse de cette temporalité narrative, de remettre en cause les termes antinomiques de « grande noirceur » et de « Révolution tranquille », d'introduire ici des nuances et là de la complexité. C'est peine perdue. L'identitaire du Franco-Québécois contemporain est fondé sur cette *memoria*. Et il se pourrait bien, comme je l'ai écrit ailleurs, que la réalité de l'histoire réside dans cette image, un peu comme l'homme concret n'est finalement a découvert que dans la fiction ¹³¹.

¹³⁰ Jocelyn Létourneau, « L'imaginaire historique des jeunes Québécois », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 41, 4 (printemps 1989), p. 553-574 ; Jocelyn Létourneau, « La production historique courante portant sur le Québec et ses rapports avec la construction des figures identitaires d'une communauté communicationnelle », *Recherches sociographiques*, 36, 1 (1995), p. 29 et ss.

¹³¹ Jocelyn Létourneau, « Des personnages dans une histoire : les colloques de l'UQAM et la reconduction de l'univers symbolique de la technocratie », dans Robert Comeau et al. (sous la direction de), *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1990, p. 387.

[119]

DUPLESSIS.
Entre la grande noirceur et la société libérale.

Deuxième partie

LE SOCIO- ÉCONOMIQUE

[Retour à la table des matières](#)

[120]

[121]

Deuxième partie : Le socio-économique

Chapitre 5

“Actions de Jacques Perrault.”

Robert Comeau et Jean-François Nadeau

[Retour à la table des matières](#)

Comme la première pierre d'un édifice, l'action de Jacques Perrault est presque tout à fait oubliée. Disons-le tout net : c'est injuste. Les seuls témoignages épars disponibles à son sujet laissent déjà deviner tout ce que ce personnage, né le 1er septembre 1912, put avoir comme importance sur le développement social de son milieu dans l'après-guerre, au temps de Duplessis. Travailleur infatigable, figure énergique, homme engagé et secret, Jacques Perrault joue alors un rôle considérable au sein de différents groupes de gauche qui combattent le duplessisme. Commençons ici par évoquer quelques souvenirs de ceux qui l'ont connu afin de nous aider à prendre une mesure d'ensemble de ce personnage injustement délaissé par l'histoire.

En entrevue, le syndicaliste Michel Chartrand, proche de Perrault, n'hésite pas à le présenter comme un des hommes les plus importants de cette période de l'histoire du Québec où des esprits progressistes cherchaient à se débarrasser des forces politiques par trop réactionnaires animées, entre autres, par Duplessis ¹³². Dans ses mémoires, [122]

¹³² Entretien des auteurs avec Michel Chartrand, Richelieu, 31 juillet 1995. Il faudra un jour prochain, afin de prendre une vue plus juste des années 1950,

Simonne Monet-Chartrand affirme qu'elle éprouve beaucoup de considération pour ce « bon aviseur des syndicats et membre dévoué du CCF au Québec » que fut Jacques Perrault ¹³³. Ce Perrault était extérieur au mouvement syndical ¹³⁴ comme tel, mais il en était tout de même très près par son action et par sa pensée. Gérard Filion, à l'époque directeur du *Devoir*, observe qu'il « était porté à voir la condition des Canadiens français par le gros bout de la lunette du prolétariat » ¹³⁵. Avocat renommé, Perrault n'appartient pas, par son passé, à la classe ouvrière, mais il est clair qu'à cette époque où le syndicalisme est encore plus ou moins improvisé, son expertise s'avère précieuse. Né à Outremont, Perrault aménage son bureau boulevard Pie IX, dans un quartier populaire du sud-est de la ville, afin d'accueillir sa clientèle ouvrière. Ses clients ont souvent la bonne surprise de ne jamais recevoir de compte de leur avocat ¹³⁶.

« Je l'ai toujours connu avec une orientation sociale prioritaire dans sa pensée, se souvient Gérard Pelletier. L'étroitesse d'esprit lui pesait. Perrault avait les instincts d'un homme de gauche. Il avait vraiment le cœur et l'intelligence à gauche. » Cette sensibilité, acquise peu à peu, surtout après la guerre, s'appuie sur une solide connaissance de la genèse du socialisme. Après avoir lu et relu, dans les années 1930 et 1940, Léon Daudet, Pierre Gaxotte, André Maurois et tous les écrivains maurrassiens, le voilà qui se plonge, à partir de la fin des années [123] 1940, dans les ouvrages de Jean Jaurès, Léon Blum, Jean-Paul Sartre et, surtout, dans ceux d'Emmanuel Mounier, le fondateur *d'Esprit*. L'auteur de *L'Homme rapaillé*, Gaston Miron, se souvient que le juriste venait donner, dans le sous-sol de Gilles Hénault, des cours sur l'histoire du socialisme aux membres les plus politisés du groupe de l'Hexagone ¹³⁷. "Ça été mon premier survol général d'une position de

considérer le rôle des libéraux fédéraux au Québec sous le régime de Louis Saint-Laurent.

¹³³ Simonne Monet-Chartrand, *Ma vie comme rivière*, tome 3, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1988, p. 238.

¹³⁴ Pierre Vadeboncœur, « Jean Marchand, autrefois », *Souvenirs pour demain*, Montréal, Nouvelles CSN, 1990, p. 4.

¹³⁵ Gérard Filion, *Fais ce que peux*, Montréal, Boréal, 1989, p. 182.

¹³⁶ Entrevue de Jacques V. Morin par Robert Roby, Montréal, mars 1990.

¹³⁷ Entretien de Jean-François Nadeau avec Gaston Miron, Montréal, 25 novembre 1994.

gauche", explique le poète en entrevue. Pour l'écrivain Pierre Vadeboncoeur, ancien élève de l'avocat et citélibriste dans les années 1950, cet homme "avait donné la preuve de son indépendance d'esprit quand il défendait la gauche extrême ou la marginalité comme avocat » ¹³⁸.

Selon Pierre Elliott Trudeau, son ancien professeur de droit était

« au fort de toutes les mêlées d'ici, parce qu'il était chez nous le témoin toujours présent de la vérité et de la justice, même impopulaires. "Qu'est-ce que Perrault en pense ?" disions-nous souvent quand le problème était particulièrement ardu. Et Perrault déchargeait les hommes les plus divers de leurs fardeaux trop lourds... Nous ignorions par quel prodige un homme si jeune avait eu le temps de faire tant de bien, d'assister tant de gens, d'éclairer tant de difficultés, de combattre tant d'injustices » ¹³⁹.

Les défenseurs du régime Duplessis identifient clairement Jacques Perrault comme une cible. Dans ses ouvrages polémiques Robert Rumilly, farouche propagandiste de droite, s'attaque à Perrault à maintes reprises. [124] Cela donne déjà une certaine indication de l'importance de Perrault. Selon l'historien Rumilly, la faculté de droit de l'Université de Montréal devient sous l'influence de Perrault un foyer ardent d'opposition antiduplessiste, contrairement à la faculté des sciences sociales de l'Université Laval, également opposée à Duplessis, mais inféodé au Parti libéral fédéral. Dans cette université, toujours selon l'historien, l'intelligentsia gauchiste se serre autour de ce « professeur de droit plus ouvert avec les étudiants que les professeurs ne le sont généralement. Des étudiants, après le cours, font cercle autour de lui, qui les endoctrine » ¹⁴⁰. La bibliothèque de la faculté de droit de

¹³⁸ Lettre de Pierre Vadeboncoeur à Jean-François Nadeau, Montréal, 29 novembre 1994.

¹³⁹ Pierre Elliott Trudeau, « Albert Béguin et Jacques Perrault », *Cité libre*, juin 1957.

¹⁴⁰ Robert Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps*, tome 2, Montréal, Éditions Fides, 1973, p. 193.

l'Université de Montréal possède aujourd'hui une salle Antonio et Jacques Perrault ¹⁴¹.

En 1963, le professeur Alfred Dubuc de l'Université de Montréal fonde, avec la permission écrite de sa veuve, le Club socialiste Jacques Perrault ¹⁴². Ce club se donne « pour objet d'étudier, d'approfondir et de répandre la pensée socialiste au Canada français » ¹⁴³. Certains membres « entendent même poursuivre une action, soit d'éducation, soit de politique socialiste ». Le professeur Dubuc est très clair quant aux motivations qui poussent son groupe à vouloir se draper du nom de l'avocat :

« Jacques Perrault a marqué profondément plusieurs d'entre nous ; ses écrits juridiques ont provoqué l'évolution de notre droit et, particulièrement, de la législation ouvrière ; ses [125] positions, toujours franches, parfois héroïques, dans la défense des syndicats ouvriers, ont fait progresser, non seulement les institutions, mais encore la mentalité de notre société, vers un respect des droits de la classe ouvrière. Sa collaboration au journal *Le Devoir* et à la revue *L'Action Nationale* a permis à la pensée nationaliste de se dégager de l'optique strictement bourgeoise qu'elle avait conservée jusque-là et de poursuivre dorénavant l'étude des problèmes sociaux au niveau desquels se situent les seules solutions réalistes de notre libération nationale » ¹⁴⁴. Enfin, Alfred Dubuc ajoute que, à une époque où l'enseignement à l'Université de Montréal laissait à désirer, Perrault « a toujours su entraîner les étudiants vers la connaissance positive et l'explication scientifique des faits sociaux » ¹⁴⁵.

Personne ne parle plus de Perrault, mais pourtant ce professeur se trouve de tous les combats sociaux dans les années 1950. Par exem-

¹⁴¹ Les livres de droit de Jacques Perrault et de son père, Antonio, ont été donnés à la faculté de droit.

¹⁴² Lettre de Madame Jacques Perrault à Alfred Dubuc. Montréal, 25 février 1963. Archives de la famille Perrault.

¹⁴³ Lettre d'Alfred Dubuc à Madame Jacques Perrault. Montréal, 27 novembre 1962. Archives de la famille Perrault.

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ *Ibid.*

ple, il mène une lutte contre la situation conjugale dans laquelle se trouvent les femmes en vertu de la loi. En 1946, selon le droit privé en vigueur, une épouse ne peut pas intenter une poursuite ou faire valoir ses droits civiques sans en demander la permission expresse à son mari ou à un juge. L'article 986 du *Code civil québécois* frappe la femme mariée d'incapacité juridique au même titre que les aliénés et les enfants. Cette soumission de la femme mariée implique aussi une soumission de ses avoirs à l'autorité maritale : les épouses vivent sous le régime de la communauté des biens, à moins que le mari ne consente à un autre régime. Jacques Perrault, animé par une conception chrétienne de gauche, propose une réforme générale des dispositions juridiques concernant les relations entre mari et femme. « Ce qu'il faut, dit l'avocat, c'est modifier notre Code civil, avec précision et clarté, en rendant la femme mariée, au point [126] de vue juridique, pleinement capable d'agir, de contracter, de gagner sa vie. »¹⁴⁶ Il s'explique à ce sujet dans une conférence prononcée devant les membres de la Ligue des droits de la femme. La conférence, en plus d'être diffusée à la radio, est publiée par *Le Devoir* et diffusée en tirée à part par la Ligue. Selon le juriste, le Code civil doit prendre en compte les changements sociaux qui se sont opérés au Québec afin que les femmes puissent, dans ce nouveau milieu, prendre une part active aux activités des différents groupes sociaux et œuvrer librement « au relèvement de nos populations »¹⁴⁷. Les modifications au Code civil souhaitées par Perrault n'interviendront que dans les années 1960.

Sous Duplessis, la classe politique juge qu'il ne faut pas modifier le Code civil, même pour contrer ses incidences néfastes sur la vie des femmes, afin de préserver le droit français au Québec. Perrault tonne à plusieurs reprises contre cette logique fallacieuse et hypocrite. Il observe que le Code a déjà été modifié plusieurs fois par le législateur sans aucun souci de préserver des dispositions à la française. Pour lui,

¹⁴⁶ Jacques Perrault, *Le Code civil et la femme mariée dans la Province de Québec*, Montréal, Ligue des Droits de la Femme, 1946, p. 7. Sur cette question, voir : André Riendeau, « L'action de réforme juridique de Thérèse Casgrain : de la réforme du Code civil à l'adoption des chartes » dans *Thérèse Casgrain. Une femme tenace et engagée*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1993, p. 109-118.

¹⁴⁷ Jacques Perrault, *Le Code civil et la femme mariée dans la Province de Québec*, p. 8.

le Code doit être au service des citoyens, non l'inverse. Il s'en prend même au législateur : « Il eut mieux valu refaire notre code que d'adopter chaque année des lois rédigées en petit nègre, sauf de rares exceptions, et qui sapent par la base et notre Code civil et [127] surtout l'esprit juridique français qui doit dominer notre droit privé. » Les avocats qui parlaient ainsi ne couraient pas les rues.

Membre du comité exécutif de l'Association des libertés civiles de Montréal en 1946, Jacques Perrault s'oppose vigoureusement, dans une conférence donnée au Montreal High School, à la déportation projetée des Canadiens d'origine japonaise par le gouvernement fédéral. Le Comité pour la défense de la citoyenneté canadienne lance une levée de fonds à cette fin. Parmi les membres de l'exécutif de ce comité, on retrouve Thérèse Casgrain, Jean-Marie Nadeau, Frank Scott et, bien sûr, notre avocat.

Perrault concourt aussi aux activités du mouvement coopératif des caisses Desjardins. À partir de 1945, l'avocat agit à titre de président de l'Union régionale des caisses populaires de Montréal. Il avait été auparavant administrateur d'une caisse populaire de l'est de la ville.

Le juriste participe en outre aux discussions du réseau d'intellectuels qu'organise Léon Lortie sous le chapiteau de l'Institut canadien des Affaires publiques. Cet institut réunit notamment Gérard Pelletier, André Laurendeau, Pierre Elliott Trudeau, Pierre Dansereau, Jean-Louis Gagnon, et des gens de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Hubert Beuve-Méry, directeur du quotidien français *Le Monde*, assiste à la première réunion du groupe.

Sous l'impulsion de Frank R. Scott, Perrault prend part, à titre de président, aux activités d'un groupe de collègues dans l'enseignement, la recherche et l'activité politique : *Recherches sociales*. Ce groupe, installé à l'Université McGill, est financé par la succession d'Alan Plaut, ami de Scott. La veuve de Plaut souhaite ainsi [128] rendre hommage au rêve d'unité canadienne de son défunt mari ¹⁴⁸. Au sein de cette cellule, Scott agit à titre de secrétaire. Le noyau de *Recherches sociales* se compose d'intellectuels antinationalistes : Jean-Charles Falardeau, Eugène Forsey et Aileen Ross. Une des réalisa-

¹⁴⁸ Sandra Djwa, *A Life of F.R. Scott*, Toronto, Douglas & McIntyre, 1987, p. 321.

tions les plus importantes de *Recherches sociales* sera la publication d'un collectif sous la direction de Pierre Elliott Trudeau, *La Grève de l'amiante*.

Jacques Perrault s'active aussi autour de plusieurs autres groupes d'intellectuels. Les *Cahiers de l'Équipe de Recherches Sociales*, trimestriel voué « à un rapprochement entre ouvriers et intellectuels et à la réalisation d'une meilleure justice sociale », trouve en lui, à partir de 1949, un conseiller fidèle. Perrault participe à la plupart des activités organisées par cette équipe de recherche mise sur pied par Jean-Marc Léger. Au sein de l'ERS, le jeune professeur de droit agit comme une sorte de modérateur pour guider les discussions avec des membres des syndicats, du Parti ouvrier progressiste et de diverses personnalités de la gauche catholique ¹⁴⁹. Dans ce milieu, Perrault jouit d'un prestige considérable. Qui d'autre que lui, chez les universitaires, s'occupe autant des travailleurs ? Il épouse, entre autres, la cause des ouvriers des services publics qui, par une loi provinciale, sont privés du droit de grève. À ce chapitre, il défend en 1956 soixante-dix chauffeurs d'autobus de Shawinigan congédiés illégalement. Quelques jours avant sa mort, il réussit à obtenir pour ces chauffeurs de Carrier et Frère un « bref de prohibition » [129] contre la Commission des relations ouvrières, laquelle allait permettre que des avocats de la compagnie poursuivent les grévistes ¹⁵⁰.

À partir de 1946, à la suite de la grève de Lachute, le juriste s'occupe de la défense de Kent Rowley, directeur canadien de l'Union internationale des ouvriers unis des textiles d'Amérique. Perrault s'occupe, à la même occasion, de la cause de Madeleine Parent, la compagne de Rowley. Après la grève de l'amiante, il intente un procès, au nom de huit ouvriers, contre des policiers qui les ont battus sauvagement après le rétablissement de l'ordre. Il représente encore les employés de tramways et l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal. Les ouvriers de la Dominion Textile, de la compagnie Aluminium of Canada et de la RCA Victor ont tous recours à ses services

¹⁴⁹ Entretien téléphonique de Jean-François Nadeau avec Jean-Marc Léger, Montréal, 3 mai 1996. Ce groupe de l'Université de Montréal n'a rien à voir avec celui du même nom animé par Frank Scott depuis l'Université McGill.

¹⁵⁰ G.L., « Bref de prohibition demandé contre la CRO - Loi provinciale contestée », *Le Devoir*, 24 avril 1957, p. 3.

au cours de l'année 1952 dans des causes qui mettent en question leurs relations de travail avec leurs patrons. Perrault questionne sans arrêt la législation en matière de droit ouvrier. Dans les quotidiens et devant les tribunaux, il ne se gêne pas par exemple pour affirmer que la Commission des relations ouvrières outrepassse, contre l'intérêt des ouvriers, son mandat et sa juridiction.

Aux yeux des autorités, l'avocat montréalais en fait trop. Il dérange. Pour le discréditer, on lui fait reproche sur la place publique de défendre des communistes ¹⁵¹. Cela ne l'arrête pas, comme on s'en doute bien. Dans les *Essais sur le Québec contemporain* édités par Jean-Charles Falardeau, notre avocat ne fait pas de quartier : il juge rien de moins qu'insuffisantes et archaïques les dispositions du [130] Code civil en matière de relations entre employeurs et employés ¹⁵². Ses idées en matière de droit des travailleurs, Perrault les tire en bonne partie d'une observation attentive et critique de leur condition en rapport avec les principes du droit. Il explique qu'« en 1952, à Cowansville dans les Cantons de l'Est, le conseil municipal interdit de parler d'union ouvrière dans la place sans l'obtention préalable d'un permis du chef de police de l'endroit » alors que « ce dernier refusait systématiquement d'accorder un tel permis ». Le juriste s'indigne du fait que la liberté d'expression et la liberté d'association des travailleurs soient niées d'une telle façon un peu partout dans la province. Cela le pousse à s'entêter d'autant plus à défendre et à promouvoir, devant toutes les audiences, de grands principes de justice. Il parle des droits de l'Homme, des libertés civiles et de l'application de ces principes au Québec ainsi que de leurs effets sur les travailleurs et le mouvement syndical. Perrault entretient en ce sens notamment les délégués du Comité d'action politique du conseil du travail de Montréal (CCT) ¹⁵³.

Cet avocat a du ressort comme pas un à son époque. Sa réputation le précède partout. Derrière une façade austère, Jacques Perrault était, comme quelques individus de sa génération, un homme libre.

¹⁵¹ « Les professeurs de Montréal accordent toujours leur appui à l'Alliance », *Le Devoir*, 17 mai 1951, p. 1.

¹⁵² Jacques Perrault, « L'évolution juridique », *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1953, p. 128-129.

¹⁵³ « Septième anniversaire de Droit de l'Homme fêté par CTM », *The Canadian Unionist*, vol. 30, n° 1-2 (janvier-février 1956), p. 28.

Quand débute, à la suite des articles de Pax Plante au *Devoir*, l'enquête sur la moralité publique à Montréal, les yeux se tournent naturellement vers Perrault. Plante est convaincu que sa série d'articles doit conduire à un procès [131] pour que les choses changent dans la ville. « C'est un avocat de la trempe de Jacques Perrault qu'il nous faudrait », dit-il un jour à Gérard Pelletier. Perrault se montre intéressé mais, déjà très occupé, il doit refuser de s'occuper de cette affaire. La scène politique municipale l'intéresse d'ailleurs bien moins que la politique nationale et fédérale.

Dans les années 1950, l'avocat Perrault s'intéresse de plus en plus aux groupes de gauche en général et au parti socialiste CCF en particulier. Conscient de l'échec historique du CCF au Québec ¹⁵⁴, Perrault espère contribuer à renverser cette situation en créant un nouveau mouvement politique. C'est avec cet espoir en tête qu'il soutient, en parallèle à son adhésion au CCF, la formation d'un regroupement d'intellectuels de gauche. Cette initiative déplaît aux dirigeants traditionnels du CCF. Ces CCFistes ne comprennent pas les aspirations nationales du Québec et montrent, selon Thérèse Casgrain elle-même, du mépris pour les Québécois.

Perrault sent bien vite la nécessité, pour assurer l'avenir du socialisme au Québec, de réformer le CCF de l'intérieur. En adhérant au parti de Thérèse Casgrain en 1956, il n'espère pas « avoir un avancement dans [s]a carrière ni être nommé à la Cour supérieure », mais souhaite l'avènement d'« un gouvernement vraiment voué aux intérêts populaires » ¹⁵⁵. En avril, Jacques Perrault et Pierre Elliott Trudeau convoquent tous les mouvements [132] de la gauche démocratique à une assemblée qui a pour but de trouver une nouvelle formule politique à l'expression d'idées communes. En septembre, au congrès du Parti social-démocrate, nouvelle étiquette du CCF au Québec, le Rassemblement est lancé. Le Rassemblement, dirigé par Pierre Danseureau, ne connaîtra aucun succès, tant à cause du manque de dynamis-

¹⁵⁴ Voir : Robert Comeau, « La leader du Parti social-démocrate au Québec, de 1951 à 1957 » dans *Thérèse Casgrain. Une femme tenace et engagée*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1993, p. 281-291.

¹⁵⁵ Compte rendu d'une conférence de Jacques Perrault, « Septième anniversaire de Droit de l'Homme fêté par CTM », *The Canadian Unionist*, vol. 30, n° 1-2 (January-February 1956), p. 28.

me de ses principaux animateurs qu'en raison de leurs désaccords profonds sur les orientations fondamentales du mouvement.

Toujours en 1956, à la veille des élections provinciales, Jacques Perrault dénonce sur les ondes de la télévision de Radio-Canada la peur qui étouffe l'indépendance d'esprit de ses concitoyens. Son propos, qui est une véritable charge contre les vieux partis en général et contre celui de Duplessis en particulier, mériterait d'être cité intégralement. Il exprime le climat politique particulièrement étouffant de l'époque : « Il faut, dit-il, [...] avoir le courage de reconnaître que dans la province de Québec un grand nombre de personnes ont peur, elles ont peur des représailles que peuvent exercer à l'instigation des politiciens, certains hommes d'affaires, certains industriels, certaines autorités universitaires et culturelles. »¹⁵⁶ L'avocat socialiste cite à ses auditeurs le président américain Roosevelt qui, après la Deuxième Guerre mondiale, avait proclamé

« le droit de tout homme à la liberté de religion, à la liberté de pensée, à la liberté [à laquelle] a droit tout homme vis-à-vis l'insécurité du monde industriel et la misère dans laquelle sont plongés trop des nôtres, et enfin à la liberté que l'on doit gagner sur cette peur ou cette terreur, soigneusement entretenue par les gouvernements corrompus qui étouffent toute initiative et toute réforme sociale ».

133

Afin que cessent les cas d'abus de pouvoir dans la province de Québec, Perrault en appelle aux Canadiens français « de toutes les classes » pour qu'ils élisent, à l'occasion des élections, les candidats réunis sous la bannière du Parti social-démocrate (PSD).

Entre son adhésion au PSD et sa mort, Jacques Perrault s'emploie à ventiler les idées anti-nationalistes et francophobes véhiculées au sujet du Québec par les vieux ténors du CCF. Il tient aussi à ce que le parti fonctionne selon des procédures démocratiques. Il critique à ce propos très durement Thérèse Casgrain qui adopte quelques fois des attitudes

¹⁵⁶ Jacques Perrault, « Chassons le cauchemar de la peur, déclare à la TV Me Jacques Perrault », *Le Devoir*, 9 avril 1956, p. 3.

d'autocrate. Il l'invitera même, au moins à une occasion, à démissionner pour ce motif ¹⁵⁷.

Ses idées, l'avocat les promeut aussi dans le cadre de ses fonctions. Il s'associe à son collègue Frank Scott de l'Université McGill dans les procédures judiciaires qui amènent la Cour suprême du Canada à déclarer inconstitutionnelle la loi du cadenas. Duplessis fait incorporer cette loi aux statuts de la province de Québec en 1937, au moment où les manifestations anticomunistes dans la province atteignent un sommet ¹⁵⁸. Grâce à la loi du cadenas, les [134] policiers peuvent à tout moment entrer chez des gens soupçonnés de sympathies communistes, y saisir des écrits et des effets personnels, puis condamner l'accès des lieux. Le législateur n'a pas pris la peine de définir ce qu'est un communiste, ce qui permet d'étouffer sans distinction la voix d'à peu près tous les groupes de gauche.

Bien que Perrault, tout comme Frank Scott, n'endosse pas l'option communiste, la loi du cadenas lui est intolérable parce qu'elle nie la liberté d'expression et d'association. Lorsque Albert Marcus et Abraham Feiner, les deux jeunes avocats qui contestent la légalité de cette loi, entreprennent leurs démarches juridiques, ils retiennent les services de Perrault et de Scott à titre de conseillers principaux. La cause dut être plaidée jusqu'en Cour suprême avant que la loi du cadenas ne soit définitivement invalidée.

Les positions politiques de Perrault le rendent peu sympathique auprès du régime. Le 9 août 1950, il écrit à André Laurendeau :

¹⁵⁷ Lettre de Jacques Perrault à Thérèse Casgrain, Montréal, 13 septembre 1956, p. 2.

¹⁵⁸ En octobre 1937, quelque 100,000 personnes se rassemblent à Montréal pour protester contre « les menées communistes ». Dans plusieurs villes de la province se tiennent alors des manifestations similaires, mais de moindre envergure. Mgr Ildebrando Antoniotti, délégué apostolique du Vatican à Ottawa à partir de juillet 1938, félicita les évêques catholiques canadiens pour leurs campagnes anticomunistes. Au sujet des manifestations de l'automne 1937, voir : Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, tome 36, Montréal, Éditions Fides, 1966, p. 37-39 et p. 211-212 ; Pierre Elliott Trudeau, « La province de Québec au moment de la grève », *La Grève de l'amiante*, Montréal, Éditions du Jour, 1970, p. 24, note 34 ; Sandra Djwa, *A Life of F.R. Scott*, p. 172-173 ; Marcel Olscamp, « Jacques Ferron ou le nationaliste ambivalent », *Littératures*, Département de langue et littérature françaises, Université McGill, 1993, p. 196-197.

« La politique est entrée à l'Université vendredi dernier et j'ai été brutalement et sans cause destitué de mon poste de secrétaire de la faculté de droit tout comme le médecin en chef de l'Hôpital Sainte-Justine a été destitué sans motif ni préavis de son poste de doyen de la faculté de médecine. » ¹⁵⁹

Le moral d'un homme, même quand il est excellent, se trouve à coup sûr affecté par un événement semblable.

À cause de son père, très lié à l'Église catholique traditionnelle, Jacques Perrault devient l'avocat de l'archevêché [135] montréalais. Mais tout comme pour André Laurendeau, la pratique religieuse l'étouffé dès l'immédiat après-guerre. Il est certains que Jacques Perrault connut, dans les années 1950, une crise religieuse profonde. Déjà en 1937, lors d'un séjour d'étude à Toronto, il avait traversé une première épreuve de foi. À son épouse, il écrivait alors des lettres sur le Christ et la religion qui traduisaient, de l'avis de celle-ci, un état de crise morale larvée ¹⁶⁰. Cette crise, qui semblait s'être résorbée à son retour au Québec, reprit à la fin de la guerre.

Dans un article consacré en 1945 à la religion et à la société canadienne-française, le professeur de droit juge que les catholiques doivent désormais prendre conscience « des réalités sociales et [des] devoirs sociaux », ce qui le mène à défendre les syndicats catholiques et les coopératives ¹⁶¹. L'exemple des gouvernements travaillistes en Nouvelle-Zélande, en Angleterre et en Australie l'inspire dans ses réflexions ¹⁶². Avec le temps, Jacques Perrault en vient peu à peu à orienter, pour ainsi dire, l'influence très forte de la religion au Québec vers une pensée catholique de gauche, la sienne, sans doute influencé en cette matière, comme beaucoup d'autres intellectuels du temps, par

¹⁵⁹ Lettre confidentielle de Jacques Perrault à André Laurendeau, Montréal, mercredi 9 août 1950.

¹⁶⁰ Entretien des auteurs avec Claire Bender Perrault, Outremont, 4 décembre 1994.

¹⁶¹ Jacques Perrault, « La religion et notre société canadienne-française à l'égard de la religion », *Culture*, col. 6, n° 3, septembre 1945, p. 300 et 305.

¹⁶² *Ibid.*, p. 301.

une lecture assidue de la revue *Esprit*. En 1954, Perrault cesse de communier pour de bon, mais continue malgré tout à fréquenter l'église, pour sauver les apparences ¹⁶³. Il n'appuie plus, il est clair, les positions traditionnelles de [136] l'Église. Cependant, il se montre favorable à certains religieux, tel Mgr Charbonneau, qui défendent non sans risques une conception sociale de tendance progressiste.

Le professeur de droit voit en Mgr Charbonneau le germe d'un certain esprit réformiste qui tranche pour le mieux avec la position traditionnelle de l'Église au Canada français. Il est probable que la position de Charbonneau en faveur des grévistes de l'amiante en 1949, position qui lui coûtera son ministère religieux, soit redevable en partie aux discussions qu'il dût avoir avec Perrault à ce sujet ¹⁶⁴. Lorsque Mgr Charbonneau sera écarté de l'Église québécoise à cause de ses prises de position, Jacques Perrault se rendra le voir à Victoria, en Colombie-Britannique ¹⁶⁵.

À cause de notre juriste, Mgr Charbonneau jouera un rôle capital dans la succession à la direction du *Devoir* en 1946. Résumons très sommairement l'histoire de cette succession. Quelques hommes du *Devoir*, devenus très près de l'Union nationale de Duplessis, menacent de s'emparer, à la suite d'une révolution de palais, des commandes du quotidien. Sur les conseils de Perrault, l'archevêché va contrer ce mouvement en faisant porter son poids d'actionnaire au conseil d'administration. L'archevêché exige que l'indépendance politique du quotidien et de ses rédacteurs lui soit garantie. De nouveaux membres du conseil d'administration, dont l'indépendance est assurée, sont mis en place sur la recommandation de Perrault. Gérard Filion, jusqu'alors secrétaire général de l'Union catholique des cultivateurs, accepte de devenir le nouveau directeur. Dans cet épisode important [137] de l'histoire du quotidien, c'est en bonne partie à Perrault que revient le mérite d'avoir empêché que *Le Devoir* ne devienne une feuille de parti de l'Union nationale.

¹⁶³ Entretien des auteurs avec Claire Bender Perrault, Outremont, le 4 décembre 1994.

¹⁶⁴ Durant la grève de l'amiante, l'avocat prendra gratuitement la défense de certains mineurs.

¹⁶⁵ Perrault s'entretient avec Mgr Charbonneau à Victoria les 27 et 28 septembre 1950.

Cette manœuvre de Perrault au *Devoir* a pour conséquence d'ouvrir les portes intellectuelles du journal. Gérard Filion engage de nouveaux rédacteurs dynamiques, dont son vieil ami André Laurendeau. Gérard Pelletier, jeune et brillant journaliste, se voit confier la mission de se rendre auprès du père Georges-Henri Lévesque et de son École des Sciences sociales de l'Université Laval pour les convaincre d'appuyer *Le Devoir*. Soutenu par des universitaires progressistes, avec une équipe jeune, très intellectuelle, *Le Devoir* va critiquer sévèrement le régime Duplessis. Jusqu'à sa mort, Perrault demeura le conseiller juridique du journal et l'intime des membres de sa direction.

Pourquoi les historiens n'ont-ils, à toute fin pratique, jamais parlé de Jacques Perrault ? Au moins deux raisons s'imposent ¹⁶⁶. Premièrement, cet avocat a assez peu écrit en dehors de l'exercice immédiat de sa profession. Ce n'était pas un homme de plume, contrairement à son ami Laurendeau. Sa pensée était essentiellement tournée vers l'action, happée en quelque sorte par la vie même. Cette rareté des documents rend ardu le travail de l'historien des idées. Mais, plus encore, il faut considérer que sa mort tragique a incité ses proches à mesurer leurs rares déclarations à son sujet, voire à étouffer carrément son souvenir. Il fallut ainsi attendre près de quarante ans après sa mort pour que son action suscite l'intérêt de chercheurs dont le travail mènera ceux qui l'ont connu à quitter un peu leur réserve à son sujet.

[138]

Qu'est-il arrivé à Jacques Perrault ? Cet avocat porte en lui un drame difficile à expliquer. En 1956, sa vie semble être devenue un nœud coulant d'angoisses. Perrault apparaît plus que jamais désorganisé. Il oublie, semble-t-il, beaucoup d'engagements, tant professionnels que personnels. Il n'arrive plus à mener de front, comme il en avait l'habitude, ses nombreuses activités. Pierre Elliott Trudeau doit par exemple se résoudre à cesser d'attendre le texte que son ancien professeur lui a promis pour le collectif sur la grève de l'amiante ¹⁶⁷. Charles Lussier, jeune avocat attaché au cabinet Perrault, se charge de

¹⁶⁶ Jean-François Nadeau, « André Laurendeau et Jacques Perrault, deux anti-duplessistes » dans *Le Devoir. Un journal indépendant*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 129-136.

¹⁶⁷ Entretien téléphonique de Jean-François Nadeau avec Pierre Elliott Trudeau, Montréal, 6 janvier 1995.

rédigier cet article à la place de son patron. Bientôt Lussier n'arrivera plus à travailler convenablement dans le cabinet Perrault tant Jacques lui semble devenu incohérent ¹⁶⁸. Chantai Perrault, la fille du juriste, se rappelle très nettement cet état de désorganisation générale dont souffre alors son père.

À quand remonte ce désordre auquel s'apparentent les premiers symptômes de la chute intérieure dont est victime l'avocat ? Rien ne permet de l'affirmer avec précision. Gérard Pelletier observe en tout cas chez Perrault, dès l'immédiate après-guerre, des troubles graves d'organisation qui découlent plus certainement d'un mal psychique que d'une tendance à la procrastination ¹⁶⁹. [139] Selon Gérard Pelletier, André Laurendeau ainsi que lui-même suggérèrent quelques fois à Perrault de consulter un psychiatre. Frank Scott, qui n'était pas un intime mais un confrère influent, lui parla aussi à ce sujet, mais sans plus de succès.

Au matin du 7 mai 1957, Jacques Perrault fait les cents pas dans son salon, anxieux, tourmenté, en se frottant les mains avec insistance, comme pour se soulager d'une douleur ¹⁷⁰. Le soir précédent, trop fatigué, il ne s'était pas rendu à l'Hôtel de Shawinigan où se tenait une

¹⁶⁸ Entretien de Jean-François Nadeau avec Gérard Pelletier, Montréal, 23 janvier 1995.

¹⁶⁹ En 1952, Pelletier préparait un numéro spécial de la revue *Esprit* consacré au Canada français. Pour ce numéro, Perrault devait écrire un texte dans un délai de deux semaines. Les deux semaines passent. Puis un mois. Et puis deux. Pelletier s'impatiente et téléphone à Perrault, lequel se confond en excuses. « Je comprends que vous ayez un emploi du temps extrêmement chargé, dit Pelletier. Je vous propose donc de me rendre chez vous pour recueillir vos idées et rédiger un texte brouillon que vous pourrez réviser à votre guise. » L'idée apparaît excellente à Perrault qui invite le journaliste du *Devoir* à passer chez lui dès le lendemain. Lors de cette rencontre, l'avocat parle d'abondance tandis que Pelletier prend des notes. À la fin de l'entretien, Perrault remercie chaleureusement Pelletier. Il lui dit que cette discussion lui a permis de mieux cerner ses idées et qu'il rédigera lui-même de bout en bout, d'ici à deux jours, une version finale du texte. Le texte n'arriva jamais sur le bureau de Pelletier. L'avocat ne donna jamais aucune explication à ce sujet et il continua à voir Pelletier comme si de rien n'était. Fâché par l'incident, le journaliste du *Devoir* raconte l'anecdote à André Laurendeau lors d'un déjeuner. Laurendeau lui dit alors que ce n'est là qu'un faible signe de la désorganisation dont souffre son beau-frère.

¹⁷⁰ Entretien des auteurs avec Claire Perrault, Outremont, 4 décembre 1994.

convention politique du CCF. Ce congrès devait le choisir candidat pour briguer les suffrages dans le comté de Saint-Maurice-Laflèche lors des élections fédérales prévues pour le 10 juin. Au téléphone, il fait part ce soir-là à Michel Chartrand de l'état de sa [dépression](#) ¹⁷¹. Chartrand [140] l'encourage, mais ne juge pas nécessaire de s'alarmer. Pour arriver à dormir, l'avocat prend des médicaments. Au matin du 7 mai, c'est un Perrault miné qui quitte le domicile familial pour se rendre à son bureau de la Société des artisans, rue Saint-Denis. Il se suicide, à l'aide d'un revolver qu'il conserve dans le coffre-fort. Il n'avait que 44 ans.

Quelles circonstances prescrivent à un père de huit enfants le meurtre de lui-même ? Un malheur personnel précis l'a-t-il conduit à cette extrémité ? Un mal non avoué rongait-il sa vie ? Que lui est-il arrivé, au juste, à Jacques Perrault ? Réponse : nous n'en savons à peu près rien. Si elles existent, les causes exactes qui le poussèrent à s'enlever la vie ne furent jamais explicitées. Des éléments de réponse se trouvent peut-être contenus dans un dossier qui, sans motif apparent, est conservé sous scellé jusqu'en 2027 par le Centre de recherche Lionel-Groulx ¹⁷².

L'hypothèse que Perrault ait été la victime d'un chantage ignoble suite à une faute professionnelle ou une affaire de mœurs a circulé et circule encore. Cette hypothèse ne s'appuie cependant sur aucun té-

¹⁷¹ Les deux hommes étaient très près l'un de l'autre. Au sein de l'Ordre de Jacques-Cartier, l'avocat est membre de la XC Ignace Bourget dont Michel Chartrand est le Grand commandeur. Entretien de Jean-François Nadeau avec Rosaire Morin, Montréal, 30 avril 1996.

¹⁷² Le dossier a été placé officiellement sous scellé après que Robert Comeau eut demandé la permission de le consulter au Centre de recherche Lionel-Groulx. La restriction à la consultation a été signée par Juliette Lalonde-Rémillard le 14 décembre 1989, soit bien après les demandes de consultation. Peu avant sa mort, le propriétaire initial du dossier, J.-Z.-Léon Patenaude, avait convenu avec Robert Comeau de lui confier les documents. Que contiennent-ils ? Marie Léveillé, archiviste au Centre de recherche Lionel-Groulx, indique en entrevue que le dossier de Patenaude, ancien secrétaire-trésorier du Comité de la moralité publique dans les années 1950, contient « des documents qui peuvent nuire à la réputation de M. Perrault ». Voir à ce sujet : André Pratte, « Le tourment d'un génie. Quarante ans après sa mort, Jacques Perrault sort de l'ombre », *La Presse*, samedi 8 juin 1996, p. B7.

moignage ou [141] document de première main. Aussi devons-nous à peu près nous borner à affirmer que Perrault, qui en imposait pourtant comme pas un dans l'exercice de sa profession, semble avoir cédé à une souffrance intérieure qui le minait et dont aucune réussite personnelle, si importante soit-elle, ne pouvait venir endiguer les progrès. Il avait eu auparavant deux accidents de voiture. L'un d'eux, très violent, survenu au milieu de la nuit dans des circonstances pour le moins mystérieuses, avait été couvert par André Laurendeau. Laurendeau, son beau-frère, n'avait pas voulu que l'on mette la police au courant de l'histoire ¹⁷³. Jacques Perrault pensait-il à se supprimer depuis un moment ? Peut-être.

Le mouvement intérieur qui pousse au suicide est difficile à comprendre. Des personnes qui se suicident, certaines cèdent à un désir d'abolir en elles un mal particulier qui infecte tout leur être en se faisant la violence de se supprimer ; d'autres sont attirées par une sorte de fascination de la mort qui les entraîne, avec toujours plus de force, sur une pente fatale. Le cas de Perrault correspond plus vraisemblablement au premier genre qu'au second. Quelque temps avant de périr, Perrault demanda à son ami Michel Chartrand ce qu'il pensait des hommes qui s'enlevaient la vie. « Ce ne doit pas être des gens bien courageux », répondit le syndicaliste, sans trop réfléchir. Un Perrault songeur rétorqua que cela devait prendre, au contraire, beaucoup de courage et de détermination ¹⁷⁴.

Le lendemain du suicide, Gérard Filion consacra son éditorial au président du *Devoir*. Selon Filion, Perrault [142] était surmené depuis quelques mois et, surtout, il ne s'était jamais tout à fait remis de la mort de son père, survenue un peu plus de deux ans auparavant ¹⁷⁵. Pour qui veut comprendre quelque chose à l'aventure de Jacques Perrault, la connaissance de son roman familial se révèle d'une grande importance. Dans cette vie d'homme, la place d'Antonio Perrault, le père, semble avoir été colossale. Jacques apparaît en effet, à la lumière de maints témoignages, comme un individu dont la vie entière est in-

¹⁷³ Entretien des auteurs avec Claire Perrault et Chantai Perrault, Outremont, 4 décembre 1994.

¹⁷⁴ Entretien des auteurs avec Michel Chartrand, Richelieu, 31 juillet 1995.

¹⁷⁵ Gérard Filion, « Feu Jacques Perrault », *Le Devoir*, mercredi 8 mai 1957, p. 4.

fectée par un rapport difficile avec ce père trop exigeant. Pierre Dansereau garde mémoire d'Antonio Perrault comme d'un homme dur, dictatorial même, qui empêchait toujours Jacques de vivre au même diapason que son entourage ¹⁷⁶. Aux yeux d'Antonio Perrault, son fils n'était jamais vraiment devenu un adulte ¹⁷⁷. Ce père, Jacques devait en supporter la présence jusque dans son cabinet d'avocat. Cela suffit-il à expliquer l'action de Jacques Perrault ? Outre des circonstances familiales particulières, la conviction et l'action viennent souvent de l'intérieur, c'est-à-dire du secret, de l'expérience, de l'influence de ses relations, de son entourage, de ses amis. Les motivations d'une vie constituent de la sorte un tissu de mystères impossible à percer que l'historien doit cependant s'efforcer, au meilleur de lui-même, de cerner. Encore beaucoup de travail reste à faire au sujet de Perrault.

Jacques Perrault n'était pas un passager de l'existence. La trajectoire de cet homme plein d'énergie est remarquable. [143] Elle mériterait beaucoup plus d'attention que nous ne pouvons lui en accorder ici, dans le cadre de ce colloque. Il est clair que Perrault avait des convictions tout à fait contraires à celles que l'autorité en place soutenait. Aussi une analyse complète de la pensée de cet avocat constituerait un apport précieux à notre connaissance des années 1950 au Québec.

[144]

¹⁷⁶ Entretien de Jean-François Nadeau avec Pierre Dansereau, Montréal, 27 janvier 1995.

¹⁷⁷ Entretien de Jean-François Nadeau avec Gérard Pelletier, Montréal, 23 janvier 1995.

[145]

Deuxième partie : Le socio-économique

Chapitre 6

“Maurice Duplessis et l’électorat anglo-montréalais : 1935-1956.”

Jack Jedwab

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Au Québec, la période 1936-1959 (exception faite des années 1939-1944) a été largement marquée par la présence de Maurice Duplessis à la gouverne de la province. Chef de l'aile conservatrice du parti de coalition qui deviendra l'Union nationale, Maurice Duplessis aura certainement été l'un des politiciens les plus controversés de l'histoire du Québec.

Durant ses années au pouvoir, Duplessis était à la tête d'une société québécoise semblable à celle qu'avaient gouvernée ses prédécesseurs où, du moins au plan institutionnel, les gens de diverses origines se côtoyaient relativement peu, et où l'État jouait un rôle limité dans la vie des citoyens. Au sujet de l'homme et de sa façon de gouverner, certains ont accusé - et accusent toujours - Maurice Duplessis de tyrannie et de corruption, tandis que d'autres analystes préfèrent mettre en valeur la prospérité économique de l'époque et situer Duplessis dans le contexte d'une période où l'idéologie conservatrice prédominait.

Il ne faut donc pas limiter l'étude de Duplessis à une analyse du contexte social, politique et économique du Québec des années 1930-1960. En effet, poussé à sa limite, ceci pourrait mener à une justification de toutes les [146] actions de l'ancien premier ministre par leur mise en contexte. Par ailleurs, une étude qui chercherait seulement à établir si Duplessis était un tyran serait incomplète. En somme, s'il ne fait aucun doute que Duplessis était un produit de son époque, il n'était probablement pas l'un des plus admirables.

Il existe finalement plusieurs manières d'étudier Duplessis. L'une d'entre elles est de chercher à comprendre, par l'examen des stratégies et des perceptions de l'électorat, comment et pourquoi Maurice Duplessis a pu demeurer au pouvoir si longtemps. Pour notre part, nous proposons de contribuer au corpus en examinant les perceptions et le comportement électoral des minorités québécoises à l'égard de Duplessis et de l'Union nationale durant la période 1935-1956, en portant une attention particulière aux circonscriptions majoritairement anglophones de Westmount et de Notre-Dame-de-Grâce.

Notons que l'absence relative d'études sur le comportement électoral des minorités avant les années 1960 laisse l'impression, parfois renforcée par les intervenants et les chercheurs, que les minorités du Québec se sont toujours ralliées au Parti libéral, tant provincial que fédéral. Or, historiquement, ce ne fut pas toujours le cas. Dans le cadre de cette étude, nous explorerons les relations qu'entretenait Duplessis avec l'électorat anglophone du Québec, et les perceptions de ce groupe à l'endroit du premier ministre. Nous verrons ainsi que les membres de la communauté anglophone n'avaient pas une approche politique homogène au cours des années Duplessis. D'une part, les médias anglo-montréalais véhiculaient l'opinion que les anglophones devraient s'accommoder très bien du régime Taschereau, et ultimement du régime Duplessis (exception faite des années 1939-1944), puisqu'ils bénéficiaient de la [147] prospérité que connaissait la province tout en participant de façon limitée à la vie politique. C'est pourquoi, durant la période de l'après-guerre, les quotidiens anglophones appuyaient clairement le premier ministre Duplessis.

Cette opinion ne correspondait toutefois pas au sentiment de la majorité des anglo-montréalais. Ce groupe, qui pourtant avait voté conservateur depuis la Confédération, a changé d'avis vers la fin des années 1930, contribuant ainsi à la défaite électorale de Duplessis en

1939 en appuyant le Parti libéral, que les anglo-montréalais ont d'ailleurs continué à appuyer, à quelques exceptions près, depuis cette époque. Dans les pages qui suivent, nous explorerons les causes de ce renversement de l'opinion des anglophones de Montréal, et nous tenterons de dresser un bilan de ce que les attitudes et le comportement électoral de la communauté anglophone de Montréal peuvent nous apprendre sur le régime Duplessis. Nous espérons que cette approche permettra d'apporter un éclairage pertinent sur une période de l'histoire du Québec qui mériterait certainement plus d'attention de la part des historiens et autres analystes.

Le déclin des conservateurs auprès de l'électorat anglo-montréalais

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, certains analystes avaient de la difficulté à comprendre pourquoi les anglo-montréalais avaient voté massivement contre le premier ministre et l'Union nationale. Dans un commentaire sur les élections complémentaires tenues dans la circonscription de Westmount en 1955, le réputé rédacteur du quotidien *Le Devoir*, M. André Laurendeau, rendait ainsi compte de cette apparente contradiction :

[148]

Dans ce dernier comté, la majorité libérale a diminué. Mais elle reste considérable et le gouvernement, si j'ose dire, perd son dépôt. Cela est remarquable par un côté au moins. Westmount lit la *Gazette* dont les sympathies ministérielles ne sont un secret pour personne. Même si telle déclaration autonomiste de M. Duplessis peut agacer les anglophones, sa politique sociale et sa politique des ressources naturelles devraient enchanter les bourgeois cossus. Westmount possède un surplus de traditions conservatrices. Or rien de cela ne joue : le grand dortoir montréalais pour anglophones riches vote libéral. ¹⁷⁸

¹⁷⁸ André Laurendeau, *Le Devoir*, 8 juillet 1955, p.4.

Selon certains, la variable linguistique est plus ou moins efficace pour expliquer le comportement électoral à l'époque de Duplessis. Ainsi, Jean Hamelin, Jacques Letarte et Marcel Hamelin maintiennent que la dynamique urbaine-rurale permet une meilleure compréhension du comportement électoral des Québécois avant la Révolution tranquille. Ainsi, disent-ils, dans les circonscriptions urbaines de Westmount, St-Georges et Verdun, si les électeurs ont voté en faveur du Parti conservateur durant l'apogée du Parti libéral et, par la suite, ont voté pour les libéraux durant les années au pouvoir de l'Union nationale, c'est parce que les électeurs urbains avaient tendance à rejeter les partis au pouvoir pour protester contre leur sous-représentation au sein du système électoral. ¹⁷⁹

Il nous semble cependant qu'il faille aller plus loin pour expliquer le comportement électoral de l'électorat anglophone de Montréal. Tout d'abord, comme le note Clift et Arnopolous, les anglo-montréalais ne participaient [149] pas beaucoup à la vie électorale provinciale, étant plus intéressés par la politique fédérale : La plupart des anglophones ne pouvait croire que la politique provinciale puisse être intéressante ou importante. Aux yeux des anglophones, du moins jusqu'en 1960, la politique provinciale était l'affaire des francophones. Le véritable lieu du pouvoir à leur avis, était le gouvernement fédéral ¹⁸⁰. André Bernard note toutefois que le taux de participation des anglophones du Québec, augmentait considérablement lorsque des partis nationalistes remettaient en question le système fédéral. À notre avis, quoique pertinents, ces facteurs ne permettent pas une explication complète du comportement électoral des anglo-montréalais durant les années Duplessis.

Du début du siècle jusqu'aux élections de 1936, le Parti conservateur du Québec était l'opposition officielle au gouvernement libéral provincial, dirigé de 1905 à 1919 par Lomer Gouin et de 1920 à 1936 par Louis-Alexandre Taschereau. Toutefois, au début des années 1930, la gravité de la situation économique permettait finalement à

¹⁷⁹ Jean Hamelin, Jacques Letarte et Marcel Hamelin, « Les élections provinciales au Québec », *Cahiers de géographie du Québec* (octobre 1959 - mars 1960), p. 192.

¹⁸⁰ Dominique Clift et Sheila Mcleod Arnopolous, *The English Fact in Québec*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1980, p. 128.

l'opposition conservatrice de contester la domination des libéraux provinciaux. Lors du congrès du Parti conservateur de 1933, un jeune politicien, Maurice Duplessis, était nommé à la tête du parti. En exploitant le sentiment d'insécurité provoqué par la situation économique, Duplessis proposait pour le Parti conservateur une nouvelle direction qui semblait être un changement radical par rapport aux pratiques habituelles de cette formation. ¹⁸¹

[150]

Parallèlement à ces événements, en 1934, quelques jeunes dissidents libéraux quittaient les rangs du parti d'Alexandre Taschereau, et fondaient leur propre mouvement : l'Action libérale nationale (ALN). Dirigée par Paul Gouin, l'ALN proposait, entre autres, la réduction de ce qui était communément appelé les « trusts » anglo-saxons. Les moyens proposés comprenaient la création d'une entreprise publique pour exploiter les ressources hydroélectriques, ainsi que la création d'autres entreprises étatiques. De telles propositions, on s'en doute bien, on certainement provoqué des réactions négatives de la part de certains gens d'affaires francophones et anglophones. ¹⁸²

À la suite de longues discussions entre les leaders du Parti conservateur provincial et l'ALN, il devenait clair que les deux formations partageaient l'objectif de se débarrasser des libéraux de Taschereau. À la suite des négociations sur les lignes directrices du parti en devenir, l'ALN et le Parti conservateur arrivaient à un « modus vivendi », donnaient naissance à l'Union nationale et nommaient Maurice Duplessis à la tête du nouveau parti. Quelques semaines avant les élections provinciales de novembre 1935, Duplessis et Paul Gouin émettaient un communiqué conjoint qui rendait public les lignes directrices du parti.

Après la défaite du régime anti-national et trustard de M. Taschereau, le Parti conservateur provincial et l'Action libérale nationale formeront un gouvernement national, le programme sera celui de l'Ac-

¹⁸¹ André Bernard, « L'abstentionnisme des électeurs de langue anglaise du Québec » dans Daniel Latouche et al., *Le processus électoral au Québec : Les élections de 1970 et 1973*, Montréal, Hurtubise, 1976, p. 155-166.

¹⁸² Jean-Louis Roy, *Les Programmes électoraux du Québec, Tome II : 1931-1966*, Montréal, Les Éditions Leméac, 1971, p. 260-261.

tion libérale nationale, programme qui s'inspire des mêmes principes que celui du Parti conservateur provincial. ¹⁸³

[151]

Les anglo-protestants étaient visiblement mal à l'aise devant cette nouvelle formation politique résultant de l'association des conservateurs provinciaux et des libéraux nationalistes dissidents. De façon générale, notons que la population anglo-montréalaise se trouvait dans une situation inconfortable face aux visées clairement nationalistes de plusieurs factions politiques du Québec. Jusqu'à la création de la nouvelle alliance, la loyauté de l'électorat anglophone de Montréal envers le Parti conservateur fédéral s'était traduit par un appui au Parti conservateur provincial. Pour leur part, les libéraux de Taschereau étaient perçus par la majorité de la population anglo-protestante comme ayant d'importantes tendances nationalistes. Ironiquement, ce sont les conservateurs qui, après s'être associés à l'ALN, taxeront les libéraux d'anti-nationalisme.

Il ne fait aucun doute que l'électorat anglo-montréalais n'était pas d'accord avec les médias anglophones de l'époque, qui appuyaient presque sans conditions le gouvernement de Taschereau. Au milieu des années 1930, alors que ni les médias anglophones, ni l'establishment financier anglophone n'étaient opposés au gouvernement Taschereau, la majorité des résidants anglophones de Montréal percevait le premier ministre libéral comme un tyran, un autocrate et un politicien voué uniquement à son avancement personnel.

Au milieu des années 1930, les représentants anglophones de l'Union nationale se trouvaient toutefois dans l'embarras face à leurs électeurs. Ainsi, durant la campagne électorale de 1935, les candidats « conservateurs » anglophones se voyaient forcés de convaincre leur électorat que la portion « conservatrice » du programme électoral de l'Union nationale serait la voie qu'adopterait la [152] direction du parti. Conscients des doutes que les électeurs anglo-montréalais entretenaient au sujet de l'alliance Conservateur-ALN, les dirigeants libéraux ont saisi l'occasion afin d'obtenir l'appui des électeurs anglophones. C'est ainsi que Alan Mitchell, candidat libéral de Westmount, avait tenté de persuader ses électeurs que Maurice Duplessis avait de plein

¹⁸³ *Ibid.*

gré adopté toutes les propositions de réformes radicales avancées par l'ALN. Pour sa part, le ministre libéral fédéral de la Défense, le colonel Gil Ralston, notait que le programme de l'Union nationale était contradictoire, faisant valoir que les supporters de Maurice Duplessis émettaient un manifeste clairement conservateur alors que l'ALN rendait public son propre manifeste que Ralston qualifiait « d'ultra-communiste »¹⁸⁴. Ces positions, ajoutait-il, étaient difficilement conciliables. Le colonel Ralston concluait en disant qu'il n'y avait plus de formation conservatrice au Québec. Pour Lazarus Phillips, un porte-parole libéral qui était aussi un homme d'affaires, l'alliance Duplessis-Gouin signifiait la paralysie du Parti conservateur. En effet, affirmait-il, d'un point de vue idéologique, les représentants libéraux étaient plus conservateurs que leurs opposants.¹⁸⁵

Les libéraux d'Alexandre Taschereau ont conservé le pouvoir par une mince majorité lors des élections provinciales de 1935. Dans la circonscription de Westmount, les résultats de l'élection ont quelque peu surpris le journal local, *The Examiner*. En effet, bien que les sondages eussent prédit une victoire massive du conservateur Charles A. Smart, celui-ci avait vu sa majorité s'éroder de façon significative. Au sein de la haute [153] bourgeoisie de Westmount, où le candidat libéral Mitchell avait même réussi à arracher une mince majorité. *The Examiner*, et notamment son éditorialiste en chef, étaient incapables d'expliquer une telle diminution de l'appui populaire pour les conservateurs de Westmount.

Considérant l'opinion que l'homme de la rue entretient à l'égard du gouvernement, qui est au pouvoir depuis les 33 dernières années, aucune personne saine d'esprit irait voter pour le gouvernement Taschereau et ses politiques.¹⁸⁶

Selon *The Examiner*, les résidants de Westmount / Notre-Dame-de-Grâce avaient trop de jugement pour se laisser influencer par des

¹⁸⁴ *The Monitor*, 11 novembre 1935, p. 2.

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ *Westmount Examiner*, 22 novembre 1935.

« fanatiques » (libéraux), particulièrement au moment où le tissu économique et social de la province était en jeu. ¹⁸⁷

Moins d'un an après cette défaite électorale, Duplessis se voyait accordé une nouvelle chance, alors que des révélations concernant des pratiques malhonnêtes forçaient le gouvernement Taschereau à tenir de nouvelles élections provinciales. Maurice Duplessis était d'avis qu'il aurait besoin de l'aide des factions nationalistes afin de défaire les libéraux provinciaux puisque, selon ses calculs, l'électorat traditionnel des conservateurs, dont faisaient partie la majorité des membres de la communauté anglophone, était insuffisant pour conquérir le pouvoir. La stratégie aura porté fruit, puisque le 28 août 1936, le journal de Westmount *The Examiner* annonçait que « Duplessis et ses partisans ont coulé le vieux bataillon rouge ne laissant que quatorze survivants » ¹⁸⁸. Le pouvoir était conquis.

[154]

La campagne menée par les candidats de l'Union nationale est également révélatrice. Ainsi, le candidat conservateur de Westmount W.R. Bulloch s'était présenté aux électeurs comme un véritable conservateur, dévoué à l'empire britannique, défendant même Duplessis en affirmant qu'il était un politicien digne de gagner la confiance de l'électorat de Westmount. Il insistait également sur le fait que Duplessis avait déclaré sa loyauté à la Couronne, et qu'il s'était personnellement assuré que chaque membre de son parti prêterait la même allégeance. Notons toutefois que quelques membres aguerris du Parti conservateur refusaient d'accepter le nouveau programme de l'Union nationale, une conséquence de l'influence nationaliste laissée en héritage par les anciens libéraux provinciaux. Par conséquent, et sachant que la présence de candidats conservateurs indépendants nuisait à la campagne de Bulloch, le député fédéral conservateur de Westmount, Robert S. White, lançait un appel à la solidarité parmi les sympathisants conservateurs, leur demandant de voter en faveur du candidat « officiel », W.R. Bulloch. ¹⁸⁹

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ *Westmount Examiner*, 28 août 1936.

¹⁸⁹ *Westmount Examiner*, 21 août 1936.

Au cours de la campagne électorale de 1936, les quotidiens *The Gazette* et *The Montréal Star* faisaient preuve de prudence dans leur évaluation du nouveau parti provincial. Pour sa part, *The Gazette* insistait sur les contradictions inhérentes à l'alliance entre les conservateurs et l'ALN et suggérait que Maurice Duplessis avait potentiellement libéré des forces destructrices en promettant mer et monde aux électeurs. Maurice Duplessis, avançait *The Gazette*, se comporterait certainement de façon différente advenant une victoire électorale. *The Gazette* appuyait donc le successeur de Taschereau, [155] Adélarde Godbout qui, selon le quotidien, était le meilleur choix pour les citoyens aux idées plus sobres. À la suite de l'élection, *The Gazette* soulignait que le Parti conservateur avait été submergé et que son avenir politique était remis en question. Le quotidien mettait également en garde les électeurs conservateurs : en acceptant la nouvelle image du parti, ils devaient aussi en accepter les conséquences potentiellement perturbantes.¹⁹⁰ De son côté, le *Montréal Star* attribuait la victoire de Duplessis au fait que les libéraux étaient usés par le pouvoir, eux qui avaient formé le gouvernement depuis le début du siècle.¹⁹¹

L'élection de 1936 marque la première présence en 23 ans d'un député de Westmount au sein du gouvernement. L'alliance entre les conservateurs anglophones et les anciens libéraux nationalistes est cependant fragile et l'équilibre difficile à maintenir. Comme nous le verrons plus loin, l'Union nationale adoptera ultimement des mesures qui déplairont aux deux factions. Entre-temps, les conservateurs auront réussi à rallier dans leurs rangs des membres de la communauté juive, dont les allégeances traditionnelles étaient plutôt libérales.

À cet égard, notons que la circonscription de St-Louis, majoritairement composée de membres de la communauté juive et d'allégeance libérale depuis 1916, avait élu lors d'une élection complémentaire en 1938 le candidat Louis Fitch de l'Union nationale, le préférant au libéral Raoul Trépanier. Le journal libéral *Le Canada* décrivait en ces termes l'ironie de la campagne électorale dans cette circonscription :

¹⁹⁰ *Montreal Gazette*, 18 août 1936.

¹⁹¹ *Montreal Star*, 18 août 1936.

[156]

... la lutte s'engagea sur un paradoxe qui faisait de M. Louis Fitch, avocat israélite, le « candidat du Pape », et de M. Raoul Trépanier, chef-ouvrier canadien-français le suppôt de Moscou. Et pour corser encore la contradiction, on vit, tout le temps de la campagne l'organe du gouvernement à Montréal [*Le Devoir*] farouchement anti-sémite par ailleurs oublier la nationalité du candidat de l'Union nationale et essayer de faire croire que le candidat canadien-français favorisait le communisme. ¹⁹²

Pour sa part, le journal montréalais de la communauté juive expliquait l'appui donné à l'Union nationale en 1938 en ces termes :

... lorsque M. Duplessis nous a ouvert la porte et a assuré notre communauté que son appui à M. Fitch visait une meilleure compréhension intercommunautaire, la majorité de l'électorat a fait confiance au premier ministre et a répondu à son appel en votant en faveur du candidat qu'il avait choisi. ¹⁹³

Si Duplessis avait réussi à établir de bonnes relations avec la communauté juive de Montréal, ces relations devaient s'étioler au cours de l'année suivante, créant ainsi un clivage presque permanent entre l'Union nationale et les électeurs de la communauté juive. Il aura fallu attendre jusqu'en 1976 pour que le parti de l'Union nationale, complètement transformé, arrive à regagner les voix d'une partie des membres de la communauté juive et des autres minorités du Québec.

¹⁹² *Le Canada*, 5 novembre 1938, p. 2.

¹⁹³ Jack Jedwab, « Uniting Uptowners and Downtowners : The Jewish Electorate and Québec Provincial Politics : 1927-1939 », *Études ethniques au Canada*, vol. 18, n° 2 (1986). Traduction libre.

[157]

La guerre contre Duplessis

En 1939, le Canada se joignait à ses alliés européens dans la guerre contre l'Allemagne nazie. En imposant la loi des mesures de guerre, le premier ministre du Canada, Mackenzie King, limitait la juridiction des provinces et, selon les autorités provinciales, s'ingérait dans des domaines de leur compétence. Dans ce que certains ont perçu comme une réaction à la décision du premier ministre King, Maurice Duplessis déclarait, en annonçant la tenue d'une élection provinciale le 24 septembre 1939, que :

Depuis plusieurs années, une campagne a été constituée et des tentatives directes et indirectes ont été faites, en vue d'amoindrir considérablement et même d'anéantir l'autonomie provinciale dans le but de former qu'un seul gouvernement dirigé par Ottawa. ¹⁹⁴

Lors des élections générales de 1939, *The Examiner* rapportait que la province serait confrontée à des questions de la plus haute importance. En effet, Duplessis ne semblait pas appuyer l'effort de guerre et il était fortement opposé à la conscription. Par conséquent, ses discours publics sur le sujet déplaisaient nettement au Canada anglais, qui considérait que l'unité était essentielle sur la question de l'effort de guerre. Comme nombre de leurs concitoyens à travers le pays, les anglophones de Montréal appuyaient fortement la participation à l'effort de guerre. Dès lors, Duplessis était confronté à une coalition de libéraux provinciaux et fédéraux.

Les médias anglophones, tant provinciaux que locaux, ont tous fait état de l'opposition des anglophones de [158] Montréal aux politiques de Maurice Duplessis, notant également que l'élection avait suscité le plus grand intérêt de la part de l'électorat anglo-montréalais, habituel-

¹⁹⁴ Jean-Louis Roy, *Les Programmes électoraux du Québec, Tome II : 1931-1966*, p. 283.

lement apathique dans le cadre de la politique provinciale. Le quotidien *The Gazette* prédisait même la victoire du Parti libéral, parce que l'Union nationale avait placé la province dans une position intenable quant à la question de l'effort de guerre. Aux yeux du quotidien, une défaite de l'Union nationale aurait pour effet de démontrer la loyauté et le sentiment d'appartenance des Canadiens français à l'égard du Canada et de la Couronne. ¹⁹⁵ Pour le *Montréal Star*, la solidarité était de mise, et chaque vote libéral était un vote contre Hitler, puisque la neutralité était une position intenable lorsqu'il était question de combattre la tyrannie. ¹⁹⁶

Pour sa part, le candidat libéral de Westmount, J. Arthur Mathewson, affirmait qu'il s'était porté candidat à cette élection car il croyait que le pays était arrivé à une impasse, laquelle remettait en question la Confédération. Il avait alors suggéré que si une province avait le droit de dire qu'elle n'appuierait pas le gouvernement fédéral dans son désir de venir en aide aux autorités britanniques, ce serait la fin de la Confédération tel qu'on la connaissait. Mathewson accusait également Duplessis d'avoir choisi de placer le Québec dans le chaos d'une période électorale à un moment critique, mettant ainsi en péril les efforts de guerre du Canada. ¹⁹⁷

Le candidat de l'Union nationale dans la circonscription de Westmount faisait face à un électorat hostile aux positions de Duplessis. De plus, comme pour confirmer la rupture entre Duplessis et ses « ex-suppporteurs » [159] anglophones, l'un des candidats indépendants conservateurs était l'ancien député de Duplessis pour la circonscription de Westmount, W. R. Bulloch. En admettant ses « erreurs du passé », le ministre Bulloch expliquait que :

En 1936, je sollicitais votre soutien en tant que conservateur de l'équipe Duplessis. Aujourd'hui, je me présente à vous toujours comme conservateur mais ne faisant plus parti (sic) de l'équipe Duplessis. Un vote pour

¹⁹⁵ *Montreal Gazette*, 25 octobre 1939.

¹⁹⁶ *Montreal Star*, 23 octobre 1939.

¹⁹⁷ *The Monitor*, 19 octobre 1939.

moi, servira à avertir M. Duplessis que la déloyauté ne sera pas acceptée dans ce comté. 198

Bulloch endossait l'effort de guerre, qui était selon lui la seule question d'importance, ainsi que toute coopération nécessaire afin de mener les alliés à la victoire.

En 1939, les candidats libéraux des circonscriptions de Westmount et de Notre-Dame-de-Grâce étaient élus et on enregistrait le taux de participation le plus élevé de l'histoire pour des circonscriptions majoritairement anglophones. Le journal *The Examiner* attribua ce taux de participation à l'opinion qui prévalait auprès des électeurs, selon laquelle la question de l'unité canadienne était en jeu. En 1939, pour de nombreux résidents anglophones de Montréal, le Parti libéral devenait le défenseur de la cause de l'unité canadienne. 199

La défaite de Duplessis aux élections de 1939, selon le quotidien *The Gazette*, assurait la bonne réputation du Canada français, et envoyait un message clair au reste du monde. Cette analyse découlait cependant soit d'une interprétation particulière des résultats électoraux, ou encore d'une incompréhension du sens réel du vote des Canadiens français, puisque peu de temps après s'écroulait [160] la fragile solidarité des Canadiens français avec leur compatriotes et apparaissait un clivage important entre les Canadiens d'origine française et ceux d'origine britannique sur la question de l'effort de guerre.

Peu de temps après ces élections, la popularité du Parti libéral provincial auprès des anglophones de Montréal bénéficiait aux libéraux fédéraux. Le 23 mars 1940, le candidat libéral de la circonscription fédérale de Saint-Antoine/Westmount se faisait élire avec une majorité de 6 000 voix, défaisant ainsi son adversaire conservateur Robert S. White. « Le siège le plus conservateur de la Confédération » venait de passer aux mains du Parti libéral fédéral. Ces deux élections marquaient le début d'une longue association entre les électeurs anglophones de Montréal et les libéraux provinciaux et fédéraux. 200

198 *Ibid.*

199 *Westmount Examiner*, 26 octobre 1939.

200 *Westmount Examiner*, 28 mars 1940.

Dès le début de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'en 1942, le premier ministre du Canada, Mackenzie King, se voyait forcé de gérer des pressions énormes en faveur d'une plus grande implication canadienne dans l'effort de guerre. Il devenait donc de plus en plus difficile de tenir la promesse qu'il avait fait en 1939, alors qu'il avait déclaré que « L'actuel gouvernement croit que la conscription des hommes au service militaire outre-mer n'est pas une mesure nécessaire ou efficace. Aucune action de cette nature sera entreprise par le gouvernement ». En effet, à mesure que les hostilités s'intensifiaient en Europe, les pressions du Canada anglais auprès de King pour qu'il annule sa promesse se faisaient de plus en plus urgentes. Parallèlement, avec la mort de Ernest Lapointe en 1941, les Canadiens français qui s'opposaient à la conscription perdaient l'un de leurs alliés les plus influents.

[161]

C'est dans ces circonstances, et avec l'objectif de calmer la population anglo-canadienne, que le premier ministre King décidait en 1942 de tenir un plébiscite sur la conscription, dont le libellé était le suivant : « Êtes-vous en faveur de libérer le gouvernement de toute obligation concernant tout engagement antérieur ayant trait aux méthodes d'inscription au service militaire ? ». Le 26 avril 1942, 80% de la population anglophone du Canada votait OUI à la question posée par le gouvernement, alors que 90% des francophones votaient NON. Un commentateur local anglo-montréalais avait alors conclu :

Le résultat du Québec a été accueilli comme une désagréable surprise et une amère déception par tous ceux qui avaient travaillé pour un rapprochement entre les deux races de ce pays, et qui avaient misé sur le fait que l'ennemi était à la porte afin d'obtenir un résultat unanime à travers le pays. Si tel avait été le cas, ces deux groupes auraient témoigné de leur véritable « unité » en tant que Canadiens pour la première fois depuis la Confédération. Le Québec aurait été vénéré. Cependant, les séparatistes, les exclusionnistes et les nationalistes ont su convaincre la population mieux que les dirigeants politiques. ²⁰¹

²⁰¹ *The Monitor*, 30 avril 1942. Traduction libre.

À l'approche de la fin de la guerre, alors que la victoire des troupes alliées était imminente, l'Union nationale commençait ses préparatifs pour les élections provinciales de 1944. La campagne de Maurice Duplessis allait être menée sur le thème des droits provinciaux. Dans l'esprit d'une certaine partie de l'électorat du Québec, les événements survenus depuis la dernière élection générale, notamment les actions du gouvernement fédéral dans le dossier de l'effort de guerre et les promesses reniées à ce sujet, avaient finalement donné raison à Maurice Duplessis [162] et le thème des droits provinciaux, qu'il avait utilisé sans succès en 1939, trouvait écho au sein de la population.

Néanmoins, selon *The Gazette*, la question de l'effort de guerre n'était pas d'une importance critique dans le cadre de l'élection provinciale, puisque la décision avait été prise par les autorités fédérales. Selon ce quotidien, la question la plus importante était de déterminer le parti qui serait en mesure de mieux administrer la province. Il s'agissait toutefois là d'une opinion minoritaire, puisque pour la plupart des Québécois, tant Canadiens français que Canadiens anglais, la question de l'effort de guerre gardait toute son importance. Ainsi, par exemple, le candidat libéral dans la circonscription de Westmount, George Marier, était d'avis que l'élection allait déterminer si « (...) le Canada serait uni face à la victoire, ou si l'effort de guerre serait entravé par le nationalisme et l'isolationnisme de ceux qui s'opposent au gouvernement » ²⁰².

Au terme du scrutin provincial de 1944, les libéraux obtenaient 40% du vote populaire, ce qui se traduisait toutefois en une majorité de sièges au Parlement provincial en faveur de l'Union nationale puisque que le gouvernement Godbout avait été massivement rejeté par l'électorat majoritairement canadien-français. Pour leur part, les anglo-montréalais votaient tout aussi massivement en faveur du gouvernement libéral. Sans aucun doute, la guerre avait accentué les tensions entre les Québécois anglophones et francophones, et il semblait de plus en plus clair que les concepts de patriotisme et d'attachement à la Grande-Bretagne, tels que véhiculés par les anglophones, entraient en conflit avec les exigences du nationalisme canadien-français qui, tel qu'il se manifestait à cette époque, cherchait à limiter les contacts avec les pays étrangers.

²⁰² *Westmount Examiner*, 21 juillet 1944.

[163]

Selon le *Montréal Star*, la victoire de Duplessis aux élections provinciales de 1944 devait être attribuée à sa position en faveur de la défense des droits provinciaux et à son opposition à l'effort de guerre. Les deux quotidiens anglophones de Montréal se gardaient toutefois bien de manifester leur désapprobation trop ouvertement, allant même jusqu'à faire preuve d'une certaine ouverture à l'endroit du premier ministre. À cet effet, *The Gazette* déclarait qu'il serait important que Duplessis fasse la distinction entre l'autonomie provinciale et le nationalisme étroit, et maintenait que le premier ministre avait la grande chance de mener la province dans la période de l'après-guerre. ²⁰³ Pour sa part, *The Montréal Star* offrait son appui à Duplessis tant que son programme serait progressif et constructif et qu'on y verrait un effort en vue de renforcer l'unité nationale, d'éliminer les discordes internes et d'œuvrer à une meilleure compréhension entre les provinces. ²⁰⁴

L'électorat anglo-montréalais contre les médias anglophones

La période de l'après-guerre marquait le retour d'une certaine prospérité économique et la classe entrepreneuriale trouvait un grand réconfort dans la politique de promotion de l'industrie du premier ministre Duplessis. À cet égard, notons qu'à partir de 1945, les quotidiens *The Gazette* et *The Montréal Star* ont tout deux appuyé le programme économique de Duplessis.

Dès le lancement de la campagne électorale provinciale de 1948, les candidats de l'Union nationale dans les circonscriptions anglophones faisaient valoir qu'il était [164] important d'avoir des porte-parole anglophones dans les rangs du parti politique qui gouvernait le Québec. Pour sa part, le libéral George Marier faisait valoir l'importance pour le peuple du Québec de se doter d'une politique nationale soulignant son appartenance au Canada. L'objectif des libéraux, pouvait-on

²⁰³ *The Gazette*, 9 août 1944.

²⁰⁴ *Montreal Star*, 9 août 1944.

lire, était d'assurer « le progrès de la province, [et] la promotion de l'unité nationale » tout en cherchant à « bâtir un plus grand et un meilleur Canada » ²⁰⁵.

Les candidats anglophones de l'Union nationale se voyaient toutefois forcés de défendre leur chef contre des accusations voulant qu'il soit « anti-anglais », en soulignant les contributions financières de leur parti politique aux institutions des communautés anglophones et des autres communautés minoritaires, telles que le collège Bishop et l'Hôpital juif de l'Espérance. ²⁰⁶

Au terme du scrutin de 1948, l'Union nationale gagnait 84 des 92 circonscriptions électorales provinciales du Québec. Cette écrasante victoire devait laisser le Parti libéral avec un caucus composé majoritairement d'anglophones. En effet, les circonscriptions anglo-protestantes de Montréal avaient été presque les seules à résister à la machine de l'Union nationale. Le chef libéral Adélar Godbout ayant été défait dans sa circonscription (l'Islet), George Marier était subséquemment nommé chef de l'Opposition officielle. Le Parti libéral du Québec, note Conrad Black dans sa biographie de Maurice Duplessis, se trouvait dans le besoin d'une réorganisation complète. ²⁰⁷

Quelques années après cette défaite électorale, Georges-Émile Lapalme devenait le nouveau chef de la [165] formation libérale provinciale. Malgré les efforts de Lapalme, le premier ministre du Canada, Louis Saint-Laurent, était le politicien francophone le plus populaire auprès des anglophones de Montréal. Maurice Duplessis était d'ailleurs assez astucieux, comme le notaient plusieurs analystes anglophones de la scène politique québécoise, pour agir avec « discernement et courtoisie » dans tous ses entretiens avec le premier ministre du Canada. Le chef du gouvernement du Québec savait très bien que son homologue fédéral était considéré comme le meilleur et le plus populaire canadien issu du Québec depuis sir Wilfrid Laurier. ²⁰⁸

Au cours de la campagne électorale de 1952, un analyste anglophone soulignait que Duplessis avait choisi de placer la question de

²⁰⁵ *Westmount Examiner*, 16 juillet 1948.

²⁰⁶ *The Monitor*, 15 juillet 1948.

²⁰⁷ Conrad Black, *Duplessis*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977, p. 365.

²⁰⁸ *The Monitor*, 15 mai 1952.

l'autonomie provinciale en arrière-plan afin de ne pas offenser le premier ministre du Canada, que Duplessis avait néanmoins qualifié de « centralisateur ».

Lors d'une rare visite auprès d'un auditoire anglophone de l'ouest de Montréal durant la campagne de 1952, Maurice Duplessis, accompagné d'industriels et d'hommes d'affaires, s'était vu applaudir par la foule après avoir déclaré son appui à l'entreprise privée. Il avait alors mentionné que le Parti libéral ne partageait pas cette philosophie et que son adversaire Georges-Émile Lapalme, qu'il qualifiait de « socialiste », voulait faire du Québec « l'Iran de l'Amérique du nord ». George Marier ne s'étant pas dissocié de ce genre de discours, il devait donc être en accord avec Lapalme. ²⁰⁹

C'est également au cours de cette campagne que Duplessis et l'Union nationale ont fait l'achat de très [166] grands espaces publicitaires dans les journaux anglophones. La publicité électorale du premier ministre dans ces journaux le présentait comme un homme d'affaires exceptionnel, qui pouvait gérer la province comme une entreprise familiale. Une autre publicité de l'Union nationale disposait les commentaires de divers journaux au sujet de Duplessis sous une rubrique intitulée « Duplessis : Un bon Canadien », où le journal *The Financial Times* était cité ainsi : « Monsieur Duplessis n'est pas un nationaliste à l'extrême. Il est d'abord en faveur de sa province - quel premier ministre ne l'est pas ? Mais il a prouvé qu'il était un bon canadien » ²¹⁰. Dans une autre publicité, on disait que le gouvernement respectait les droits des citoyens, et que l'Union nationale attachait une grande importance à la bonne entente qui existait entre les francophones et les anglophones sous l'administration de Duplessis. ²¹¹ Cette campagne n'aura toutefois pas l'effet escompté auprès des anglo-montréalais, même si Duplessis et l'Union nationale allaient remporter l'élection générale de 1952.

En 1956 se déroulait une nouvelle élection générale au Québec. Dans la circonscription de Westmount, le candidat de l'Union nationale clôturait sa campagne en mentionnant que la circonscription méritait « de bonnes choses », c'est-à-dire qu'elle méritait un plus grand

²⁰⁹ *Westmount Examiner*, 4 juillet 1952.

²¹⁰ *The Monitor*, 26 juin 1952.

²¹¹ *The Monitor*, 3 juillet 1952.

nombre d'écoles et d'hôpitaux, et qu'elle pourrait éventuellement les obtenir si les anglophones appuyaient l'Union nationale. Le même discours avait également été adopté par d'autres candidats. Ainsi, Tracey Luddington, un proche collaborateur de Duplessis qui avait souvent agi à titre de porte-parole du premier ministre auprès des [167] anglophones, avait suggéré que la construction d'une maison pour les jeunes serait utile dans la circonscription, mais que le soutien électoral de la communauté donnerait plus de poids à la requête. La suggestion avait été plutôt mal reçue par les électeurs anglophones. On avait également profité de l'occasion pour demander à Luddington pourquoi le gouvernement Duplessis, après 12 ans de pouvoir, n'avait toujours pas accordé un plus grand nombre de parlementaires à la région de Montréal. Luddington avait probablement très bien résumé la pensée politique de Duplessis en disant : « Si vous croyez que Monsieur Duplessis poserait un geste qui pourrait contribuer à sa défaite, je vous dirai que cela est fort douteux »²¹². Finalement, malgré leur victoire aux élections générales de 1956, l'Union nationale et Maurice Duplessis n'auront pas réussi à faire des progrès auprès de l'opinion anglo-montréalaise.

En 1955, le journal *The Examiner* publiait une enquête sur les opinions politiques des résidents de Westmount, qui révélait que les campagnes électorales et les candidats influençaient très peu les électeurs. Cette étude démontrait également que la plupart des électeurs de Westmount avaient l'intention de voter contre l'Union nationale peu importe ses positions.²¹³ En somme, les résultats de cette enquête nous mènent à conclure que les électeurs anglo-montréalais, percevaient en Maurice Duplessis des traits anti-démocratiques et autoritaires qu'ils n'appréciaient guère chez les politiciens.

Néanmoins, au cours des années 1950, le quotidien *The Gazette* avait régulièrement demandé à ses lecteurs s'il fallait s'en tenir à une critique hostile du gouvernement [168] ou laisser place à une franche expression, dans un esprit de coopération, des opinions de la population anglophone.²¹⁴ Au cours de la campagne électorale de 1956, les deux importants quotidiens anglophones, *The Gazette* et *The Montréal*

²¹² *The Monitor*, 14 juin 1956.

²¹³ *Westmount Examiner*, 8 juillet 1955.

²¹⁴ *Montreal Gazette*, 5 juillet 1956.

Star, affirmaient que les critiques hostiles des électeurs anglophones à l'endroit du gouvernement n'étaient pas constructives. Parallèlement, les candidats anglophones de l'Union nationale continuaient de demander à leurs concitoyens de les élire, afin que les anglo-montréalais puissent avoir une voix au sein du gouvernement québécois. Ainsi, selon eux, il serait possible pour les circonscriptions anglophones d'obtenir les faveurs du gouvernement.

Tableau 1

Taux de participation électorale et répartition des votes (en pourcentage)
pour deux circonscriptions, élections tenues entre 1931 et 1956

Circonscriptions et partis politiques	1931	1935	1936	1939	1944	1948	1952	1956
Westmount								
Taux de participation	45	46,5	48	65	45	48	46,5	51
Parti libéral	14,5	20	18	50	34	36	35	40
Conservateur / U.N.	30	25	28	4	3	11	9	8,5
Notre-Dame-de-Grâce								
Taux de participation	-	-	-	62	56	53	48	55
Parti libéral	-	-	-	46	49	40	30,5	43
Union nationale	—	—	—	5	1,5	12	11,5	11

Source : Pierre Drouilly, *Statistiques électorales du Québec 1867-1989*, Troisième édition, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1990.

[169]

Les anglo-montréalais, comme l'histoire nous le démontre, n'étaient pas du même avis que les médias anglophones et allaient demeurer insensibles, comme d'ailleurs bien des Québécois de toute origine, à l'approche choisie par l'Union nationale. Néanmoins, l'Union nationale allait remporter les élections de 1956. Maurice Duplessis s'éteindra durant ce mandat et, par la suite, l'Union nationale ne reprendra le pouvoir qu'une seule fois, en 1966.

Conclusion

Ce court survol de l'histoire des relations entre Maurice Duplessis et la minorité anglo-montréalaise durant ses années à la direction de l'Union nationale nous démontre que par-dessus tout, nous devons faire une analyse tout en nuances de l'héritage de cet ancien premier ministre. Il ne suffit pas de dire que Duplessis était un dictateur, ou encore que, placé dans le contexte historique de ces années, il était un politicien comme les autres. Il est plus probable, plusieurs en conviendraient, que la réalité se trouve quelque part entre ces deux pôles.

Par ailleurs, il est à noter que la communauté anglo-montréalaise n'a pas fait preuve d'une attitude monolithique à l'endroit de Maurice Duplessis et de l'Union nationale. D'une part, du point de vue des médias anglophones, le critère principal était la prospérité économique, et, sur ce point, Duplessis connaissait selon eux certains succès. De plus, l'examen révèle que la presse anglophone de l'époque, pour des raisons diverses, avait tendance à appuyer le parti au pouvoir à Québec, à l'exception de la période entourant la Deuxième Guerre mondiale.

D'autre part, l'électorat anglo-montréalais, traditionnellement conservateur, s'est néanmoins tourné vers le [170] Parti libéral à partir de la fin des années 1930. Les motifs de ce changement de cap, tels que l'expriment les électeurs de l'époque, sont relativement semblables aux arguments qu'utilisaient les libéraux contre Maurice Duplessis, à savoir : qu'il représentait les intérêts ruraux aux dépens des intérêts urbains, qu'il préférait que la population soit moins informée afin qu'il puisse rester au pouvoir, qu'il était prêt à sacrifier ses convictions pour l'obtention du pouvoir politique, et qu'il ne cherchait pas à rapprocher les différentes communautés, qu'elles soient linguistiques ou religieuses. Quant à la question de l'autonomie provinciale, les membres de la communauté anglo-montréalaise avaient plutôt tendance à la percevoir comme une stratégie rhétorique qui visait à accumuler des votes, mais avait pour effet de perturber les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Il ne faut toutefois pas analyser l'attitude de l'électorat anglo-montréalais de manière isolée. En effet, plusieurs membres de cette

communauté employaient les mêmes termes lorsqu'ils parlaient des libéraux à l'époque de Taschereau. Plus particulièrement, le nationalisme de Duplessis déplaisait sans doute à un grand nombre d'anglo-montréalais, mais nous devons retenir que le nationalisme canadien-français faisait partie intégrante, tous partis confondus, de la vie politique à cette époque. En fait, ce qu'une proportion relativement importante d'anglo-montréalais rejetait était plutôt les manifestations qu'ils percevaient comme « extrêmes » du nationalisme. Pour reprendre l'analyse d'un chroniqueur politique anglophone des années 1950 : « ils n'aiment certainement pas les nationalistes de la vieille garde [les libéraux], mais ils les préfèrent sans aucun doute au gouvernement [171] [de l'Union nationale] »²¹⁵. Notons également que le vote des anglo-montréalais a contribué à la victoire des libéraux en 1960, et ainsi à l'émergence de la Révolution tranquille. Il ne faut donc pas mésestimer, dans un sens comme dans l'autre, l'influence de la variable du « nationalisme » pour expliquer le comportement électoral des anglo-montréalais à cette époque.

Selon certains, Maurice Duplessis était un politicien classique pour qui la fin justifiait les moyens. Or, pour atteindre le pouvoir et le conserver, il n'avait pas besoin de l'appui de l'électorat anglo-montréalais. Parallèlement, l'électorat anglo-montréalais n'avait pas non plus le sentiment de pouvoir exercer une influence réelle sur les résultats des élections provinciales. Il était également tout à l'avantage de Duplessis, tout comme à celui de ses prédécesseurs, de maintenir une répartition des sièges électoraux avantageant les régions rurales. Ces préoccupations politiques gouvernaient les relations que Maurice Duplessis entretenait avec les anglo-montréalais, tout comme la majeure partie des orientations et des politiques de l'Union nationale sous sa direction. Certains anglo-montréalais ont dit de Duplessis qu'il était autoritaire, voire un dictateur, alors qu'ils voulaient souligner le caractère antidémocratique de son régime. En fait, s'il y a un consensus au sein de l'électorat anglo-montréalais de l'époque, c'est que Maurice Duplessis ne représentait pas ce que la classe politique du milieu du siècle avait de mieux à offrir.

²¹⁵ *The Monitor*, 14 juin 1956. Traduction libre.

[172]

[173]

Deuxième partie : Le socio-économique

Chapitre 7

“Duplessis et la pensée économique de l'Église.”

Michel Sarra-Bournet

[Retour à la table des matières](#)

Il y a deux personnages historiques qui sont indissolublement liés dans nos esprits au milieu du XX^e siècle québécois. Il s'agit de Maurice Duplessis, chef de l'État provincial de 1936 à 1939 et de 1944 à 1959, et de l'Église catholique, responsable des systèmes de santé, de services sociaux et surtout d'éducation jusqu'au début des années 1960, ce qui la rendait maître de la socialisation des jeunes Québécois et Québécoises.

On a beaucoup fait état d'une connivence entre Duplessis et l'Église catholique ou même d'une influence indue de l'Église sur l'État. Il serait plus indiqué de parler d'un « concordat » dans lequel les deux institutions se sont données carte blanche dans leur domaine respectif, le social et le politique. Dans les pages qui suivent, nous comparerons la pensée économique de l'Église à la politique économique du régime duplessiste. Nous verrons que dès le départ, elles ont connu des divergences importantes et que l'inflexibilité de Duplessis dans les relations patrons-ouvriers a précipité l'éloignement, alors même que l'Église évoluait vers une position progressiste. Maurice Duplessis et l'Église

catholique ont néanmoins vécu une longue coexistence pacifique en raison du conservatisme social et politique qu'ils avaient en commun.

[174]

Au cours des 35 dernières années, on a tour à tour exagéré l'emprise du clergé sur Duplessis, son gouvernement et la société québécoise (ce sont les « modernistes » de la Révolution tranquille qui ont parlé de « Grande noirceur ») et la nature « libérale » du régime duplessiste (le produit d'un courant « révisionniste » selon l'historien Ronald Rudin ²¹⁶).

Cette contradiction vient d'une confusion entre les niveaux d'analyse. Duplessis partageait les idées conservatrices de l'Église au niveau social et politique (bien que toute l'Église ne fût pas conservatrice et qu'elle le fût de moins en moins). D'autre part, Duplessis est resté accroché à un mode de régulation du capitalisme qui convenait davantage à la période précédant la grande crise. En ce sens, il était ultra-libéral au plan économique. Mais puisque qu'il refusait d'évoluer avec le libéralisme économique moderne, on le taxait aussi de conservatisme économique. Duplessis était donc un « conservateur », même s'il pratiquait au plan économique un libéralisme classique.

On doit distinguer deux périodes dans les relations entre l'Église et Duplessis. Celle du « concordat », qui va de 1936 à 1949, et celle de l'éloignement, de 1949 à 1959. S'ils se sont distanciés à partir de la grève d'Asbestos en 1949, ce n'est certes pas dû à un changement quelconque de la politique économique de Duplessis, mais plutôt à une certaine évolution qui correspond à l'arrivée de sang nouveau au sein de l'Église.

²¹⁶ Ronald Rudin, « La quête d'une société normale. Critique de la réinterprétation de l'histoire du Québec », *Bulletin d'histoire politique* 3, 2 (hiver 1995), p. 9-42.

[175]

Le concordat : 1936-1949

Maurice Duplessis est arrivé au pouvoir pendant la grande crise économique qui fit sentir ses effets du grand krach boursier de 1929 jusqu'aux premières années de la Deuxième Guerre mondiale. Lors des élections provinciales de 1935 et 1936, Duplessis et son Parti conservateur s'étaient alliés à un groupe de réformistes dirigés par Paul Gouin, l'Action libérale nationale (ALN). Ces derniers s'étaient détachés du Parti libéral au pouvoir depuis des décennies. Leur programme électoral était proche du *Programme de Restauration sociale*²¹⁷ rédigé par des nationalistes inspirés par la Doctrine sociale de l'Église telle que revue et augmentée en 1931 par l'Encyclique *Quadragesimo anno*. La principale nouveauté introduite par le pape Pie XI était le corporatisme. Dans l'ordre nouveau, l'organisation socio-économique tournerait autour de la corporation, c'est-à-dire un « corps officiel et public, intermédiaire entre les entreprises particulières et l'État, chargé de la gérance du bien commun au sein d'une profession déterminée »²¹⁸.

L'objectif des penseurs cléricaux était d'adoucir le capitalisme (un système accepté comme légitime par l'Église) et de bloquer l'avance des mouvements socialistes ou socialisants en cette période de turbulence économique et d'effervescence sociale. Sous l'impulsion du docteur Philippe Hamel, on avait introduit un article plus radical dans le programme de l'Union nationale (UN), la coalition entre l'ALN et le Parti conservateur : la nationalisation des monopoles dans les services publics (qu'on appelait alors les « trusts »).

[176]

Une fois bien en selle, Duplessis s'est détourné de ce programme et a adopté intégralement le modèle libéral de son prédécesseur Alexan-

²¹⁷ *Le programme de Restauration sociale expliqué et commenté*, Montréal, École sociale populaire, Brochure n° 239-240, 1934.

²¹⁸ Richard Arès, *Catéchisme de l'action corporative*, Montréal, École sociale populaire, brochure n° 289-190, 1938.

dre Taschereau, bien qu'il fût déjà devenu inadéquat. Durant son premier mandat, ses mesures les plus progressistes furent la Loi des salaires raisonnables et celle des accidents de travail. De plus, il ne toucha mot du corporatisme. Quant à la nationalisation, comme de toute autre intervention directe du gouvernement dans l'économie, il ne pouvait en être question pour Duplessis. Son refus tiendra bon jusqu'à sa mort, en 1959. Robert Rumilly, chroniqueur historique, ami et publiciste de Duplessis écrira, à la veille de la dernière campagne du Chef :

Les Canadiens français n'avaient, et n'ont encore, ni les capitaux, ni la technique, ni même, pour la plupart, la tournure d'esprit pour exploiter seuls les richesses naturelles de la province. ²¹⁹

Duplessis s'allia au grand capital anglo-américain pour exploiter les richesses naturelles et la classe ouvrière du Québec. Dans la section sur le Québec d'un journal d'affaires torontois, il fit la promotion de sa province de la manière suivante :

Public stability and industriousness [is the] key to Quebec's prosperity. (...) While strongly opposed to state nationalism, the government of this province nevertheless strives to fulfill the delicate balancing rôle — that of protecting workers' rights on the one hand and of guarding employers against undue pressure on the other. ²²⁰

[177]

Duplessis adopta des mesures sociales et politiques compatibles avec les vues de l'Église, dans le but de l'amadouer :

²¹⁹ Robert Rumilly, *Quinze ans de réalisations. Les faits parlent*, Montréal, Chez l'auteur, 1956, p. 170.

²²⁰ Maurice Duplessis, « Public Stability and Industriousness key to Quebec's Prosperity », *Monetary Times Annual National Review* (1955), p. 62-63.

- * assistance aux mères nécessiteuses (à l'exception des « filles-mères » et des femmes séparées et divorcées) ;
- * assistance aux aveugles ;
- * résistance aux pressions sociales en faveur du droit de vote des femmes, l'éducation gratuite et obligatoire ;
- * lutte contre les communistes et les Témoins de Jéhovah (ex. : la loi du cadenas et l'affaire Roncarelli).

À l'occasion du discours d'ouverture du Congrès eucharistique de 1938, Duplessis a explicitement rejeté les principes de la Révolution française (liberté, égalité, fraternité) et a refait sa profession de foi catholique. Il a réitéré sa préférence pour la charité, par opposition à la justice, et il a remis un anneau au cardinal Villeneuve. Celui-ci a réagi en soulignant que ce geste signifiait l'union du temporel et du spirituel.

L'Église catholique était donc rassurée. S'ensuivirent plus de dix ans de coexistence pacifique. Pourtant, ni l'Église, ni Duplessis ne s'étaient réellement soumis l'un à l'autre. Chacun acceptait de respecter la domination respective de l'une dans le champ social et de l'autre dans le politique. Le domaine économique restait un terrain de conflits potentiels.

[178]

L'éloignement : 1949-1959

Les conditions économiques ont évolué dans l'après-guerre. Le capitalisme a repris des forces dans cette phase de reprise en charge de la production par l'entreprise privée et d'expansion industrielle. Par ailleurs, de nouveaux besoins sociaux se sont fait sentir, tandis qu'un nouveau rapport de forces s'établissait entre patrons et travailleurs.

Dans l'Église, on a abandonné l'idée du corporatisme, discréditée en Europe durant la guerre, et les syndicats catholiques se sont alignés

sur celle de la participation aux bénéfices dans l'entreprise. Cela était d'ailleurs un des enjeux de la célèbre grève de l'amiante.

Les éléments progressistes de l'Église se sont manifestés lors du conflit ouvrier de 1949 et ont amené l'épiscopat à donner son appui aux travailleurs ²²¹. L'un d'eux, l'abbé Gérard Dion est devenu, à l'instar du père Georges-Henri Lévesque, un adversaire juré du premier ministre.

Bref, l'Église évoluait, mais pas Duplessis. Dans une causerie clôturant le cinquième congrès patronal de l'Association professionnelle des industriels, le 15 novembre 1949, Duplessis a publiquement réaffirmé que :

La province de Québec possède le seul gouvernement catholique sur cette terre d'Amérique : catholique convaincu et pratiquant. (...) Nous considérons que le mandat qui nous a été donné vient en définitive de Dieu, source de toute autorité et que nous sommes une autorité légitimement constituée, comme toute autre autorité légitimement constituée. ²²²

[179]

En dépit de cette brûlante profession de foi, le sentiment religieux de Duplessis ne sera plus qu'une façade pour asseoir son pouvoir devant l'électorat. Pour le reste, son discours se contentera de vanter les mérites d'un libéralisme économique marqué au signe du paternalisme :

S'il n'y avait pas d'entreprise privée, s'il n'y avait pas de capital, qui paierait les taxes ? S'il n'y avait pas de capital, qui pourrait faire la charité ? S'il n'y avait pas capital (sic), qui pourrait courir les risques inhérents au développement et au progrès ? Sans capital, aucune possibilité humaine de progresser, de prospérer ou même de vivre. (...) Figurez-vous un régime

²²¹ Nos évêques, *Le problème ouvrier en regard de la Doctrine sociale de l'Église*, Montréal, Institut social populaire, Brochure n° 433-434, 1950.

²²² Maurice Duplessis, *Causerie du Premier ministre de la province de Québec, l'honorable Maurice Duplessis*, à la clôture du cinquième congrès patronal de l'Association professionnelle des Industriels, tenu au Château Frontenac à Québec, le 15 novembre 1949, Archives de l'Université du Québec à Montréal, Fonds CDE, n° 43.

en vertu duquel le gouvernement interviendrait dans toutes les activités et dans tous les domaines. Ce ne serait pas la liberté, ce ne serait pas la démocratie ; ce ne serait ni la justice ni le bon sens. Le « Père » Clemenceau avait raison de s'écrier : « L'État a trop d'enfants pour être un bon père de famille » ²²³.

Avant la Deuxième Guerre mondiale, la politique économique de Duplessis et la pensée économique de l'Église demeuraient compatibles.

Tout comme l'Église, Duplessis acceptait le capitalisme. Mais son capitalisme était classique, de laisser-faire. De leur côté, les penseurs cléricaux cherchaient des alternatives dans le corporatisme et le coopératisme.

Tout comme l'Église, Duplessis cherchait la collaboration de classes. Mais c'était au nom du capital. De son côté, l'Église cherchait l'harmonie sociale, le « bien commun ».

Après la guerre, l'Église et Duplessis s'opposèrent sur la question économique, en particulier sur les conflits industriels entraînés par la prospérité retrouvée. En raison de ses choix économiques Duplessis ne pouvait qu'être [180] intransigeant face aux demandes ouvrières. Pour sa part, sous l'impulsion des nouveaux leaders syndicaux catholiques et de certains évêques progressistes, l'Église se rangea du côté des travailleurs. Le pluralisme idéologique ayant gagné l'Église, certains de ses éléments se mirent à critiquer ouvertement le régime duplessiste ²²⁴.

Duplessis était-il un libéral ? Si oui, pourquoi n'a-t-il pas adopté les politiques interventionnistes des états libéraux de l'après-guerre ? Pourquoi le libéralisme économique ne s'accompagnait-il pas d'un li-

²²³ *Ibid.*

²²⁴ Gérard Dion et Louis O'Neil, « L'immoralité politique dans la province de Québec », dans *Le chrétien et les élections*, Montréal, Éditions de l'homme, 1960, p. 113-120.

béralisme politique et social, comme cela semble être le cas ailleurs ?
Je reprendrai les paroles du journaliste Louis Martin :

Maurice Duplessis est pour ceux qui l'ont aimé le détenteur d'un pouvoir un peu magique. Il est pour eux le pasteur qui a vaillamment gardé son troupeau à travers les difficultés de la vie quotidienne et les écueils d'un monde hostile. Il est l'incarnation du père ²²⁵.

Je réserve le mot de la fin au père Georges-Henri Lévesque :

C'est un des points fondamentaux qui me séparaient de Monsieur Duplessis. C'est que j'avais un culte assez poussé de la liberté, lui avait le culte de l'autorité ²²⁶.

[181]

En effet : libéralisme économique, conservatisme social, paternalisme et autoritarisme politique résument bien l'essentiel du personnage et du régime qu'il dirigeait.

[182]

²²⁵ Louis Martin, animateur de l'émission « Duplessis », *L'histoire comme ils l'ont faite*, Archives sonores de la Société Radio-Canada 670128, 1967.

²²⁶ Georges-Henri Lévesque, interviewé à l'émission « Georges-Henri Lévesque », *L'histoire comme il l'ont faite*, Archives sonores de la Société Radio-Canada 670311, 1967.

[183]

Deuxième partie : Le socio-économique**Chapitre 8**

**“Duplessis :
le Québec vire à droite.”****Jacques Rouillard**[Retour à la table des matières](#)

Mon propos consiste à dégager une interprétation d'ensemble de ce qu'on appelle le régime Duplessis en le situant dans l'histoire du Québec depuis le début du XX^e siècle. Bien que je ne sois pas un spécialiste de Duplessis, mes lectures et mes recherches m'amènent à vous faire part de ma compréhension de cette période. Celle-ci dépasse bien sûr l'image réductrice de « Grande noirceur » qui reste encore bien ancrée dans la mémoire collective et s'appuie sur l'historiographie récente du Québec, particulièrement de la période qui précède la prise du pouvoir par l'Union nationale ²²⁷.

²²⁷ Je pense en particulier aux travaux de : Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois, Le XXe siècle*, tome 1, 1898-1940, Montréal, Boréal Express, 1984 ; Fernande Roy, *Progrès, harmonie, liberté. Le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Boréal, 1988 et *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*, Montréal, Boréal, 1993 ; Bernard L. Vigod, *Québec before Duplessis : The Political Career of Louis-Alexandre Taschereau*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1986 ; Patricia Dirks, *The Failure of L'Action libérale nationale*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's

[184]

Pour comprendre l'emprise exercée par Duplessis sur la vie politique québécoise, il faut bien saisir les circonstances qui ont provoqué la création de l'Union nationale. Comme on le sait, cette formation politique est issue, en 1935, d'une coalition entre le Parti conservateur provincial que dirigeait alors Duplessis et une aile dissidente du Parti libéral, l'Action libérale nationale, animée par Paul Gouin. Cette nouvelle force politique est née dans le sillage de la crise économique de 1929 qui a provoqué un niveau élevé de mécontentement dans la population et suscité un profond désir de changement politique. En effet, la récession économique ébranle le Parti libéral alors au pouvoir depuis quarante ans et crée un contexte éminemment favorable à l'élection d'une nouvelle formation politique. Plus encore, l'ampleur de la crise provoque, au Québec comme dans plusieurs autres pays occidentaux, des remous sociaux qui portent à une remise en cause plus fondamentale du système économique et politique. C'est l'époque en Occident où les critiques sévères, tant de la gauche que de la droite, furent envers les institutions libérales, le grand capital et le système parlementaire. Ces critiques trouvent un écho favorable dans la population. Le terrain est alors propice à des changements d'orientation politique plus radicaux, que ce soit vers le socialisme et le communisme ou vers le corporatisme et le fascisme. Le Québec des années 1930 est un terreau fertile pour un renouveau politique à la fois parce que le Parti libéral fait figure de formation politique vermoulue et que le clergé catholique est plus que jamais à l'affût pour élargir son influence sur la sphère politique. Nul besoin d'insister sur l'ascendant croissant que l'Église catholique, exerce sur la population francophone depuis le réveil religieux du milieu du XIXe siècle. Un bon indice de son autorité [185] réside dans l'emprise grandissante qu'elle exerce, au détriment de l'État, dans les domaines de l'éducation et des services sociaux. La forte influence de l'Église ne signifie pas cependant qu'elle représente la seule force sociale importante dans la société francophone. À ce propos, les travaux récents sur le Québec d'avant la Deuxième

University Press, 1991 ; Yvan Lamonde (sous la direction de), *Combats libéraux au tournant du XXe siècle*, Montréal, Fides, 1995 ; Antonin Dupont, *Les relations entre l'Église et l'État sous Louis-Alexandre Taschereau*, Montréal, Guérin, 1972 ; Michel Pelletier et Yves Vaillancourt, *Les politiques sociales et les travailleurs*, cahier II : *Les années 30*, Montréal, 1975.

me Guerre mondiale jettent un éclairage nouveau sur l'éventail des forces en présence dans la société québécoise.

Libéralisme et industrialisation

Le libéralisme et les groupes politiques qui portent ce projet de société ne sont pas morts avec l'échec des insurrections de 1837-1838 ou le recul des libéraux radicaux (Rouges) dans les années 1850 et 1860. Leurs idées se manifestent sous un jour plus modéré à travers les deux grandes formations politiques et au sein des milieux d'affaires. Ces groupes supportent les institutions démocratiques, croient au progrès par le développement économique et défendent l'autonomie de l'État par rapport à l'Église. Le libéralisme de Wilfrid Laurier, figure dominante de ce groupe par la position qu'il occupe comme premier ministre du Canada et chef du Parti libéral, est éminemment représentatif de ce courant ²²⁸. La poussée industrielle du début du XX^e siècle (les indices d'industrialisation et d'urbanisation du Québec sont comparables à ceux de la province voisine et supérieurs à la moyenne canadienne ²²⁹) renforce ces groupes, favorise la [186] diffusion de leur modèle social et invite à un élargissement du champ des activités gouvernementales. La pression se fait sentir, par exemple, pour une réforme du système d'éducation orientée vers la restauration du ministère de l'Éducation, une plus grande accessibilité à l'école (école gratuite et obligatoire, uniformité des manuels scolaires) et la création d'écoles spécialisées sous la responsabilité directe du gouvernement pour répondre aux besoins de l'industrie (écoles techniques et commerciales, École des H.E.C., École des Beaux-Arts, etc.) ²³⁰. La même tendance

²²⁸ Voir l'excellent texte de Real Bélanger, « Le libéralisme de Wilfrid Laurier : évolution et contenu (1841-1919) », dans Yvan Lamonde, *Combats libéraux au tournant du XXe siècle*, p. 99-118. Sur le libéralisme de l'époque, voir aussi Fernande Roy, *Histoire des idéologies...*, p. 47-77.

²²⁹ Voir notre texte « La Révolution tranquille : rupture ou tournant ? », publication à paraître.

²³⁰ Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois*, p. 241-252 ; Robert Gagnon, *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*, Montréal, Boréal, 1996, p. 89-102, 123-128, 133-140 ; Ruby Heap, « Libéralisme et éducation au Québec à la fin du XIXe et au début du

à une intervention accrue de l'État touche le domaine des services sociaux dont l'Église faisait traditionnellement une chasse gardée. Malgré les réticences des milieux ecclésiastiques, le gouvernement Taschereau réussit finalement en 1921 à faire voter une loi d'assistance publique qui marque l'entrée des pouvoirs publics dans le champ des services sociaux et de la santé ²³¹.

Les quotidiens à grand tirage destinés au milieu populaire qui apparaissent au début du siècle (*La Presse, La Patrie, Le Soleil*) constituent un important point d'appui pour diffuser une vision libérale de la société. D'une présentation et d'un contenu comparable aux grands quotidiens étrangers de l'époque, ils sont ouverts à la modernité, imprégnés d'individualisme et partisans du [187] progrès économique ²³². Cette presse, proche du Parti libéral, diffuse une idéologie d'une mouture bien différente de celle qui prévaut dans les quotidiens clérico-conservateurs (*L'Action sociale* qui deviendra *l'Action catholique* en 1915, *Le Devoir, Le Droit*). D'ailleurs, ces derniers sont fondés pour faire contrepoids à la presse libérale car l'épiscopat craint l'influence pernicieuse de celle-ci auprès des masses. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, s'élève à plusieurs reprises contre cette presse, « irrespectueuse de l'autorité religieuse » et « destructrice de la conscience catholique » ²³³. Dans les années 1920, les deux quotidiens de Québec, *Le Soleil*, journal officieux du Parti libéral, et *l'Action catholique*, journal officieux de l'archevêché, sont à couteaux tirés. Devant les attaques virulentes dont son gouvernement est l'objet de la part du journal catholique, le premier ministre Taschereau intervient auprès du cardinal Bégin, puis rencontre personnellement à ce sujet le délé-

XXe siècles », dans Yvan Lamonde, *Combats libéraux au tournant du XXe siècle*, p. 99-118.

²³¹ Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois*, p. 252-258 ; Antonin Dupont, *Les relations entre l'Église et l'État sous Louis-Alexandre Taschereau*, p. 73-107.

²³² Ralph Heintzman, *The Struggle for Life : the French Daily Press of Montréal and the Problems of Economic Growth in the Age of Laurier, 1896-1911*, thèse de Ph. D. (histoire), York University, 1977 ; Yves Roby, *Les Québécois et les investissements américains (1918-1929)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1976.

²³³ « Lettre de Mgr Bruchési aux journaux de Montréal », 19 décembre 1898, dans Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois*, p. 179.

gué apostolique à Ottawa en 1924 ²³⁴. Les hostilités entre les deux groupes se poursuivent néanmoins ; leur vision fondamentalement différente de l'orientation sociale les campe dans des positions difficilement conciliables.

La poussée industrielle du début du siècle a aussi pour conséquence le développement d'une nouvelle classe [188] sociale, la classe ouvrière, qui articule, principalement à travers le syndicalisme international (américain), un projet de société autonome. Contrairement à ce qu'on a pu écrire, le syndicalisme représente une force sociale significative dans la société québécoise depuis la fin du XIX^e siècle. Les niveaux de densité syndicale y sont comparables à ceux de l'Ontario et des États-Unis, avec des effectifs qui se situent environ à 10,000 syndiqués en 1901, 25,000 en 1911, 98,000 en 1921 et 72,000 en 1931. Là-dessus, les internationaux en comptent environ les deux tiers et les catholiques le quart ²³⁵. Les revendications des syndicats internationaux influencent notamment l'adoption de lois touchant les accidents de travail et les normes minimales de travail pour les femmes et les enfants. Leur projet de société s'apparente à ce qu'on appellerait de nos jours le travaillisme ou la social-démocratie. Estimant qu'il est possible de réformer la société libérale dans le sens des intérêts des travailleurs, ils supportent les institutions démocratiques et ne remettent pas en cause le système capitaliste. Ils proposent, par contre, une extension du rôle de l'État dans la sphère économique en nationalisant les entreprises de services publics comme les chemins de fer, le transport en commun et la distribution du gaz et de l'électricité. Ils attendent aussi de l'État qu'il favorise l'accès à l'éducation, [189] établisse

²³⁴ Antonin Dupont, *Les relations entre l'Église et l'État sous Louis-Alexandre Taschereau*, p. 5-18.

²³⁵ Jacques Rouillard, « Le militantisme des travailleurs au Québec et en Ontario. Niveau de syndicalisation et mouvement de grèves (1900-1980) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 2 (septembre 1983), p. 206 et 211. Les francophones constituent environ 70% des effectifs des syndicats internationaux (Estimation basée sur les témoignages de deux importants dirigeants syndicaux : Alfred Charpentier, *Compte rendu d'une journée sociale à la Villa Saint-Martin* (avril 1918), Archives de la CSN, p. 15 ; John T. Foster, *Le Monde Ouvrier*, 17 janvier 1931, p. 1.

des programmes sociaux et assure une meilleure protection des conditions de travail ²³⁶.

Certaines de leurs revendications inquiètent le pouvoir clérical, notamment celles qui touchent l'instruction gratuite, la fréquentation scolaire obligatoire et la nationalisation des services publics. Pour ces raisons, ils se font accuser de faire mousser l'anticléricalisme et de propager le socialisme. Les grèves des syndicats internationaux sont aussi une source de préoccupations pour le clergé qui craint qu'elles ne se transforment en lutte de classes. L'image d'une Europe en proie à des conflits sociaux et où les masses urbaines se sont déchristianisées est constamment présente à la mémoire des clercs. C'est pourquoi ils entreprennent de former des syndicats catholiques dans plusieurs diocèses à partir de 1912. Cette stratégie s'insère dans un plan d'action plus vaste, l'action sociale catholique, destinée à maintenir les populations urbaines dans le giron de l'Église.

Le mouvement d'action catholique se distingue des œuvres pieuses fondées par le clergé catholique au XIX^e siècle car il est dirigé par une élite laïque (assistée d'un aumônier) et qu'il œuvre dans le domaine temporel. Les associations fondées ont pour objectif d'encadrer le milieu profane pour y diffuser un esprit chrétien. Le clergé s'inspire de l'exemple européen et des directives de Rome (Pie XI) pour « sauver la société des méfaits du laïcisme » ²³⁷. Amorcé au tout début du siècle et appelé à se [190] développer surtout à partir des années 1930, le mouvement touche la jeunesse (ACJC, JEC, JOC, JAC, JIC), les adultes (Ligue du Sacré Cœur, clubs sociaux, LOC) des groupes professionnels (UCC, Voyageurs de commerce, infirmières) et des groupes féminins (Ligue catholique féminine). Au niveau intellectuel, cette action est appuyée par des centres d'études (Action sociale catholique à Québec, École sociale populaire à Montréal) et des organes de presse, les quotidiens catholiques dont nous avons parlé plus haut, mais aussi des hebdomadaires et des bulletins paroissiaux. Tout cet effort

²³⁶ Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 1989, p. 135-142, 179-183 ; Sylvie Murray et Élise Tremblay, *Cent ans de solidarité. Histoire du CTM, 1886-1986*, Montréal, VLB éditeur, 1987, p. 19-55.

²³⁷ Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois*, p. 188.

d'encadrement vise à préserver un modèle de chrétienté adapté au milieu urbain.

En ce début de siècle où s'affirme l'industrialisation, l'Église se sent donc menacée à la fois par les valeurs libérales (individualisme, laïcité, matérialisme, étatismes, etc.) et par la montée de la classe ouvrière dont elle craint que, comme en Europe, elle ne s'écarte de la pratique religieuse ²³⁸.

Le libéralisme en crise

La crise économique des années 1930 et les perturbations sociales qu'elle engendre vont affaiblir le pouvoir étatique et permettre à l'Église de reprendre l'initiative. Elle profite du contexte socio-économique pour élargir son emprise sur le pouvoir politique à Québec, pouvoir qui, comme on l'a vu, ne cesse d'éroder la sphère d'influence de l'Église depuis le début du siècle ²³⁹. La transformation du Parti conservateur québécois en l'Union [191] nationale et la défaite du Parti libéral en 1936 résultent de l'action intellectuelle et politique du clergé québécois. Contrairement au Parti libéral, l'Union nationale et Duplessis partagent pour beaucoup les orientations idéologiques de

²³⁸ Selon Jean Hamelin et Nicole Gagnon, « le pouvoir étatique ne cesse d'éroder les frontières de l'empire clérical... » ; « les deux pouvoirs (religieux et étatique) se respectent et se redoutent mais, dans les années 1920, le système clérical est acculé à la défensive » (*Histoire du catholicisme québécois*, p. 443).

²³⁹ Contrairement à ce qu'affirment Gilles Bourque et Jules Duchastel (*Restons traditionnels et progressifs*, Montréal, Boréal, 1988, p. 41), l'Église n'accepte pas d'être cantonnée dans la sphère privée comme le conçoit l'État libéral. Non seulement veut-elle assumer une emprise totale sur l'école publique et le système social, mais elle cherche à subordonner le pouvoir politique à sa vision du monde. La crise des années 1930 lui apparaît un moment propice pour réaliser cet objectif ; elle mettra alors tout son appareil de diffusion idéologique à servir cette cause. Le modèle ultramontain de relations entre l'Église et l'État est loin d'avoir disparu de la pensée cléricale au XXe siècle. Richard Jones, par exemple le montre très bien dans son analyse d'un journal clérical à large diffusion, qui se veut résolument antilibéral (*L'idéologie de l'Action catholique (1917-1939)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974).

l'Église et adopteront, comme nous le verrons, sur des sujets traditionnels de dispute entre l'Église et l'État, des politiques favorables aux intérêts cléricaux.

Comme nous l'avons fait remarquer, la profonde crise économique du début des années 1930 ébranle non seulement le système capitaliste mais aussi le système politique qui lui sert de support. Le désarroi est propice partout en Occident à un changement profond d'orientation politique ²⁴⁰. Au Québec, à cause de la forte présence de l'Église [192] catholique, les solutions de rechange seront davantage trouvées du côté de la droite. C'est dans cette direction que se déplace l'éventail idéologique et l'échiquier politique dans la province. Dans cette mouvance, il y a, bien sûr, le parti fasciste d'Adrien Arcand fondé en 1934, mais ce groupe demeure marginal. Ce sont plutôt les solutions de la droite modérée, proches du discours clérical, qui rencontrent l'appui le plus tangible. Constatant la faillite du libéralisme, les groupes intellectuels autour de revues comme *L'Action nationale*, *Vivre*, *La Relève* et *L'Ordre nouveau*, relayées par *Le Devoir* et *L'Action catholique*, critiquent sévèrement le système parlementaire et les abus du capitalisme, tout comme le socialisme et le communisme d'ailleurs. Ils voient dans le corporatisme et le retour à des valeurs conservatrices (ordre, famille, élite, tradition, retour à la terre) la solution à la crise ²⁴¹. Le corpo-

²⁴⁰ Plusieurs pays démocratiques à population fortement catholique versent dans le fascisme pendant les années 1930. Le modèle fasciste italien, espagnol et autrichien (Dollfuss) a exercé un certain attrait auprès des intellectuels conservateurs et de la presse cléricale québécoise. Voir Richard Jones, *L'idéologie de l'Action catholique (1917-1939)*, p. 115-116, 177-190 ; André J. Bélanger, *L'apolitisme des idéologies québécoises. Le grand tournant 1934-1936*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974, p. 49-55 ; Paul M. Gareau, *L'attitude des nationalistes traditionnels canadiens-français face aux fascismes européens et américains (1929-1940)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1992.

²⁴¹ Voir Michel Pelletier et Yves Vaillancourt, *Les politiques sociales et les travailleurs* ; Andrée Lévesque, *Virage à gauche interdit*, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 121-130 ; les textes de Fernand Dumont, André-J. Bélanger, Robert Comeau, Pierre Dandurand et Lucienne Fortin dans F. Dumont et al. (sous la direction de), *Idéologies au Canada français, 1930-1939*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978 ; André-J. Bélanger, *L'apolitisme des idéologies québécoises* ; Richard Jones, *L'idéologie de l'Action catholique (1917-1939)*.

ratisme préconisé, plutôt social que politique, s'inspire de celui des encycliques papales et promet de rétablir la paix industrielle.

L'effervescence idéologique se transporte au niveau politique en 1934 quand les attaques d'intellectuels et de groupes catholiques contre le Parti libéral, associé, dit-on, aux « puissances d'argent », provoquent la formation d'une aile dissidente, l'Action libérale nationale (ALN), formée de jeunes militants désireux de revigorer leur [193] parti. Leur projet de réforme politique est emprunté aux deux programmes de restauration sociale mis de l'avant, l'année précédente, par l'École sociale populaire fondée à Montréal en 1912 par des Jésuites pour répandre la doctrine sociale de l'Église. Élaboré par des clercs, le premier programme, qui veut faire contrepoids au récent manifeste du Coopérative Commonwealth Fédération (CCF), rejoint les thèmes identifiés plus haut. Le deuxième programme, rédigé par des laïcs catholiques, avance toute une série de réformes qui se situent dans l'esprit des solutions cléricales : restauration de l'agriculture, mesures sociales, lois contre les trusts, réformes politiques et financières ²⁴². Ces réformes constituent un véritable programme de gouvernement, une solution de rechange aux politiques du régime Taschereau.

Le groupe de l'Action libérale nationale se sépare finalement du Parti libéral et dresse son propre programme politique qui rejoint fidèlement les orientations des programmes de restauration sociale. La presse cléricale et les associations catholiques se chargent de le faire connaître, si bien que le projet s'impose dans la population comme alternative aux politiques libérales. Duplessis sent le vent souffler et propose une alliance entre l'ALN et son parti à la veille des élections de 1935. L'alliance est conclue pour se distribuer les candidatures et un nouveau nom est donné à la coalition : l'Union nationale, qui reprend intégralement le programme de [194] l'ALN. Taschereau est réélu de justesse en 1935, mais le vacillement du régime entraîne des élections l'année suivante. L'Union nationale remporte alors une vic-

²⁴² *Pour la Restauration sociale au Canada*, brochure de l'École Sociale Populaire, 1933, nos 232-233 ; *Le Programme de Restauration sociale expliqué et commenté*, brochure de l'École Sociale Populaire (1934), nos 239-240. Voir à ce propos l'excellente analyse de Michel Pelletier et Yves Vaillancourt, *Les politiques sociales et les travailleurs*, p. 121-153, et Patricia Dirks, *The Failure of L'Action libérale nationale*, 199 p.

toire éclatante en se présentant comme le parti du renouveau et de l'intégrité politique.

Aux yeux d'une large partie de la population du Québec, Duplessis et l'Union nationale incarnent la volonté de changement, « l'ordre nouveau » mijoté par les intellectuels catholiques pour réformer le système économique et politique. Les solutions proposées marquent un glissement des orientations politiques au Québec vers le conservatisme. Les mesures comportent, certes, des aspects progressistes (anti-monopolisme, lois sociales), mais la trame de fond se situe dans la mouvance du conservatisme social tel qu'il s'incarne à l'époque dans plusieurs pays catholiques (antilibéralisme, corporatisme, agriculturisme, antisocialisme virulent)²⁴³. Cette tendance [195] est encore plus évidente quand on tient compte d'autres valeurs peu présentes dans les programmes de restauration sociale mais qui animent les milieux intellectuels catholiques identifiés plus tôt. Ce sont : l'importance attachée aux valeurs d'ordre et d'autorité, la méfiance envers le monde moderne, le désir de renforcer la famille, une conception élitiste de la société, l'antisémitisme, et, chez certains même, le culte du chef qui incarnera l'essence de la nation²⁴⁴ ; et ce sont là valeurs tou-

²⁴³ Il y a un parallèle intéressant à tracer entre le Québec et le Brésil, deux pays catholiques qui sont soumis à une forte influence de la droite dans les années 1930. En 1937, le président Getúlio Vargas, inspiré par les régimes fascistes européens, met fin au régime républicain et instaure huit années de dictature, l'Estado Nôvo. Avec l'appui des militaires et la bienveillance de la hiérarchie catholique qui craint le communisme, il projette l'établissement d'un état corporatiste semi-autoritaire. Particulièrement répressif envers les groupes de gauche, il dissout les partis politiques et développe l'appui d'une vaste clientèle par un patronage généralisé. Il favorise un programme d'industrialisation et s'attire l'appui des travailleurs urbains grâce à l'adoption de plusieurs mesures de protection sociale. La chute des régimes fascistes en Europe pendant la Deuxième Guerre mondiale le convainc qu'il faut revenir à la démocratie politique. Déposé par les militaires en 1945, il revient au pouvoir dans des élections démocratiques en 1951 ; il y reste jusqu'à son suicide en 1954 (Ronald M. Schneider, « *Order and Progress* ». *A Political History of Brazil*, Boulder, Westview Press, 1991 ; Thomas E. Skidmore, *Politics in Brazil, 1930-1964*, New York, Oxford University Press, 1967).

²⁴⁴ Paul-André Linteau et al., *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1986, p. 106-111. Les groupes de gauche dans les années 1930 (unions internationales, CCF, parti communiste) ne se méprenaient pas sur le virage à droite que l'Union nationale représentait pour le Québec. Voir Andrée Lévesque,

tes caractéristiques fondamentales du conservatisme. Et Duplessis une fois au pouvoir transposera ces valeurs dans ses choix politiques, même après son retour au pouvoir en 1944.

Duplessis dans ses rapports avec le pouvoir religieux

Ce n'est pas mon intention de m'attarder sur le conservatisme des politiques de l'Union nationale. Le sujet est déjà passablement documenté et je suis surpris qu'une équipe de recherche veuille rattacher le duplessisme à la famille idéologique libérale²⁴⁵. Les politiques de Duplessis s'inscrivent dans le courant clérico-conservateur qui, comme je l'ai montré, a donné naissance à son parti ; sa philosophie politique se distingue significativement de celle du Parti libéral, que ce soit sous Marchand, Parent, Gouin, Taschereau ou Godbout. C'est ce que je vais [196] m'appliquer maintenant à démontrer en étudiant quelques dossiers très litigieux sous l'administration libérale d'avant 1936, qui touchent les rapports entre l'Église et l'État et que Duplessis a su régler à la satisfaction de l'épiscopat. Duplessis se vantait en privé de « faire manger les évêques dans sa main »²⁴⁶. C'est vrai dans le sens où il aimait bien faire languir les évêques en quête de subventions pour une école, un collège ou un hôpital. Mais sur l'essentiel, soit la place que l'État devait occuper par rapport à l'Église, il faudrait plutôt parler de subordination filiale de l'État.

Pendant son premier mandat, Duplessis a posé des gestes symboliques qui sont révélateurs des principes qui allaient le guider. Ainsi, à la première session de l'Assemblée législative en 1936, il fait placer un crucifix au-dessus du fauteuil du président²⁴⁷. Plus tard, lors de la

Virage à gauche interdit, p. 104, 130 ; Jacques Rouillard, « Haro sur le fascisme : La fondation de la Fédération provinciale du travail du Québec, 1938 », *The Canadian Historical Review*, 61, 3 (septembre 1990), p. 346-374.

²⁴⁵ Voir notre propos en annexe.

²⁴⁶ Conrad Black, *Duplessis*, vol. 2, *Le Pouvoir*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1977, p. 378.

²⁴⁷ Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois*, p. 447.

séance d'ouverture en grande pompe du congrès eucharistique national tenu à Québec en juin 1938, agenouillé, il présente au cardinal Villeneuve placé sur un trône et entouré d'un vaste parterre de délégués pontificaux, d'évêques et de chanoines, un anneau comme symbole d'attachement du Québec à la religion catholique. Son discours qui précède est tout aussi significatif : aux principes de liberté, d'égalité et de fraternité, proclamés par la Révolution française, il dit préférer les grands principes de l'Évangile : foi, charité et espérance. Au nom du Québec et de son gouvernement, il termine par une profession de foi en Dieu et en la religion catholique. Le cardinal Villeneuve n'est pas long à comprendre [197] la signification du geste ; il répond que l'anneau « symbolise l'union chez nous de l'autorité civile et de l'autorité religieuse »²⁴⁸. Il retrouve en Duplessis, contrairement à Gouin et Taschereau, l'homme dévoué à l'Église qui sera à l'écoute de son enseignement en matière civile. Duplessis, de son côté, par son discours et son hommage, veut se distinguer des gouvernements libéraux antérieurs et de la ligne de démarcation que ceux-ci voulaient tracer entre les pouvoirs civil et religieux.

D'ailleurs, Duplessis avait déjà rendu, en 1937, le cardinal et plusieurs évêques heureux en cédant à leur demande pressante de voter une loi pour réprimer la propagande communiste²⁴⁹. Ce fut la fameuse loi du cadenas qui permettait aux policiers de cadenasser les endroits où il pouvait y avoir des activités communistes. Duplessis répondait ainsi à un sujet de préoccupation majeure des milieux de droite dans les années 1930. Son anticommunisme ne s'est jamais démenti par la suite.

Parmi les sujets d'inquiétude de l'épiscopat dans ses rapports avec le gouvernement québécois au début du siècle, le rôle de l'Église dans les systèmes d'éducation, de santé et de services sociaux vient sans doute au premier rang. Comme nous l'avons souligné plus tôt, la poussée industrielle du début du siècle a avivé les craintes d'un interventionnisme accru de l'État dans ces champs. Pour sa part, le gouvernement de l'Union nationale se chargera de maintenir et même d'élargir l'emprise cléricale dans ces secteurs.

²⁴⁸ *L'Action catholique*, 23 juin 1938, p. 9.

²⁴⁹ Robert Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps*, vol. 1, Montréal, Fides, 1973, p. 285, 324, 325.

Le gouvernement Marchand en 1897 a voulu rétablir le ministère de l'Instruction publique aboli en 1875 et le [198] premier ministre Gouin a fleurté avec l'idée en 1905. Ils ont dû retraiter devant la ferme opposition de l'épiscopat. L'aile plus radicale du Parti libéral continuait cependant à rappeler la nécessité d'une prise en charge du système public d'éducation par l'État ²⁵⁰. Le gouvernement libéral a néanmoins mis sur pied un réseau d'écoles spécialisées (écoles techniques, école des HEC, école du meuble, écoles d'arts et métiers, etc.) qui relevait du secrétariat provincial et non du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, composé pour sa moitié des évêques du Québec. Ces derniers s'en sont plaints car ils rêvaient que le Conseil étende son emprise sur toutes les institutions d'enseignement.

En 1936, le cardinal Villeneuve ébaucha un projet en ce sens, désireux de profiter « du vent nouveau qui soufflait » avec l'arrivée au pouvoir de Duplessis ²⁵¹. Sur ce plan, l'épiscopat n'a pas fait fléchir le gouvernement pendant le premier mandat de l'Union nationale ²⁵², mais il [199] en a été autrement au début du deuxième, en 1945, à

²⁵⁰ Un État libéral, en principe, défend la séparation des pouvoirs temporel et spirituel. Il n'appartient pas alors à une religion de régir et de régler les institutions publiques. Ce raisonnement s'applique aussi au système d'éducation publique et aux institutions d'aide sociale. Il importe que l'État forme des citoyens éclairés et qu'il n'accorde aucun traitement de faveur à une confession religieuse. La religion est conçue alors comme une affaire privée qui regarde uniquement la conscience de chacun.

²⁵¹ Robert Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps*, vol. I, p. 279.

²⁵² Duplessis a cependant satisfait l'épiscopat sur d'autres dossiers touchant l'éducation, notamment sur la nomination et la gouverne du Conseil pédagogique de la Commission des écoles catholiques de Montréal où le gouvernement nommait directement et indirectement plusieurs membres. Il laisse, en 1937, à l'archevêque-coadjuteur de Montréal, Mgr Gauthier, le soin de nommer tous les membres. En 1939, il fait appel à lui également pour recommander les noms des trois membres laïcs de la Société d'administration de l'Université de Montréal dont le choix revenait normalement au gouvernement. En outre, la proportion des commissaires nommés par le gouvernement et l'archevêché à la Commission des écoles catholiques est aussi un indice intéressant des rapports que l'État tient à établir avec les autorités religieuses. Avec le remaniement de 1948 sous Duplessis, la proportion de religieux n'a jamais été si forte (Robert Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps*, vol. I p. 334, 519 ; Robert Gagnon, *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*, p. 139, 188, 192).

l'occasion de la création du ministère du Bien-Être social et de la Jeunesse. Le premier ministre s'est alors rendu aux doléances de trois évêques venus le rencontrer spécifiquement à ce propos. Le Conseil de l'Instruction publique allait désormais contrôler les programmes d'étude et la nomination du personnel enseignant dans toutes les institutions d'enseignement agricole, technique et spécialisé ²⁵³. La mesure marque une extension significative du pouvoir clérical dans la sphère de l'éducation publique.

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, le gouvernement Taschereau avait ouvert la voie à une intervention étatique en faisant voter la loi de l'assistance publique en 1921. Il n'ose cependant par la suite s'aventurer davantage par crainte d'essuyer les reproches sévères des milieux cléricaux, pour qui l'aide aux personnes dans le besoin relève de la famille, des organismes de charité privés et des institutions religieuses. Les réserves envers la participation du Québec au programme fédéral de pensions de vieillesse mis sur pied en 1927 s'expliquent largement par l'appréhension des milieux cléricaux ²⁵⁴. Le [200] gouvernement Taschereau ne s'y résout finalement qu'en 1936.

Le programme de l'Union nationale en 1936 comprenait des mesures étatiques mieux acceptées par les milieux conservateurs à cause du contexte de la crise économique. En 1937, Duplessis fit passer une loi d'assistance aux mères nécessiteuses (famille monoparentale) et participa au programme fédéral à frais partagés de pensions aux aveugles. Mais il se montra par la suite plus réservé. C'est le gouvernement Godbout qui, pendant la Deuxième Guerre mondiale a manifesté un étonnant dynamisme pour mettre en place des mesures de protection sociale. Influencé par le gouvernement fédéral, il a adhéré à la stratégie de construction de l'État protecteur. Non seulement a-t-il souscrit aux programmes fédéraux d'assurance-chômage et d'allocations familiales, mais il a fait les premiers pas en vue de l'instauration d'un programme d'assurance-maladie. Un ministère de la Santé et du Bien-Être

²⁵³ Robert Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps*, vol. 2, p. 122-125.

²⁵⁴ Bernard L. Vigod, « The Québec Government and Social Legislation during the 1930s : A Study in Political Self-destruction », *Revue d'études canadiennes*, 14, 1 (printemps 1979), p. 61 ; Suzanne Lespérance-Morin, *Les débats concernant la loi des pensions de vieillesse au Québec de 1927 à 1936*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1981.

social est créé en 1941 et une Commission d'enquête sur les problèmes hospitaliers est formée la même année (Commission Lessard). Elle recommande la mise en place d'un régime provincial et universel d'assurance-santé. Aussitôt le rapport déposé, en 1943, le gouvernement fait diligence et crée une Commission de l'assurance-maladie avec pour mandat de préparer un plan pour mettre en place l'assurance-maladie ²⁵⁵. La Commission est démantelée aussitôt Duplessis revenu au pouvoir en 1944, tout comme d'ailleurs le Conseil d'orientation économique qui devait servir à planifier le développement économique d'après-guerre. C'était la fin [201] des premiers balbutiements de l'État keynésien au Québec.

De 1944 à 1960, l'Union nationale refuse de se lancer dans de nouveaux programmes d'assistance sociale et revient à un discours proche de l'idéologie cléricale traditionnelle. Les pages du rapport de la Commission Tremblay consacrées à la sécurité sociale reflètent bien les vues du gouvernement. Le système québécois ne nécessite pas de changements profonds ; les institutions religieuses y jouent un rôle clef, ce qui correspond parfaitement à la tradition catholique et canadienne-française du Québec. On se méfie surtout de l'État car il représente un concurrent pour le système d'institutions privées. Le Québec n'a donc pas besoin d'un programme étatisé d'assurance-santé ou d'assurance-hospitalisation comme certaines provinces l'ont déjà établi à l'époque ²⁵⁶. Aussi, le Québec s'est-il tenu à l'écart du programme fédéral à frais partagés d'assurance-hospitalisation mis sur pied en 1957. Comme on le sait, le débloqué n'est survenu qu'en 1960 alors que l'État québécois souscrit aux principes de l'État-providence et fait fi des objections des institutions religieuses. Le gouvernement se fait fort d'assumer le plein contrôle des institutions publiques de services sociaux, de santé et d'éducation.

²⁵⁵ Yves Vaillancourt, *L'évolution des politiques sociales au Québec, 1940-1960*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1988, p. 124-125, 171-177.

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 133-137, 195-196.

Conclusion

La Révolution tranquille, avec le mouvement de sécularisation qui la caractérise, marque l'échec du modèle de chrétienté urbaine mis patiemment sur pied par l'Église pour conserver son emprise sur les populations urbanisées. Dès le début du siècle, l'Église réalise [202] avec raison que l'industrialisation et l'urbanisation donnent une nouvelle vigueur au libéralisme, notamment au principe de séparation Église, État, et elle craint que les milieux ouvriers ne deviennent réceptifs aux idées socialistes. Elle met alors sur pied le mouvement d'action catholique appuyé par des centres d'études et la presse catholique. Ces assises sociales et intellectuelles lui permettent même d'étendre son emprise sur le pouvoir politique dans les années 1930 à l'occasion de la crise. C'est le moment de se débarrasser du Parti libéral dont on redoute les orientations politiques. Les intellectuels catholiques inspirent le programme de l'Action libérale nationale et de l'Union nationale. Et, une fois au pouvoir, Duplessis transposera dans ses choix politiques le conservatisme qui imprègne le Québec des années 1930. Les valeurs qui le guident s'inscrivent dans le courant idéologique que propage l'Église catholique depuis le milieu du XIX^e siècle : primauté des valeurs morales et religieuses, centralité des idées d'ordre et d'autorité, importance attachée à l'agriculture, exaltation de la famille, attachement à la tradition, lutte virulente contre le communisme et le socialisme, respect de l'autorité de l'Église en éducation et en sécurité sociale, faible souci des libertés individuelles, méfiance envers le système démocratique, etc. La prospérité d'après-guerre permet à l'Union nationale de se maintenir au pouvoir pendant les années 1950, mais cette prospérité, en renforçant les valeurs libérales dans la société francophone, est aussi la source de l'échec du duplessisme.

[203]

Annexe

Dans leurs travaux sur la période du duplessisme, Gilles Bourque et Jules Duchastel développent l'idée que l'Union nationale de 1944 à 1960 a mis de l'avant un discours politique essentiellement libéral ²⁵⁷. De l'analyse de textes gouvernementaux et partisans (du trône, législatifs et électoraux), ils concluent que « l'Union nationale propose un discours politique essentiellement laïque, moderne et libéral » ²⁵⁸. Cette interprétation, est étonnante compte tenu de la littérature historique sur le sujet et, j'imagine, plus surprenante encore pour ceux qui ont dû combattre le duplessisme. Les circonstances entourant la naissance de l'Union nationale et les politiques suivies par Duplessis pendant ses dix neuf ans au pouvoir s'inscrivent dans un cadre idéologique tout autre que celui du libéralisme. Les valeurs privilégiées s'inspirent non d'un [204] libéralisme conservateur mais du conservatisme clérical, comme nous l'avons fait ressortir plus haut. L'Église québécoise dans les années 1950 reste encore attachée à une vision traditionnelle du monde (au modèle de chrétienté urbaine pour reprendre l'expression de Jean Hamelin) qui est issue de Vatican I et de la hanti-

²⁵⁷ Plusieurs articles et deux volumes : *Restons traditionnels et progressifs*, Montréal, Boréal, 1988 ; *La Société libérale duplessiste*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994 (avec Jacques Beauchemin dans le dernier cas).

²⁵⁸ Gilles Bourque et al., *La Société libérale duplessiste*, p. 41. Les auteurs identifient même des éléments libéraux et modernes dans les mandements des évêques de 1944 à 1960 car l'Église reconnaît notamment la séparation du temporel et du spirituel (p. 258). Le discours ultramontain admet aussi des champs d'activités différents pour l'Église et l'État. Là où les ultramontains se séparent du discours libéral à ce sujet, c'est qu'ils défendent la supériorité de l'Église sur l'État et trace une ligne de démarcation entre les deux pouvoirs qui restreint significativement le rôle de l'État. Dans les années 1950, les évêques québécois tracent toujours une frontière où ils conservent la haute main sur l'éducation publique et les institutions sociales (Nadia F. Eid, *Le clergé et le pouvoir politique au Québec : une analyse de l'idéologie ultramontaine au milieu du XIXe siècle*, Montréal, Hurtubise/HMH, 1978, p. 80-121).

se des principes libéraux ²⁵⁹. Et le gouvernement dirigé par Duplessis d'affirmer aussi tard qu'en 1960 : « Les législateurs québécois se sont toujours inspirés de la philosophie traditionnelle chrétienne qui fait apprécier véritablement le sens des valeurs... » ²⁶⁰. Duplessis, rappelle Jean-Charles Bonenfant, « avait été élevé dans une atmosphère religieuse, atmosphère dominée par un homme intransigeant comme Mgr Laflèche, évêque de Trois-Rivières, une atmosphère qui baignait dans les relents des ultra-montains » ²⁶¹.

Bourque et Duchastel admettent que le discours duplessiste manipule avec la plus grande prudence les notions de démocratie, de liberté et d'égalité. Mais la centralité éclatante de l'idée de progrès, écrivent-ils, permet « de situer le duplessisme au cœur même de la mouvance libérale » ²⁶². C'est principalement l'idée de progrès économique et de soutien à l'entreprise capitaliste de même que l'acceptation du système de démocratie libérale qui les amènent à ranger Duplessis parmi les représentants du libéralisme. Nous croyons plutôt qu'il subit le système démocratique et il lui aurait probablement préféré un régime plus autoritaire. Mais cette voie est difficilement [205] possible à cause du régime politique fédéral au Canada et du discrédit dans lequel sont tombés les régimes de droite après la Deuxième Guerre mondiale. On ne saurait donc lui attribuer le mérite de « sauvegarder les bases de l'État libéral » ²⁶³. De même, le support qu'il apporte à l'idée de progrès économique et au système capitaliste ne saurait le ranger automatiquement parmi les partisans de la modernité libérale. Les régimes fascistes se sont très bien accommodés de l'économie de marché et ils ont même souvent été les plus ardents promoteurs de la grande entreprise.

Rappelons que la valeur fondamentale de la philosophie libérale consiste à croire que les hommes sont de par leur nature des êtres libres et autonomes et qu'ils ont, de ce fait, en eux les éléments essentiels de leur conduite. De là découlent les valeurs de base du libéra-

²⁵⁹ Voir Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme québécois, Le XXe siècle*, tome 2, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 109-189.

²⁶⁰ Gilles Bourque et al., *La Société libérale duplessiste*, p. 155.

²⁶¹ Raymond Paradis, *Nous avons connu Duplessis*, Montréal, Marie-France, 1977, p. 47.

²⁶² *Ibid.*, p. 326.

²⁶³ *Ibid.*, p. 95.

lisme : liberté, individualisme, rationalisme, progrès, propriété, bonheur, etc. Le libéralisme véhicule aussi une conception de l'aménagement de la vie en société, c'est à dire une conception de l'organisation politique qui est le système démocratique (l'autorité doit être consentie) et également une conception des rapports avec la foi religieuse qui propose la séparation du spirituel et du temporel. Ai-je besoin de souligner que les actions du régime Duplessis entrent en contradiction avec plusieurs de ces principes ?

Duplessis n'avait guère souci des libertés individuelles (loi du cadenas ou actions contre les Témoins de Jéhovah, par exemple) et attachait une grande importance au respect des valeurs d'ordre et d'autorité. Dirigeant la province de manière autocratique, il croyait profondément à la hiérarchie sociale, au rôle primordial des élites et à l'importance du chef pour assurer le bon fonctionnement [206] de la société. Quant à la démocratie, son attachement y était plutôt tiède et il en a miné l'esprit par l'étendue qu'il a donné au patronage et par le peu de respect qu'il avait de l'indépendance du pouvoir judiciaire (il tenait, comme on le sait, à assumer le poste de Procureur général). Les principes qui le guident le rattachent dès lors bien davantage à la famille idéologique clérico-conservatrice qu'au libéralisme, fût-il conservateur.

Le libéralisme est présent au Québec depuis la fin du XVIII^e siècle et il représente un courant vigoureux au XX^e. Mais il ne se trouve pas du côté de l'Union nationale. Comme nous l'avons montré au début de ce texte, il s'affirme dans les milieux d'affaires, du Parti libéral et de la presse politique. Ce sont ces forces qui résolvent la contradiction notée dans l'historiographie traditionnelle par Bourque et Duchastel entre l'infrastructure d'un Québec hautement industrialisé dans l'après-guerre et la superstructure idéologique, trop souvent ramenée, nous sommes d'accord, au discours clérical.

[207]

Deuxième partie : Le socio-économique

Chapitre 9

“Duplessis et la croissance économique:
une analyse exploratoire.”

Gilles Paquet

« Nous avons mal regardé.
Nous avons mal écouté. »
Gilles Vigneault

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Il y a une contradiction étrange dans les travaux sur la période Duplessis entre le jugement très sévère qu'a porté toute une génération de spécialistes des sciences humaines du Québec sur cette ère de « grande noirceur » et l'accord presque unanime sur le fait que le Québec a suivi un sentier de croissance économique tout à fait comparable à celui des autres régions du continent nord-américain au cours de cette période. Des douzaines d'ouvrages ont accusé Duplessis et le duplessisme d'avoir « retardé » le développement économique du Québec, alors que le taux de croissance de la production est à peu près le même au Québec et en Ontario entre 1870 et la fin des années 1950. ²⁶⁴

²⁶⁴ André Raynauld, *Croissance et structure économiques de la Province de Québec*, Québec, ministère de l'Industrie et du commerce, 1961.

[208]

Un autre contraste tout aussi surprenant est celui qui existe entre la représentation triomphante de la Révolution tranquille et la détérioration relative de la situation économique du Québec qui s'est accentuée au fil des décennies depuis 1960.

Se pourrait-il donc que l'on ait été indûment sévère à l'endroit du régime Duplessis et trop complaisant pour la Révolution tranquille ?

L'historiographie récente a commencé à présenter une version moins manichéenne de l'expérience québécoise de l'après Deuxième Guerre mondiale.²⁶⁵ On n'en est donc plus à devoir rescaper Duplessis ou débronzer Lesage. Le temps est plutôt aux explications. Pourquoi, malgré ses faiblesses, la stratégie Duplessis a-t-elle bien fonctionné ? et pourquoi, malgré ses promesses, la stratégie Lesage a-t-elle mal tourné ?

Nous n'ambitionnons pas dans ce court texte exploratoire de donner la réponse définitive à ces questions. Nous tenterons simplement, d'abord, de mettre au dossier quelques constats sur lesquels l'accord semble être fait, avant de suggérer une hypothèse qui pourrait expliquer ces observations ; ensuite, nous tenterons de montrer d'une manière préliminaire que cette hypothèse est plausible avant de l'étayer d'une manière indirecte et oblique en faisant appel à certaines mesures de décapitalisation sociale ; finalement, nous argumenterons que cette dimension occultée de la Révolution tranquille pourrait expliquer certains échecs.

²⁶⁵ Claude Couture, *Le Mythe de la modernisation du Québec*, Montréal, Éditions du Méridien, 1991 ; Léon Dion, *Québec 1945-2000*, tome II, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1993 ; Gilles Bourque, Jules Duchastel, Jacques Beauchemin, *La Société libérale duplessiste*, Montréal, les Presses de l'Université de Montréal, 1994.

[209]

Les faits stylisés

Il est très difficile de trouver un point d'inflexion autour de 1960 dans le sentier de croissance du produit intérieur brut en termes réels du Québec en échelle semi-logarithmique. Entre 1945 et 1974, on a un taux de croissance québécois un peu au-dessous des 5% par année avec des signes de ralentissement vers la fin des années 1960. Dans les 15 années qui suivent, le taux de croissance tombe presque de moitié, avant de s'aplatir encore et de frôler le zéro au tournant des années 1990. Non seulement le taux de croissance ralentit dans l'après Révolution tranquille, mais il chute beaucoup plus rapidement qu'en Ontario. De plus, il y a eu chute dramatique dans les années 1960 de l'investissement privé per capita au Québec par rapport à ce qui se passe en Ontario. En fait, la productivité de l'économie canadienne dans son ensemble (dont l'Ontario et le Québec forment la très grosse part) a été dans le peloton de queue des 24 pays de l'OCDE : nous nous sommes classés au 22^e rang quant à la croissance de la productivité entre 1960 et 1990.

Ces indicateurs macroscopiques peuvent cependant être trompeurs. Déjà dans les années 1940, le Québec était un espace économique morcelé ; les différences vont se creuser encore par la suite.²⁶⁶ Dans les années 1950, entre Montréal et les régions, on note des différences de revenu per capita de l'ordre de 20 à 40% ; l'écart entre les revenus annuels moyens des travailleurs unilingues francophones et anglophones frise les 30% ; 40% de l'industrie québécoise est sous contrôle étranger et un autre 40% sous [210] contrôle anglo-canadien. On continue à avoir un Québec à plusieurs vitesses : Montréal avec un niveau de vie qui se rapproche de celui de l'Ontario, et pour certains Montréalais un niveau de vie luxueux, et le reste de la province avec

²⁶⁶ Gilles Paquet, « Bilan économique d'une dépendance » *Autrement*, 60, mai 1984, p. 29-36 ; Gilles Paquet, « Daniel Johnson et la société spectrale » dans Robert Comeau et al. (sous la direction de), *Daniel Johnson*, Sillery, les Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 369-378.

un niveau de vie qui se rapproche de celui des Maritimes.²⁶⁷ À partir du milieu des années 1960, on va commencer à reconnaître pleinement que l'espace économique québécois n'est pensable que par morceaux. Le débat sur le déclin économique de Montréal, dont on parlera beaucoup à l'époque Johnson, va exhausser la vision d'un Québec fracturé : chaque portion donnant voix à son malaise et à sa colère. Qui plus est, il y a un important déclin des solidarités. En bout de piste, dans *L'Actualité*,²⁶⁸ le portrait qu'on donne du Québec francophone est une image saisissante : le Québec est une société diffractée, éclatée, au sommet de la pyramide de la postmodernité.

Les travaux importants de Bourque et Duchastel ont révélé une société libérale des années 1950 qui avait clairement conscience de ses fondements et de sa dérive. Mais ils ont aussi montré les particularismes qui définissent l'identité québécoise fragmentée.²⁶⁹ La période des années 1950 a été non seulement moins statique qu'on l'avait supposé, mais le gouvernement Duplessis a une stratégie claire et nette d'État libéral. Duplessis choisit délibérément d'agir en complémentarité avec l'État fédéral interventionniste et keynésien, qui est la norme au Canada après 1945 : il va s'occuper des secteurs que l'État [211] keynésien néglige. Cet État libéral québécois d'avant 1960 peut donc paraître se complaire dans un laissez-faire nonchalant et se construire sur une représentation tronquée de la réalité. C'est pourtant faux. Plus plausiblement, on peut suggérer qu'il s'agit plutôt d'une stratégie d'État prudent, d'un État stratège qui se définit en complémentarité avec les actions du monde des affaires et de l'État fédéral.

On compte explicitement sur le monde des affaires pour servir de moteur à l'économie et sur l'État fédéral pour définir et soutenir les grands pans de l'intervention keynésienne au plan économique et social. L'État québécois se donne seulement un rôle de modulation et introduit, le cas échéant, bémols et dièses dans les grands dossiers. Mais il intervient directement et fermement pour dynamiser les zones oubliées (sous-régions, zones agricoles, zones périphériques) quand il

²⁶⁷ Roland Parenteau, « La situation économique des Canadiens français » *Relations* (octobre 1956), p. 274-278.

²⁶⁸ Jean-François Lisée, « Qui nous sommes - Anatomie d'une société distincte » *L'Actualité* (janvier 1992), p. 19-53.

²⁶⁹ Gilles Bourque et Jules Duchastel, *L'Identité fragmentée*, Montréal, Fides, 1996.

se trouve que l'intervention est nécessaire. La position de Daniel Johnson sera d'ailleurs en continuité complète avec celle de Duplessis.

Explication

L'économie québécoise est une petite économie ouverte, dépendante et balkanisée. La trajectoire de sa croissance, tant dans l'avant 1960 que dans l'après, dépend largement de *facteurs exogènes*. Les mêmes facteurs (comme le rapport Paley aux États-Unis et l'investissement direct dans l'exploitation des ressources naturelles canadiennes qui s'en est suivi) ont eu des impacts parallèles sur l'Ontario et le Québec dans les années 1950. De même, les chocs pétroliers des années 1970 ont aussi eu des impacts connexes sur ces deux économies. Cependant, une portion des différentiels de croissance entre les deux régions est attribuable aussi à certains *aléas géo-techniques* (qui peuvent servir plus ou [212] moins bien une économie régionale selon le moment) et à certaines *différences dans les institutions*.

Ainsi, le meilleur accès au charbon pour l'Ontario dans la première révolution industrielle (fondée sur le charbon et l'acier) et l'accès à l'hydro-électricité à meilleur compte pour le Québec dans la seconde vague d'industrialisation (basée sur les métaux non-ferreux et l'électricité) expliquent une bonne partie des écarts de croissance. ²⁷⁰

Sans un inventaire complet de ces facteurs exogènes, il est évidemment aventureux de présumer qu'il reste un différentiel inexplicable attribuable aux différences dans les institutions. Cependant, il apparaît raisonnable de suggérer que les grands paramètres exogènes ou géo-techniques n'expliquent pas tout. Les travaux récents sur la croissance économique (toutes tendances idéologiques et théoriques confondues) soulignent l'importance explicative des institutions, du capital social et des politiques gouvernementales. ²⁷¹

²⁷⁰ Albert Faucher, *Histoire économique et unité canadienne*, Montréal, Fides, 1970 ; Robert Armstrong, *Structure and Change - An Economic History of Québec*, Toronto, Gage, 1984.

²⁷¹ Francis Fukuyama, *Trust - The Social Virtues and the Creation of Prosperity*, London, Hamish Hamilton, 1995 ; « Economie Growth : The Poor and

C'est sous cette rubrique générale que certains ont inscrit *le facteur Duplessis* comme étant à la source du retard de l'économie québécoise.

Or, d'une part, le parallélisme entre la performance du Québec et celle de l'Ontario pour la période Duplessis fait [213] que le résidu de performance relative négative qui serait attribuable aux méfaits de Duplessis et du duplessisme est difficile à détecter. En fait, il se pourrait bien qu'il s'agisse d'un être de raison. D'autre part, les difficultés relatives de l'économie québécoise dans l'après Révolution tranquille, qui sont pour leur part assez faciles à détecter, sont tout aussi troublantes en ce sens que la Révolution tranquille, à laquelle on a attribué toutes sortes d'effets bénéfiques, est aussi un facteur lié aux institutions, au capital social et aux politiques gouvernementales qui s'est traduit par un effet de ralentissement économique.

Notre hypothèse suggère qu'on peut expliquer une partie des succès de l'avant 1960 et des déboires de l'après 1960 en faisant appel à la notion de capital social.

On ne reconnaît pas toujours l'importance du capital social à la Coleman ²⁷² dans la croissance économique. Il s'agit d'un concept qui est présenté en parallèle avec les notions de capital physique, capital financier et capital humain, comme incarné dans un ensemble de relations sociales qui facilitent l'interaction des personnes et des autres acteurs socio-économiques et donc la création de valeur ajoutée. Ce capital associatif est construit sur l'importance des obligations réciproques et des réseaux qui sont d'une importance capitale dans la production de la confiance, dans la concrétisation des anticipations et dans la génération de normes et valeurs susceptibles de résoudre les problèmes associés à la sous-production de biens collectifs qui nécessite une certaine coopération.

the Rich » *The Economist*, (25 mai 1996) , p. 23-25 ; Mancur Olson, « Big Bills Left on the Sidewalk : Why Some Nations are Rich, and Others Poor » *Journal of Economic Perspectives*, 10, 2 (1996), p. 3-24 ; Gilles Paquet, « La grisaille des institutions » dans Serge Coulombe et Gilles Paquet (sous la direction de), *La Réinvention des institutions et le rôle de l'État*, Montréal, Association des économistes québécois (à paraître).

²⁷² James S. Coleman, « Social Capital and the Création of Human Capital » *American Journal of Sociology*, 94 (Supplément) (1988), S95-S120.

Ce capital social émerge de la structure sociale et donc va fleurir dans les processus de socialisation - la famille, [214] l'école, la communauté - mais il s'incarne aussi dans un ensemble de normes, conventions, etc. qui définissent le tissu associatif de la société.

Les travaux de Banfield, de Hirsch, de Granovetter et de Putnam ont montré à l'évidence que le capital communautaire sert de point d'ancrage et de support pour l'économie et que l'absence de ce capital communautaire est à la source de nombreuses difficultés économiques. ²⁷³

Il s'agit d'ailleurs de propositions qui comme le rappelle Hirsch, ²⁷⁴ étaient déjà soulignées par Adam Smith au XVIIIe siècle. L'enracinement communautaire traditionnel, loin d'être un handicap, sert à garder sous contrôle les délires du libéralisme sauvage. Il est à l'origine de « built-in restraint derived from morals, religion, custom and education » qui serait nécessaire pour qu'on puisse donner libre cours à la poursuite des intérêts particuliers sans pour autant détruire la communauté. ²⁷⁵

L'obstination à présenter le bagage institutionnel et culturel traditionnel des Québécois comme une source de ralentissement économique et à conclure que le délestage de ces institutions a constitué un progrès vers la modernité pourrait donc bien être mal inspirée. Il se pourrait [215] que ce soit seulement un dérapage vers une absolutisa-

²⁷³ Edward C. Banfield, *The Moral Basis of a Backward Society*, New York, The Free Press, 1958 ; Mark Granovetter, « Economie Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness » *American Journal of Sociology*, 91, 3 (1985), p. 481-510 ; Fred Hirsch, *Social Limits to Growth*, Cambridge, Harvard University Press, 1976 ; Robert D. Putnam, *Making Democracy Work*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

²⁷⁴ Fred Hirsch, *Social Limits to Growth*, p. 137.

²⁷⁵ Alfred W. Coats (sous la direction de), *The Classical Economists and Economic Policy*, London, Methuen, 1971, cité par Fred Hirsch, *Social Limits to Growth*, p. 137.

tion malheureuse du marché ²⁷⁶ alors que le capital communautaire traditionnel des Québécois pourrait les avoir bien servis. ²⁷⁷

Une meilleure appréciation de l'importance du capital communautaire comme soubassement de l'appareil économique pourrait donc aider à résoudre les paradoxes soulevés d'entrée de jeu dans ce texte. Il est en effet possible (1) que ce soubassement ait pu contribuer de manière importante à la croissance économique dans la période Duplessis et (2) que l'érosion et la dilapidation du capital communautaire perpétrées par la Révolution tranquille (dans ses ardeurs pour liquider tout l'acquis construit autour des pôles que sont la famille, la communauté et la religion) aient pu jouer un rôle négatif en affaiblissant les communautés d'action et de signification dans la politique, l'économie et la société québécoises.

Plausibilité

Il est fort difficile de calibrer quantitativement l'importance du capital social pour la croissance économique et celle de l'érosion du capital social comme source des difficultés économiques. Putnam a fait une étude longitudinale du cas italien sur des décennies et n'a pas convaincu tout le monde. Ses travaux sur la décapitalisation [216] sociale récente aux États-Unis ne font pas l'unanimité non plus. ²⁷⁸

²⁷⁶ René Durocher et Paul-André Linteau (sous la direction de), *Le « retard » économique du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français*, Trois-Rivières, Boréal, 1971.

²⁷⁷ Gilles Paquet, *Histoire économique du Canada*, Vingt-cinq émissions de 60 minutes diffusées automne-hiver 1980-1981, Montréal, Maison de Radio-Canada ; Gilles Paquet, « Pour une notion renouvelée de citoyenneté » *Mémoires de la Société Royale du Canada*, Cinquième série, Tome IV (1989), p. 83-100.

²⁷⁸ Robert D. Putnam, « Bowling Alone » *Journal of Democracy*, 6, 1 (1995), p. 65-78 ; Robert D. Putnam, « The Strange Disappearance of Civic America », *The American Prospect*, n° 24 (1996), p. 34-48. Cet article devait donner naissance à une controverse impliquant Putnam, Michael Schudson, Theda Skocpol et Richard M. Valley dans le n° 25 de la même revue (mars-avril, p. 17-28).

Dans le cas du Québec, il ne fait aucun doute que la société civile québécoise était tricotée plus serrée autrefois qu'elle ne l'est maintenant. L'État, prenant tellement plus de place au moment de la Révolution tranquille, a déplacé l'ordre institutionnel antérieur. Il est toutefois difficile de faire la démonstration, dans l'explication du ralentissement économique, de l'importance relative de facteurs comme la disparition de la famille et de la religion en tant que supports du capital social.

Dans les analyses des années 1950 à la Trudeau, tout cet appareil d'institutions traditionnelles est décrié et déconsidéré systématiquement.²⁷⁹ Il en est de même de la PME : on mesure notre taille économique à la seule participation à la grande entreprise et on néglige la vie économique qui grouille au ras du sol. Cet aveuglement empêche de reconnaître à cet ordre institutionnel sa dynamique propre et son coefficient porteur de croissance économique.

De plus, l'État modeste et libéral, qui laisse place à la société civile, ne craint pas de s'associer au monde des affaires dans l'ère Duplessis. Si on dénonce facilement et avec raison les excès auxquels ces rapports ont pu donner lieu, on ne reconnaît pas le caractère créateur de cette [217] collaboration gouvernement-entreprise. D'autres, tout en admettant l'importance de la jonction entre le gouvernement Duplessis et le monde des affaires québécois, sous-estiment considérablement son impact et son support pour le capital francophone, surtout celui qui se trouve en région. C'est que ce capital excentrique et financièrement vulnérable est systématiquement déconsidéré par rapport au grand capital : il suffit de dire que les firmes québécoises sont de taille inférieure à celles qui existent ailleurs pour les disqualifier.²⁸⁰

Enfin, l'action de l'État libéral duplessiste va engendrer un renforcement de l'entreprise francophone et des réseaux de petits entrepreneurs en régions. Il y aura explosion du secteur coopératif. On va noter évidemment une certaine lenteur à utiliser les mécanismes financiers permettant aux firmes de moyenne taille de grandir, une hésitation à utiliser un interventionnisme de bon aloi même en contexte

²⁷⁹ Pierre Elliott Trudeau, *La Grève de l'amiante : une étape dans la révolution industrielle au Québec*, Montréal : Éditions Cité Libre, 1956.

²⁸⁰ Yves Bélanger et Pierre Fournier, *L'Entreprise québécoise*, Montréal, Hurtubise, 1987.

d'État libéral, etc., mais on sent dès 1954, quand Duplessis accepte l'impôt sur le revenu, que la situation évolue rapidement.

Face aux débordements idéologiques de l'État fédéral qui, il faut le répéter, refuse de libérer les champs fiscaux prêtés par les provinces au moment de la guerre et fait miroiter la politique gouvernementale de type keynésien comme la grande panacée, *l'État libéral et personnaliste* du Québec de l'ère duplessiste va même être de plus en plus critiqué par une bourgeoisie d'affaires qui veut un partenariat encore plus musclé avec l'État.

On ne sait pas à quel rythme le glissement vers un État plus interventionniste se serait fait si Paul Sauvé était resté au pouvoir, mais on sait que cela ne se serait pas fait dans [218] l'orgie de centralisation administrative choisie par le gouvernement Lesage et dénoncée plus tard par Daniel Johnson.²⁸¹ Au moment où il y a ralentissement de la croissance économique dans l'hémisphère occidental et, en parallèle, dérive de plus en plus claire du centre de gravité de l'économie canadienne vers l'ouest, les dépenses du gouvernement québécois vont augmenter à un rythme de plus de 15% par année entre 1961 et 1966. C'est l'arrivée de la nouvelle classe moyenne au pouvoir : ces « technocrates sans âmes », dira Johnson. La grande vague démographique aidant, l'État se substitue à la société civile dans de nombreux secteurs.²⁸² Ce faisant, on va, suggérons-nous, engendrer une érosion importante du capital social québécois.

La Révolution tranquille qui a tenté de suppléer par un paternalisme et un entrepreneurship d'État aux déficiences présumées du secteur privé a détruit une portion de la trame de la société civile, mais elle a aussi eu un effet d'éviction sur l'investissement privé. L'État québécois se fait courtier en changement social. Cette action interventionniste énergique au Québec vient s'ajouter à une action énergique aussi du gouvernement fédéral sur tout le territoire canadien. C'est la superpo-

²⁸¹ Gilles Paquet, « Daniel Johnson et la société spectrale ».

²⁸² Gilles Paquet, « Un État empêtré dans une société temporaire » dans Claude Ryan (sous la direction de), *Le Québec qui se fait*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, pp. 123-136 ; Gilles Paquet, « French Canadian Entrepreneurship : Québec Must Design its Own Brand », *Business Quarterly*, 37, 2 (1972), p. 36-41.

sition de ces deux envahissements par les deux États qui pourrait avoir eu des effets de dévastation.

Une logique nouvelle naît aussi sur cette lancée. L'État déborde vers des actions planificatrices de plus en plus ambitieuses enracinées dans une notion d'État [219] entrepreneur. Ces ambitions sont nourries par la nouvelle classe moyenne de cadres professionnels et semi-professionnels qui a pris racine dans le secteur public et parapublic et qui fait l'expérience frustrante des limites de ses capacités à changer le monde. ²⁸³

Dans un premier temps, l'État entrepreneur se fait véritablement le complément de l'entrepreneurship privé jugé déficient - c'est une série d'institutions nouvelles (Conseil d'orientation économique, BAEQ, Société générale de financement, SOQUEM, etc.) qui veulent épauler et catalyser le développement privé. Au milieu des années 1960, la croissance économique s'essouffle. L'État va être amené à essayer de poursuivre la fuite en avant avec des investissements publics massifs : barrages, métro, Expo, etc. Cet effort d'investissement public va contribuer à préserver la croissance pendant un moment. Quand il s'arrêtera, ce sera la crise.

L'expérience des limites de ce que peut faire le secteur public et parapublic va aggraver les frustrations. Comme l'explique bien Hubert Guindon, cela va amener la nouvelle classe moyenne à vouloir se donner un second souffle en cherchant à extraire plus de ressources d'Ottawa et en réglementant le secteur privé pour mobiliser son travail entrepreneurial dans le sens des intérêts de la nation. On assiste alors à la naissance d'un nouvel avatar du nationalisme québécois. ²⁸⁴ Ce nationalisme ne fera pas long feu sur les deux fronts : d'une part, le secteur privé se rebiffe et de l'autre, le fédéral adopte une ligne dure. Cette [220] intervention de l'État aura aussi un effet d'émigration surtout à cause de la politique linguistique, mais il aura donc surtout un effet de

²⁸³ Hubert Guindon, *Quebec Society : Tradition, Modernity, and Nationhood*, Toronto, University of Toronto Press, 1988 [Voir la traduction française de ce livre dans Les Classiques des sciences sociales, sous le titre : *Tradition, modernité et aspiration nationale de la société québécoise.*] ; Gilles Paquet, « Hubert Guindon, hérisson », *Recherches sociographiques*, XXX (1990), p. 273-283.

²⁸⁴ Albert Breton, « The Economies of Nationalism », *Journal of Political Economy*, 72, 4 (1964), p. 376-386.

mobilisation de la nouvelle classe moyenne qui va être amenée à supporter un parti politique plus radical.

Décapitalisation sociale

La documentation empirique sur l'évolution du niveau de confiance envers nos semblables et le niveau de capital social dans le temps ou de la comparaison entre régions du coefficient de confiance ou de capital social pose d'énormes problèmes. Les données sont difficiles à compiler et à interpréter. De plus, l'impact précis de cette variable sur la croissance économique est difficile à calibrer avec exactitude. Il faut donc éviter la cruauté méthodologique si l'on veut en arriver à certaines présomptions qui pourraient avoir valeur heuristique.

Dans cette section, nous tenterons d'abord de saisir les bribes de données empiriques disponibles qui, semblent donner un certain support tant à l'hypothèse d'un déclin du capital social dans le temps au cours des dernières décennies qu'à celui d'un décalage entre le Québec et les autres régions à ce chapitre. Ensuite, nous ferons un peu d'ethnographie économique pour illustrer l'impact de cette décapitalisation sociale dans le cas de deux instances québécoises importantes et ses effets de retombée sur la croissance économique du Québec dans le passé récent.

Les seuls résultats éclairants pour notre propos sont contenus dans une étude empirique de John Helliwell qui n'a pas encore été publiée.²⁸⁵ Helliwell utilise les données [221] des enquêtes du *World Values Surveys* pour établir jusqu'à quel point il y a eu perte de confiance dans nos semblables et dans le degré de participation à des associations au cours du dernier quart de siècle, et jusqu'à quel point on peut observer des différences significatives entre régions du continent nord-américain en analysant les données transversalement pour une année en particulier.

Les données sont visqueuses et les résultats préliminaires ne sont pas nécessairement très probants. Il est donc nécessaire d'être très

²⁸⁵ John F. Helliwell, « Trust and Social Capital in the U.S. States and Canadian Provinces : An Exploratory Empirical Survey », 1996, (mimeo 25 p.).

prudent dans l'interprétation de ces résultats. Mais il semble clair que la présomption selon laquelle il y aurait eu aux États-Unis tendance à la baisse tant dans le niveau de confiance que dans le coefficient de participation est confirmée. Quant à savoir si c'est le cas au Canada ou au Québec, les données comparables manquent pour l'affirmer. Ce qu'on peut dire cependant, en examinant les résultats de Helliwell, c'est que les niveaux de confiance sont plus hauts au Canada qu'aux États-Unis, et que l'écart était plus grand en 1981 qu'en 1990. Voilà qui suggère peut-être (puisque'il y a eu déclin indiscutable du coefficient de confiance aux États-Unis) que le déclin du coefficient de confiance a été encore plus abrupt au Canada.

Plus important pour notre propos, les analyses statistiques transversales du coefficient de confiance pour 1990 indiquent que ce coefficient est de 17% inférieur à la moyenne nationale pour le Québec et le Nouveau-Brunswick. Pour fins de comparaison, on peut ajouter que pour ce qui est de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, leur coefficient de confiance est de 13% supérieur à la moyenne canadienne.

Il s'agit évidemment de résultats qui ne nous renseignent qu'obliquement sur le processus de [222] décapitalisation sociale, mais qui indiquent qu'en fin de période, il y avait eu déperdition de capital social au Québec par rapport au reste du Canada.

Il n'est pas encore possible de mesurer l'impact d'un capital social plus important ou moindre en termes de pourcentage du PIB ou en termes de réduction du taux de croissance. Cependant, il est possible de spéculer sur l'effet que ce phénomène a eu sur certaines institutions québécoises porteuses de croissance : Desjardins et Québec Inc., par exemple. ²⁸⁶

i) *Le Mouvement Desjardins s'amorce tôt dans le siècle comme une forme de capitalisme communautaire.* Il se construit sur un tissu social serré et va atteindre son maximum de cohérence quand se fera la première jonction - incomplète mais importante - avec le corporatisme social à saveur « doctrine sociale de l'Église » à la fin des an-

²⁸⁶ Gilles Paquet, « Desjardins et Québec Inc. : un avenir incertain ? » dans Benoît Lévesque (sous la direction de), *Desjardins : une entreprise et un mouvement*, Sillery, les Presses de l'Université du Québec, 1996.

nées 1930. ²⁸⁷ Ensuite, il y aura consolidation du mouvement Desjardins et plafonnement jusqu'à la bifurcation des années 1970. On verra alors émerger deux branches : l'une construisant sur les forces du marché va devenir de plus en plus « capitaliste » avec une touche de savoir corporatiste et nationaliste ; l'autre va développer un projet de société de rechange.

La première branche (Desjardins I), la plus importante, tout en gardant certains fondements dans un [223] capitalisme communautaire, va pousser son engagement nationaliste et chercher dans Québec Inc. des partenariats avec l'État. C'est à cause de ce corporatisme politique que Desjardins devient entreprise et centralise ses décisions pour pouvoir agir de concert avec les autres grands intervenants. On dérive vers « des coopératives sans coopérateurs ». ²⁸⁸

Desjardins I a été acculturé aux valeurs capitalistes. On a glissé du projet de « faire autrement » à un rôle fonctionnel dans l'ensemble de la société capitaliste, d'une aventure démocratique en quête d'égalité à un projet d'organisation performante, d'une détermination à garder l'infrastructure légère à une organisation lourde et complexe, d'assises profondément participatives à l'hégémonie du pouvoir technocratique. ²⁸⁹

La seconde branche (Desjardins II), beaucoup moins importante, construit plus exclusivement sur la solidarité et le capitalisme communautaire des premières heures, développe un projet autogestionnaire et crée une effervescence nouvelle au niveau du développement local. Ses efforts vont porter fruit dans certains créneaux, mais son développement va être freiné, ou tout au moins ne pas être vigoureusement encouragé, par les instances officielles. Desjardins II a donné naissance à un éventail d'activités de développement local mais qui vivent maintenant à la périphérie de Desjardins I plutôt que dans son sein.

²⁸⁷ Jean-Louis Martel, « L'organisation coopérative et les projets de restauration des années 30 au Québec » *Coopératives et Développement*, 18, 2 (1986-1987), p. 15-38 ; Benoît Lévesque, « Les coopératives au Québec » *Annals of Public and Cooperative Economics*, 60, 2 (1989), p. 181-215 ; p. 15-38.

²⁸⁸ Claude Beauchamp, « Le coopération ambiguë », *Coopératives et Développement*, 22, 2 (1991), p. 45-54.

²⁸⁹ *Ibid.*

Cette dérive de Desjardins trahit, suggérons-nous, un déclin de solidarité, du coefficient de confiance dans les autres au Québec. Les valeurs et normes traditionnelles et [224] locales, qui ont été à la source du dynamisme de Desjardins et qui lui donnaient son avantage comparatif, vont survivre un moment dans la foi nationaliste jusqu'au début des années 1980. Mais même cette « solidarité politique » ne va pas faire long feu et être déplacée par les impératifs du marché.

Desjardins devient alors une banque comme les autres au cours de la dernière décennie et délaisse de plus en plus ses racines locales qui, de toutes manières, semblent de moins en moins riches en réciprocité, confiance et volonté de coopération.

ii) *Le corporatisme politique à la Québec Inc. est un phénomène de concertation socio-économico-politique pour promouvoir le développement du Québec.* C'est un phénomène qui a dominé la scène québécoise pendant une dizaine d'années (de 1976 à 1984). ²⁹⁰

Voilà qui ne nie pas l'existence de connivences entre les grands partenaires (sociaux, économiques et politiques) tant dans l'avant que dans l'après. Mais, avant de pouvoir se faire le catalyseur d'un corporatisme politique, l'État québécois devait se donner des instruments pour pouvoir collaborer utilement avec ses partenaires. C'est le travail qui sera fait dans les années 1960 et début 1970. Le plus important de ces instruments a été la Caisse de dépôt et placement en 1965. C'est aussi en 1965 que le monde des affaires se donne le Conseil du patronat du Québec. Le Mouvement Desjardins va pour sa part acquérir une gouvernance nouvelle en 1970 quand on constitue la Fédération. Avec l'arrivée du Parti québécois au pouvoir en 1976, les deux derniers ingrédients nécessaires pour [225] que la concertation se fasse sont en place : d'une part la collaboration des syndicats qui, après des combats très durs avec le gouvernement précédent, se sentent des atomes crochus avec le Parti québécois, et d'autre part la volonté politique du gouvernement Lévesque de faire de l'État le chef d'orchestre de ce concert socio-économique. Le terrain est prêt pour les sommets économiques qui commencent en 1977.

²⁹⁰ Jean-Pierre Dupuis (sous la direction de), *Le Modèle québécois de développement économique*, Cap Rouge, Presses Inter Universitaires, 1995.

Durant la dizaine d'années que va durer Québec Inc., on voit émerger « la première génération de grandes entreprises privées proprement québécoises (Bombardier, Provigo, Cascades, Banque nationale, Lavalin, le groupe La Laurentienne, Métro-Richelieu, etc.). Le réseau coopératif s'est aussi concentré et renforcé (Mouvement Desjardins, Coopérative fédérée, etc.) ». ²⁹¹ Mais cette épiphanie des entrepreneurs québécois, leur optimisme excessif dans l'après-récession de 1982, certaines interventions malheureuses de l'État québécois et les nouveaux courants idéologiques libéraux qui balayaient l'Occident vont miner les bases de ce modèle de concertation : les entrepreneurs québécois vont avoir l'impression qu'ils peuvent s'en tirer seuls et, en particulier, vouloir secouer le joug des partenariats avec l'État ²⁹².

La solidarité a été un ingrédient essentiel pour le succès de partenariats comme Québec Inc. Or, le soubassement socio-culturel du Québec est de moins en moins enclin à la solidarité depuis le milieu des années 1980. Se [226] pourrait-il que ce *manque de solidarité* explique la dérive et l'échec de Québec Inc ?

Dans un cas comme dans l'autre - Desjardins et Québec Inc. - le déclin de capital social peut être à la source de ces échecs. Déclin de solidarité et de confiance mutuelle, érosion de la capacité à développer association et participation - autant de raisons qui permettent d'expliquer l'effilochage des partenariats. Quant à savoir si c'est à la liquidation du capital social (enclenchée directement par l'activisme de la Révolution tranquille mais aussi indirectement par l'effet de déplacement de la société civile à plus long terme par les nouvelles organisations étatiques) qu'il faut attribuer en bonne partie la baisse de la capacité à collaborer et donc le ralentissement du rythme de croissance économique, il nous semble que c'est tout à fait possible. Mais ce ne peut être pour le moment qu'une hypothèse.

²⁹¹ Yves Bélanger dans Jean-Pierre Dupuis, *Le Modèle québécois de développement économique*, p. 31.

²⁹² Yves Bérubé, « Requiem pour un Québec Inc. » dans Claude A. Carrier (sous la direction de), *Pour une gestion efficace de l'économie*, Montréal, Association des économistes québécois, 1992, p. 51-52.

Conclusion

Il ne s'agit pas ici de célébrer Duplessis et le duplessisme, d'en occulter les côtés sombres et sordides, les excès, ou de refuser d'admettre que c'est une période qui a eu plus que sa quote-part de failles, d'abus, de scandales et de dysfonctionnements. Notre propos a seulement été de développer certains préliminaires aventureux à une révision des canons de la sagesse conventionnelle pour ce qui est de l'effet de Duplessis et du duplessisme sur la croissance économique.

On a sous-estimé dramatiquement les effets positifs de la cohésion sociale et de la collaboration gouvernement-monde des affaires sur la croissance économique dans la période Duplessis. On a également sous-estimé les effets du déclin de la confiance et de l'érosion du capital social [227] qui ont résulté de la place énorme qu'a réclamée l'État dans la période d'après la Révolution tranquille. Même si on ne peut pas encore calibrer cet *effet de capital social* sur la croissance économique, notre hypothèse est que cet effet n'est pas négligeable.

Pour corroborer vraiment cette hypothèse, il va falloir faire des progrès dans deux domaines.

D'abord, il faut tirer profit des théories récentes sur la croissance économique (qui donnent une importance nouvelle aux institutions et définissent un peu mieux leur rôle dans la création de la valeur ajoutée).²⁹³ Voilà qui devrait permettre d'explorer et d'explicitier la dynamique même de la socialité qui est au cœur de ce soubassement socio-culturel, de mieux comprendre la contribution de l'ordre institutionnel qui fait toute la différence dans la performance de l'économie. Les travaux de Putnam, en soulignant l'importance du capital social, nous forcent à construire une théorie sociologique et politique des institu-

²⁹³ Gilles Paquet, « Institutional Evolution in an Information Age » dans Thomas J. Courchene (sous la direction de), *Technology, Information and Public Policy*, The Bell Canada Papers in Economie and Public Policy, 3, Kingston, John Deustch Institute for the Study of Economie Policy (1995), p. 197-229.

tions qui, vienne compléter la théorie économique de la compétition dans nos analyses de la croissance économique. ²⁹⁴

Ensuite, il faut développer de meilleurs baromètres du capital social, des indicateurs susceptibles de mieux saisir son caractère évolutif et constamment changeant que ceux dont nous disposons pour le moment. Par indicateur fiable, nous n'entendons pas nécessairement des indicateurs sophistiqués. Il s'agit surtout de trouver des repères [228] imaginatifs qui permettent de prendre de meilleures mesures obliques de cette réalité diffuse qu'est le capital social.

Sur ces deux chantiers, les travaux progressent. Il se pourrait donc que d'ici la fin du siècle, il soit possible de présenter une interprétation de rechange de la période duplessiste qui établisse non seulement, comme Bourque et Duchastel l'ont fait, que le discours duplessiste était libéral, mais encore - et cela reste à faire - que le capital social et la trame des institutions, normes et conventions du Québec d'alors étaient porteurs de croissance économique rapide.

Une fois établie cette borne, on pourra entreprendre une étude des coûts attribuables aux effets destructeurs de la Révolution tranquille sur la trame institutionnelle au Québec et des effets délétères que cette dilapidation a entraînés pour la croissance économique du Québec.

²⁹⁴ Gilles Paquet, « Penser la socialité au Québec » dans Jocelyn Létourneau et al. (sous la direction de), *Au cœur de la socialité contemporaine*, Québec, CELAT, 1996 ; Gilles Paquet, « La grisaille des institutions ».

[229]

DUPLESSIS.
Entre la grande noirceur et la société libérale.

Troisième partie

LE POLITIQUE
ET LES RELATIONS
FÉDÉRALES-
PROVINCIALES

[Retour à la table des matières](#)

[230]

[231]

Troisième partie :
Le politique et les relations fédérales-provinciales

Chapitre 10

“Les relations fédérales-provinciales
sous le régime Duplessis.”

François-Albert Angers

[Retour à la table des matières](#)

Il y a beaucoup de choses à dire du régime Duplessis, qui s'est étendu, sauf un court interrègne libéral de quatre ans, de 1935 (car il contrôlait déjà la situation dans l'opposition après l'élection de 1935) à 1960. Mais si l'on regarde de haut le cours des événements au Québec depuis lors et jusqu'à aujourd'hui, l'histoire finira par reconnaître, je crois, qu'il a apporté une contribution majeure à l'histoire du Québec. Et cette contribution aura été le traitement accordé au problème des relations fédérales-provinciales.

Selon moi, c'est probablement grâce à Duplessis, et à lui seul, si l'on ne s'occupe que des chefs politiques ou des politiciens, si le Québec n'a pas perdu aujourd'hui le sens d'un destin de peuple issu de son histoire et si son évolution se continue dans le sens d'une indépendance éventuelle. Devant les événements qui se sont imposés à lui à ce moment - un enclenchement à Ottawa et dans le reste du Canada d'une révision radicale de la conception dite « des Pères de la Confédération » - Duplessis a pris la position de la résistance, qu'on peut dire totale. Il a ainsi créé l'atmosphère et établi les bases qui ont rendu pos-

sible vers la fin de son régime la renaissance d'un mouvement indépendantiste, d'un mouvement de révolte totale en somme, contre le fédéralisme canadien tel qu'en voie de [232] réinterprétation par les Saint-Laurent, Lamontagne, Trudeau, Chrétien et consorts.

Pendant cette période, en effet, le Parti libéral, qui était le seul parti d'opposition, a cautionné les politiques fédérales, peut-être pas par des approbations formelles de tous leurs détails, mais en se contentant d'accuser Duplessis d'être seul responsable de l'impasse par son manque d'esprit de collaboration avec Ottawa. Dans les quatre années où il a été au pouvoir à cette époque, le Parti libéral a abandonné le contrôle des impôts directs par une « location » au gouvernement fédéral pour cause de guerre. Et Adélar Godbout a permis au fédéral de s'établir dans le domaine social de l'assurance-chômage en approuvant un amendement de la Constitution par un simple échange de correspondance avec Mackenzie King, alors Premier ministre du Canada, et ce, sans consultation de l'Assemblée législative. On a pu dire que ce fut un malheur pour le Québec de n'avoir pas eu alors à sa tête, pour une rare, sinon la première fois de son histoire, un premier ministre avocat doté de ce sens aigu des perspectives juridiques si fondamentales dans un pays comme le Canada. Une fois retourné dans l'opposition, en 1944, le Parti libéral se contenta de l'attitude négative anti-duplessiste précédemment indiquée sur la question.

Maurice Duplessis, lui, descendait d'une famille de juristes, d'une famille de conservateurs en politique, dont les traditions historiques et juridiques plongeaient leurs racines dans le terreau des Pères canadiens-français de la Confédération. Jusqu'à ce moment-là d'ailleurs, la question des relations fédérales-provinciales n'avait pas vraiment divisé les deux partis politiques traditionnels qui occupaient le terrain électoral au Québec et avaient tous les deux généralement à leur tête des avocats ou des [233] juristes. Alexandre Taschereau à Québec, Premier ministre libéral, et Lomer Gouin avant lui ; Ernest Lapointe, libéral dans le cabinet fédéral de Mackenzie King, avec toute la cohorte des avocats députés canadiens-français du Parti libéral fédéral ; Arthur Sauvé, chef de l'opposition à Québec et C.-H. Cahan, anglo-canadien, juriste, député québécois au parti conservateur fédéral, tous ces gens n'avaient qu'une seule voix sur les questions de relations fédérales-provinciales, dit domaine de « l'autonomie provinciale », un

domaine quasi sacré où le gouvernement fédéral ne devait mettre ni le nez, ni encore moins le doigt.

D'où cela venait-il ? On le comprend sans doute de moins en moins aujourd'hui, dans l'ignorance de plus en plus générale de l'histoire, de sorte que les relations fédérales-provinciales ne sont plus guère qu'une partie de football politique sur des questions d'efficacité administrative et de prestige politique lors de la distribution des chèques ou la publicité sur l'origine des subventions. La réponse : c'est que pour tous ces anciens, les relations fédérales-provinciales constituaient, dans le cours de notre histoire, la pierre de touche de l'identité canadienne-française comme peuple aspirant à s'administrer le plus possible lui-même.

Les relations fédérales-provinciales sont, en effet, l'aboutissement d'une longue histoire et on ne peut en comprendre le sens véritable qu'en connaissant cette histoire. Ce qu'on peut dire de Duplessis, à qui on peut reprocher bien des faiblesses intellectuelles notamment en matière sociale, c'est qu'il la connaissait bien l'histoire, et en particulier dans sa portée juridique constitutionnelle. Sa réaction était en fonction de ce qu'elle signifiait. Il n'était pas « séparatiste » ; mais il n'était pas non plus souple sur les questions de droit impliquant une [234] réinterprétation ou adaptation des clauses protectrices des droits du Québec. À une conférence fédérale-provinciale où le procureur-général du Manitoba avait déclaré que le Québec était un obstacle au progrès du Canada, Maurice Duplessis avait rétorqué froidement : « Si l'on considère la présence du Québec au sein de la Confédération comme un obstacle, nous sommes prêts à nous retirer ».

L'histoire des relations fédérales-provinciales ne peut donc être comprise correctement qu'en remontant jusqu'à la Conquête de 1760 dont elles dépendent directement. À ce moment-là, le roi d'Angleterre prend l'initiative de soumettre la Nouvelle-France à l'anglicisation et à la protestantisation totale. C'est la Proclamation royale de 1763. Mais tout de suite la résistance s'amorce en Nouvelle-France, qui aboutira, 11 ans plus tard, à l'Acte de Québec. La Nouvelle-France - dorénavant la province de Québec - est restaurée dans son droit de garder sa langue, ses institutions et ses lois, sauf le droit criminel, dans l'Empire britannique. Une Nouvelle-France confirmée, en particulier, dans le droit à ses institutions catholiques, était quelque chose d'énorme à l'époque où le catholicisme était interdit en Angleterre même.

Plusieurs de nos historiens, même nationalistes, ont eu tendance à trop minimiser l'importance de l'événement sous prétexte que ces droits ne nous avaient été reconnus qu'en raison de la menace de la Révolution américaine. Il est vrai que ce facteur a joué, au point que les documents secrets nous montrent le gouvernement britannique planifiant la création d'un Québec français et catholique sur toute l'étendue du territoire couvrant alors l'Ontario du sud d'aujourd'hui et une partie du territoire américain jusqu'au confluent du fleuve Mississippi et de la rivière Ohio. « Et s'il n'est pas désirable que des sujets [235] anglais s'établissent dans cette région », écrit lord Dartmouth, pilote du projet de loi, à lord Hillsborough qui proteste contre l'institutionnalisation du catholicisme sur un pareil territoire, « rien ne peut mieux les dissuader d'une telle tentative que cette partie essentielle du bill ». Mais il y eut plus que cela.

Le débat sur l'Acte de Québec fut dans l'histoire de la pensée humaine l'un des débats les plus importants quant au droit des peuples. Le roi fut censuré pour une proclamation considérée comme contraire au droit international de l'époque, selon lequel le droit de conquête, quand il s'agissait d'un peuple civilisé, ne permettait que l'administration du pays et non pas la privation de la population des institutions et lois qui lui sont propres. Et telle fut la définition que les juristes de la Couronne donnèrent du Québec, d'où le caractère libératoire des institutions britanniques de l'Acte de Québec. Comme l'écrit lord Dartmouth lui-même : « il est pourvu à l'établissement d'un gouvernement civil pour les établissements de nombreux sujets français, mais qui ne renferme nullement l'intention de coloniser davantage les terres comprises dans cette extension » (suit la citation précédente). Par la suite, le problème des relations fédérales-provinciales va surgir de deux faits : d'abord le gouvernement britannique ne pourra pas refuser aux Loyalistes, après la Révolution américaine, l'accès à la province de Québec ; et ensuite de ce que ceux-ci vont protester qu'on les oblige à vivre, eux, loyaux sujets de Sa Majesté, dans un territoire catholique et français.

La première réaction de Londres est une action séparatiste : fidèle quand même aux arrangements (et peut-être engagements) de 1774, on crée le Haut-Canada pour les Anglais et, de la province de Québec réduite, on [236] fait le Bas-Canada catholique et français. Mais un conflit entre l'Exécutif et l'Assemblée conduit à la Rébellion de 1837-

1838. L'Angleterre procède alors à la réunification des deux Canadas. Dans ce nouveau régime, un conflit équivalent à notre problème de relations fédérales-provinciales s'élève, et se réglera finalement par un système de double majorité. Le fonctionnement cahoteux de la formule nous conduisit à la Confédération de 1867.

On notera que toute cette histoire, de nature constitutionnelle, est dominée, conditionnée, par une volonté, à Londres, de respecter les ententes de 1774, et au Canada par la pression des Britanniques pour une unification assimilatrice du pays. C'est cela la signification profonde du déroulement des relations fédérales-provinciales.

Avec la Confédération, Londres espérait toutefois avoir réglé ce genre de conflits. Il procède à une nouvelle opération séparatiste, en restaurant la province de Québec dans ses frontières d'après la première séparation de 1791, mais crée en même temps une fédération qui permet le partage des pouvoirs entre un gouvernement central et des provinces. Le partage est effectué en regardant la province de Québec et en donnant aux provinces les pouvoirs considérés indispensables pour qu'un peuple puissent s'administrer lui-même dans ses lois et institutions fondamentales. Pour éviter les conflits, il est prescrit que les pouvoirs respectifs des provinces et du gouvernement central sont « exclusifs » (art. 91 et 92), sauf tempéraments pour des circonstances exceptionnelles. Les Anglais des colonies que sont encore les futurs Anglo-Canadiens réclament une union législative avec persistance ; Lord Carnarvon leur dira : « Le Bas-Canada est jaloux et fier, à bon droit, de ses coutumes et de ses traditions ancestrales ; il est attaché à ses institutions particulières et n'entrera [237] dans l'Union » (et on y tient au Canada pour des raisons économiques) « qu'avec la claire entente qu'il les conservera ».

Si les relations fédérales-provinciales ont pris l'importance qu'on leur connaît, c'est que le Canada anglais n'a jamais accepté la clause de l' « exclusivité » des pouvoirs et a sans cesse tenté, avec des intensités diverses, de la contourner, puis de l'ignorer, et d'aller de l'avant, sans vergogne, à partir de l'ère Duplessis, pour concentrer de plus en plus de pouvoirs.

Tel est le conditionnement d'esprit de Maurice Duplessis, dans la perspective de ses traditions familiales historiques et juridiques, au moment où il revient au pouvoir, en 1944, pour ses mandats succes-

sifs. Face à *toute* invasion (de pouvoirs), il n'y a pour lui qu'une réponse : Non ! vous ne passerez pas ! « Rendez-nous notre butin », dit-il. Et en cela bien appuyé par la jurisprudence du Conseil privé de Londres qui, contre des tentatives centralisatrices, a jugé que les provinces sont « aussi souveraines dans leur domaine que le Parlement de *Westminster* lui-même » ; et qui, devant la législation sociale Bennett de la première moitié des années 1930, a déclaré que le fait pour le gouvernement fédéral d'avoir un pouvoir général de dépenser ne le justifie pas de dépenser dans des domaines de compétence provinciale. L'on sait que le gouvernement fédéral allait se débarrasser de ces entraves en abolissant le droit d'appel au Conseil privé et en plaçant à la tête de la Cour suprême, un juge en chef bien décidé à éliminer la jurisprudence du Conseil privé du droit, constitutionnel canadien.

Quand Duplessis revient au pouvoir en 1944, il trouve la situation déjà sérieusement compromise par l'épisode libéral 1939-1944. Le contrôle de tous les impôts directs [238] est passé à Ottawa par les accords de « location » ; le régime d'assurance-chômage est créé au niveau fédéral par l'amendement autorisé par Québec à la Constitution ; et les allocations familiales s'établissent selon la réinterprétation par Louis Saint-Laurent du « pouvoir de dépenser » du gouvernement fédéral.

D'autre part, à Ottawa, le plus vigoureux défenseur de l'autonomie provinciale, Ernest Lapointe, bras droit de Mackenzie King, est décédé. La guerre est terminée et le gouvernement fédéral dévoile ses batteries : le ministre des Finances fédéral, Ilsley, annonce qu'il n'est plus question de reconnaître le contrat de location des pouvoirs fiscaux provinciaux. Les nouvelles perspectives de l'économie d'après-guerre, sous l'éclairage de la pensée keynésienne, ne permettent plus, dit-il, le partage des compétences fiscales ! Un régime de subvention des provinces par le gouvernement fédéral est substitué à l'autonomie fiscale. C'est à prendre ou à laisser, et ceux qui le laisseront devront envisager la double imposition de leurs contribuables, et de toute façon la perte des subventions qui sont liées à la signature des accords.

À la conférence fédérale-provinciale de 1945, Duplessis s'inscrit naturellement en faux contre ces prétentions. Il refait l'histoire politique et constitutionnelle des relations fédérales-provinciales et proclame l'intangibilité des compétences provinciales en matière d'impôt comme dans le reste de l'article 92 de l'AANB. Il refuse de collaborer

à toute solution qui ne partira pas du respect intégral de la Constitution et des compétences exclusives reconnues aux provinces. Il prend vraiment l'attitude d'un chef de peuple face à une invasion. Et dans la défaite, il se fait résistant : il refuse l'argent des subventions compensatoires devant tout empiétement fédéral et [239] exige le respect du pouvoir du Québec avec compensation financière si le gouvernement fédéral persiste dans ses projets pour les autres provinces. Le Parti libéral du Québec continuera de s'en tenir à blâmer Duplessis de ne pas collaborer avec Ottawa et de l'accuser de faire perdre de l'argent au Québec.

Les décisions que Duplessis prend à la suite de la conférence de 1945 sont ensuite soumises à la ratification par le peuple aux élections de 1948. Nos historiens, que je sache, n'ont pas suffisamment mis en valeur le caractère plébiscitaire de cette élection. Duplessis y remporte toutes les circonscriptions canadiennes-françaises, et l'opposition est réduite à la portion congrue de représentante du vote anglophone. Par la suite, jusqu'à sa mort, la question soulevée en 1945 ne s'étant jamais réglée, Duplessis gagnera toutes ses élections avec ce thème de l'autonomie provinciale, malgré les oppositions, à sa politique sociale entre autres, et les promesses libérales aguichantes à l'électorat. Je comprends mal que, malgré ces faits, tant de gens aient continué de prétendre que les électeurs ne sont pas intéressés par les questions constitutionnelles et qu'il faut leur parler, pour gagner, de pain et de beurre !

La crise des relations fédérales-provinciales sous Duplessis a culminé, en 1957, avec l'intervention du gouvernement fédéral dans le financement des universités, à la suite des recommandations d'une autre commission fédérale centralisatrice, la Commission Massey-Lévesque. Duplessis intervint pour interdire aux universités d'accepter ces subventions. Et le gouvernement fédéral, qui commençait à être gêné des pertes financières que ses politiques imposaient au Québec, par suite de la résistance de Duplessis, décida de mettre l'argent de côté au nom du Québec en attendant de [240] meilleurs jours politiques. À la mort de Duplessis sont apparus ainsi les premiers signes que le gouvernement fédéral ne pouvait plus continuer bien longtemps à pénaliser le Québec parce qu'il refusait d'obtempérer à ses tentatives de refaire la Confédération sur de nouvelles bases centralisées. D'ailleurs, Duplessis venait, peu avant, de passer du stade des refus à celui d'actions concrètes d'affirmation en instituant son propre impôt sur le

revenu et en forçant, par la pression de l'opinion publique, le gouvernement fédéral à lui céder 10% du champ fiscal.

Mais la mort de Duplessis amena des changements significatifs. Il y eut Paul Sauvé, avec son « désormais », mais bientôt disparu, décédé à son tour. Et les destinées de l'Union nationale furent confiées à Antonio Barrette, un ex-ouvrier. Un parallèle est ici intéressant par rapport à l'idée de l'importance d'un juriste pour diriger le Québec. Antonio Barrette, à la tête de l'Union nationale, produira sur le plan des relations fédérales-provinciales un peu l'effet d'un Adélard Godbout à la tête du Parti libéral. À l'inverse, c'est un avocat astucieux, Jean Lesage, qui prendra la tête du Parti libéral. Jean Lesage arrive d'Ottawa où il était ministre dans le cabinet Saint-Laurent, le plus centralisateur des gouvernements fédéraux depuis la Confédération avant Pierre Elliott Trudeau. Lesage y était le plus vociférant adversaire de Duplessis sur sa politique fédérale-provinciale. Une fois élu premier ministre du Québec en 1960 et interrogé à savoir comment il allait pouvoir se tirer d'une prochaine conférence fédérale-provinciale, il répondra sans vergogne : « Quand j'étais à Ottawa, je défendais les intérêts d'Ottawa ; maintenant que je suis à Québec, je défendrai les intérêts du Québec. »

Mais tout d'abord, il reprend l'héritage de Lapalme à la tête du parti. Dans *Lesage s'engage*, il met toute la faute [241] de l'impasse constitutionnelle sur le refus de collaborer de Duplessis. Puis au printemps de 1960, il entreprend une tournée du Québec et il en revient en déclarant qu'il a constaté que la province veut du nationalisme. Le Parti libéral lui en donnera, dit-il. Effectivement, le programme du parti est alors révisé et devient le programme le plus nationaliste jamais adopté par un des deux grands partis au Québec. Il parle même de l'État du Québec, ce que Duplessis, que je sache, n'a jamais osé, ou voulu.

Dans les années 1950, Duplessis avait créé une commission royale d'enquête pour faire pièce à la Commission Sirois : la Commission Tremblay. Le rapport de la Commission proposait un réaménagement constitutionnel qui replaçait le Canada à l'heure de ce qu'on appelait « l'esprit des Pères de la Confédération », du moins tel que compris au Québec, dans le respect intégral des exclusivités, des compétences garanties aux provinces par l'article 92 de l'AANB, y compris celui d'un espace fiscal bien délimité et permettant au Québec d'exercer ses pouvoirs. Ce rapport, Duplessis l'avait glissé sous le tapis parce qu'il

contenait, sur d'autres sujets de politique provinciale, notamment l'éducation, des idées qu'il n'aimait pas. Lesage s'empara du rapport et décida qu'il le déposerait à la prochaine conférence fédérale-provinciale comme représentant la position du Québec.

À l'élection de 1960, la donne est donc changée : l'Union nationale, avec Barrette, fait du social ; le Parti libéral, avec Lesage, fait du nationalisme, du « Maîtres chez nous ». Et c'est Lesage qui gagne. Lesage va-t-il vraiment continuer la politique de Duplessis ? En parole, oui ! Mais en acte, il ne sera plus un résistant, mais un contestant seulement. Il dénoncera vigoureusement les empiétements fédéraux à partir des mêmes constantes historiques, [242] mais devant le refus du gouvernement fédéral de reculer, il acceptera l'argent des compensations pour occupation des pouvoirs provinciaux. Il le déclare explicitement. À mon sens, c'était sonner le glas de toute gêne fédérale à empiéter : la mentalité anglo-saxonne sait s'accommoder des protestations verbales qui ne sont pas suivies d'actions probantes.

À l'encontre de cette opinion, on me rappellera le grand succès de Lesage dans le cas du régime des rentes du Québec et de la Caisse de dépôt et placement. Mais on n'a pas dit qu'il le devait à la sagacité de Duplessis. Dans son premier mandat, Duplessis avait autorisé le gouvernement fédéral à amender la Constitution pour lui permettre d'établir son régime de sécurité de la vieillesse, mais il avait exigé que l'amendement comporte la mention que toute loi provinciale ultérieure sur le sujet aurait priorité sur toute loi fédérale, de sorte qu'Ottawa ne pouvait bloquer les intentions de Lesage.

C'est là que, dans le climat d'irrédentisme de l'attitude duplessiste et la mollesse des positions libérales, prit vigueur, une vigueur enfin efficace, le mouvement séparatiste en quelque sorte traditionnel, en sourdine dans toute l'histoire du Québec. Cette résurgence vigoureuse eut toutefois un curieux effet sur les relations fédérales-provinciales : le mouvement souverainiste prit le parti de n'avoir plus rien à voir avec Ottawa, donc de ne plus rien contester ou négocier vu que l'indépendance allait régler tout cela d'office.

Porté au pouvoir, ce mouvement devenu le Parti québécois se retrouva confronté aux tiraillements quotidiens de la situation, mais il en avait perdu le sens identitaire en cours de route et n'en discuta plus guère qu'en terme de pouvoir au sens politique politicienne ou [243]

d'efficacité administrative contre les dédoublements, les chevauchements, etc. Mais surtout, il est résulté de ce changement de ton une perte sensible par la population ordinaire du sens de notre problème identitaire, qu'elle touche plus facilement du doigt dans le cours des effets quotidiens que dans les déclarations de principe, qu'on aurait tort toutefois de croire hors de sa portée.

Le rôle de Duplessis dans la transmission aux générations actuelles du sens de la souveraineté d'un peuple assujetti fût-ce « démocratiquement », à une majorité étrangère à sa culture, ne peut en aucune façon être sous-estimé. C'est par le biais de sa résistance farouche aux empiétements fédéraux et du rappel constant de la signification historique des relations fédérales-provinciales que s'est maintenu dans la population canadienne-française le sentiment d'une différence culturelle qui était peut-être sur le point de se perdre dans une « intégration lucide » au Canada proposée ou pratiquée implicitement par des membres canadiens-français éminents du Parti libéral.

[244]

[245]

Troisième partie :
Le politique et les relations fédérales-provinciales

Chapitre 11

“L'autonomie provinciale et la défense de l'État libéral.”

Jules Duchastel

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Le présent texte s'inspire de notre livre *La Société libérale duplessiste*²⁹⁵ et s'inscrit en continuité avec les interventions de mes collègues Beauchemin et Bourque. On trouvera dans le texte de Bourque un exposé systématique de la thèse centrale du livre. Je ne pourrai cependant éviter d'en rappeler quelques éléments à propos du discours constitutionnel du Québec durant la période duplessiste.

Au départ, je suis tenté de répondre à Ronald Rudin qui, dans un article intitulé « La quête d'une société normale : critique de la réinterprétation de l'histoire du Québec » interpelle l'école révisionniste en histoire qui n'aurait pour but que de restaurer la *normalité* du cas qué-

²⁹⁵ Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, [La Société libérale duplessiste](#), Montréal, Fides, 1994.

bécois dans un contexte international.²⁹⁶ Il faut d'abord préciser que nous ne prétendons pas faire œuvre d'historien, notre démarche étant d'abord sociologique et portant plus précisément sur une analyse du discours politique. Néanmoins, notre travail n'échappe pas au [246] contexte général d'une révision des interprétations historiographiques et sociographiques du Québec duplessiste. Le terme révision ne doit cependant pas être interprété comme un projet idéologique visant la « normalisation » ou la « réhabilitation » du duplessisme, mais comme un travail scientifique, de nature sociologique, proposant une nouvelle interprétation de la société de cette époque²⁹⁷.

Ce qui caractérise notre travail, c'est donc le point de vue analytique qui relève d'une problématique sociologique. Rudin pose le problème dans les termes d'une alternative entre *spécificité* et *normalité* d'un ensemble de traits de la société québécoise. Il reproche aux révisionnistes d'hypertrophier les traits modernistes, susceptibles d'illustrer la *normalité* du Québec, au détriment des traits traditionalistes qui démontreraient, au contraire, la *spécificité* du Québec. Il invite les chercheurs à rétablir un certain équilibre dans une analyse qui ferait place à ces deux dimensions de la société québécoise. De notre point de vue, s'il est vrai qu'il ne faut pas esquiver la *spécificité* du Québec, il faut avant tout comprendre cette *spécificité* dans le contexte plus large de la transformation des sociétés modernes. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas tant de faire la part des caractères plus ou moins normaux du Québec, mais de comprendre la logique de régulation à l'œuvre derrière la manifestation de ces traits.

Avant d'en arriver à l'analyse, je voudrais encore situer notre travail par rapport à une thèse générale qui consiste à réduire le discours constitutionnel duplessiste à une simple défense des institutions traditionnelles ou, pire [247] encore, à une rhétorique vide ainsi que le soutient Yves Vaillancourt²⁹⁸ dans le dernier de ses ouvrages portant sur

²⁹⁶ Ronald Rudin « La quête d'une société normale », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 3, n° 2 (hiver 1995), p. 9-42.

²⁹⁷ Nous expliquons plus longuement ce que nous entendons par une interprétation fondée sur un double processus de construction théorique et empirique de l'objet dans notre réponse aux professeurs Behiels, Brunelle et Rouillard (voir, à la fin de cet ouvrage).

²⁹⁸ Yves Vaillancourt, *L'Évolution des politiques sociales au Québec 1940-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1988.

le développement des politiques sociales au Québec. Comme lui, nous croyons que la période d'après-guerre correspond à un mouvement d'instauration de l'État-providence promu, avant tout, par le gouvernement fédéral. Nous le suivons encore lorsqu'il impute deux mobiles au projet fédéral : au niveau économique, le gouvernement central aurait cherché « de nouvelles manières de dépenser dans le but de continuer à la fois à jouer un rôle clef dans l'économie de l'après-guerre et de contrôler les impôts qui lui avaient été concédés temporairement par les provinces... »²⁹⁹ ; au niveau politique, ce gouvernement aurait tenté de contrer « la montée des luttes sociales et des forces politiques progressistes situées à sa gauche ». ³⁰⁰

L'analyse minutieuse que l'auteur nous propose des diverses étapes de mise en place du projet fédéral est d'un intérêt capital. Par contre, le point de vue analytique qu'il adopte, afin de rendre compte de l'opposition de Duplessis à toute réforme de la sécurité sociale, l'enferme dans une analyse de la *spécificité* du Québec au détriment d'une comparaison généralisée avec les autres provinces. Dans un premier temps, il reconnaît que plusieurs autres provinces canadiennes, particulièrement l'Ontario, se sont opposées au projet fédéral et que le gouvernement Godbout qui précède le retour au pouvoir de Duplessis est, de ce point de vue, loin d'être entièrement « progressiste ». Par la suite, lorsqu'il s'agit de Duplessis, il [248] abandonne cette approche comparative et ne voit plus dans sa politique qu'un ensemble de dérobades et de calembours, « comme s'il n'avait rien à dire de précis sur la stratégie de sécurité sociale avancée par le gouvernement fédéral. »³⁰¹

L'approche de Vaillancourt repose fortement sur l'analyse des intentions stratégiques des acteurs politiques. En effet, il leur prête des intentions ou des stratégies plus ou moins « progressistes ». Le progressisme des libéraux fédéraux est alors expliqué comme réaction aux forces sociales et économiques de gauche qui se sont manifestées à partir de la crise des années 1930. Dans cette perspective analytique, Duplessis ne peut être considéré autrement que comme « non progressiste » et sa défense de l'autonomie du Québec devient un prétexte

²⁹⁹ *Ibid.*, p. 105.

³⁰⁰ *Ibid.*, p. 105.

³⁰¹ *Ibid.*, p. 131.

plus ou moins fallacieux pour s'opposer au progrès social. Si cette lecture nous met sur la piste, elle nous empêche en même temps de prendre au sérieux le discours de Duplessis et de lui conférer un sens plus global dépassant l'ordre des intentions ou des idéologies. En effet, il ne peut être plus clair que Duplessis refuse toute modification de la Constitution qui favoriserait la prise en charge par l'État fédéral du domaine de la sécurité sociale. Cependant, cette défense des pouvoirs dévolus par la Constitution de 1867 ne peut être interprétée comme simple sauvegarde des aspects traditionnels de la société québécoise. Duplessis défend avant tout un modèle libéral de régulation sociale. C'est pourquoi nous avons cherché, dans le discours de Duplessis, la forme de régulation qu'il implique, plutôt que d'y chercher les seuls aspects conservateurs ou soi-disant traditionalistes.

[249]

Quelques indications théoriques et méthodologiques

Je ne reprendrai pas ici une discussion extensive sur la perspective d'analyse du discours politique que nous avons adoptée ³⁰². Il suffit de dire que cette approche entraîne des conséquences aussi bien empiriques que théoriques. D'abord, sur le plan empirique, nous avons déplacé le domaine d'investigation. Contrairement à la tradition d'analyse des idéologies au Québec, nous avons renoncé à l'étude des systèmes ou doctrines idéologiques au profit des représentations présentes dans le discours d'action tel qu'il se déploie, de manière publique et polémique dans les diverses institutions des sphères publique et privée. Pour nous, le discours politique dépasse et englobe, à la fois, les idéologies politiques. Ensuite, sur le plan théorique, notre approche, loin de considérer ce discours comme simple reflet plus ou moins déformé d'une réalité plus concrète, lui accorde un rôle actif dans la pro-

³⁰² On trouvera dans nos deux livres sur Duplessis des développements substantiels sur cette question. Voir Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La Société libérale duplessiste* et Gilles Bourque et Jules Duchastel, *Restons traditionnels et progressifs*, Montréal, Boréal, 1988.

duction de la société.³⁰³ Le discours politique contribue ainsi aux divers processus d'institutionnalisation caractéristiques des sociétés démocratiques modernes. De façon prédominante, il développe la représentation de l'espace, de la communauté, des rapports sociaux et de la relation de l'individu à la société.

Débat fondamental sur les conditions d'organisation et de transformation de la société, le discours politique peut aussi bien se déployer dans la sphère privée que dans [250] la sphère publique. Cependant, dans cet exposé, nous n'avons retenu de ce discours que la question constitutionnelle. La constitution, en tant qu'autorité permettant la mise en place des responsabilités légitimes et définissant les conditions d'accès au pouvoir et de son exercice,³⁰⁴ établit, pour reprendre l'expression de Michel Freitag,³⁰⁵ une « institutionnalisation de la capacité d'institutionnalisation » des sociétés modernes. Les débats constitutionnels deviennent ainsi le lieu privilégié où sont discutées les questions afférentes à la *forme de régime*³⁰⁶ et à la *forme de l'État*³⁰⁷.

Dans les nombreuses analyses des affrontements constitutionnels, l'attention s'est focalisée principalement sur la question de la répartition des pouvoirs (la forme de régime). Cette question demeure toujours fondamentale puisqu'elle détermine les rapports de forces et les capacités stratégiques des acteurs politiques. C'est d'ailleurs autour de ces questions de répartition des pouvoirs que se déploie le plus souvent le discours constitutionnel. Sans négliger cet aspect, nous avons quant à nous plutôt tenté d'être attentifs aux dimensions afférentes à la transformation de la forme de l'État. Je ne développerai pas ici la thèse

³⁰³ Gilles Bourque et Jules Duchastel, « Texte, discours et idéologie(s) », *Revue Belge de philologie et d'histoire*, 73, 1995.

³⁰⁴ Talcott Parsons, *Politics and Social Structure*, New-York, Free Press, 1969.

³⁰⁵ Michel Freitag, *Dialectique et société*, Tome 2 : *Culture, pouvoir, contrôle. Les modes formels de reproduction de la société*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1986.

³⁰⁶ La forme de régime définit l'organisation et la distribution des pouvoirs entre les différents paliers de gouvernements.

³⁰⁷ La forme de l'État définit les modalités particulières de la régulation politique des rapports sociaux.

principale de notre livre ³⁰⁸ selon laquelle, la société duplessiste résiste à la transformation de l'État, de sa [251] forme libérale à sa forme providentialiste. Il suffit de dire que, loin d'être simplement pris au dépourvu (comme le suggère Vaillancourt) et de réclamer un partage inchangé des pouvoirs, le discours constitutionnel duplessiste, défend avec vigueur l'État libéral.

C'est ainsi que nous faisons l'hypothèse que l'hostilité du discours duplessiste au projet centralisateur du fédéral s'explique du fait que le nouveau tracé des frontières entre sphères privée et publique qu'entraîne l'offensive providentialiste du gouvernement fédéral signifie purement et simplement la dissolution de la régulation sociale de type libéral, par laquelle la responsabilité du « domaine social » est confiée aux institutions de la sphère privée. L'étroitesse de la position constitutionnelle duplessiste, reconnaissable au ressassement des grands thèmes de la rhétorique autonomiste et anticentralisatrice (tels que Vaillancourt ³⁰⁹ a pu également les identifier), a sans doute eu pour effet de masquer en partie la portée du débat constitutionnel. Au-delà de la lancinante question du partage des pouvoirs au sein de la fédération canadienne, il faut insister sur un fait : les tonitruantes revendications concernant le respect des prescriptions de 1867 constituent également une politique de résistance au passage de l'État libéral à l'État-providence.

Pour les fins du présent article, nous n'avons retenu que le discours constitutionnel. Nous avons d'abord retenu les discours du fédéral et du Québec prononcés dans le cadre des conférences constitutionnelles durant la période. Nous avons également retenu l'ensemble des énoncés à portée constitutionnelle que comportent les discours du trône, législatif et électoral de la période, c'est-à-dire l'ensemble des passages consacrés à la problématique [252] constitutionnelle dans ces discours. L'analyse qui est proposée repose sur une approche lexicale en contexte. Nous avons examiné des lexiques de mots catégorisés socio-sémantiquement et observé leur usage en contexte (listes de mots concurrents, listes de phrases les contenant). Cette approche est mixte

³⁰⁸ Voir à cet égard, dans ce volume, les textes de Bourque et de Bourque, Duchastel et Beauchemin.

³⁰⁹ Yves Vaillancourt, *L'Évolution des politiques sociales au Québec 1940-1960*.

(descendante/ ascendante), partant à la fois d'hypothèses à tester et d'observations empiriques à expliquer.

Je proposerai ci-après une analyse très schématique des données afin d'illustrer de quelle manière la stratégie discursive du Québec se distingue de celle du gouvernement fédéral, contribuant ainsi à la défense de l'État libéral. Je m'attacherai à démontrer le caractère plausible de l'interprétation « libérale » de ce discours. La présentation qui est faite ici de cette analyse est extrêmement succincte et seule une référence au premier chapitre de *La Société libérale duplessiste* ³¹⁰ peut lui rendre justice.

Quelques propositions d'analyse

Je proposerai quatre hypothèses complémentaires dont l'examen nous conduira progressivement à étayer la thèse du caractère libéral de la société duplessiste. La première hypothèse porte sur les stratégies discursives opposées, adoptées par le fédéral et le Québec, qui visent respectivement à banaliser les réformes proposées ou à les amplifier. La deuxième se concentre sur la stratégie duplessiste qui consiste à se replier sur les éléments de la tradition afin de mieux défendre le pacte constitutionnel initial. C'est là, d'ailleurs, que réside le fondement des écrits qui prêtent à Duplessis des visées purement traditionalistes. La troisième hypothèse postule, au contraire, la prédominance des [253] valeurs modernistes sur les valeurs traditionalistes dans ce même discours. La dernière hypothèse identifie les éléments d'une stratégie de défense d'un État de forme libérale contre les velléités de réformes fédérales.

³¹⁰ Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La Société libérale duplessiste*.

*Les discours du Québec et du fédéral
se déploient dans deux univers sémantiques disjoints*

Nous avons examiné l'utilisation différenciée des mots renvoyant à la question constitutionnelle. Alors que les deux locuteurs utilisent de manière comparable le mot *constitution* (respectivement, Ottawa 106 fois et Québec, 98), Québec utilise davantage le mot *Confédération* (90) qu'Ottawa. Ces stratégies discursives correspondent, dans le cas du fédéral, à la volonté de neutraliser les référents socio-historiques et, dans le cas du Québec, à les mettre en valeur. Le terme *constitution* renvoie, dans le discours, au texte constitutionnel alors que *confédération* rappelle les choix politiques effectués par les Pères de la Confédération eu égard à la répartition des pouvoirs. Le gouvernement fédéral privilégie un discours technique appelant des « modifications » à la Constitution, le discours du Québec interprète ces modifications comme un projet de « centralisation ». Les *modifications* au texte constitutionnel réfèrent aux dimensions fonctionnelle et adaptative de tout texte de loi alors que la *centralisation* qualifie la stratégie politique fédérale.

Il nous incombe, en tant que Canadiens, de trouver le moyen d'apporter les *modifications* qui permettront de maintenir un juste équilibre entre le respect de l'autonomie provinciale et les exigences de l'évolution nationale. ³¹¹

[254]

C'est un fait historique que la *centralisation* se rencontre toujours dans les pays totalitaires et qu'elle constitue une condition sine qua non du so-

³¹¹ Louis Saint-Laurent, *Compte rendu des délibérations*, Conférence fédérale-provinciale au sujet de la constitution, Ottawa, 10-12 janvier 1950 et Québec, 25-28 septembre 1950.

cialisme d'État qui répugne particulièrement, et avec raison, à la province de Québec. ³¹²

Le Québec ne se place donc pas au même diapason que le fédéral en refusant de voir dans la Constitution une simple loi amendable, telle qu'en fait foi cette citation du fédéral :

Que ce soit un pacte ou une loi, il s'agit d'une chose qui exerce ses effets à la manière d'une constitution. ³¹³

Au contraire, Duplessis s'emploiera à caractériser la Confédération ou l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique comme un *pacte sacré* ou un *pacte d'honneur* entre deux *races*.

C'est l'opinion raisonnée et définitive de mon gouvernement que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord constitue un pacte d'honneur entre les deux grandes races canadiennes et qu'il ne peut être modifié sans le consentement unanime des parties contractantes. ³¹⁴

La stratégie constitutionnelle duplessiste semble donc s'établir autour de ce que nous appelons un dispositif notionnel associant les mots *pacte-race-honneur*. À un [255] discours fédéral fonctionnel, il oppose un discours proprement politique, basé sur la nature de la Confédération qui ne saurait être considérée comme simple loi amendable au gré des circonstances. En même temps, le discours manipule des catégories relativement traditionnelles. Le pacte d'honneur entre deux races semble nous replonger dans une époque révolue. Nous aurons à y revenir.

³¹² Maurice Duplessis, *Compte rendu des délibérations*, Conférence fédérale-provinciale au sujet de la constitution, Ottawa, 26-27 avril 1955 et Ottawa, 3-6 octobre 1955.

³¹³ Louis Saint-Laurent, *Compte rendu des délibérations*, Conférence fédérale-provinciale au sujet de la constitution, Ottawa, 10-12 janvier 1950 et Québec, 25-28 septembre 1950.

³¹⁴ Maurice Duplessis, *Compte rendu des délibérations*, Conférence fédérale-provinciale du rétablissement, Ottawa, 29 avril - 3 mai 1946.

Le dispositif de défense du Québec repose sur un usage politique de notions traditionnelles

On a beaucoup dit que Duplessis s'appuyait sur la défense de l'autonomie provinciale. Cette dernière locution ne se retrouve pourtant pas fréquemment dans le discours proprement constitutionnel. On la lira plutôt dans le discours électoral où elle apparaît très souvent. Son évocation récurrente représente la traduction programmatique et militante d'une stratégie constitutionnelle gravitant autour du pacte sacré. L'autonomie du Québec est, en effet, la résultante de ce pacte entre deux races qui ne peut-être amendé sans que le pacte lui-même n'en soit affecté.

La défense de l'autonomie constituant un ressort important de la stratégie duplessiste dans les discours à portée constitutionnelle, nous nous sommes attardés à son étude.³¹⁵ Nous avons observé que la notion *d'autonomie* est autoportante si on la rapporte à l'univers des valeurs. Elle constitue cependant un espace discursif renvoyant à une [256] représentation traditionalo-religieuse de l'existence sociale (elle est, en effet, significativement associée aux mots suivants : héritier, héros, martyrs, sacrifiés, survivance, ancêtres, religion). S'agit-il donc d'une confirmation, s'ajoutant au dispositif pacte-honneur-race, d'un discours entièrement tourné vers la tradition ? Nous ne le croyons pas.

Nous avons examiné, à cet égard, l'utilisation du mot *tradition* dans le discours duplessiste. Nous reviendrons ci-après sur les rapports que ce mot entretient avec le mot *progrès*. Mentionnons seulement que la notion de tradition dans l'orbite de l'autonomie sert à asseoir la référence identitaire canadienne-française en même temps qu'à alimenter l'opposition du Québec aux transformations de la forme de régime.

³¹⁵ Comme nous l'avons indiqué dans la première section nous avons analysé deux sous-corpus, le discours proprement constitutionnel qui comporte peu de références à l'autonomie provinciale et le discours à portée constitutionnelle dans les autres discours gouvernementaux qui, pour leur part, font davantage appel à cette notion.

Nous, de la Province de Québec, estimons que notre droit d'exister au sein de la Confédération, notre droit de vivre suivant nos propres *traditions*, est de la plus haute importance. ³¹⁶

La notion de tradition sert donc à définir la référence identitaire canadienne-française et constitue une arme redoutable, et manifestement anti-providentialiste, puisque le respect des traditions communautaires canadiennes paraît avoir inspiré l'essence même de la Confédération. Les mots race et tradition se trouvent donc utilisés dans le contexte politique de la défense d'une communauté et d'une forme de régulation. Dans le même sens, nos travaux sur le discours constitutionnel canadien ³¹⁷ ont conduit à [257] identifier, avant les années 1940, une double identité politico-ethnique fondée sur l'opposition symétrique de la race canadienne-française et catholique et de la race anglo-saxonne et protestante. Alors que cette représentation du Canada anglais s'effacera progressivement au profit d'une identité de la citoyenneté universaliste au Canada, la représentation politico-ethnique québécoise se perpétuera jusqu'à la fin du régime duplessiste. Ce qui distinguera celle-ci de la représentation canadienne, ce n'est pas tant son caractère plus ou moins politique, mais sa référence à un moment différent de la régulation politique. En effet, le fédéral amorce, dès le début des années 1940, une lente transition vers l'État-providence qui s'accompagne de l'émergence du citoyen comme notion centrale de l'identité canadienne. La défense acharnée de l'État libéral par Duplessis s'appuiera, au contraire, sur l'existence politique d'une communauté définie en termes ethniques.

³¹⁶ Maurice Duplessis, *Compte rendu des délibérations*, Conférence fédérale-provinciale du rétablissement, Ottawa, 29 avril - 3 mai 1946.

³¹⁷ Gilles Bourque et Jules Duchastel (avec la collaboration de Victor Armony), *L'Identité fragmentée. Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*, Montréal, Fides, 1996.

*Les valeurs modernes du discours duplessiste
subsument les valeurs traditionnelles*

Nous avons aussi examiné la relation de la tradition avec les valeurs de la modernité. Comme nous l'avons déjà constaté dans *Restons traditionnels et progressifs*,³¹⁸ la tradition s'accompagne toujours du progrès. Le dispositif progrès-tradition, dans le discours constitutionnel, est fort révélateur en ce qu'il permet de constater que l'espace discursif traditionaliste ne peut fonctionner de façon autonome.

[258]

La tradition n'est pas opposée au progrès.³¹⁹

Les traditions de la province de Québec sont immuables mais elles ne sont pas immobiles.³²⁰

Ce dispositif notionnel subordonne l'idée de tradition, puisque celle-ci ne saurait fonctionner dans le discours duplessiste sans la validation que lui confère son rapport à la notion de progrès. La politisation de la notion de tradition par son association à celle de progrès s'accroît du fait de sa coexistence avec les autres grandes valeurs de la modernité. Ainsi Duplessis fera valoir la profondeur de l'enracinement historique du pacte entre les deux races et se portera à la défense du statu quo constitutionnel, en invoquant les *droits*, les *libertés*, la *justice* et, ultimement, la *démocratie*.

La province de Québec ne demande pas de faveurs, elle réclame simplement *justice* et le *respect* de ses droits et de ses *libertés*.³²¹

³¹⁸ Gilles Bourque et Jules Duchastel, *Restons traditionnels et progressifs*.

³¹⁹ Maurice Duplessis, *Compte rendu des délibérations*, Conférence fédérale-provinciale au sujet de la constitution, Ottawa, 10-12 janvier 1950 et Québec, 25-28 septembre 1950.

³²⁰ *Ibid.*

Nos pères ont opté pour le régime fédératif parce que dans un pays comme le nôtre c'est la seule formule qui soit conciliable avec la *liberté* et la *démocratie*.³²²

Les grandes valeurs de la modernité politique ne peuvent être utilisées dans le cadre d'une stratégie purement formelle, en quelque sorte étrangère à la « pensée [259] profonde » de Maurice Duplessis. L'examen des données montre l'importance et la cohérence du fonctionnement des valeurs modernes dans le discours constitutionnel unioniste. Les droits constitutionnels dont le discours revendique la pleine jouissance mobilisent en effet dans leur entourage un ensemble solidement articulé de valeurs émancipatrices. Outre les notions de *progrès*, de *justice* et de *prospérité*, la réunion des idées de *droit*, de *liberté* et de *respect* forme un dispositif, notionnel émancipateur très serré à partir duquel on revendiquera le statu quo constitutionnel.

Le Québec défend le maintien d'un État de forme libérale devant le projet d'instaurer un État de forme providentialiste

L'analyse de certaines notions utilisées de manière très différente dans le discours fédéral et le discours du Québec montre que les deux discours s'inscrivent dans des conceptions différentes de la modernité. L'idée de *progrès* s'impose comme l'un des opérateurs fondamentaux de la représentation moderne du monde. Du progrès (économique) libéral, individualiste et utilitariste, fondé sur les bienfaits de l'accumulation jusqu'au progrès (social) providentialiste qui découle de l'encadrement de la consommation et des politiques redistributives, cette idée dynamise la société moderne. Alors que le discours duplessiste privilégie le mot progrès lui-même et ses formes dérivées, le fédéral utilise de façon significative plusieurs autres notions (développement, amélioration, expansion, essor). Le discours fédéral préfère le progrès

³²¹ Maurice Duplessis, *Compte rendu des délibérations*, Conférence fédérale-provinciale, 1953.

³²² Maurice Duplessis, *Compte rendu des délibérations*, Conférence fédérale-provinciale au sujet de la constitution, Ottawa, 26-27 avril 1955 et Ottawa, 3-6 octobre 1955.

socialisé, celui qui résulte de l'action concertée visant à étendre à toute la société les bénéfices de l'investissement et à assurer à tous et à toute une sécurité minimale. Obligé de s'opposer à cette nouvelle conception de l'idée [260] de progrès qui s'affirme alors dans la très grande majorité des pays occidentaux, Duplessis fera de grandes déclarations relativement abstraites sur la prospérité suscitée par une coopération respectueuse de l'autonomie provinciale et par la reconnaissance des vertus « progressistes » des traditions. Cette image ne doit cependant pas conduire à conclure qu'il s'agit de nouveau d'une opposition entre modernité et tradition, mais plutôt d'une opposition entre conceptions différentes de la modernité. On trouve en effet dans le corpus une vision libérale qui rattache la prospérité et le bien-être au progrès économique résultant de l'industrialisation.

De même, le discours duplessiste opposera à l'idée de *sécurité* associée au progrès social dans le discours fédéral, la notion de *stabilité* nécessaire au progrès économique. C'est sur la base du contrôle social que le discours politique libéral traitera des rapports entre les groupes sociaux : la nécessité de la collaboration entre les classes, les vertus de l'ordre, l'obligation de justice. La notion de stabilité apparaît ainsi comme une notion centrale du discours libéral.

Nous ne devons pas oublier, quelque nombreuses que soient les propositions relatives à la sécurité sociale, qu'il ne peut y avoir de *sécurité* sociale sans *stabilité*. ³²³

La *sécurité* sociale ne peut se réaliser et ne se réalisera jamais tant que nous ne jouirons pas de la *stabilité*. ³²⁴

La *sécurité* est impossible sans la *stabilité*. ³²⁵

³²³ Maurice Duplessis, *Compte rendu des délibérations*, Conférence fédérale-provinciale au sujet de la constitution, Ottawa, 10-12 janvier 1950 et Québec, 25-28 septembre 1950.

³²⁴ Maurice Duplessis, *Compte-rendu des délibérations*, Conférence fédérale-provinciale du rétablissement, Ottawa, 29 avril - 3 mai 1946.

³²⁵ Voir note 29. [Dans cette édition numérique, cette note 29 réfère à la note ci-haut, no 323. JMT.]

[261]

Mais le caractère libéral du discours duplessiste apparaît encore plus clairement lorsque celui-ci invoque les grandes valeurs modernes que sont la *démocratie*, la *justice* et la *liberté* pour s'opposer aux projets de réforme fédéraux. Ainsi, c'est au nom de la démocratie qu'il se dressera contre la bureaucratisation de la régulation étatique des rapports sociaux.

L'histoire de la *liberté* est l'histoire de la restriction et non de l'accroissement du pouvoir gouvernemental, (repris de Woodrow Wilson par Duplessis). ³²⁶

Nous sommes d'avis que le véritable rôle de l'État, ce n'est pas de se substituer à la Providence et de détruire, par le fait même, l'initiative personnelle et le sens de la *responsabilité individuelle*, qui sont autant de facteurs de *progrès* solide et durable. ³²⁷

Le discours duplessiste de résistance à la *centralisation* qui en appelle au véritable *progrès*, à la *stabilité*, à la *démocratie*, à la *justice* et à la *liberté* s'inspire clairement de l'idéologie libérale. La défense de l'État libéral s'appuie sur une définition traditionnelle de l'identité canadienne-française, mais le rôle important joué par les notions politiques émancipatrices ainsi que la politisation de la référence, aux traditions viennent tempérer le traditionalisme allégué des positions duplessistes.

Conclusion

Notre lecture du discours duplessiste ne vise donc pas la normalisation, pour reprendre les termes de Ronald [262] Rudin, pas plus que sa réhabilitation. À l'opposé de Yves Vaillancourt qui ne voit dans le discours de Duplessis que dérobades, notre analyse tente de repérer le

³²⁶ Maurice Duplessis, *Compte rendu des délibérations*, Conférence fédérale-provinciale au sujet de la constitution, Ottawa, 25-26 novembre 1957.

³²⁷ *Ibid.*

type de régulation qui y est promue. En ce sens, nous avons vu que la stratégie discursive de Duplessis n'a pas pour objet un simple repli sur la tradition, mais essentiellement la défense de la forme libérale de l'État moderne. L'évocation répétée d'un pacte d'honneur entre deux races rappelle les conditions de la formation d'un modèle confédéral plutôt que d'une union législative au Canada. Duplessis doit s'en référer aux traditions culturelles et religieuses pour fonder l'existence d'une des deux races. Cette défense de la tradition se fait essentiellement au nom du progrès. Toutes les valeurs de la modernité sont convoquées dans un discours qui défend avant tout une répartition des pouvoirs et un modèle de régulation qui, favorisent le Québec. La défense de l'autonomie correspond en même temps à la nécessité de maintenir la répartition des pouvoirs telle que définie par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique et à la préservation d'un modèle de régulation qui confie à la sphère privée l'essentiel de la gestion des affaires sociales et de l'éducation. En cela, Duplessis défend, à l'aide d'un vocabulaire moderne, un modèle libéral hostile à toute tentative socialisante de la part de l'État fédéral. Duplessis n'est certainement pas progressiste, mais dans la perspective que nous venons d'évoquer, on peut affirmer qu'il est libéral.

[263]

DUPLESSIS.
Entre la grande noirceur et la société libérale.

Quatrième partie

LES

INTERPRÉTATIONS

[Retour à la table des matières](#)

[264]

[265]

Quatrième partie : Les interprétations

Chapitre 12

**“Duplessis, libéralisme
et société libérale.”**

Gilles Bourque

[Retour à la table des matières](#)

La publication de [La Société libérale duplessiste](#) représente l'aboutissement de travaux que nous avons effectués sur cette période de l'histoire du Québec depuis le début des années 1980 ³²⁸. Dès le départ, nous nous sommes inscrits dans cette mouvance de plus en plus large qui a suscité la remise en question des thèses jusque-là dominantes dans le corpus historiographique et sociographique. À la fin des années 1970, ceux que Ronald Rudin ³²⁹ a appelé les historiens révisionnistes ³³⁰ ont sans doute été les premiers à contester ce point de

³²⁸ En plus de plusieurs articles, on pourra consulter Gilles Bourque et Jules Duchastel, *Restons traditionnels et progressifs. Pour une nouvelle analyse du discours politique. Le cas du régime Duplessis au Québec*, Montréal, Boréal, 1988.

³²⁹ Ronald Rudin, « La quête d'une société normale : critique de la réinterprétation de l'histoire du Québec » *Bulletin d'histoire politique*, vol.3, n° 2 (1995), p. 9-42.

³³⁰ Voir le débat qu'a suscité le texte de Ronald Rudin dans le *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, n° 2 (1996), p. 3-74.

vue qui situait l'accès du Québec à la modernité au moment de la Révolution tranquille.

Cette remise en question s'est jusqu'ici principalement réalisée sur la base d'une histoire sociale et économique et d'une histoire des idées. On a bien montré, d'une part, [266] qu'avant 1960, le Québec était lui aussi traversé par le large processus d'institutionnalisation économique de la modernité, ainsi que par les transformations sociales qui ne manquaient pas d'accompagner le développement du capitalisme ³³¹. La recherche est, d'autre part, devenue beaucoup plus attentive à l'expression et à la promotion de l'idéologie libérale dans les journaux à grand tirage et chez les gens d'affaires, de même qu'à l'affirmation des pratiques culturelles modernes dans les domaines des arts et des sciences ³³².

On peut schématiquement situer nos travaux dans cette dernière perspective, même s'ils se démarquent de ce que, traditionnellement, on a convenu d'appeler l'histoire des idées. Rappelons que nous interrogeons l'histoire dans une perspective sociologique en nous intéressant à la contribution du discours politique dominant à la production de la société québécoise durant la période. Il importe cependant de souligner qu'il n'a jamais été question de simplement poser la dominance de la pensée ou des idées [267] modernes et de déduire de cette dernière l'existence et la prégnance de la modernité. Nous ne croyons pas, en effet, que les débats sur les rapports entre modernité et tradition avancent de façon significative si l'on se contente de la simple

³³¹ Voir entre autres, Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal Express, 1979 ; Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989 ; Brian Young et John A. Dickinson, *A Short History of Québec, A Socio Economic Perspective*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1984.

³³² Voir entre autres, Claude Couture, *Le Mythe de la modernisation du Québec : des années 1930 à la Révolution tranquille*, Montréal, Éditions du Méridien, 1991 ; Léon Dion, *Les Intellectuels et le temps de Duplessis*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1993 ; Marcel Fournier, *L'Entrée dans la modernité : science, culture et société*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1986 ; Yvan Lamonde et Esther Trépanier, *L'Avènement de la modernité culturelle au Québec*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986 ; Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec*, Montréal, Boréal, 1993.

addition des idées modernes qui ont existé avant 1960, addition que l'on opposerait aux autres idées dites traditionnelles.

Nous avons plutôt abordé le discours duplessiste en essayant de comprendre comment il contribuait à l'organisation de la société québécoise. Et c'est précisément parce que nous croyions avoir démontré de façon satisfaisante que ce discours permettait de penser et de défendre une régulation politique de type libéral que nous avons avancé la thèse que le Québec constituait alors une société libérale. Dans une telle perspective, lorsque nous osons parler de la société libérale duplessiste, nous ne soutenons en aucune manière que cette société se présente comme l'incarnation de la pensée libérale conçue comme un idéal-type qui serait construit à partir du corpus des théoriciens du libéralisme. Bien qu'il s'en inspire, principalement sur la question du primat du marché, le discours politique libéral n'a jamais constitué, ici comme ailleurs, une simple retraduction des principes philosophiques du libéralisme. Il s'est plutôt affirmé dans la mouvance d'un processus d'hégémonisation d'une pluralité de discours adverses, très souvent contradictoires, à la faveur de conjonctures sociétales fort différentes durant lesquelles s'opposaient une multiplicité de forces sociales, parmi lesquelles d'ailleurs certaines d'entre elles se situaient sur le plan philosophique à mille lieues du libéralisme.

En d'autres termes, nous ne croyons nullement que la société libérale soit la simple incarnation du libéralisme. Celle-ci se présente tout au contraire comme une société [268] complexe, liant le développement de l'industrialisation au maintien de la ruralité, balisant les progrès de la démocratisation par la défense d'institutions traditionnelles. Nous entendons par le concept de société libérale, une société qui s'organise et se reproduit sur la base d'une régulation politique libérale ou, si l'on préfère, qui prend forme dans le cadre d'un État moderne durant sa phase libérale. On conviendra sans doute assez facilement que l'affirmation et le développement de la modernité résultent d'un triple procès d'institutionnalisation économique, politique et culturel. Mais si l'on cherche à saisir comment le monde moderne s'incarne en une totalité sociale particulière, comment, en d'autres termes, il s'organise en société, c'est sur son rapport à l'État qu'il faudra insister. À ce titre, la société moderne se donne d'abord et avant tout comme une société politique qui se forme et se transforme dans le cadre d'une régulation étatique des rapports sociaux. Nous ne prétendons en aucune

manière que l'État crée toutes les institutions au sein de la société, ni surtout qu'il soit le vecteur unique, voire le plus déterminant des transformations sociales. Nous soutenons cependant que les rapports de forces qui s'affirment, les pouvoirs qui s'instituent et les transformations sociales qui s'effectuent au sein de la société moderne ne prennent significativement forme qu'en autant qu'ils finissent par influencer sur la régulation politique. C'est cette dernière qui, en définitive, traduit les rapports sociaux modernes en rapports sociétaux. L'évolution de la société moderne est, dans une telle perspective, intimement liée aux transformations de l'État.

Voilà pourquoi nous croyons légitime de considérer telle ou telle société comme une société libérale à condition que l'on puisse établir que celle-ci se reproduit [269] sur la base d'une régulation politique de type libéral. C'est dans ce sens précis que nous employons le qualificatif libéral qui renvoie aux caractéristiques particulières de la régulation politique durant cette phase de l'évolution de l'État moderne. Au-delà de leurs divergences, la plupart des auteurs s'entendent pour reconnaître que l'on peut distinguer au moins trois grandes phases ou périodes dans l'histoire de l'État moderne. Dans le cadre de nos recherches sur le discours politique, dont nos travaux sur le duplessisme n'ont d'ailleurs constitué que le premier moment, nous avons retenu les concepts d'État libéral, d'État-providence, et, actuellement, d'État néo-libéral pour rendre compte de ces transformations.

Le discours et la régulation politique

Nous avons tenté de montrer que le discours politique duplessiste témoigne d'une société qui s'organise et se reproduit sur la base d'une régulation libérale des rapports sociaux. Le discours politique dominant a donc constitué notre objet d'analyse. Il importe sans doute de rappeler ici certaines des dimensions d'une approche qui, s'inspirant de la tradition de l'analyse du discours, demeure relativement nouvelle dans le domaine de l'histoire et de la sociologie historique du Québec.

Notre approche se démarque nettement de ce champ d'étude que l'on a appelé l'analyse des idéologies et qui cherche fondamentalement à faire ressortir la cohérence de la pensée de tel auteur ou de tel grou-

pe d'acteurs sociaux. La démarche de la recherche consiste dans ce cas à dévoiler la logique de la pensée d'Etienne Parent, d'une association de gens d'affaires, ou même de l'idéologie dominante durant une période de l'histoire (par exemple, l'idéologie de conservation chez Marcel Rioux ou les traits [270] de la pensée canadienne-française chez Michel Brunet). Or cette approche ne peut être directement transposée dans le domaine de l'analyse du discours politique puisque ce dernier, à moins que nous soyons face à un groupe relativement marginal, ne se présente jamais comme le simple décalque d'une seule et même idéologie. Un discours politique à vocation hégémonique se présentera toujours comme un amalgame de discours adverses, relativement contradictoires puisque la modernité démocratique implique la discussion du pouvoir entre une pluralité de forces sociales, dans un contexte où nul ne peut affirmer détenir la Vérité sur l'organisation des rapports sociaux. Si d'aventure on voulait, par exemple, analyser le discours politique du gouvernement Bourassa de 1985 à 1994, on découvrirait sans doute une concoction de néo-libéralisme, de providentialisme, de nationalisme et de fédéralisme. Or, si l'on cherchait à saisir sa particularité, on aboutirait sans doute au constat que ce discours cherche à penser une régulation politique qui se consacre au démantèlement de l'État-providence.

En ce sens, nous n'avons jamais voulu montrer que le duplessisme était l'incarnation des principes du libéralisme et cela pour l'unique raison que dans aucun pays le discours politique libéral n'a été la simple transposition de l'idéologie libérale. Nous avons cependant soutenu que ce discours, résultat de l'intervention d'une pluralité de forces sociales, avait contribué à la défense et à la reconduction d'une régulation de type libéral, au moment où s'enclenchait le passage à l'État-providence au Canada. La démonstration de cette thèse s'appuie cependant sur une démarche qui peut paraître déroutante à un lecteur habitué à celle qu'emprunte traditionnellement l'histoire des idées politiques.

[271]

Rappelons d'abord que nous avons à remettre en question deux idées reçues sur la période. La première situe l'accès à la modernité en milieu canadien-français au moment de la Révolution tranquille. La seconde, moins formalisée mais néanmoins fort prégnante, présente le régime Duplessis comme une sorte de *cas d'exception* qui se situerait

à la marge sinon à l'extérieur de ce que l'on conçoit généralement comme une pratique politique attendue ou « normale » dans l'État moderne et la démocratie libérale. Voilà pourquoi, la recherche empirique contredisant de telles approches, il nous a fallu construire une « contre-démonstration » centrée sur deux dimensions essentielles et intimement reliées du discours politique que nous avons analysé.

Nous nous sommes d'abord penchés sur les principes d'organisation (ou de structuration) du discours lui-même en nous intéressant à la référence axiologique, c'est-à-dire à l'ensemble des valeurs mises en œuvre et proposées par les locuteurs. Plutôt que d'en demeurer à une simple description des positions des acteurs sur tel ou tel sujet de la vie politique (par exemple, la défense du statut quo constitutionnel ou la promotion du capital américain), nous nous sommes intéressés aux valeurs et à l'éthique sur lesquels s'appuyait le discours pour défendre et promouvoir ses propositions d'action. Une telle approche nous permettait de mieux juger de la fameuse question de la modernité (ou du traditionalisme) puisque nous touchions ainsi aux principes mêmes de l'organisation de la pratique discursive, à sa structure profonde, qui échappent le plus souvent aux locuteurs eux-mêmes. Nous croyons avoir démontré de façon satisfaisante que nous étions face, du moins dans le discours de l'Union nationale, à une référence axiologique intégralement moderne.

[272]

Nous avons d'autre part analysé, en privilégiant aussi bien la référence axiologique que la représentation des rapports sociaux, la nature de la régulation politique proposée par les locuteurs, étant entendu qu'une telle régulation ne peut être mise en œuvre sans qu'elle soit pensée. Cette dernière assertion n'a rien d'un truisme, puisqu'elle vise à rompre avec cette conception antédiluvienne, mais encore très prégnante, de l'idéologie et du discours politique. L'idéologie ne serait finalement que reflet inversé du réel et fausse conscience, alors que le discours politique demeurerait essentiellement tactique, de telle sorte qu'il ne consisterait qu'à mentir³³³. De telles approches sont, selon nous, contre-productives puisqu'elles nous empêchent de nous intéresser à l'essentiel, soit à la façon dont le discours cherche à penser et

³³³ Voir à titre d'exemple, Philippe Breaud, *Le Suffrage universel contre la démocratie*, Paris, Presses universitaires de France, 1980.

donc à produire la régulation politique. Pour me faire mieux comprendre, je prendrai un exemple qui renvoie à la conjoncture politique actuelle. Nous assistons présentement à une remise en question des politiques sociales universelles d'inspiration providentialiste et à la production d'une nouvelle régulation sociale d'orientation particulariste. Or, dans le discours politique, ce processus de transformation est lié, au niveau de la référence axiologique, à l'abandon de plus en plus évident des grandes notions de solidarité, de progrès social et de justice sociale et à leur remplacement par de nouvelles valeurs comme celles de l'équité et de la compassion. En somme, l'équité et la compassion permettent de penser et contribue à l'affirmation d'une nouvelle régulation.

C'est sur la base d'une telle approche que nous avons soutenu et, croyons-nous, démontré de façon satisfaisante, [273] que le discours duplessiste était non seulement moderne, mais aussi, que tout réactionnaire qu'il fût dans la conjoncture, il avait permis de défendre une régulation politique caractéristique de l'État moderne dans sa forme libérale.

Comparaison et particularité

Si nous avons pu établir que le duplessisme a mis en œuvre une régulation politique de type libéral, nous n'avons pu situer celui-ci dans le large spectre des pays, où cette politique fut adoptée. La référence à la conjoncture canadienne nous permettait de faire ressortir le caractère parfaitement réactionnaire de cette volonté de reconduction d'une régulation libérale à l'heure du passage à l'État-providence. L'absence de données empiriques ne nous autorisait cependant pas à comparer la régulation duplessiste avec d'autres régulations d'inspiration libérale qui continuaient d'avoir cours dans d'autres provinces canadiennes, États américains ou régions des États européens. Il s'agit là d'un vaste chantier, qui demeure à ouvrir dans la même perspective qu'Esping-Andersen a pu distinguer trois grands types d'État-providence. Encore que l'auteur ne se soit pas penché sur la dimension régionale du pro-

blème comme l'exigerait le duplessisme dans le cas de l'État libéral ³³⁴.

Notre approche en est-elle pour autant complètement dépourvue de toute perspective comparative ? On ne saurait répondre de façon affirmative qu'en restreignant singulièrement l'univers de la perspective comparative dans le domaine des sciences humaines. La comparaison empirique d'une multiplicité d'expériences historiques [274] représente certes la voie royale de l'approche comparative. Il n'en reste pas moins que l'étude approfondie d'une seule conjoncture, rendue parfois nécessaire par l'absence d'études systématiques sur certaines dimensions de la réalité historique analysée, n'implique nullement le deuil de tout regard comparatif. Ainsi, notre analyse du duplessisme nous a imposé un aller-retour constant entre les résultats empiriques qui nous permettaient de comprendre la nature de la régulation politique soutenue par le régime et la logique d'une régulation libérale type que nous pouvions dégager d'une multiplicité de travaux qui portaient sur d'autres pays ³³⁵. Une telle approche nous permettait ainsi d'établir que nous étions bien face à une logique d'inspiration libérale, à défaut de pouvoir envisager pleinement la question de sa particularité, ce qui reste à faire.

Encore ici, cependant, ni notre approche, ni la nature de nos données empiriques ne nous empêchaient d'ouvrir la question de la particularité de la régulation duplessiste et de la société québécoise durant la période. Le rapport entre la sphère publique et la sphère privée, la distribution des pouvoirs au sein du régime fédéral canadien, la question nationale canadienne-française, voilà autant de données, auxquelles se référait d'ailleurs régulièrement le discours lui-même, qui permettaient de faire ressortir certaines des particularités de la société libérale duplessiste.

Nous avons dans ce sens été amenés à proposer la thèse que le discours et la régulation duplessistes permettaient que s'organise une société libérale particulière, c'est-à-dire une société périphérique (régionale et [275] culturellement distincte) qui se reproduisait sur la base

³³⁴ Costa Esping-Andersen, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

³³⁵ Voir parmi bien d'autres les travaux de Georges Burdeau, Jacques Donzelot, François Ewald, Jürgen Habermas, et Pierre Rosanvallon.

d'un État (provincial) centralisé. C'est en analysant la contribution de l'Église catholique au discours politique dominant durant la période que nous avons principalement abordé la question de la particularité de la société québécoise. Nous avons montré que le discours religieux sur les rapports sociaux, qui porte clairement les traces de la place qu'occupe l'Église dans la sphère privée, contribue à la promotion et à la défense d'une régulation politique de type libéral. Les évêques catholiques formulent, en effet, un discours à dominante morale et disciplinaire que vient soutenir une éthique libérale déficiente. Nous avons de plus insisté sur le fait que, ce faisant, ils introduisent dans le discours politique un point de vue créativiste qui entre en contradiction avec la représentation moderne du monde.

Nous sommes ici face à l'épineux problème du rapport entre l'Église et l'État qui a fait couler beaucoup d'encre dans l'historiographie et la sociographie québécoises. L'Église dominait-elle l'État durant cette période de l'histoire du Québec ? L'Église catholique constituait-elle l'institution principale d'une société traditionnelle canadienne-française, représentant à ce titre une enclave au sein de la société moderne canadienne-anglaise ?

Nous avons soutenu dans notre ouvrage que cette perspective, qui a conduit à magnifier l'omnipotence de l'Église catholique dans l'histoire du Québec et à considérer la communauté canadienne-française comme une société paysanne ou traditionnelle, avait complètement épuisé ses potentialités heuristiques. Nous croyons qu'une telle approche bloque dorénavant la compréhension de l'histoire du Québec de 1840 à 1960. Du point de vue de la sociologie politique, nous avons proposé une autre piste [276] qui s'inscrit dans la démarche du nouveau historiographique que j'ai évoqué au début de cet article. Plutôt que de rechercher l'explication de la particularité de la société québécoise durant cette période *à la marge* ou *en deçà* de la dynamique de la modernité, il nous semble plus prometteur de chercher à comprendre celle-ci au cœur même de la logique des rapports entre les institutions qu'impliquait la régulation politique libérale. C'est, croyons-nous, en se référant à la complexité constitutive de la société libérale que l'on peut le mieux rendre compte de la particularité québécoise.

La complexité des sociétés libérales

Puisqu'il me faut être bref, je n'insisterai que sur deux des dimensions principales de la société libérale qui permettent de faire ressortir la complexité de ce type de société.

Toutes les sociétés libérales sont d'abord institutionnellement duales et, plus encore, elles ne peuvent se reproduire que sur la base de la reproduction de cette dualité. Sur le plan économique, il s'agit de sociétés en voie d'industrialisation, au sein desquelles la ruralité tient une place importante. Comme les économistes de l'école de la régulation l'ont bien montré, la famille élargie de nature agricole joue un rôle significatif dans la régulation économique. Elle permet, en effet, de fournir un appoint de consommation non capitaliste dans le cadre d'un régime d'accumulation qui implique le maintien de salaires très bas, souvent inférieurs au coût de la reproduction de la force de travail. De plus, sur le plan de la régulation sociale, la société libérale confie à des institutions de la sphère privée l'essentiel de la gestion des problèmes sociaux. Partout la famille élargie et les Églises [277] (institutions qui conservaient des traits pré-modernes) ont donc, à partir de la sphère privée, joué un rôle important dans la régulation.

De ce point de vue, le fait que la ruralité et la famille élargie soient plus importante au Québec ou en milieu canadien-français, ou encore que l'Église catholique tienne dans la régulation sociale une place plus importante qu'ailleurs en Amérique du Nord, ne permettent nullement d'affirmer que nous sommes face à une société traditionnelle. Ces faits conduisent plutôt à faire ressortir que la dualité institutionnelle caractéristique de la société libérale prend au Québec une coloration particulière.

Deuxième dimension, la société libérale se constitue sur la base d'un étalement spatial et national différencié et inégal. On sait, d'une part, que le développement de l'industrialisation dans ces sociétés a favorisé, sans que la politique économique cherche à la contrer, l'inégalité économique régionale. La plupart d'entre elles, d'autre part, ont été des sociétés plurinationales (refusant le plus souvent de se reconnaître à ce titre) qui se sont caractérisées par la spatialisation et l'iné-

galité des rapports entre les communautés nationales (le Canada, la France, le Royaume-Uni, etc.). On retrouve ici deux des traits du Québec des années 1950. Cette région où se concentre une minorité nationale n'est pas sous-développée, mais moins développée que l'Ontario, centre économique du Canada. D'importantes décisions comme celle du parachèvement de la canalisation du Saint-Laurent ont d'ailleurs, durant la période, favorisé le déclin relatif de l'économie québécoise.

Les deux caractéristiques de la société libérale que je viens d'évoquer permettent de mieux saisir la spécificité du Québec duplessiste. Nous contestons d'abord que l'on [278] puisse comprendre cette particularité comme le résultat d'un rapport entre une société moderne et une société traditionnelle, entre une société canadienne-anglaise empreinte de modernité et une société canadienne-française toute dominée par le traditionalisme. C'est précisément la thèse que défendaient les sociologues qui s'inspiraient de la théorie de la « folk society » et qui, aujourd'hui, présentent le Québec d'avant 1960 comme une société traditionnelle. Nous soutenons qu'il s'agit là, en dernière analyse, d'une approche ethnociste et étroitement culturaliste. Cette approche postule, en effet, que l'ethnicité (ou la nationalité) et la culture, peuvent expliquer l'institutionnalisation d'une société, à elles seules et sur leur propre base. Une telle démarche qui sépare en quelque sorte le Québec en deux sociétés, l'une moderne, l'autre traditionnelle, apparaît comme une retraduction de l'ethnisme qui caractérisait naguère les deux nationalismes canadiens et qui opposait la race canadienne-anglaise et protestante à la race canadienne-française et catholique ³³⁶. Ce type de démarche finit par oblitérer le caractère pluriculturel de la société québécoise durant la période. Mais plus encore, en campant les acteurs sociaux en deux espaces retranchés, celui de la modernité et l'autre du traditionalisme, cette perspective empêche de saisir que les grands procès d'institutionnalisation de la modernité traversent et transgressent les barrières ethniques et nationales.

Voilà pourquoi nous avons préféré utiliser le concept de société québécoise, même pour cette période. Il permet d'éviter que l'analyse ne soit entièrement dominée par la question nationale, en même temps

³³⁶ Voir à ce propos Gilles Bourque et Jules Duchastel, *L'Identité fragmentée*, Montréal, Fides, 1996.

qu'il assure que l'on [279] s'en rapporte aux larges procès économique, politique et culturel qui ne manquent pas de façonner cette société, bien au-delà de ses rapports ethniques et nationaux.

Notre prospective, ai-je soutenu, n'en permet pas moins de contribuer à la compréhension de la particularité de cette société, si du moins l'on veut bien tenir compte de la complexité de toute société libérale. Nous avons à ce titre avancé qu'il s'agissait d'une société libérale périphérique. Le qualificatif peut être employé en plusieurs sens. Il s'agit d'une société régionale qui continue à être contrôlée politiquement par des notables s'acharnant à la défense d'une régulation libérale à l'heure du passage à l'État-providence. Périphérique, elle l'est aussi parce que s'y, concentre une minorité nationale et donc une culture politique dominée dans l'ensemble du Canada.

Nous avons enfin soutenu que cette société se reproduisait sur la base d'un État (provincial) libéral cléricalisé. N'y aurait-il pas là, en bout de piste, contradiction dans les termes ? Une société moderne et libérale ne serait-elle pas par définition une société sécularisée ? On oublie trop souvent que la sécularisation demeure un processus qui s'est réalisé fort inégalement dans les sociétés libérales, surtout si l'on envisage la question en se référant à l'histoire de son déploiement sur une base régionale et, à fortiori, en pays catholique. Le fait que des membres du clergé tiennent une place importante dans la sphère privée ne remet pas fondamentalement en question les principes de la régulation politique libérale, puisque cette dernière s'appuie précisément sur une séparation stricte entre les institutions de la sphère privée et de la sphère publique. Bien sûr, la plus ou moins grande cléricalisation de la régulation, ou en d'autres termes l'importance relative des clercs, permet de distinguer les sociétés libérales les unes [280] des autres et de mesurer la progression relative des processus de démocratisation et de sécularisation qu'impulsent nécessairement les institutions politiques dans l'État libéral. Mais le seul fait que l'Église catholique tienne une place importante dans la régulation ne saurait suffire à contester la thèse que nous sommes face à une société libérale.

La cléricalisation de la régulation politique libérale témoigne bien davantage du caractère périphérique de la société québécoise durant la période. Elle résulte de l'histoire particulière d'une minorité nationale au sein de laquelle l'Église catholique, institution fortement centrali-

sée, et la petite-bourgeoisie traditionnelle ont pu, en l'absence d'une classe d'affaires autochtone pleinement dynamique, tenir une place beaucoup plus importante qu'en bien d'autres lieux dans la reproduction politique des rapports sociaux. Or ces clercs, religieux et laïcs, ont tellement été, partie prenante de la reproduction de l'État libéral au Canada depuis 1867 qu'ils lutteront avec acharnement durant les années 1940 et 1950 contre le passage à l'État-providence.

Conclusion

J'aimerais rappeler en terminant que les thèses que nous proposons dans [La Société libérale duplessiste](#), et je dirais même le choix du regard que nous portons sur cette période, sont intimement informées par l'histoire de la sociologie québécoise. Nos résultats empiriques contredisant la doxa sociologique habituelle, il nous a fallu revenir sur de vieux débats, ceux de la « folk society », qui ont contribué de façon significative à la naissance et à l'institutionnalisation de la discipline durant les années 1940 et 1950. Or curieusement, aussi bien le débat que les [281] problèmes difficiles qu'il soulevait ont été laissés en plan au profit d'un déplacement vers d'autres enjeux, principalement celui de la question nationale redéfinie dans les termes des années 1960 et 1970 ³³⁷. Nous avons donc à nous demander si le discours duplessiste pouvait être considéré comme un discours politique dominant au sein d'une société paysanne (ou traditionnelle) ethniquement différenciée. Les résultats de nos recherches empiriques nous ont imposé de répondre par la négative et de proposer une autre approche.

Il semble, cependant, que plusieurs ne retiennent que le premier moment de notre démarche, qui consiste à affirmer que le Québec des années 1950 est une société moderne qui se reproduit sur la base d'une régulation politique de type libéral. Ces lecteurs oublient trop facilement le deuxième moment de notre démonstration, qui insiste fortement sur le caractère périphérique de cette société libérale.

³³⁷ Gilles Bourque, « [Société traditionnelle, société politique et sociologie québécoise](#) », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 20, 1993.

À ce titre, le « cas » du Québec relève de la question du régionalisme dans la société libérale. C'est dans les régions de pays comme la France, les États-Unis et le Canada que s'exacerbent les contradictions issues de la dualité constitutive de la société libérale que j'ai évoquée plus haut. Pluralité, cléricalisme catholique ou rigorisme protestant, institutions pré-modernes, minorités nationales s'y concentrent très souvent de telle sorte que l'on perd de vue que la région et la société régionale n'en participent pas moins aux instances de la modernité.

[282]

[283]

Quatrième partie : Les interprétations

Chapitre 13

“Le duplessisme: substrat social d'une alliance politique de classe.”

Gérard Boismenu

[Retour à la table des matières](#)

La compréhension des sociétés, surtout en perspective historique, passe souvent par l'appréhension des événements politiques et des formes de gouvernement. L'interprétation du Québec de l'après-guerre en est certainement une illustration. Le duplessisme fait référence à une époque de grandes transformations sociales et économiques, mais aussi politiques ; cependant, on en a gardé une image d'immobilisme combiné à une oppression politique, image qui témoignerait d'un certain exceptionnalisme québécois. La « grande noirceur », expression évocatrice désignant le duplessisme, fait écran à une saisie soucieuse de la complexité paradoxale de la période et pave la voie à une interprétation « instantanéiste » de la Révolution tranquille.

Il y a une quinzaine d'années, lorsque paraissait mon étude sur la période, ³³⁸ le constat pouvait être le même. Pourtant d'autres travaux sont venus s'ajouter ³³⁹ avec le [284] souci de présenter une meilleure

³³⁸ Gérard Boismenu, *Le Duplessisme*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1981.

³³⁹ Gilles Bourque et Jules Duchastel, *Restons traditionnels et progressifs*, Montréal, Boréal, 1988 ; Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beau-

connaissance des dynamiques socio-politiques et d'ouvrir des perspectives à la fois plus nuancées sur les transformations à l'œuvre et plus attentives à situer la réalité québécoise dans une mouvance sociale et politique contemporaine. Mais il semble que le sens commun savant veuille se cramponner à l'image réductrice d'une société repliée sur elle-même sous la férule d'un chef autoritaire et nationaliste un peu comme si, par un mouvement fatal, les traces laissées par les études hétérodoxes sur les plages du savoir historique devaient être balayées par les marées inlassables des fausses évidences et des jugements de valeurs sommaires.

Rétrospectivement, cette situation n'est pas sans rappeler la lecture réductrice que la Renaissance a imposée du Moyen-Âge ; en ce sens, tout se passe comme si la Révolution tranquille avait dû jaillir des ténèbres pour briller davantage. Pour poursuivre cette analogie, il est intéressant de rappeler que Régine Pernoud dans sa préface au roman *La Chambre des dames*³⁴⁰ soulignait que le Moyen-Âge avait été associé à un « Âge des ténèbres » et que cette « légende [avait été] soigneusement entretenue par l'enseignement à tous les degrés, de l'école primaire à l'Université ». Le duplessisme n'est certes pas le Moyen-Âge, mais le ravalement historique dont il est l'objet n'est pas sans similitudes.

Ces remarques ne visent pas à émousser l'étude critique de l'après-guerre québécois et encore moins à justifier quelque tentation pour le panégyrique, mais d'abord et surtout à souligner que la période constitue un champ d'étude qui mérite un traitement comparable à tout autre, pour d'autres époques et d'autres sociétés. [285] Ainsi, il importe de poser les paramètres d'une étude rigoureuse et circonstanciée de la période, qui puise dans une démarche et une conceptualisation généralisable en sociologie politique. La société québécoise est spécifique comme l'est toute société ; tout autant, elle s'inscrit dans les tendances ou les mouvements qui la débordent, et participe à l'évolution d'en-

chemin, *La Société libérale duplessiste*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994 ; Anne Legaré et Nicole Morf, *La Société distincte de l'État*, Montréal, Hurtubise HMH, 1989 ; Léon Dion, *Québec 1945-2000, tome II : Les Intellectuels et le temps de Duplessis*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1993.

³⁴⁰ Régine Pernoud, « Préface » dans Jeanne Bourin, *La Chambre des dames*, Paris, La table ronde, 1981, p. 7-8.

semble de sociétés similaires. C'est cette dualité de la spécificité et de la participation à l'universel, présente dans l'étude de toute société, qu'il faut révéler.

Le paradoxe de l'ère duplessiste

De prime abord, en considérant la période duplessiste, l'observateur est frappé par un paradoxe : alors que, d'un côté, on connaît une grande stabilité sur la scène politique (réélections, opposition muselée) et une constance gouvernementale (composition du gouvernement, politiques publiques), de l'autre côté, on observe de profondes transformations qui traversent la société et s'inscrivent dans un modèle de développement qui s'impose dans les sociétés occidentales. Ce paradoxe peut être abordé et creusé de diverses façons. L'angle d'attaque peut changer et révéler des dimensions complémentaires : ce peut être le discours politique, les mouvements sociaux, les formes institutionnelles de régulation, etc.

Pour ma part, il m'est apparu essentiel de bien saisir les caractéristiques de la vie politique québécoise au cours de la période, mais en les mettant en perspective sous deux éclairages différents. D'abord, les caractéristiques de la vie politique ont été confrontées à la politique mise en œuvre par le gouvernement Duplessis en matière économique, afin de bien cerner les intérêts représentés par ce gouvernement tout en tenant compte de la [286] transformation des rapports sociaux. Ensuite, ces caractéristiques ont été situées dans les transformations et les dynamiques sociales au Québec et dans l'ensemble canadien, ainsi que dans les conditions d'exercice du pouvoir des classes dominantes au Canada, conditions qui sont façonnées par le régime fédératif et la différenciation de l'espace social au Canada.

Il va de soi que ce découpage impose ses limites, et que les conclusions tirées et l'interprétation proposée ne peuvent prétendre épuiser le sujet et proposer une lecture suffisante de la période. Toutefois, elles permettent une connaissance indispensable pour suggérer une interprétation du régime Duplessis, de son assise sociale, de ses rigidités et de ses faiblesses. Cette approche, tout en n'étant pas exclusive, a le mérite de s'interroger sur le substrat social du duplessisme ; sans les

ignorer, cette approche va au-delà des particularités des pratiques électorales, politiciennes ou anecdotiques que l'on a spontanément à l'esprit lorsque l'on parle de cette période.

Alliances politiques et rapports de pouvoir au Canada

Le duplessisme est compris comme une forme d'exercice du pouvoir qui est enracinée dans les rapports multidimensionnels de l'espace social québécois, mais comme une forme particulière qui s'inscrit dans l'organisation des rapports de pouvoir au Canada. Développons ces deux aspects.

Le duplessisme incarne une alliance politique spécifique qu'il convient de bien cerner à partir de sa pratique objective, ce qui est fait en retenant le grand secteur de la politique économique. Les arbitrages entre les intérêts des classes ou fractions sociales qui président à l'élaboration de la politique économique témoignent d'une forme [287] particulière d'alliance politique. Par là, il est possible de comprendre les conditions sociales qui supportent la constitution d'une telle alliance politique et qui assurent, pour un temps, une certaine stabilité à l'édifice politique du duplessisme. Par ailleurs, l'alliance duplessiste constitue un élément actif dans les luttes de tendances au sein de la bourgeoisie concernant les formes d'exercice du pouvoir et dans l'évolution de la configuration des couches et fractions dominantes au Canada. En somme, le gouvernement du Québec, partie prenante d'un régime fédératif, s'insère dans une organisation complexe et enchevêtrée d'exercice du pouvoir politique et, de ce fait, participe aux transformations chaotiques et contradictoires des rapports de pouvoir et des orientations qui s'imposent comme choix stratégiques.

Ces dernières remarques demandent quelques développements dans la mesure où elles supposent certaines propositions analytiques qui sont loin d'être assimilées dans les travaux de recherche portant notamment sur le Québec. Là-dessus, il faut rappeler qu'un certain nombre de chercheurs, isolément et à la faveur de travaux systématiques sur le Québec et le Canada, en sont venus à la fin des années

1970 à s'interroger sur les, a priori de la sociologie et de l'histoire du Québec.

Le postulat implicite dans la plupart des études sur le Québec, voulant que l'on puisse traiter de sa réalité comme s'il s'agissait d'une société et d'un État sinon indépendant, du moins autonome par rapport à l'ensemble canadien, a été pointé du doigt dans la mesure où il était porteur d'une grande confusion sur les conditions d'existence de cette société et provoquait un centrage sur un exceptionnalisme québécois, surfait parce que mal défini. Pour des auteurs aussi bien francophones [288] qu'anglophones, mais arrivés à des conclusions souvent aux antipodes, la question nationale servait d'alibi pour opérer un découpage qui ne tenait pas compte de l'insertion historique de l'espace social québécois dans l'ensemble canadien, tant pour ce qui est de la physiologie des rapports socio-économiques que de la configuration des rapports de pouvoir médiatisée par le régime fédératif.

Cette lecture critique des travaux, à laquelle je participais, mais qui était aussi celle de Gilles Bourque, Jules Duchastel, Lizette Jalbert et Daniel Salée, a été condensée, au début des années 1980, dans un petit ouvrage ³⁴¹ qui voulait ouvrir une discussion sur nos cadres analytiques. La réaction fut étonnante. Elle brillait par son absence apparente, mais révélait surtout une indifférence dédaigneuse pour le problème posé. De quelque sensibilité théorique que l'on eût été, on semble avoir voulu éviter l'inconfort intellectuel découlant de la remise en cause de certitudes implicites, en n'engageant pas le débat. Par contre, de façon toute autre, on a pu nous opposer un rejet épidermique pour des motifs politiques et formulés sous le mode du procès d'intention. Notre réflexion devait en effet être le symptôme de la décadence d'intellectuels ayant mal encaissé la défaite référendaire du 20 mai 1980. Pour peu que l'on connaisse les auteurs du livre, cette attaque apparaissait fantaisiste, mais elle avait le « mérite » d'esquiver les véritables questions posées.

Pourquoi revenir sur cet épisode lointain ? Tout simplement parce que la réflexion sur les conditions de saisie sociologique et historique de la réalité québécoise en est [289] encore au même point, d'où l'im-

³⁴¹ Gilles Bourque, Jules Duchastel, Lizette Jalbert et Daniel Salée, *Espace régional et nation. Pour un nouveau débat sur le Québec*, Montréal, Boréal, 1983.

portance de revenir brièvement sur la question pour proposer une interprétation du duplessisme comme alliance politique particulière qui participe aux rapports de pouvoir politique au Canada. Pour ce faire, il faut rejeter l'idée explicite ou implicite selon laquelle le Québec et le Canada sont, au plan analytique, deux structures dissociables et même indépendantes.

Différenciation de l'espace social et régime fédératif

Le Canada est un espace, constitué historiquement avec l'épanouissement de l'État moderne, qui, contradictoirement, se développe et approfondit son unité en reproduisant des espaces régionaux qui ne s'uniformisent pas. L'unité de l'espace canadien se réalise à travers les multiples contradictions sociales, économiques, politiques et idéologiques, si bien qu'elle est toujours compromise. Cette unité passe notamment par la spécification accrue des espaces régionaux, l'accroissement des inégalités, les luttes au sein de l'État, l'oppression nationale et la résistance qu'elle suscite, par des régionalismes idéologiques et par le nationalisme québécois. On peut considérer que l'unité de l'espace canadien n'existe que par et dans la spécificité de sa matérialisation dans les espaces régionaux.

L'organisation du pouvoir politique, qui prend la forme de l'État fédératif, conditionne la constitution de l'espace social dans la mesure où il définit concrètement à la fois l'unité de l'espace canadien et la différenciation d'espaces régionaux, d'autant qu'historiquement le niveau provincial de l'État est venu tantôt consacrer les caractéristiques du développement économique des régions, tantôt prononcer la spécificité de l'articulation des rapports sociaux. Si bien qu'à grands traits, les espaces [290] régionaux peuvent être désignés comme des espaces provinciaux.

Le régime fédératif appelle aussi des considérations sur la dynamique politique et l'exercice du pouvoir. Le pouvoir politique des couches et fractions de la bourgeoisie a trouvé historiquement sa forme d'existence dans ce régime et, en termes généraux, l'ensemble des composantes de l'État fonctionnent dans le sens du développement de

ce pouvoir. Mais la relation est loin d'être linéaire ou immédiate. En particulier, le régime fédératif de l'État canadien fournit des « lieux » différents qui conditionnent et modèlent - par l'histoire des forces politiques en présence et les enjeux qui s'imposent sur chacune des scènes politiques - la matérialisation du pouvoir politique. Chacune des scènes politiques correspond, en effet, à un espace plus ou moins limité, et dès lors à une spécification des luttes sociales, à une expression politique de cette lutte et à une histoire politique particulière.

Le niveau central de l'État et les dix composantes du niveau provincial incarnent conjoncturellement, avec des particularismes, des types d'alliance politique qui, en cascade, constituent la structure effective de l'alliance dominante pour l'ensemble du Canada. Ces types d'alliance politique sont conditionnés par les rapports au sein de la bourgeoisie, tels qu'ils s'actualisent dans les différents espaces, par les rapports que celle-ci entretient avec d'autres fractions dominantes ou avec des classes-appui, par l'identification de cette ou de ces fractions ou classes, par l'importance respective des forces politiques, et par l'histoire des partis, des institutions à vocation politique et, plus largement, des scènes politiques. C'est ainsi que les dix composantes du niveau provincial de l'État et le niveau central incarnent, à leur façon, des types [291] d'alliance politique qui ne sont pas étrangers ni fondamentalement opposés, mais qui, en exprimant des modes particuliers d'exercice du pouvoir et des stratégies politiques de domination, s'inscrivent dans les luttes d'influence, de tendances, d'hégémonie entre les couches et fractions dominantes.

Ajoutons que le niveau provincial de l'État au Québec, qui découpe l'espace de la communauté nationale québécoise, se présente comme le niveau de représentation des « intérêts nationaux » et comme structure étatique capitale pour la reproduction ou la destinée de cette communauté. Partie d'une structure étatique, qui a historiquement été le témoin d'une oppression nationale institutionnalisée et policée, le niveau provincial du Québec a été une composante du compromis politique qui a permis la création de l'État canadien, mais, en même temps, a constitué un facteur de résistance, voire de dislocation du processus d'affirmation du leadership du niveau central de l'État comme incarnation de l'État et du peuple canadiens. La question nationale, qui s'exprime à l'intérieur du régime fédératif par une insistance sur le maintien intégral des compétences constitutionnelles provin-

ciales, se combine, il faut le souligner, aux autres aspects qui fondent les contradictions internes de l'État fédératif canadien et s'affirment, notamment, par une question régionale plus ou moins exacerbée selon les endroits et les époques.

Arbitrages de la politique économique duplessiste

Partant de ces considérations, l'étude attentive de la politique économique, qui ne peut être reprise ici de façon détaillée, permet de dégager la hiérarchisation des intérêts qu'elle sert. Cette politique économique suit une logique libérale ferme amenant le gouvernement Duplessis à [292] s'opposer explicitement à la politique d'inspiration keynésienne qui a cours au gouvernement fédéral, en particulier. Si bien que l'appareil d'État québécois restreint son intervention de nature économique, tout en appuyant et favorisant le développement industriel, en réunissant les conditions matérielles et sociales requises. C'est ainsi que le gouvernement Duplessis cherchera à maximiser les investissements en recourant aux entreprises étrangères et à stimuler l'exploitation des richesses naturelles par des concessions territoriales en contrepartie de faibles exigences. L'anti-interventionnisme d'État est un parti pris durable au cours de l'après-guerre, car, au plan des principes, l'intervention publique, est identifiée à la cause des problèmes économiques et à la menace des libertés. Le gouvernement ne peut qu'accompagner une croissance qui est l'initiative de l'entreprise privée et s'élever contre les facteurs qui gêneraient cette initiative, tels que le développement du mouvement syndical et la hausse du coût salarial.

Cette politique libérale appuie ouvertement les intérêts de la grande entreprise, car le gouvernement considère que c'est elle qui induirait une croissance des entreprises moyennes ou locales. Ces dernières devraient bénéficier des retombées des projets initiés par les grandes entreprises, et le gouvernement tente, dans des négociations occultes, d'infléchir le comportement des grandes entreprises à cet égard. Le gouvernement veille également à entretenir, de façon discriminante et

partisane, le développement des entreprises locales qui participent au marché public.

Malgré que l'exploitation des matières premières et le front du travail soient propulsés à l'avant de l'actualité, c'est le développement industriel qui est au cœur de la [293] politique duplessiste. Il faut saisir en effet que c'est dans le cadre de cette politique industrielle que la politique des richesses naturelles et la politique ouvrière tiennent une place majeure. Si l'approvisionnement en matières premières à des coûts réduits est réputé favoriser à la croissance industrielle et la supporter, la recherche d'une classe de travailleurs collaborationnistes et dociles, la neutralisation du mouvement syndical et l'affaiblissement de la norme salariale constituent pour le gouvernement Duplessis des composantes essentielles de valorisation du capital. D'où une politique résolument antisindicaliste et anticommuniste (qui procède par amalgame) qui privilégie l'opposition frontale, plutôt que le compromis basé sur certaines concessions, notamment sur les questions sociales.

Les politiques sociales, ³⁴² qui reposent largement sur la charité publique orchestrée par les institutions religieuses et les associations caritatives, sont nettement réfractaires à la perspective d'une sécurité sociale associée à l'État-providence. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, le libéralisme traditionnel sévit, si bien que les quelques mesures existantes sont traversées par les logiques du paternalisme et du favoritisme partisan, et sont le corollaire de la préservation de la mainmise de l'Église catholique sur les institutions sociales, charitables et d'éducation.

L'ensemble de l'intervention publique, qui passe par des immobilisations, par la voirie, par des équipements collectifs, dans le domaine de l'éducation ou de la santé, par exemple, s'inscrit dans une politique libérale. L'intervention publique répond d'abord aux préoccupations [294] politiciennes du gouvernement, quoiqu'elle constitue globalement une importante source de contrats, pour la bourgeoisie québécoise particulièrement, et un mécanisme qui entretient le soutien au pouvoir de la petite bourgeoisie et de la paysannerie. Dans le même ordre d'idées, la politique agricole se veut voyante et insistante, mais elle se limite à des concessions mineures octroyées à une paysannerie qui

³⁴² Yves Vaillancourt, *L'Évolution des politiques sociales au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1988.

assure une stabilité et une légitimité électorale au gouvernement Duplessis. Ces concessions s'inscrivent dans une politique de croissance industrielle et ne correspondent pas aux intérêts réels de la paysannerie. Censées conserver la base matérielle de celle-ci, les composantes de la politique agricole facilitent la transformation des paysans en petits producteurs « indépendants » faiblement organisés et ne peuvent qu'atténuer le processus d'expropriation qui s'impose de fait.

La politique libérale en matière économique est fondée sur l'objectif d'accroître au maximum la croissance des investissements privés ; or, l'atteinte de cet objectif est tributaire du recours intensif au capital étranger, particulièrement au capital américain. Il s'agit là de la pierre d'assise de la politique économique duplessiste. Tous les éléments de la politique industrielle, tout autant que de la politique des richesses naturelles et de la politique ouvrière, sont fondamentalement orientés dans le sens de la pénétration du capital étranger. Si la politique économique duplessiste se démarque de la politique fédérale par son libéralisme, qui se veut l'antithèse de l'influence keynésienne qui s'affirme à Ottawa, les deux politiques se ressemblent par leur préoccupation première qui consiste à recourir systématiquement au capital étranger comme moteur de croissance. Il s'agit là du grand dénominateur commun de deux politiques qui, par ailleurs, suivent des [295] inspirations opposées quant au rôle des pouvoirs publics dans la régulation sociale et économique.

Alliance politique duplessiste

La politique libérale du gouvernement Duplessis s'oppose consciemment à une politique d'inspiration keynésienne comme celle qui prévaut au gouvernement fédéral. Cette opposition prend la forme concrète de la réprobation manifeste à l'égard des mesures sociales, de la politique monétaire, fiscale et budgétaire, et du volume des dépenses publiques du gouvernement fédéral. Mais plus fondamentalement, cette opposition vise, du point de vue politique, la configuration de l'alliance politique qui soutient une politique keynésienne. En clair, le gouvernement Duplessis représente les intérêts de la grande entreprise, mais suit la ligne devenue minoritaire au sein des fractions et cou-

ches dominantes. La politique d'orientation libérale reste nettement présente au sein de ces dernières : le débat qui s'est déroulé jusqu'à la guerre et qui a permis l'affirmation du keynésianisme n'est pas tranché définitivement. Ainsi, le gouvernement Duplessis, tout en mettant de l'avant les intérêts de la grande entreprise, suit l'orientation libérale soutenue par l'aile politique conservatrice de la grande bourgeoisie. En somme, le débat se poursuit au cours de l'après-guerre par les confrontations de lignes politiques entre les gouvernements provinciaux et fédéral.

La position du gouvernement Duplessis en faveur du libéralisme économique est portée par les rapports au sein de la bourgeoisie et par les rapports entre les forces sociales dans l'espace québécois. La bourgeoisie, dont l'aire de développement est davantage circonscrite par l'espace québécois, et qui est composée essentiellement de [296] dirigeants de petites et moyennes entreprises, est particulièrement active sur la scène provinciale et atteint une plus forte cohérence dans la représentation de ses intérêts économiques et politiques auprès de l'État québécois. Or, cette bourgeoisie est opposée à l'intervention systématique de l'État, et privilégie l'orientation libérale classique, tout en craignant la centralisation de l'exercice du pouvoir à Ottawa. Ces deux dimensions se confortent mutuellement. Le gouvernement du Québec, qui est le « lieu » où son influence politique est supérieure, constitue un rempart contre les visées interventionnistes d'Ottawa, qui ont des incidences sur le développement de l'espace québécois, contre la perte de poids relatif du Québec dans l'exercice du pouvoir au Canada, qui s'opérerait à la faveur d'une centralisation redoutée. Ce rempart se dresse aussi contre la détérioration de la capacité d'agir sur la reproduction de la communauté nationale (par l'intermédiaire de ses institutions publiques ou par le soutien d'institutions privées), et de formuler les intérêts et revendications de cette communauté - compte tenu de sa position dans la société canadienne - dans un discours nationaliste unificateur. En ce sens, la position de cette bourgeoisie s'allie finalement assez bien à la ligne devenue minoritaire dans les couches et fractions dominantes au Canada.

De plus, l'Église catholique participe directement à l'alliance politique duplessiste. Force économique majeure, appareil jouissant de privilèges politiques et juridiques et dirigeant une constellation d'institutions et d'organismes omniprésents, l'Église occupe une place domi-

nante dans les rapports sociaux. L'Église conditionne les formes d'exercice de l'hégémonie sur la population et bénéficie d'un poids considérable dans l'encadrement et [297] l'institution de mouvements sociaux diversifiés. Or, en tant qu'appareil, l'Église se reproduit à partir de sa domination de l'appareil scolaire, de la charité publique et des institutions de santé. La conservation de cette implantation sous-entend la non-intervention directe de l'État dans ces domaines et restreint la marge d'opération des dépenses publiques et des dépenses de transfert. Partie prenante de l'alliance politique incarnée au gouvernement Duplessis, l'Église milite, en raison de ses intérêts légitimes et diversifiés, pour une politique d'inspiration libérale.

Dans l'ensemble, l'alliance politique duplessiste consacre la domination de la grande entreprise, mais de telle manière que l'influence combinée de la bourgeoisie québécoise et de l'Église tende vers la position minoritaire, mais bien présente, au sein de la grande bourgeoisie. Cette alliance politique, compte tenu de son peu d'ouverture sur les questions sociales et de son hostilité à l'égard des droits des travailleurs, ne peut considérer s'appuyer politiquement sur la classe ouvrière, qui s'est en partie organisée par le mouvement syndical. En ce sens, la base sociale servant d'appui à cette alliance répond à une vision traditionnelle que le gouvernement a de la société. Cette base sociale est comprise en référence au milieu rural - élite locale et notable, d'une part, paysannerie, d'autre part -, alors même qu'il s'effrite avec l'intégration de l'agriculture aux exigences d'une production industrialisée et avec la poursuite de l'exode de sa population.

Rigidité du mode de constitution de l'alliance duplessiste

La stabilité de cette alliance politique, que nous révèlent les arbitrages de la politique économique, est largement tributaire des solides appuis venant des couches et fractions dominantes concernées et des particularités [298] institutionnelles du mode de constitution de cette alliance. La combinaison de ces deux dimensions a donné une rigidité au mode duplessiste d'exercice du pouvoir, d'où l'impression de son

caractère indépassable, et elle a créé une forte, mais fausse impression d'immobilisme social et politique.

Il n'est pas inutile de rappeler que les rapports entre le premier ministre Maurice Duplessis et les milieux d'affaires au cours de l'après-guerre se déroulent sous des auspices très différents de ce qu'on avait connu au cours du mandat de 1936-1939. À ce moment, s'était ouverte une crise de représentativité entre Duplessis et les milieux d'affaires, crise qui a provoqué pour une bonne part la tenue d'élections après seulement trois années de gouvernement. Pendant ce court mandat, Duplessis adopte des mesures qui heurtent, affiche un nationalisme qui n'est pas que symbolique (comme la priorité du français dans l'interprétation juridique). Il a une politique de dépenses publiques trop généreuse, s'oppose au syndicat financier qui traditionnellement écoute les emprunts publics, flirte avec un discours populiste et a des agissements imprévisibles et compromettants. Cette période et le passage au purgatoire de l'opposition sont riches d'enseignement pour Maurice Duplessis. Dans l'après-guerre, la situation se simplifie : la ligne politique est claire et sans compromis significatif, les mesures nationalistes sont symboliques ou imbriquées aux préoccupations de la grande bourgeoisie canadienne, la propagande est épurée du populisme démagogique au profit d'un paternalisme politique et idéologique, et enfin le non-interventionnisme éloigne toute crise financière.

Cette toile de fond est tout à fait essentielle, d'autant que l'alliance politique duplessiste se constitue de façon [299] singulière. En effet, le parti de l'Union nationale n'est pas un appareil de formation de représentants politiques ni de production d'un discours politique, systématique exprimant-révlant les grands arbitrages qui seraient représentés au gouvernement. Il s'agit d'un parti nouvellement créé qui joue davantage un rôle supplétif, au sens où il devient un appendice de l'appareil gouvernemental et se voue à la maximisation du rendement électoral. Dans ce contexte, le « lieu » où se modèlè cette alliance ne peut être que l'appareil gouvernemental.

Encore là, on doit constater que le Conseil des ministres, qui se distingue par la grande stabilité de ses membres et de la distribution des responsabilités, n'est pas représentatif, par sa composition sociale et politique, des intérêts qu'il promet, ni des couches et factions dominantes. C'est d'abord et avant tout l'« élite locale » qui est représentée au Conseil des ministres, et les quelques liens ténus et sporadi-

ques entre les ministres et les milieux d'affaires sont concentrés dans la petite et moyenne entreprise. En fait, les ministres sont dominés politiquement et intellectuellement par Maurice Duplessis et possèdent une stature politique modeste. Leur capacité d'initiative est neutralisée.

Maurice Duplessis, avec son bureau, concentre et monopolise l'élaboration de la ligne politique, la direction de la politique économique, la coordination de l'exécution des politiques et, même, la gestion de l'appareil administratif. Concrètement, il ne se contente pas de tracer les orientations politiques de son gouvernement, mais il s'occupe aussi de leur concrétisation en supervisant l'administration de tous les ministères, en accordant personnellement les contrats et en contrôlant toutes les dépenses publiques. D'abord et avant tout, le premier [300] ministre, personnellement, opère la hiérarchisation des intérêts politiques et économiques, dans leurs dimensions aussi bien globales qu'individuelles, hiérarchisation qu'incarne le gouvernement du Québec. La personnalisation de l'alliance politique est telle qu'elle semble se manifester comme un ensemble de traits caractériels. Il faut remarquer d'ailleurs que Maurice Duplessis est l'un des derniers représentants de ce que Robert Boily ³⁴³ appelle « l'aristocratie politique québécoise » qui, depuis le XIX^e siècle, est greffée sur l'organisation du pouvoir de la bourgeoisie sur les scènes fédérale et québécoise. Duplessis est né dans la constellation des grandes familles, qui fournissent le personnel au sommet des grands leviers du pouvoir civil, clérical, politique et judiciaire. Cette origine confère à sa formation de représentant politique un caractère conservateur - d'autant plus qu'il est issu d'une famille de tradition ultramontaine - caractère qui, à la suite de la transformation des structures et des pratiques sociales de l'après-guerre, apparaît de toute évidence rétrograde.

Cela dit, la ligne politique duplessiste correspond, jusqu'à la fin des années 1950, aux positions dominantes dans les rangs de la bourgeoisie au Québec. L'étude des prises de position des associations patronales majeures au Québec (l'Association des manufacturiers canadiens [division québécoise], l'Association professionnelle des industriels et

³⁴³ Robert Boily, « Les hommes politiques du Québec, 1867-1967 », dans Richard Desrosiers (sous la direction de), *Le Personnel politique québécois*, Montréal, Boréal Express, 1972, p. 55-90.

la Chambre de commerce de la province de Québec) montre qu'il y a adéquation avec les lignes de force de la politique économique.

À cette adéquation se superpose le support actif des membres influents des principales composantes des [301] milieux d'affaires au Québec. Pour ne citer que cet exemple, J.W. McConnell et J. Bassett, qui sont des figures de marque de la grande bourgeoisie conservatrice anglophone, ont un accès personnel privilégié auprès de Duplessis et s'avèrent, par l'entremise des journaux *Montréal Star* et *Montréal Gazette* qu'ils dirigent, de chauds partisans. Ulcéré par cette collusion, André Laurendeau dénonça ce qu'il désigna par la théorie du roi nègre.³⁴⁴ Les témoignages et démonstrations d'appui venant de divers horizons au sein de la bourgeoisie sont nombreux. L'enthousiasme est d'autant plus spontané que le libéralisme gouvernemental se traduit par la négociation individuelle au bureau du premier ministre des projets d'investissement. Ainsi la politique de Duplessis s'élabore à même ces négociations et les relations personnelles qu'il entretient avec les membres de la grande bourgeoisie canadienne, étrangère et québécoise.

Le milieu des affaires exerce historiquement une grande influence sur l'évolution des partis politiques par le biais du financement direct de leur organisation et de leurs activités. Le financement privilégié d'un des partis politiques est conditionné par la justesse de sa ligne politique et par sa capacité concrète de diriger le gouvernement. De la sorte, les partis sont dans une situation de dépendance organisationnelle constante, car même celui qui est le plus favorisé n'est pas assuré, par avance, des liquidités nécessaires à ses opérations. D'une façon générale, l'Union nationale reçoit régulièrement un appui financier massif venant des entreprises de toutes tailles, étrangères comme québécoises. En même temps, l'Union [302] nationale, par le biais des activités étatiques, a mis sur pied un système de ristournes par lequel toute entreprise qui bénéficie d'un contrat public, d'une licence, d'un permis ou qui exécute des travaux, doit prévoir une contribution à la caisse du parti, ce qui permet de contourner ou d'amoindrir la dépendance organisationnelle du financement direct. Au total, on doit cons-

³⁴⁴ André Laurendeau, « *La théorie du Roi nègre* », dans Gérard Boismenu, Laurent Mailhot et Jacques Rouillard (sous la direction de), *Le Québec en textes, 1940-1980*, Montréal, Boréal Express, 1980, p. 105-107.

tater que le système de ristournes et le financement direct alimentent une caisse électorale considérable pour l'Union nationale. Le parti est en mesure de dépenser de cinq à huit fois plus d'argent que le Parti libéral lors des élections et, à la fin des années 1950, il reste en caisse pas moins de 18 millions de dollars. Il s'agit là d'une illustration du support accordé par la bourgeoisie, car même le système de ristournes doit s'appuyer sur la connivence et le silence complice.

Il faut prendre en compte que le mode de constitution et d'existence de l'alliance politique duplessiste comporte de sérieuses limites. Sa personnalisation - avec pour revers le manque de débat au sein du parti et du gouvernement, l'accès discriminé et le fonctionnement occulte du bureau du premier ministre, le milieu de formation de Duplessis comme représentant politique - freine la transformation nécessaire de l'ordre des rapports au sein de l'alliance politique et l'évolution de la ligne politique. D'autre part, l'origine sociale et la stabilité des membres du Conseil des ministres, qui en font un lieu de représentation, des classes-appui, bloquent le déplacement du soutien politique vers d'autres classes subordonnées, déplacement qui irait de pair avec la recomposition de l'alliance politique. Ajoutons que le mode de financement par les ristournes permet un autofinancement relatif du parti qui assure une certaine latitude par rapport à la teneur des débats au sein de la bourgeoisie et, de ce fait, [303] rend davantage possible une invariabilité de l'orientation gouvernementale malgré l'avancement de ces débats.

L'Église et l'alliance duplessiste

Pour sa part, l'Église, en tant qu'institution sociale, a joué et joue encore un rôle capital dans l'organisation des rapports sociaux, économiques et politiques, et dans l'aménagement du territoire et des institutions en milieu rural. Si ce milieu représente la base matérielle la plus solide de l'Église, cette dernière reproduit en milieu urbain l'organisation de l'appareil paroissial. L'inaptitude de la paroisse à rassembler la diversification des pratiques, notamment en milieu urbain, provoque le développement d'une nébuleuse d'organisations de masse spécialisées afin d'encadrer les croyants à des titres spécifiques : ou-

vriers, professionnels, étudiants, femmes, jeunes, adultes, etc. L'ensemble permet de perpétuer et de renouveler la place de l'appareil de l'Église dans les rapports sociaux. En dehors des activités reliées à proprement parler à la diffusion de la foi, les activités de l'Église, les congrégations ou sociétés religieuses sont nombreuses : enseignement, bien-être social et charité, secteur de la santé, production et diffusion de produits intellectuels et culturels, etc. En ce sens, à un titre ou un autre, l'Église et ses organisations constituent un appareil implanté en milieu rural comme en milieu urbain. Elle imprègne l'ensemble de la vie de la population, l'encadre, endigue ses revendications et balise les mouvements de masse.

La position idéologique de l'Église obéit à deux fonctions longtemps combinées, mais potentiellement disjointes. En tant que fraction dominante, l'Église participe étroitement à la reproduction de l'ordre des rapports sociaux dans l'espace québécois, dans le cadre du [304] développement industriel capitaliste, et contribue à la légitimation du pouvoir politique. Cette contribution à la reproduction sociale et politique passe par le souci de la reproduction de l'appareil de l'Église, de son assise sociale et de sa place dans les rapports de pouvoir, ce qui l'amène à plaider sa primauté dans les champs de son intervention, primauté confinant à l'exclusivisme ou, à tout le moins, à un protectionnisme vigilant. C'est ainsi que le discours de l'Église et la représentation de ses intérêts, se greffent sur une stricte vision libérale de l'État qui circonscrit étroitement la sphère de son intervention.

Les politiques et les pratiques du gouvernement Duplessis témoignent de la place de l'appareil de l'Église au Québec, de la reconnaissance politique de cette place et de sa participation active à l'alliance politique au Québec. La politique non-interventionniste de Duplessis, qui est réfractaire à la mise sur pied de mesures publiques, en matière sociale et de santé par exemple, assure aux institutions religieuses le contrôle de ces secteurs. Les interventions gouvernementales conservent un rôle supplétif et sont réalisées dans le respect du contrôle de l'Église dans ce domaine. En contrepartie, le « travail religieux » permet de réduire de façon appréciable la masse salariale qui aurait été nécessaire et contribue à la réalisation de l'équilibre budgétaire.

Mais il faut dire que la participation de l'Église à l'alliance politique s'accompagne d'un support immédiat et partisan qu'il est amené à témoigner à l'égard du gouvernement. En ce sens, le gouvernement

Duplessis utilise la mise en œuvre de sa politique, en en tirant le maximum d'avantages partisans. Tout en gardant le contrôle de leurs institutions, les membres de l'Église (haut et bas clergé) doivent négocier au bureau du premier [305] ministre l'octroi de subventions nécessaires à leur fonctionnement, à leur croissance ou, plus simplement, à leur fondation. Cette négociation obligée introduit un élément conditionnel au financement, élément conditionnel qui est fonction du degré d'effort, de soutien, d'appui, d'allégeance partisans démontré par les solliciteurs. Cette relation conditionnelle prendra souvent la forme d'une entreprise de contrôle de l'appareil de l'Église dans ses orientations, dans ses mouvements internes et dans la pratique de ses membres.

Signe(s) des temps

Cette alliance politique duplessiste constituée dans l'immédiat après-guerre reste figée et semble crispée au fur et à mesure que les années 1950 s'écoulent. La société québécoise change à un rythme accéléré si l'on considère les structures d'emploi, l'organisation et les rapports de travail, les conditions de vie en milieu urbain, mais aussi en milieu rural (ou semi-rural). Il serait trop long d'en faire la démonstration, mais observons que le régime d'accumulation et le rapport salarial connaissent un important renouvellement et que les rapports de production en agriculture se redéfinissent et se différencient au cours de ces années. La perception de ces mouvements par les acteurs eux-mêmes est progressivement plus précise à la fin de la décennie.

Parallèlement, les options politiques qui ont été privilégiées au sein de la bourgeoisie au cours de l'après-guerre et mises en application diversement par les gouvernements au Canada, commencent à être évaluées à leurs fruits. Pour le Québec, on peut constater : une carence relative des investissements et une marginalisation tendancielle de l'espace québécois dans l'ensemble canadien, l'accentuation des disparités des régions au sein de [306] l'espace québécois, la satellisation de Montréal, les problèmes de financement de l'entreprise québécoise, la montée progressive du chômage, l'élargissement du bassin de population urbaine pauvre et le recours au crédit des particuliers qui accom-

pagne la consommation de masse. Ces constats, pour l'essentiel, ne singularisent pas le Québec dans l'ensemble canadien ; ils permettent de prendre la juste mesure de ce que l'on a voulu considérer comme les « heureuses retombées de la formidable croissance de l'après-guerre ».

Dans une perspective générale, la croissance économique est allée de pair avec la perte relative du contrôle de la bourgeoisie canadienne sur l'économie et avec la manifestation d'une intégration continentale et de relations de dépendance accrue à l'égard des États-Unis. Commencent de plus en plus à s'élever des voix portant haut l'option de l'indépendance canadienne. Sans être dominante, cette position s'affirme et fait partie du débat qui s'ouvre à la fin des années 1950. On note aussi une tendance à la généralisation de la politique d'inspiration keynésienne au Canada, tendance qui est soutenue par l'affirmation de cette politique au gouvernement fédéral et par l'avancement de l'interventionnisme au niveau provincial, notamment sous l'impulsion des programmes à frais partagés dans le domaine social. Ces influences participent à la redéfinition des positions dominantes et la réorientation de la ligne politique dans les organisations patronales au Québec. Cette évolution, qui se concrétise en fin de décennie, donne lieu à des propositions patronales plus insistantes et articulées qui, rompent avec la politique duplessiste.

Les organisations liées au milieu québécois des affaires s'engagent ouvertement dans cette réorientation en [307] promouvant une politique interventionniste, passant particulièrement par une planification indicative et se situant dans le prolongement de la politique contracyclique fédérale. De plus, le nationalisme canadien qui émerge trouve son double dans le nationalisme de la bourgeoisie québécoise. Ce nationalisme conduit à privilégier une utilisation positive des leviers de l'appareil d'État provincial qui ne se limite plus à pourvoir des « faveurs personnelles ». Aussi réelle que soit cette réorientation, elle n'est pas assortie d'une critique explicite du gouvernement qui incarne une alliance politique fossilisée et elle ne conduit pas à une opposition ouverte. Une crise de représentativité couve, mais sans se déclarer sous la forme d'une rupture, en raison sans doute d'une part du mode d'existence de l'alliance politique duplessiste, qui ne permet pas de réorientation majeure sans remise en cause fondamentale de l'ordre politique

et, d'autre part, à cause de la stabilité électorale du gouvernement qui bloque l'alternative politique et favorise l'inertie.

Par ailleurs, Maurice Duplessis s'est montré particulièrement attentif et soucieux concernant l'évolution des courants idéologiques au sein de l'Église et, tout particulièrement, dans sa haute hiérarchie. En raison de la division apostolique du travail, l'appareil de l'Église recoupe des champs et des publics très diversifiés de la société. Cela est possible grâce à une certaine plasticité du discours de l'Église et aux interprétations appliquées polymorphes de sa doctrine sociale. Ce « pluralisme contrôlé » échappe de plus en plus à une mainmise hiérarchique trop étroite et produit des ondes de choc sur l'évolution des tendances au sein de l'Église. Ce faisant, des contradictions s'aiguisent entre l'appareil de l'Église et le gouvernement.

[308]

La politique à l'égard des travailleurs et les pratiques partisans et électorales empreintes de corruption et de collusion constituent deux terrains qui provoquent des prises de conscience et des discussions parmi les religieux. L'antisyndicalisme gouvernemental qui s'affirme au tournant des années 1950, lors de la « grève de l'amiante » par exemple, permet de cristalliser au sein de l'Église les manifestations d'opposition au gouvernement ; même si les représentants d'une opposition plus ouverte sont mis en touche, il reste que l'Église, dans son ralliement au gouvernement, ne peut pas cacher ses préférences pour une législation sociale plus conciliante (émaillée de mesures corporatistes). À partir de ce moment, tout se passe comme si Duplessis, considérant que l'Église s'étant montrée défaillante dans son appui politique, devait tenter de contrôler l'appareil de contrôle social qu'est l'Église. Cela marque un tournant dans les rapports entre l'Église et le gouvernement.

Sur le terrain idéologique, Duplessis appuie activement la tendance conservatrice qui domine jusqu'alors dans les rangs de l'Église et particulièrement à son sommet. Il n'a de cesse de lutter contre les éléments qui personnalisent une vision nouvelle du rôle de l'institution religieuse ou qui participent à la critique du gouvernement. Cette lutte est menée à la fois au Québec, avec tous les moyens dont dispose le gouvernement, et à Rome où certains débats sont transportés et où sont menées des campagnes d'influence auprès des hautes autorités

vaticanes. En dépit des efforts déployés pour exercer une influence déterminante sur l'évolution des tendances idéologiques au sein de l'Église, l'opposition réussit à s'affirmer. Pourtant, même si la quasi-unanimité épiscopale progouvernementale s'étiole, aucun adversaire [309] déclaré ne siège dans la haute hiérarchie. Cela permet de conserver jusqu'à la fin des années 1950 l'accord, du moins passif, de l'épiscopat au type d'alliance duplessiste.

Plus on s'éloigne des sommets, plus les tensions sont apparentes. En conséquence, le gouvernement cherche à se donner une emprise sur les pratiques politiques. Par l'octroi discrétionnaire de subventions aux multiples institutions religieuses, le gouvernement est en mesure de resserrer son contrôle sur le comportement politique du bas clergé. La soumission de nombreux clercs, leur association à des pratiques électorales scandaleuses et leur connivence avec l'Union nationale dans la corruption politique compromettent une grande partie du clergé. Cette entreprise d'enrôlement de l'appareil de l'Église pour des fins partisans sape sa crédibilité de même que celle de ses membres. Les élections de 1956 servent de déclencheur et de catalyseur pour l'expression des tendances oppositionnelles au sein du clergé. Dans une lettre qui connaîtra une large diffusion et suscitera de nombreuses réactions favorables, deux prêtres écrivent : « Nous sommes terriblement responsables devant Dieu si le peuple finit par croire que le royaume de Dieu, c'est cette macédoine de sentimentalité pieuse, d'immoralité civique effrontée et de fascisme à peine larvée. » ³⁴⁵

L'écho que connaîtra cette lettre est un signe des temps face à des pratiques, somme toute traditionnelles, de corruption et de collusion, poussées à l'extrême, voire jusqu'à l'outrage. Mais c'est aussi le symptôme des contradictions aggravées au sein de l'Église et entre l'appareil de l'Église et le gouvernement. Ces contradictions [310] tiennent de la combinaison de plusieurs facteurs. D'emblée, la participation de l'Église à une alliance politique figée permet difficilement l'adaptation nécessaire de l'idéologie dominante en son sein : d'un côté, les positions dominantes favorisent le maintien de cette alliance et de la place de l'appareil de l'Église dans l'exercice du pouvoir, et, de l'autre, la

³⁴⁵ Gérard Dion et Louis O'Neil, « L'immoralité politique dans la province de Québec », dans *Le chrétien et les élections*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1960, p. 121-122.

poursuite de cette alliance politique passe par l'établissement de mesures de contrôle politique et partisan sur les pratiques et les prises de position des membres de l'Église. Par ailleurs, la transformation des structures sociales et des pratiques des classes subordonnées, en particulier, impose de nouvelles exigences à la reproduction de l'appareil de l'Église, dont la capacité de formuler une critique de la politique sociale et ouvrière duplessiste et la reconnaissance d'un pluralisme idéologique. Ces exigences plaident, à tout le moins, pour un retrait partiel de l'Église de l'alliance politique ou pour une participation moins partisane à une telle alliance. Ces tensions concernant la place de l'Église dans l'alliance politique s'ajoutent à un certain effritement de l'assise sociale de l'appareil de l'Église.

L'omniprésence de l'appareil de l'Église et l'usage de son idéologie dans les diverses sphères de pratiques et rendant compte des conditions sociales d'acteurs multiples font en sorte que les luttes sociales et les intérêts des différentes composantes de la société s'expriment en empruntant le discours de cet appareil, mais pour le transformer. Plusieurs organisations catholiques contribuent à la diminution de l'ascendant idéologique traditionnel de l'Église. Elles utilisent le discours religieux comme un visa, tout en s'émancipant d'une certaine tutelle idéologique, en renforçant les tendances minoritaires au sein de l'Église et en favorisant la laïcisation. Ce [311] mouvement, on le retrouve notamment chez les ouvriers et chez les étudiants, mais aussi dans plusieurs organisations professionnelles. D'un autre côté, l'inaptitude du discours religieux à rendre compte des diverses classes ou composantes sociales et l'obstacle au recrutement du cachet religieux amènent plusieurs organisations sociales à s'engager dans un processus de déconfessionnalisation, à la suite du débat animé concernant les mouvements coopératifs au début des années 1950. Vers la fin des années 1950, il s'agit d'un thème majeur pour plusieurs organisations qui, si elles ne suppriment pas leur caractère confessionnel, le vident de son contenu.

La perte de la cohésion monolithique de l'appareil de l'Église se double de la contestation ponctuelle, mais progressivement plus insistante de sa domination dans les domaines de l'assistance publique, de la santé publique et de l'éducation. L'appareil de l'Église est exposé, en première ligne, aux nombreuses protestations concernant la situation lamentable dans les domaines qu'il occupe. La politique gouverne-

mentale en ces matières montre progressivement avec plus de netteté son insuffisance systématique. Les critiques, qui désignent à la fois le gouvernement et l'Église, remettent en cause la place sociale de l'appareil de l'Église au Québec.

Nouvelle conjoncture et issue incertaine

Dans l'ensemble, le gouvernement duplessiste incarne une alliance politique spécifique qui se constitue sur la base d'une organisation et d'une représentation hiérarchisée des intérêts des couches et fractions dominantes. L'alliance politique duplessiste, loin de constituer un anachronisme insupportable ou un pouvoir dictatorial usurpé, s'insère de façon spécifique dans les rapports de [312] pouvoir au Canada et est appuyée, variablement il est vrai, par les diverses composantes de la bourgeoisie et par l'Église.

Pour ce qui est de sa politique économique, le gouvernement met de l'avant une politique d'orientation libérale qui poursuit et accentue le développement de la dépendance à l'égard du capital américain. La politique est dominée par les intérêts de la grande bourgeoisie, mais se situe, par son orientation générale, du côté de son aile conservatrice qui, depuis la fin des années 1930, est devenue politiquement minoritaire. Dans ce contexte, la politique suivie correspond généralement aux positions politiques défendues par les organisations patronales au Québec et est soutenue financièrement et individuellement par nombre de ses représentants influents.

Comme force sociale de stabilisation, l'alliance duplessiste s'appuie politiquement sur le milieu rural. La politique économique est parsemée de concessions ponctuelles et hétéroclites qui alimentent l'adhésion politique de la paysannerie et de la petite bourgeoisie traditionnelle. L'organisation concrète des rapports politiques et, en particulier, les pratiques électorales traduisent la place stratégique occupée par le milieu rural. En contrepartie, le mouvement ouvrier subit une répression politique et policière constante. La nouvelle petite bourgeoisie est affectée par les limites étroites et étouffantes qui briment son développement et son expression.

Le soutien politique, idéologique et financier des principales composantes de la bourgeoisie, la fidélité des classes-appui, l'utilisation de conditions variées pour récupérer une partie du vote ouvrier, le recours à des pratiques électorales frauduleuses, le manque d'organisations pour canaliser une opposition sérieuse, la maîtrise [313] du gouvernement dans le traitement des rapports sur la scène politique assurent permanence et stabilité au gouvernement Duplessis. D'un autre côté, le mode particulier de constitution et d'existence de l'alliance politique, et le mode de financement de l'Union nationale donnent au gouvernement une certaine latitude à l'égard de l'avancement des débats au sein de la bourgeoisie et rendent possible la fixité de la ligne politique duplessiste. Cet aspect des choses s'avère central car si, dans un premier temps, la politique suivie contribue à consolider l'alliance politique, elle accentue des tendances sociales et économiques qui la compromettent.

L'euphorie de la croissance de l'après-guerre s'estompe bientôt et la chute de la croissance de la fin des années 1950, associée à la montée du chômage, sert de révélateur aux problèmes de développement auxquels la société québécoise est confrontée ; ces problèmes sont perçus variablement selon la position sociale des divers acteurs collectifs.

C'est ainsi que la bourgeoisie perçoit avec plus de clarté l'intérêt de redéfinir le rôle de l'État dans la régulation sociale et économique. L'accent est mis sur la politique d'intervention, allant jusqu'à la planification indicative, et sur la place active de l'État québécois dans le développement de l'assise de la bourgeoisie. Cette redéfinition de la place de l'État permet aussi d'incorporer les mesures sociales les plus réclamées, ce qui, au total, fournit les éléments de base pour la formulation d'une politique de stabilisation dont les effets escomptés sont autant politiques qu'économiques. L'immobilisme gouvernemental et l'invariabilité de la ligne duplessiste précisent et creusent les décalages entre l'alliance politique duplessiste et les représentations dominantes des intérêts [314] des composantes de la bourgeoisie. La représentativité bourgeoise du gouvernement Duplessis est minée.

À la fin des années 1950, une crise de représentativité couve, mais la maîtrise démontrée par le gouvernement sur la scène politique semble maintenir la situation. D'un autre côté, l'Église, fraction active de l'alliance politique, enregistre au sein de son appareil tentaculaire l'exacerbation des contradictions sociales. La place de premier plan de

l'Église dans l'alliance duplessiste, qui est condamnée par des tendances internes minoritaires, est progressivement déconsidérée socialement. Cette situation favorise le *statu quo* sans pour autant faire de l'Église un élément politiquement dynamique, car elle se cramponne dans une position défensive.

La maîtrise politique du gouvernement est compromise par la transformation des conditions sociales et économiques d'existence des classes-appui. La petite bourgeoisie traditionnelle est supplantée numériquement, politiquement et idéologiquement par une nouvelle petite bourgeoisie urbaine, alors que des changements substantiels se produisent au sein de la paysannerie. Si bien qu'après avoir témoigné un soutien politique constant, les classes-appui s'avèrent défailtantes à la fin des années 1950.

Par contre, élargie, la classe des travailleurs se modifie dans sa composition et dans ses conditions d'existence. Les grèves, dures et militantes, ainsi que la ténacité des syndicalistes font progresser le mouvement syndical malgré « l'état de guerre » déclaré par le duplessisme. Les liens personnels et idéologiques, faute d'être organisationnels, entre la nouvelle petite bourgeoisie et le mouvement syndical, de même que leurs prises de position dans les luttes politiques les amènent à converger sur [315] plusieurs points : la planification économique indicative, les mesures de sécurité sociale, la réforme des lois du travail et un nationalisme volontaire qui prête une cohérence à ces éléments. Ces forces d'opposition ne réussissent tout de même pas à s'affirmer dans un parti politique, si bien qu'elles soutiennent objectivement la réorientation politique telle qu'elle s'affirme dans les limites du système bipartisme. Le milieu de la bourgeoisie conserve donc l'initiative dans cette situation de crise de représentativité larvée. Nous voyons là apparaître la possibilité immédiate de la réorganisation de l'alliance politique au gouvernement et du déplacement des classes-appui, c'est-à-dire la possibilité immédiate d'un réaligement politique profond. Mais il n'y a là aucune nécessité historique. Malgré la mort de Maurice Duplessis, la succession de deux chefs à la tête de l'Union nationale en quelques mois, le rayonnement intellectuel que le Parti libéral commence à exercer et la reconfiguration des forces sociales de la fin de la décennie, l'élection de 1960 qui porte le Parti libéral au gouvernement est l'une des plus serrées de l'histoire du Québec si on considère les minces majorités obtenues par les élus dans de nombreu-

ses circonscriptions. On saisit bien cependant que les conditions pour un réalignement politique majeur sont présentes et qu'elles sont propices à une redéfinition durable du rôle de l'État dans la régulation et du rapport entre l'État et les classes sociales.

[316]

[317]

Quatrième partie : Les interprétations

Chapitre 14

“Duplessis, le duplessisme et la prétendue reconstitution du passé.”

Michael Behiels

[Retour à la table des matières](#)

Depuis quelque temps, les universitaires du Québec se sont donnés la tâche, un peu ingrate diront certains, de rétablir la réputation de Maurice Duplessis, premier ministre de 1936 à 1939 et de 1944 à 1959. Durant les années 1960, presque personne n'avait de bon mot à dire sur Maurice Duplessis, sauf Robert Rumilly et Conrad Black, auteurs de biographies très personnelles, peu critiques et généralement qualifiés d'hagiographies. C'était l'ère progressiste, libérale, et séculaire de la Révolution tranquille, phénomène responsable de la construction de l'État-providence et de l'État interventionniste du Québec. Trente ans plus tard, énormément d'eau a coulé sous le pont de la société québécoise et elle est devenue consciente des limites de l'État. Le libéralisme économique classique du milieu du XIXe siècle, lié au conservatisme social, est revenu à la mode partout en Amérique du Nord, y compris au Québec.

Dans ce nouveau contexte, les universitaires québécois sont en train de revoir le passé récent et d'offrir une nouvelle version de l'ère duplessiste. Il s'agit en fait de cette période de transition entre les an-

nées 1920 lorsque régnait la stabilité socio-économique, et les années 1960 quand toutes les valeurs, les normes et les institutions ont été presque complètement renversées. Une société longtemps [318] déstabilisée est à la recherche de ses racines et valorise maintenant les valeurs et les normes profondément conservatrices de la période de Maurice Duplessis. On retrouve ce phénomène dans les pages de *Jeune Nation*, périodique de jeunes nationalistes de droite qui ont Jean-Marie Le Pen comme héros.

On peut également dégager ce processus dans les mémoires de Léon Dion, éminent politologue et professeur émérite de l'Université Laval. Dans *Québec 1945-2000. Tome II Les Intellectuels et le temps de Duplessis* ³⁴⁶, Dion offre un curieux mélange de mémoires partiels, de théories réchauffées et d'histoire recyclée. Cette approche laisse le lecteur sur sa faim et un peu frustré. J'aurais préféré des mémoires personnels basés sur l'expérience intime et la correspondance volumineuse de cet auteur. De plus, trop de place y est consacrée à des discussions théoriques. Enfin, l'auteur fait beaucoup d'effort pour justifier ses propres positions prises autrefois en vue de régler des comptes avec ses adversaires ou de réintégrer dans son clan des gens, comme le père Georges-Henri Lévesque, qu'il avait critiqués sévèrement. Dion ne s'est jamais retiré du débat public après sa retraite, ce qui fausse sérieusement sa vision du passé. En grande partie, il se sert du prétexte d'écrire ses mémoires pour offrir à ses lecteurs une interprétation révisionniste des années d'après-guerre. Cette interprétation est fort influencée et même déformée par un agenda politique personnel, ainsi que par le climat néo-conservateur des années 1990.

Dans ce deuxième volet d'une série de cinq tomes sur l'évolution des idéologies et des intellectuels francophones du Québec depuis 1945, Dion s'est fixé trois objectifs dont [319] deux retiennent aujourd'hui mon attention. Suivant la piste tracée par d'autres, tel l'historien Richard Jones, de l'Université Laval, Dion essaie de réhabiliter partiellement la carrière politique de Maurice Duplessis et son régime en récusant la perception dominante de la période dite de la « grande noirceur ». Bien plus sympathique aujourd'hui envers le nationalisme qu'il ne l'était durant les années 1950, Dion fait de Duplessis le sau-

³⁴⁶ Léon Dion, *Québec 1945-2000, tome II : les Intellectuels et le temps de Duplessis*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1993.

veur de l'autonomie provinciale. De même, il lui attribue le mérite d'avoir été le premier leader québécois à soumettre l'Église catholique à son contrôle. Marqué par son expérience personnelle - le directeur des Presses de l'Université Laval, Mgr Robert Dolbec, avait empêché la publication de sa thèse de doctorat - Dion reste convaincu que « le pouvoir clérical était plus répressif que Duplessis lui-même qui empruntait ses valeurs à l'Église » ³⁴⁷.

Comme plusieurs de ses collègues, Dion a tendance à exagérer le pouvoir de l'Église, à la fin des années 1950. Si l'on considère la facilité avec laquelle le gouvernement de Jean Lesage a pu réduire le rôle de cette grande et vieille institution pendant la première phase de la révolution tranquille, on doit admettre que le pouvoir de l'Église n'était pas aussi grand que celui que Dion lui prête. L'ancien régime était bien plus que Duplessis, mais ce dernier est le grand responsable du maintien de la « superstructure » de l'ancien régime. C'est bien lui et son gouvernement qui ont systématiquement bloqué la modernisation des institutions publiques et para-publiques pendant deux décennies. De cette manière, c'est bien lui et son régime qui sont responsables de l'explosion politique et sociale des années 1960 et 1970, une explosion [320] caractérisée par le rejet complet des « valeurs incontestables de la tradition » ³⁴⁸.

En deuxième lieu, influencé fortement par le contexte néo-conservateur en vogue depuis la crise économique de 1981, Dion veut revaloriser les membres de l'école des « transitionnalistes », c'est-à-dire l'école des conservateurs nationalistes modernistes, tels que Esdras Minville et François-Albert Angers. Selon l'interprétation révisionniste de Dion, ces derniers préconisaient une modernisation organique de la société québécoise qui aurait pu prévenir la rupture malsaine avec son riche passé et l'abandon de ses valeurs fondamentales. On sent ici beaucoup de nostalgie pour le passé, envers un leader politique comme Duplessis qui savait gouverner et contraindre les gens et les organisations syndicales. Malheureusement, l'auteur ne fait pas une analyse détaillée de cette école transitionnaliste qui puisse étayer sa thèse, une thèse qui pourrait très bien ajouter du neuf à notre compréhension de cette période. C'est la partie la plus faible de son étude laquelle a

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 131.

³⁴⁸ *Ibid.*, p. 136-137.

probablement été traitée de façon insatisfaisante, en raison de la vogue du nationalisme traditionnel depuis quelque temps au Québec.

Le meilleur exemple de cette vague révisionniste demeure *La Société libérale duplessiste* de Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin ³⁴⁹. Par son titre, ce livre produit incontestablement un choc ! Forcément, cette stratégie va attirer l'attention des lecteurs potentiels, mais une fois plongé au cœur de la thèse des auteurs, le lecteur se sentira-t-il déçu, confus, ou convaincu ? Connaissant leur premier livre, *Restons traditionnels et progressifs* ³⁵⁰, [321] je dois avouer que j'étais très sceptique en abordant cette nouvelle entreprise de révisionnisme néomarxiste basée sur l'analyse textuelle des discours politiques et religieux. À la fin de mon travail d'évaluation, je me sentais en partie déçu, en partie confus, à moitié convaincu, par la thèse révisionniste des auteurs.

Ces trois auteurs ont décidé de reléguer leur appareil conceptuel dans trois annexes ; la première consacrée à la méthodologie adoptée pour l'analyse des textes par ordinateur, la deuxième à leur système de catégories et la troisième aux très nombreux tableaux de résultats. Je suis resté déçu par la lourdeur théorique de leur exposé. Bien sûr, on y trouve une analyse textuelle très détaillée, mais il n'y a pas vraiment d'analyse contextuelle, c'est-à-dire historique, des deux discours politique et religieux. Y figure une très longue introduction d'une cinquantaine de pages dans laquelle les auteurs font une analyse critique et fort sévère de l'historiographie et de la sociographie de cette question. Malheureusement, tout ce discours est trompeur, car les auteurs ne prennent jamais en considération un simple fait : tous les acteurs de l'époque, y compris Maurice Duplessis et les autorités religieuses, fonctionnaient dans le contexte d'un « État libéral », mis en place au milieu du XIX^e siècle.

Les auteurs veulent faire pour la sociographie ce que René Durocher, Paul-André Linteau, et Jean-Claude Robert ont accompli pour l'historiographie du Québec : démontrer que le processus de modernité remonte bien avant la Révolution tranquille des années 1960. Ils es-

³⁴⁹ Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La Société libérale duplessiste*, Montréal, Fides, 1994.

³⁵⁰ Gilles Bourque et Jules Duchastel, *Restons traditionnels et progressifs*, Montréal, Boréal, 1988.

saient de nous convaincre que le soi-disant traditionalisme de la nation canadienne-française et « la grande noirceur » de [322] l'ère duplessiste sont des mythes élaborés par les leaders de la nouvelle classe moyenne des années 1950, dont les spécialistes des sciences sociales, pour forcer la transition de l'État libéral à l'État-providence. Selon eux, cette nouvelle classe moyenne, urbaine et laïque agissait en fonction de ses propres intérêts de classe, et non en vue de la survivance et l'épanouissement de la nation canadienne-française. Avant 1960 il existait bien au Québec une société traditionnelle, « fixiste », autoritaire et cléricale. Avec la Révolution tranquille, la société québécoise passe de l'État autoritaire, de style médiéval, à l'État-providence, sans connaître la phase de l'État libéral.

Il est impossible de nier que le discours duplessiste était conservateur, réactionnaire et obscurantiste. En conséquence, les auteurs font l'hypothèse qu'en réalité ce discours « défendait avec obstination un pouvoir politique libéral », plutôt que la société traditionnelle fixiste, ou la *folk society* décrite par les sociologues de l'école de Chicago ³⁵¹. Ce discours politique libéral dominant était marqué par la peur car le progrès et la transformation socio-économique visés « ne [sauraient] exercer que des effets délétères sur le tissu social qui la constitue » ³⁵².

Ce fait expliquerait, selon les auteurs, le caractère autoritaire imprégné d'une éthique personnelle, du contrôle social et du patriarcat ³⁵³. Selon eux, le discours duplessiste visait la production d'une société moderne, un phénomène qui « résulte dans ses fondements de la formation et de la reproduction des trois procès d'institutionnalisation, le premier économique, le second [323] politique et le troisième culturel » ³⁵⁴. Malgré les liens intimes et interdépendants qui existent entre ces trois sphères autonomes, les auteurs se limitent à l'analyse du discours politique, après avoir fait le bilan du discours économique dans un premier tome.

³⁵¹ Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, [*La Société libérale duplessiste*](#), p. 15 et p. 19.

³⁵² *Ibid.*, p. 329.

³⁵³ *Ibid.*, p. 327 et p. 329.

³⁵⁴ *Ibid.*, p. 27.

Pour s'assurer que leur thèse tienne la route, les auteurs minimisent le contrôle que l'Église catholique exerçait sur l'État libéral du Québec. L'Église n'était pas l'institution dominante parce que l'ultramontanisme a été un échec et parce que l'État libéral, et non le fédéralisme canadien, a confié à l'Église catholique l'essentiel de la régulation sociale aussi longtemps qu'elle limiterait ses activités à la sphère privée. Cette analyse suppose que l'éducation, le bien-être social et la santé ont été considérés, tout au long de l'ère de l'État libéral, comme du ressort exclusif de la sphère privée. Or, dès le début du XX^e siècle, il existait un consensus parmi les partisans du « libéralisme développemental »³⁵⁵ pour que l'État libéral, dans son propre intérêt, brise le monopole exercé par le secteur privé en matière d'éducation, de bien-être social et de santé. Il y a une marge très importante entre l'État libéral quasi-classique, comme le défendaient avec tant d'acharnement Duplessis et l'Église catholique, et l'État-providence. C'est bel et bien ce libéralisme développemental que les élites politiques et cléricales québécoises ont combattu avec tant de succès tout au long du XX^e siècle. Le mouvement émancipateur et sécularisant du *social gospel*, si bien analysé par Ramsay Cook³⁵⁶, et la [324] fragmentation de l'Église protestante alors que l'Église catholique de langue anglaise était marginalisée politiquement, rendant compte du fait que l'État libéral, en Ontario et en Saskatchewan particulièrement, a pu évoluer beaucoup plus vite qu'au Québec. En résumé, la description par ces trois auteurs de l'État libéral qui prédomine durant toute la période, reste caricaturale et profondément dénuée d'assises historiques. C'est pourquoi, vues de l'extérieur de la province, la structure institutionnelle et la culture politique du Québec semblaient baigner dans une atmosphère carnavalesque et archaïque durant toute l'administration de Maurice Duplessis. On pouvait, et des poètes comme A.M. Klein l'ont fait souvent, s'imaginer facilement dans une société traditionnelle fixiste. Comme nous le savons, les perceptions sont souvent plus importantes que la réalité car les gens agissent instinctivement en fonction de leurs émotions et non de la raison.

³⁵⁵ Barry Ferguson, *Remaking Liberalism. The Intellectual Legacy of Adam Shortt, O.D. Skelton and W.A. Mackintosh 1890-1925*, McGill-Queen's University Press, 1993.

³⁵⁶ Ramsay Cook, *The Regenerators : Social Criticism in Late Victorian English Canada*, University of Toronto Press, 1985.

J'accepte l'argument que l'historiographie et la sociographie se concentrent trop sur le discours des intellectuels cléricaux qui élaboraient souvent une idéologie plutôt théorique. Je ne peux pas accepter de ces auteurs que le discours des notables, « les acteurs institutionnels » politiques et religieux, nous permet « de mieux saisir la dynamique profonde de la société québécoise » parce que ces derniers « participent pleinement, même si c'est de façon dépendante, aux procès d'institutionnalisation fondamentaux de la modernité »³⁵⁷. Bien souvent, des intellectuels cléricaux, comme Henri Bourassa et le chanoine Groulx, saisirent la contradiction flagrante entre l'économie politique de laisser-faire, pratiquée par les [325] élites politiques et religieuses, et leurs exhortations en faveur de la continuité et de la stabilité socioculturelle.

Si on veut bien comprendre la lenteur de l'évolution de l'État libéral au Québec, il faut aussi analyser le discours des hommes d'affaires, anglophones et francophones, tout au long des années 1930, 1940 et 1950. On saisira de quelle manière et pourquoi ils ont contribué à cette campagne pour sauvegarder un modèle désuet de société libérale. Les hommes d'affaires auraient pu, avec l'aide des leaders politiques et religieux, mettre en place une société libérale « développementale ». Ils auraient ainsi pu prévenir ou ralentir les demandes de la nouvelle classe moyenne et des syndicats en faveur de l'État-providence « du berceau jusqu'à la tombe ». Malheureusement pour eux, une grande partie du monde des affaires était imprégnée de la même vision conservatrice, réactionnaire, disciplinaire, répressive de l'État libéral. Les élites d'affaires prêchaient l'accès à la modernité à travers la société de consommation et la culture de masse, la propriété, le progrès technique, la liberté et l'égalité individuelle. Ils croyaient du même souffle que rien de fondamental dans la structure socio-économique ou dans la mentalité des gens n'allait changer.

L'État libéral, au sens économique et politique du mot, mis en place au Québec entre 1840 et 1900, grâce aux conditions démographiques, sociologiques, culturelles, juridiques, linguistiques, religieuses, est devenu l'État libéral le plus régressif du monde occidental. L'épithète de « grande noirceur » était partiellement mythique. Ce mythe

³⁵⁷ Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La Société libérale duplessiste*, p. 37.

avait suffisamment de consistance pour convaincre une majorité de Québécois de se débarrasser de l'Union nationale et de ses notables au profit de « l'équipe du tonnerre » de Jean Lesage. Une coalition de la nouvelle [326] classe moyenne francophone installée dans les secteurs privé, public et para-public fut responsable de promouvoir et de bâtir simultanément l'État libéral « développemental » et l'État-providence. Aussi longtemps que l'économie fonctionna et que le transfert de fonds et du pouvoir de taxation par Ottawa s'est poursuivi, cette coalition put se maintenir. La crise économique des années 1990, caractérisée par l'accumulation des déficits et la montée de la dette publique, amène l'écroulement de cette coalition, au Québec comme ailleurs. L'État libéral classique redevient en vogue. Paradoxalement, cette fois, ce sont les forces de la gauche nationaliste et sécessionniste qui agissent comme frein de cette évolution. Une partie de la nouvelle génération de notables se sert des idéologies nationaliste et sécessionniste pour préserver ses acquis socio-économiques et assurer ainsi son contrôle politique sur la société québécoise francophone. Elle veut maintenir en place, comme au temps de Duplessis, une société communautaire au service exclusif des valeurs de la nation francophone du Québec, tout en conservant une superstructure politico-économique libérale. C'est le défi qui se présente à toutes les petites et moyennes nations dans un monde dominé par un capitalisme monopolisant et globalisant. L'histoire montrera si le défi peut être relevé.

[327]

Quatrième partie : Les interprétations

Chapitre 15

“La société *illibérale* duplessiste.”

Dorval Brunelle

[Retour à la table des matières](#)

En proposant de qualifier plutôt d'« illibérale » la nature de la société qui prévalait sous la gouverne du premier ministre Duplessis, je ne suis pas convaincu d'avancer une interprétation totalement incompatible avec celle qui est soutenue dans les pages de l'ouvrage de Bourque, Duchastel et Beauchemin, *La Société libérale duplessiste*³⁵⁸. Et ce n'est pas par flagornerie ni non plus par souci de ménager l'inconciliable que j'avance ce constat, c'est plutôt parce que mon argumentation se déploiera sur un terrain qui ne correspond pas en tout point à celui qui est couvert par les auteurs. Que cette dissidence puisse éventuellement ouvrir sur un problème de fond et, en particulier, sur un désaccord épistémologique, c'est sans doute ce que je devrai me résoudre à marquer en temps et lieu.

Pour le moment, je voudrais m'en tenir à deux choses : une présentation succincte de la thèse telle que je l'ai comprise et, par la suite, la formulation d'une critique d'ensemble. Plus tard, en dernière partie, j'aborderai ce que je crois être le lieu le plus précis de la divergence

³⁵⁸ Gilles Bourque, Jules Duchastel, Jacques Beauchemin. *La Société libérale duplessiste : 1944-60*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994.

qui nous sépare, et je puis d'ores et déjà annoncer que l'on [328] commet un contresens en accolant le qualificatif « libéral », ou celui d'illibéral d'ailleurs, non pas à la notion de société en tant que telle, mais bien à la notion de société quand elle se trouve inscrite dans le syntagme qui apparaît en titre. Ce faisant, on se trouve à juxtaposer ou à placer à un même niveau deux ordres de préoccupations hétérogènes. Un premier niveau, celui dont on entend rendre compte en recourant au qualificatif « libéral », renvoie à la mise à jour des paramètres fondateurs de la société civile en tant que telle ; l'autre, celui qu'évoque le qualificatif « duplessiste », renvoie quant à lui à la logique de l'action politique et administrative mise de l'avant dans un contexte sociopolitique précis.

Par ailleurs, ce contresens renvoie, *volens nolens*, à une question beaucoup plus polémique, c'est-à-dire politique : est-il légitime de prétendre, de croire ou de laisser croire que l'on puisse qualifier de « libéral » l'état de société qui prévaut dans un contexte sociopolitique donné alors que la nature de l'idéologie, ainsi que certains des aspects du projet politique qui anime les autorités provinciales dans leur gouverne, se trouvent, dans une proportion non négligeable, placés en dehors des canons du libéralisme, voire en totale contradiction par rapport à eux ? C'est ce double désaccord qui m'a conduit à écrire en italique le mot « illibéral » dans le titre et nullement le fait, somme toute trivial au fond, que le terme n'existe pas encore dans les dictionnaires de langue française, alors qu'il fait depuis longtemps partie des patrimoines linguistiques anglais et espagnol, entre autres.

La thèse

Bourque, Duchastel et Beauchemin engagent une polémique théorique et méthodologique contre les [329] tenants de la thèse dite du « retard ». Rappelons rapidement que, en vertu de cette interprétation, l'analyse de la société canadienne-française devrait prendre acte d'un décalage historique liminaire en quelque sorte. Selon ce décalage, cette société relèverait, sur les plans à la fois analogique et normatif, d'un cadre de référence qui ne correspond pas encore à celui à l'aune duquel il conviendrait d'évaluer les sociétés contemporaines, mais bien

plutôt d'un cadre de référence appartenant à un type différent de société, à savoir la société traditionnelle. En ce sens, le Québec des années 1940 et 1950 opérerait encore et toujours sous l'égide d'un ensemble de normes et de valeurs propres à un autre âge. La transition à la pleine modernité ne serait intervenue, dans les faits, qu'avec le déclenchement de la Révolution tranquille à l'aube des années 1960. Cette grille d'analyse permet alors d'établir la nature du décalage entre les sociétés québécoise et canadienne. Elle permet également de caractériser la Révolution tranquille en tant que rattrapage, ou en tant que transition, depuis un état de société traditionnel vers cet état plus avancé de la société canadienne.

Supposons un instant que la thèse du retard ait eu un ascendant important et significatif dans l'historiographie québécoise, ce dont on peut douter. L'argument repose sur une conceptualisation étroite et dogmatique des phénomènes de la transition. Il conviendrait de porter au crédit des auteurs d'avoir voulu en découdre et proposer à la place une interprétation moins rudimentaire au niveau théorique et moins indéfendable au niveau empirique des lieux et places occupés par la société canadienne-française à l'époque au sein de l'ordre économique et politique canadien. À cette fin, nos auteurs proposent plutôt de camper un cadre d'analyse selon lequel la société au [330] Québec en ces années était déjà entrée de plain-pied dans la modernité capitaliste. Dans ces conditions, c'est bien en termes d'évolution à l'intérieur d'un cadre capitaliste d'ensemble qu'il conviendrait de poser la question de fond à propos de la nature de la société dans un contexte par rapport à l'autre. La solution au problème posé passe alors par la mise au jour d'une scansion théorique susceptible de rendre compte de la dissimilitude entre certains référents propres à la société au Québec d'une part, et ceux qui prévalaient au Canada d'autre part. Ceci avancé, les auteurs retiennent une nomenclature à l'intérieur de laquelle ils établissent trois formes d'État pour rendre compte du décalage en question : l'État libéral, l'État-providence et l'État néo-libéral. La suite de l'argumentation consiste alors à montrer en quoi et comment, à partir d'une analyse serrée des discours d'un certain nombre d'acteurs-clé, la discursivité mise en œuvre dans le contexte politique au Québec à l'époque s'inscrivait essentiellement à l'intérieur d'un cadre de référence propre à un État libéral. Au même moment et au niveau fédéral, on

aurait plutôt eu affaire à une discursivité qui se serait déployée à l'intérieur d'un cadre de référence providentialiste.

Avant d'aller plus loin, je voudrais avancer un ensemble de remarques à propos du cadre théorique que je viens d'esquisser. En premier lieu, je ne crois pas que l'idée de juxtaposer des formes d'État qui correspondraient à une évolution en quelque sorte endogène du système capitaliste représente un déni probant à la thèse du retard. En effet, on peut déplacer l'angle d'approche depuis une dichotomie qui opposait deux stages, l'un prémoderne ou traditionnel, l'autre, moderne, et poser plutôt le recours à une trichotomie délimitant des formes [331] d'État qui correspondraient à des phases d'évolution d'un système capitaliste. L'enjeu du retard, ou celui du décalage, peu importe, demeure tout aussi présent cette fois-ci que la précédente dans la mesure même où il faudrait expliquer au préalable en quoi et pourquoi le nouveau cadre d'analyse serait susceptible d'accroître l'intelligibilité des fondements axiologiques et normatifs de l'action politique et administrative à Québec. La gouverne politique au Canada aurait été déjà campée dans une phase ultérieure du capitalisme.

Je voudrais soumettre à la réflexion que le problème tient ici aux termes mêmes auxquels on a eu recours pour réinterpréter une conjoncture historique particulière. Il y a en effet un présupposé dans ce genre d'explication qui m'apparaît grever l'analyse dans son ensemble d'une invalidité première. Ce présupposé tient au fait que l'on pose, au point de départ, une étanchéité liminaire entre deux formes d'État qui ne correspond ni au statut juridique de la *province* de Québec dans le fédéralisme canadien, ni à l'économie politique qui est sanctionnée dans l'espace canadien à l'époque. Enfin, cette étanchéité liminaire ne correspond pas à la place objective occupée par l'économie canadienne à l'intérieur de l'économie continentale, voire au sein de l'économie mondiale, depuis la Deuxième Guerre mondiale. En fait, les auteurs sont partis de cette soi-disant étanchéité entre deux formes d'États, pour reconstruire et reconstituer, à rebours en quelque sorte, une étanchéité correspondante entre deux États, deux sociétés, deux économies. Et ce, alors qu'il n'y a pas plus d'extériorité entre les prérogatives respectives des pouvoirs fédéral et provinciaux qu'il n'y a d'extériorité entre les sociétés et les économies canadienne et québécoise. En ce sens, les formes et modalités de [332] l'intégration de l'économie québécoise à l'espace nord-américain, sinon à l'économie-

monde, sont indissociables des formes et modalités de l'intégration de l'économie canadienne. D'ailleurs, ces dernières sont tout à fait déterminantes pour comprendre celles-là, alors que l'inverse n'est pas vrai : les gouvernements provinciaux ne disposent pas des prérogatives en matière de commerce international, ni dans le domaine des affaires étrangères, par exemple. Or, il serait sans nul doute beaucoup plus éclairant de prendre fait et acte de ces interconnexions et de ces complémentarités juridiques. On pourrait ainsi, comprendre les stratégies des acteurs politiques de part et d'autres de lignes partisans et juridictionnelles dans un contexte de grande fluidité économique, au lieu de plaquer sur ces rationalités un cadrage théorique qui conduit à une désubstantialisation des enjeux en présence qui mythifient le sens et la portée des dissensions entre certains acteurs. Par ailleurs, ce n'est pas un des moindres paradoxes de cette mise en scène, au niveau de sa vérification empirique maintenant, que d'appuyer sa démonstration sur la valorisation de certains discours ou de certains vecteurs sociaux aux dépens d'autres acteurs et, en particulier, aux dépens de la parole contestataire des formes et contenus de la gouverne duplessiste à l'intérieur même de la société québécoise de l'époque. Cette parole se trouve de ce fait placée en marge d'une narration nationaliste.

Cette stratégie de recherche promeut une intelligibilité précise ; elle défend et soutient une approche centrée sur une vision épique de l'État québécois, avec son économie et sa société en tant qu'entités séparées d'un État autre, l'État canadien avec son économie et sa société. Or, l'État canadien n'a pas plus, ou moins d'ailleurs, de prise, ou de [333] compétence si l'on veut, sur la société québécoise qu'il n'en a sur la société ontarienne ou sur la société néo-brunswickoise, ou sur n'importe quelle société provinciale. En effet le partage des compétences prévu dans la Constitution attribue aux provinces l'entière responsabilité en matière de propriété et de droits civils. En ce sens, la notion de société canadienne renvoie *de facto* et *de jure* à la somme des sociétés provinciales. Il serait tout à fait abusif d'opposer une société québécoise d'un côté, à une société canadienne de l'autre, sans préciser plus avant le lieu par lequel passe l'opposition, faute de quoi on ne devrait, au mieux, qu'opposer la société québécoise aux autres sociétés canadiennes. Mais j'admets immédiatement que cet argument est très formel puisque, en vertu de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (AANB), le pouvoir fédéral avait, au départ, assumé la

responsabilité d'uniformiser les normes de la *Common Law* dans les anciennes colonies britanniques. La codification du Code civil bascanadien avait été, quant à elle, promulguée en 1866, une année avant l'adoption de l'AANB. Si donc l'on peut opposer une société québécoise à une société canadienne, c'est essentiellement sur la base de deux ordres civils relevant de cadres normatifs distincts, le droit civil d'un côté, la *Common Law*, de l'autre. Ceci posé, il n'en reste pas moins que le pouvoir fédéral n'a pas plus de compétence sur un ordre qu'il n'en a sur l'autre.

En deuxième lieu, invoque-t-on plutôt le décalage comme contre-argument face à la thèse du retard ? On opère alors avec un cadre qui oblitère la richesse historique des luttes politiques et sociales engagées sur place, c'est-à-dire au Québec même, contre les thèses et les arguments de ceux et celles qui, pour m'inscrire momentanément [334] dans une telle interprétation, favorisaient plutôt le rattrapage. En ce sens précis, ces derniers critiquaient certaines dysfonctions induites dans le système social à la suite de la promotion et de la défense d'un ensemble de valeurs sociales et politiques qui se trouvaient à contre-courant par rapport à l'évolution du pays réel.

En troisième lieu, avancer, sur cette base, que la société sous Duplessis puisse être qualifiée de société « libérale », c'est commettre un jugement de valeur qui m'apparaît rien moins que contre-intuitif. Que le credo politique de Duplessis ait pu accommoder un certain libéralisme économique, voire un libéralisme économique certain, comme l'a démontré avec brio Gérard Boismenu dans son livre, *Le Duplessisme*³⁵⁹, de cela on pourra convenir sans difficulté. De là à poser que la société dans son ensemble ait pu opérer sous les paramètres du libéralisme, il y a un pas que l'on ne peut franchir. Ce serait, d'une part, enlever au qualificatif toute sa substance. Ce serait d'autre part, se tromper de manière profonde sur les fondements normatifs d'un ordre social tel qu'il prévalait sous la gouverne de Maurice Duplessis.

D'ailleurs, au seul niveau de la politique économique, l'argument ne tient pas sans lui apporter des correctifs majeurs. En effet, si l'économie politique duplessiste est libérale vis-à-vis des investissements étrangers ou canadiens, elle est particulièrement protectionniste vis-à-

³⁵⁹ Gérard Boismenu, *Le Duplessisme*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1981.

vis des petits propriétaires canadiens-français. Au surplus, si cette économie politique est libérale vis-à-vis des capitaux, elle est carrément corporatiste vis-à-vis des syndicats. Ensuite, au niveau rhétorique, le credo duplessiste, loin d'être libéral, est conservateur ; il est nationaliste, voire [335] même carrément réactionnaire dans son approche de la question sociale, en particulier.

Je sais bien, ces mises au point n'invalident pas la thèse soutenue, dans la mesure où les éléments que je viens de présenter rapidement s'inscrivent, aux yeux des auteurs, dans le cadre libéral, de manière large et englobante en quelque sorte. D'ailleurs, à l'appui de cet argument, il suffirait de rappeler, par exemple, à quel point bon nombre d'États capitalistes, durant cette même phase dite « libérale » de leur évolution, ont pu connaître une hétérogénéité non moins grande entre la définition de la politique économique d'un côté, et celle de la politique sociale de l'autre.

La critique

Aussi, afin d'approfondir et de valider la critique de ce cadre d'analyse, il convient de revenir sur un élément qui a été mentionné plus tôt, à savoir la validité même de l'établissement d'une si grande étanchéité conceptuelle entre deux formes d'État dans un contexte fédéral. En ce sens, comparer l'État québécois sous Duplessis à des formes d'État apparemment apparentées comme la France sous Poujade, l'Espagne sous Franco ou le Portugal sous Salazar, me semble contre-indiqué. Le Québec, en tant qu'entité infra-étatique, ne correspond pas à ces situations, dans la mesure où la porosité entre les frontières normatives et axiologiques à l'intérieur de l'espace canadien compromet irrémédiablement le gouvernement du Québec dans l'évolution même du système politique et économique canadien.

Dans ce cas-ci, le recours même à la notion d'État pour saisir conceptuellement le cas du Québec me semble imposer une grille d'analyse difficile à appliquer. Il me [336] semble surtout engager l'interprétation sur une fausse piste. Et c'est moins le substantif lui-même qui est en cause, bien sûr, puisque l'on a recours à la notion d'État dans la plupart des contextes constitutionnels caractérisés par la pré-

dominance d'un cadre fédéral, comme c'est le cas aux États-Unis, au Mexique ou en Allemagne, entre plusieurs autres. C'est bien plutôt le contenu dont on cherche à investir le concept quand il est appliqué de telle sorte que l'on prétende opposer deux formes d'États à l'intérieur d'un même pays, au lieu de parvenir à rendre compte du phénomène inverse : la complémentarité entre deux entités, quelle que soit l'identification qu'on convienne de leur accorder par ailleurs, c'est-à-dire l'absence même de cette extériorité postulée au point de départ.

Il convient, je crois, d'entretenir une certaine méfiance vis-à-vis du recours à un vocabulaire théorique qui risquerait de brouiller les pistes et de réduire l'intelligibilité des processus sociaux. Le cadre formel même à l'intérieur duquel opèrent les acteurs sociaux met à notre disposition les éléments susceptibles d'accroître notre compréhension des phénomènes sous analyse. Il suffit de rappeler cette banalité selon laquelle le Québec de l'époque, et celui d'aujourd'hui, est rien moins qu'une province pour que la question et son enjeu s'éclaircissent de manière tout à fait significative. En effet, en tant que province, le Québec est partie prenante dans l'édification de l'État canadien. À ce titre, la province ne peut relever d'un cadre étatique libéral si le Canada dans son ensemble s'inscrit plutôt dans un cadre providentiel, ainsi que peuvent en témoigner les politiques économiques et sociales fédérales sanctionnées dans l'espace canadien, et au Québec même par conséquent. La situation qui prévaut alors, dans un tel contexte, ne diffère plus substantiellement [337] de celle qui peut prévaloir ailleurs au Canada lorsque tel ou tel autre gouvernement provincial tombe dans les mains de partis d'opposition. C'est la même chose aux États-Unis, où l'on rencontre, dans certains États américains, une résistance de même nature vis-à-vis de la sanction du providentialisme de la part du gouvernement fédéral ; cette résistance s'appuie, là comme au Québec, sur des partis d'opposition, des coalitions de classes, des affrontements entre groupes d'intérêts ou des incompatibilités entre organisations qui entendent plutôt maintenir leur autonomie et leur survivance propres. Au demeurant, cette approche permet également, et surtout peut-être, de lier l'évolution en cours au sein d'une province à celles qui se déploient au même moment dans d'autres.

Le Québec d'alors, comme le Québec d'aujourd'hui, est donc essentiellement caractérisé par une superposition de prérogatives qui relèvent bel et bien de deux ordres de gouvernement. S'il fallait avoir re-

cours à la notion d'État dans ce contexte pour caractériser cette superposition, l'État dont il s'agit devrait rassembler et inclure les deux ordres en question. En clair, l'État canadien représente rien de moins et rien de plus que la somme des gouvernements fédéral et provinciaux. Dans ces circonstances, le recours, de la part d'une entité, le gouvernement québécois en l'occurrence, à une discursivité qui s'inscrirait dans un cadre théorique et pratique dissonant par rapport à celui qui est sanctionné au niveau fédéral, renverrait moins à une confrontation entre deux États qu'à un affrontement, au sein d'un même État, entre deux entités. Et ce serait d'ailleurs l'absence même d'homologie entre les deux entités qui expliquerait au mieux, en définitive, l'incompatibilité de deux pouvoirs [338] voulant établir leur hégémonie propre sur l'espace québécois. En revanche, le recours à l'étanchéité théorique nous conduirait à minimiser la part de la souveraineté du fédéral à l'intérieur même des frontières du Québec dans la définition et la défense du providentialisme. Car, il est une remarque subsidiaire de grande importance méthodologique qu'il convient de consigner ici : le poids du pouvoir fédéral canadien sur la gouverne du Québec ne passe pas seulement par la confrontation entre lui et le pouvoir provincial, une confrontation limitée somme toute aux zones d'ombre de la Constitution elle-même, mais il passe surtout par la complémentarité entre les deux niveaux de gestion et d'encadrement de la société.

Dans ces conditions, si l'on doit interpréter le recours au libéralisme économique de la part du gouvernement duplessiste dans la définition de certaines politiques ou programmes, ce recours s'inscrit moins dans une logique alternative, mais bien plutôt à l'intérieur de la logique d'un seul et même système politique et constitutionnel dont le maître d'œuvre demeure, bien sûr, le pouvoir fédéral canadien. À son tour, cette suprématie ne fonde pas le pouvoir fédéral en tant que pouvoir extérieur au Québec, mais bien comme un pouvoir à la fois éminent, complémentaire et concurrent pour toutes les provinces, et pour le Québec par conséquent. Cette seule prise en compte doit obligatoirement conduire à recentrer l'angle d'analyse, car l'enjeu du pouvoir fédéral se trouve dédoublé en quelque sorte. On le rencontrera à la fois dans le Québec et à l'extérieur du Québec, ce qui implique nécessairement que le providentialisme, en l'occurrence, sera également sanctionné au Québec, mais depuis un lieu qui n'est évidemment pas celui qu'occupe le pouvoir en [339] poste à Québec. Si donc l'on de-

vait recourir à la théorie des deux États, il faudrait au moins concéder que ces deux États se disputent un même espace d'une part, que cette superposition conduit à un enchevêtrement des discours à l'intérieur d'une seule et même logique de système d'autre part. D'ailleurs, il faudrait pousser encore plus loin la réflexion à ce sujet et convenir maintenant que si les deux pouvoirs ne sont pas étanches, deux sociétés, les sociétés canadienne et québécoise, ne le sont pas non plus. Résultat évident, c'est, entre autres, à l'intérieur même du territoire québécois que s'affronteront les acteurs sociaux qui défendent et promeuvent le providentialisme et ceux qui souscrivent plutôt au libéralisme ou au conservatisme. C'est d'ailleurs ce dont rend compte l'expression « société canadienne-française ». Ce terme n'a de sens et ne peut fonder une identité séparée qu'à la condition même de relever à quel point le recours alternatif aux expressions de société canadienne et de société québécoise ne pouvait pas refléter ce dont il était alors question : ce recours ne parvenait pas à rendre compte d'une identité qui traversait latéralement en quelque sorte, les deux sociétés. Ce paradoxe est d'autant plus curieux que la société québécoise possédait déjà à l'époque son propre cadre juridique, le droit civil. À ce titre, elle aurait été susceptible de donner prise à une auto-référence identitaire qui aurait pu fonder un État québécois, en un sens hégélien du terme en quelque sorte, c'est-à-dire un État en tant que « réalité en acte d'une moralité objective ». Mais pour que l'on puisse poser un tel État, encore aurait-il fallu - et faudrait-il toujours d'ailleurs - que la société civile québécoise se reconnaisse en tant que moralité subjective. Or, cette subjectivité implique la reconnaissance des identités qui prévalent au sein de la société civile, une [340] reconnaissance rendue d'autant plus illusoire tant que des sujets de droit en plus ou moins grand nombre s'identifient déjà à l'autre État. Pour penser un État québécois en tant que prolongement d'une société civile québécoise, il faudrait alors surmonter ou affronter toutes ces subjectivités qui maintiennent allégeance à l'État canadien. Il faudrait alors conclure de cette mise en perspective que le droit civil ne suffit pas à fonder l'État libéral. Il faudrait tenir compte d'une pluralité de sphères normatives qui, parce qu'elles tombent sous la juridiction d'un pouvoir législatif alternatif, fondent et valident des allégeances contradictoires. C'est vrai, bien sûr, du droit pénal, du droit municipal, mais c'est vrai aussi du droit commercial et surtout, du droit dit « statutaire », c'est-à-dire des normes fédérales

dans des domaines aussi disparates que peuvent être le droit fiscal, le droit social ou le droit commercial.

Le duplessisme

Ceci posé, il apparaît au premier chef que la société québécoise sous Duplessis est une société marquée par le conflit, par l'affrontement ou par l'accommodement. C'est le lot de toutes les sociétés travaillées par des ordres normatifs concurrents, et pour autant que ces ordres s'inscrivent dans des velléités hégémoniques irréconciliables. C'est vrai du Québec, de manière aiguë en quelque sorte, mais c'est vrai également de toutes les provinces canadiennes, comme c'est vrai des États aux États-Unis, voire des États dans des contextes beaucoup plus centralisés, comme c'est le cas au Mexique, par exemple.

La question de fond, au Québec, demeure bien sûr l'irrésolution d'un enjeu central lié au fait qu'une minorité au sein de l'État canadien occupe, au Québec, une [341] position politique majoritaire. Mais de ce fait, on ne pourrait conclure à l'automaticité de l'identification à la citoyenneté québécoise pour tous les habitants du Québec, loin de là. Deux référendums ont, pour le moment en tout cas, établi la preuve du contraire. La transition depuis la société canadienne-française à une société québécoise assimilable, par exemple, à la société américaine ou à la société française constitue, pour le moment, une pure vue de l'esprit.

Dans les faits, la société québécoise demeure un référent second à ce point marginal qu'il n'empêche pas une majorité de Québécois d'être et de se penser en tant que citoyens canadiens. En d'autres termes, nous n'avons pas ici, pas encore en tout cas, d'homologie significative entre l'identité et la citoyenneté.

C'est dans le prolongement de cette insurmontable contradiction, qu'il convient alors de prendre acte de la politique duplessiste en tant que politique de confrontation. Cette politique l'oppose au déploiement, non pas tellement du providentialisme, mais bien d'une certaine vision de la canadianité fondée sur une solidarité sociale d'inspiration bévéridgienne qui va à l'encontre des solidarités privées, cléricales ou corporatistes qui lui paraissent au premier chef caractériser la société

canadienne-française, c'est-à-dire une identification collective de soi susceptible de promouvoir la fameuse triade : foi, race et langue.

C'est d'ailleurs pourquoi la politique duplessiste se déploie selon deux grandes lignes de force : contre le pouvoir fédéral d'un côté, et contre les ennemis de l'intérieur de l'autre. Le premier affrontement répond aux canons de la rivalité politique la plus classique que l'on ne peut pas hypostasier inutilement en ayant recours à la [342] métaphore des deux États ; le second est, quant à lui, tout aussi partisan dans ses fondements comme dans ses termes. En attendant, les forces de promotion du providentialisme sont déjà à l'œuvre à l'intérieur de la société québécoise à l'époque, contre les tenants du maintien d'une solidarité canadienne-française. Et ce sera précisément l'ambiguïté même d'une alliance socio-politique disparate entre fédéralistes, syndicalistes et nationalistes de seconde génération, entre autres, contre l'identification canadienne-française, qui conduira à l'établissement d'un clivage articulé autour d'une nouvelle opposition entre les « pouvoirs » canadien et québécois, pour reprendre la nomenclature de Claude Morin ³⁶⁰, par exemple, clivage qui fera les beaux jours de la discursivité portée par les artisans de la Révolution tranquille. Bien sûr, pas plus que la précédente, cette opposition ne correspond pas à un affrontement entre États, et ce serait d'ailleurs la raison pour laquelle le discours nationaliste actuel préfère avoir recours, par renversement de problématique en quelque sorte, à l'expression de Canada anglais, pour tracer la ligne d'opposition entre les deux identités. Cette stratégie porte l'insigne avantage de subsumer l'ancienne identification en tant que Canadien français sous la notion de Québécois tout court, comme si le terme avait gagné en intensité en larguant quelque qualification que ce soit.

Mais il s'agit là d'une autre question. Pour revenir au thème initial, il convient d'insister sur le fait que l'opposition au duplessisme, une opposition tout ce qu'il y a de plus libérale d'ailleurs, aurait voulu voir Duplessis faire droit à ce pluralisme identitaire propre à la société canadienne de l'époque. Au surplus, cette opposition rassemblait [343] également, dans une alliance tactique, les défenseurs du providentialisme, que ceux-ci aient été fédéralistes ou provincialistes d'ailleurs.

³⁶⁰ Claude Morin, *Le Pouvoir québécois en négociation*, Montréal, Éditions du Boréal, 1972.

Cette alliance constituera et portera une opposition au duplessisme qui formera le fer de lance de la Révolution tranquille, une alliance large de libéraux et de socio-démocrates, d'interventionnistes provinciaux et fédéraux, tous rassemblés et momentanément alliés contre le provincialisme canadien-français défendu par le pouvoir duplessiste à l'époque. Il ne faudrait quand même pas escamoter ce fait indéniable que la Révolution tranquille elle-même n'a pas non plus représenté une évolution endogène depuis un régime libéral vers un régime providentialiste. Elle a représenté plutôt une vaste coalition d'intérêts autour d'un projet tout autant porté par des fédéralistes que par des nationalistes québécois, tout autant par des libéraux que par des promoteurs de l'étatisme.

En ce sens, invoquer *l'illibéralisme* de Duplessis, c'est mettre en lumière des pratiques de gouvernement qui persistaient à brouiller la distinction entre le sacré et le profane dans la définition de la société civile et qui persistaient à faire dévier la distinction entre le public et le privé dans le processus même de promulgation des lois. Prétendre alors que la société elle-même a été libérale apparaît alors comme un détournement de sens : il n'y avait, au départ comme à l'arrivée, rien de moins, ni rien de plus qu'une société civile soumise à un pouvoir provincial nationaliste et conservateur.

La question de fond

À l'arrivée toutefois, je ne crois pas que les éléments fournis apportent un démenti suffisant à la thèse défendue par Bourque, Duchastel et Beauchemin. En [344] effet, en plaçant, comme cela a été fait, les éléments sur le plan où ils l'ont été, on pourrait encore et toujours soutenir que, quelque réactionnaires qu'aient été les initiatives législatives des gouvernements de Duplessis, il n'en reste pas moins que le cadre sociétal était au départ, et demeurait à l'arrivée, un cadre propre à une société libérale. Cette société est définie de prime abord par les canons du libéralisme économique, avec sa défense de la propriété privée, du contractualisme d'un côté, d'un ordre normatif par définition réfractaire aux interventions publiques, c'est-à-dire anti-étatiste de l'autre.

Or, ces caractéristiques générales ne suffisent pas. Je voudrais insister maintenant sur le fait que la société civile au Québec à l'époque n'était justement pas régie par les canons du libéralisme, qu'il s'agissait bel et bien d'un cadre de référence juridico-institutionnel hybride qui ne répondait pas à certaines exigences de base dans la définition de la société civile, au sens juridique du terme. La première, et la plus fondamentale, de ces différences tient au fait que la société au Québec n'était pas une société civile, au sens strict du terme, dans la mesure où cette société n'avait même pas encore établi d'étanchéité normative entre les ordres séculier et religieux à l'intérieur même de son propre Code civil. En conséquence, la laïcité, qui est une condition déterminante dans la définition d'un ordre social libéral, ne compte pas parmi les préceptes de base au sein de la société québécoise à l'époque. C'est bien une des raisons pour lesquelles on lui substitue le recours à l'expression de « société canadienne-française », notion dont les fondements reposent sur cette fameuse triade déjà évoquée que sont la foi, la race et la langue. Il relevait pourtant de l'observation la plus superficielle que ce genre d'identification ne pouvait pas [345] se rencontrer au sein de la notion de société québécoise qui, à cause même de ce critère objectif que représente un référent géographique commun, aurait dû rassembler indistinctement des individus de religions, de races et de langues différentes. Les exemples de ce maintien de la place du religieux dans le domaine civil sont nombreux ; en voici quelques-uns : l'entrée en société qui passe obligatoirement par le baptême ; le mariage, qui est essentiellement un sacrement avant que d'être un contrat ; l'acte de sépulture, qui est délivré par les autorités religieuses ; les actes de profession religieuse qui faisaient l'objet de l'ancien chapitre V du Code civil. On commet alors un détournement de sens sur le plan historique en allant maintenant plaquer sur cet ordre social la notion de société québécoise. Les idéologues et théoriciens de l'époque avaient plutôt choisi, pour les raisons évoquées, entre autres, de s'identifier à la notion de société canadienne-française précisément parce que le recours à ce terme leur permettait de contourner l'enjeu du pluralisme religieux, ethnique et linguistique tel qu'il prévalait au Québec à l'époque, et tel qu'il prévaut toujours bien sûr. D'ailleurs, en faisant de la notion de société québécoise la simple transposition de la notion de société canadienne-française, c'est précisément cet épineuse question du pluralisme que l'on escamote complètement au profit de la promotion d'une identité tout ce qu'il y a de plus moniste. En ce sens,

l'opération inverse, celle qui consiste maintenant à relire le passé en appliquant la notion de société québécoise aux années Duplessis ne vise pas autre chose, si ce n'est de contourner à nouveau l'enjeu du pluralisme en dédouanant le recours à l'expression de Canadien français de certaines de ses connotations exclusives.

[346]

La seconde différence, qui devrait nous prémunir contre toute velléité d'assimilation de cette société à une société libérale, tient au fait que le principe d'universalité y était inopérant. En effet, tous n'étaient pas placés sur un pied d'égalité devant la loi, et la jouissance des droits n'appartenait pas à tous indistinctement. Et sans revenir sur l'épineuse question de la mort civile, abolie en 1906, qui privait de la jouissance des droits certains condamnés, de même que ceux qui faisaient profession de foi religieuse, il faudrait tout de même mentionner le maintien du statut subalterne de la femme mariée qui « doit obéissance à son mari » (ancien art. 174), ou encore, le « droit de correction modérée et raisonnable, droit qui peut être délégué... » (ancien art. 245) du père ou, à son défaut, de la mère sur l'enfant mineur. D'ailleurs, ce manque d'universalité se retrouve un peu partout dans les différentes lois et réglementations adoptées par les gouvernements dirigés par le premier ministre Duplessis à l'époque. C'est vrai en matière de relations patronales-ouvrières, comme ce l'est en vertu de la loi électorale, pour ne citer que ces deux exemples.

Ces deux restrictions posées, c'est-à-dire devant l'absence d'un processus de sécularisation d'un côté, devant l'absence d'universalisation au niveau de la reconnaissance et de la jouissance des droits civils et politiques de l'autre, il m'apparaît tout à fait abusif de parler dans ces conditions de société libérale à propos de la société québécoise des années 1940 et 1950, en particulier. Et d'ailleurs, Duplessis n'est en rien responsable de ce cadre normatif, il en a tout au plus hérité. S'il est responsable de quelque chose, c'est de n'avoir rien fait pour l'amender. Il serait pour lors contradictoire de définir désormais comme libéral, un cadre qui ne l'était pas d'une part, ou [347] de dédouaner ce cadre de ses aspects les plus rétrogrades sous prétexte que Duplessis n'y est pas intervenu de l'autre. En conséquence, le soi-disant libéralisme sanctionné par Duplessis dans tel ou tel volet de son programme politique ne devrait pas servir à oblitérer les fondements *illibéraux* de la société de son temps, fondements qui, en retour, ser-

vaient de cadre de référence obligé dans la définition d'ensemble de sa gouverne politique. Or, cette gouverne a pu parfois se présenter comme une gouverne libérale au niveau rhétorique. Elle était par ailleurs trop compromise dans sa lutte contre la sécularisation d'un côté, ainsi que dans le maintien de sphères de justice séparées, c'est-à-dire dans son opposition de principe à toute forme d'universalité de l'autre, pour que nous puissions lui donner le crédit d'un vocable dont le petit homme n'aurait pas voulu de toute façon.

[348]

[349]

Quatrième partie : Les interprétations

Chapitre 16

“Mais qu'est-ce donc
qu'une société libérale ?
*Réponse aux interventions des professeurs
Behiels, Brunelle et Rouillard.*”

**Gilles Bourque, Jules Duchastel
et Jacques Beauchemin**

[Retour à la table des matières](#)

Le panel de clôture du colloque « Duplessis et le duplessisme » avait pour thème « Les interprétations ». Il n'était pas précisé, si les intervenants devaient proposer leur propre thèse sur le duplessisme ou s'ils devaient critiquer les interprétations existantes. La parution relativement récente de notre dernier ouvrage sur la question ³⁶¹ explique sûrement le fait que trois des intervenants aient pris appui sur une critique sévère de l'ouvrage afin de proposer des éléments d'interprétation divergents. C'est dans ce contexte que nous avons demandé droit de réponse et que nous l'avons obtenu de bonne grâce des organisateurs.

³⁶¹ Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, [La Société libérale duplessiste](#), Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994.

Problèmes d'interprétations

Le terme interprétation renvoie spontanément à l'idée d'une herméneutique plus ou moins balisée par une méthode. Dans l'univers de la connaissance de la vie quotidienne, nul n'a besoin d'appuyer sa compréhension des phénomènes sur une méthode formelle. La tradition et les préjugés (les préjugements, si l'on veut) suffisent à [350] fournir un horizon à l'interprétation.³⁶² Dès que l'on s'approche de la connaissance formalisée des disciplines philosophiques ou scientifiques, une obligation de méthode s'impose. Dilthey³⁶³ reconnaissait la nécessité de distinguer l'herméneutique, à titre de science de l'interprétation des signes, de la compréhension comme phénomène d'appréhension globale des significations. Les sciences sociales que nous pratiquons vont plus loin en nous imposant des règles de méthode et de raisonnement. C'est dans cette perspective que nous avons proposé une interprétation globale du duplessisme. Cette interprétation se fonde sur un double processus de construction théorique et empirique de l'objet. Ce n'est pas dire qu'elle est pour autant incontestable, mais qu'elle peut être contestée sur ses propres bases, c'est-à-dire en tenant compte des propositions théoriques et des procédures méthodologiques que nous avons construites au cours des longues années qu'a duré la recherche. Les interventions de nos collègues³⁶⁴, sauf peut-être celle de Dorval Brunelle, ont malheureusement fait bien peu de place à ces considérations. Nous aurons l'occasion de voir dans le détail de quelle façon nos critiques ont ignoré plus ou moins systématiquement le point de vue théorique, pourtant clairement explicité dans le livre, à la faveur d'un glissement [351] constant qui dénature nos thèses. Évidemment, à par-

³⁶² Hans G. Gadamer, *Vérité et Méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris, Seuil, 1976, 1996.

³⁶³ Wilhem Dilthey, *Le Monde de l'esprit*, 2 tomes, Paris, Aubier, 1947.

³⁶⁴ Notons que Dorval Brunelle consacre l'entièreté de son article à une critique de notre ouvrage, alors que Michael D. Behiels fait porter également sa critique sur notre ouvrage et sur celui de Léon Dion et que Jacques Rouillard traite de nos thèses de manière latérale dans des notes de bas de page et dans une annexe du chapitre (8) de ce volume (l'une de ses interventions en séance était beaucoup plus directement consacrée à notre livre).

tir du moment où on ne parle plus du même objet théorique, il est difficile de pratiquer une critique qui ne soit pas en porte à faux. De même, les trois intervenants ont ignoré superbement le substrat empirique de notre ouvrage. Encore une fois, nous n'affirmons pas que notre méthode et notre analyse représentent le dernier mot sur la production discursive de l'époque duplessiste. Mais encore faudrait-il que, par respect pour la recherche, l'on tienne compte de ce travail pour ensuite, si l'on veut, en contester les principes de construction ou en discuter les conclusions.

Bien plus, la critique de Behiels et de Brunelle ne porte pas tant ou uniquement sur la thèse sociologique mais sur l'intention politique qui serait la nôtre. Pour Behiels, c'est clair. « [...] les universitaires du Québec se sont donnés la tâche, un peu ingrate diront certains, de rétablir la réputation de Maurice Duplessis [...] Une société longtemps déstabilisée [...] valorise maintenant les valeurs et les normes profondément conservatrices de la période de Maurice Duplessis. » L'auteur qualifie notre travail de « nouvelle entreprise de révisionnisme néomarxiste basée sur l'analyse textuelle des discours politiques et religieux. » En somme, « la gauche nationaliste » résisterait au retour de l'État libéral classique. « Une partie de la nouvelle génération de notables se sert des idéologies nationaliste et sécessionniste pour présenter ses acquis socio-économiques et assurer ainsi son contrôle politique sur la société québécoise francophone. Elle veut maintenir en place, comme au temps de Duplessis, *une société communautaire au service exclusif des valeurs de la nation francophone du Québec*, tout en conservant une superstructure politico-économique libérale. » Il est vrai que ces propos [352] emberlificotés ne sont pas faciles à comprendre. Mais il nous semble que ce qui en ressort, c'est que notre entreprise de recherche viserait la réhabilitation du duplessisme afin de contribuer au maintien, jusque dans ses manifestations contemporaines, d'une société ethnique.

La critique politique de Dorval Brunelle est beaucoup plus nuancée. Comme nous le verrons par la suite, notre collègue nous prête un certain nombre de thèses que nous avons peine à reconnaître. Selon l'auteur, nous opposerions, face à face, deux États (l'un québécois et l'autre canadien) et deux sociétés (québécoise et canadienne) sans voir que la société québécoise est déjà pluraliste et nécessairement articu-

lée à la société canadienne ³⁶⁵. La conséquence de cette prétendue confusion conceptuelle nous conduirait à une position analytique entretenant le projet d'une représentation moniste de la société et de la nation québécoises. Il en conclut :

En ce sens, l'opération inverse, celle qui consiste maintenant à relire le passé en appliquant la notion de société québécoise aux années Duplessis ne vise pas autre chose, si ce n'est de [353] contourner à nouveau l'enjeu du pluralisme en dédouanant le recours à l'expression de Canadiens français de certaines de ses connotations exclusives.

En somme, dans des termes plus courtois, nous sommes renvoyés à un projet nationaliste, sinon ethniciste, du moins fermé au pluralisme. En cela, Brunelle semble entretenir à notre égard la même suspicion que celle qu'exprime Behiels en nous imputant l'improbable projet d'une réhabilitation du duplessisme. Il nous suffira de signaler à ce propos que la promotion du nationalisme québécois, s'il s'était agi là de notre objectif, emprunterait à travers une apologétique du duplessisme un bien coûteux détour. Ajoutons enfin, qu'il nous semble un peu malsain de chercher et de trouver si promptement les résonances politiques d'un travail qui n'a pourtant d'autre objectif que d'analyser le discours politique duplessiste et de proposer sur cette base une interprétation d'ensemble des cadres de la régulation des rapports sociaux durant cette période de l'histoire du Québec. La mise en lumière des visées politiques qui seraient les nôtres, et qui sont subodorées par

³⁶⁵ L'auteur nous accuse de faire « de la notion de société québécoise la simple transposition de la notion de société canadienne-française » et, ce faisant, d'escamoter cette épineuse question du pluralisme « au profit de la promotion d'une identité tout ce qu'il y a de plus moniste. » Nous le renvoyons aux pages 19 à 21 de notre livre pour l'éclairer sur la distinction que nous faisons entre société et communauté. Il en ressort clairement que nous ne confondons nullement la société québécoise, par définition multiethnique et pluri-nationale, et la communauté canadienne-française comme on avait coutume de la représenter alors sur une base ethniciste, ainsi que nous l'avons fait ressortir aussi bien dans ce livre que dans Gilles Bourque et Jules Duchastel (avec la collaboration de Victor Armony), *L'identité fragmentée. Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*, Montréal, Fides, 1996.

nos critiques, cherche à disqualifier une entreprise en recourant au douteux procédé qui consiste à faire taire au nom d'une paradoxale rectitude politique rétroactive. Et nous voilà bien loin d'une critique scientifique de notre ouvrage.

Désaccords d'interprétation

Malgré les réserves qui précèdent, il nous semble nécessaire de revenir sur les questions de fond soulevées par les intervenants. Ces questions sont fondamentales et ne sauraient être résolues une fois pour toutes. Nous aborderons donc successivement la question du libéralisme et [354] de la forme de l'État libéral, le rapport de l'État et de l'Église et le problème de l'articulation des divers niveaux étatiques et sociétaux au Canada.

Libéralisme et forme de l'État libéral

Il était risqué de proposer un titre comme celui qui coiffe notre livre, *La Société libérale duplessiste*. Behiels y voit l'intention de provoquer un « choc » et d'« attirer des lecteurs potentiels ». Brunelle se demande :

« est-il légitime de prétendre, de croire ou de laisser croire que l'on puisse qualifier de "libéral" l'état de société qui prévaut dans un contexte socio-politique donné alors même que la nature de l'idéologie, ainsi que certains des aspects du projet politique qui anime les autorités provinciales dans leur gouverne, se trouvent, dans une proportion non négligeable, placés en dehors des canons du libéralisme, voire en totale contradiction par rapport à eux ? »

Même si le titre de l'ouvrage n'est pas dépourvu d'intentions polémiques, nous croyons, par ailleurs, qu'il est légitime « de prétendre, de croire et de laisser croire » que le Québec sous le régime Duplessis

constitue une société libérale, précisément en ce qu'elle est l'objet d'une régulation économique, politique et sociale de type libéral. Cela ne doit pas être confondu avec le libéralisme ainsi que ne peuvent s'empêcher de le faire Dorval Brunelle ou Jacques Rouillard.

Nous ne sommes pas sans savoir que le terme libéral est profondément polysémique. Aussi nous sommes-nous employés à en délimiter le sens. Nous entendons d'abord par le concept de société libérale une société qui se reproduit sur la base d'une régulation politique caractéristique de la forme libérale de l'État moderne. Ainsi, nous prenons le soin de distinguer le concept de forme de l'État [355] libéral et celui de libéralisme. Nous définissons le discours politique libéral comme étant celui qui contribue à la production et à la reproduction de cette forme de l'État libéral. Nous le distinguons donc du libéralisme. Si les deux choses ne sont pas totalement indépendantes, elles ne peuvent être confondues. De très brèves précisions suffiront à éclairer cette distinction. Le libéralisme constitue la philosophie politique sur laquelle la société moderne a voulu fonder ses institutions politiques et son ordre normatif. Le libéralisme, tel qu'il émerge progressivement de la philosophie au XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, de Hobbes à Mill en passant par Kant, Rousseau et Hegel, dégage en quelque sorte l'horizon sur lequel les sociétés modernes vont poser le procès de leur auto-institution pour le dire comme Lefort.³⁶⁶ Mais voilà, le libéralisme ne sera jamais dans l'histoire de la modernité que cet idéal jamais atteint, que la promesse jamais complètement tenue d'un monde de liberté et de justice placé sous la seule gouverne universaliste de la Raison et du Droit. Car, il est un fait, et nous sommes au cœur de la plus déterminante contradiction de la modernité, que naissent en même temps que l'idéal libéral des forces adverses qui toujours et de différentes manières vont venir le contrecarrer. Avec la liberté, la justice, l'égalité et le droit, adviennent aussi le marché et la domination. En un sens, on peut dire que le défi de la société moderne va consister à faire coexister les grandes valeurs politiques et éthiques du libéralisme et les forces dé-socialisantes et dé-historisantes libérées par le simple fait que le marché dans son déploiement est la négation même de ces grandes valeurs. En tant que fondements juridique et normatif des

³⁶⁶ Claude Lefort, *Les Formes de l'histoire. Essais d'anthropologie politique*, Paris, Seuil, 1978.

[356] lois du marché, la liberté et l'égalité formelle ne sont pas le doublet de la liberté et de l'égalité des citoyens réunis dans le politique, mais leur négation. Le marché rejette une conception de la liberté, de la justice ou de l'égalité qui ne serait pas immédiatement assujettie à ses nécessités fonctionnelles et qui, par exemple, conduirait à vouloir le civiliser (dans le projet social-démocrate par exemple). Cela signifie finalement que la société libérale dans l'impossibilité de le réaliser pleinement s'évertue à faire vivre son idéal. La société libérale n'a jamais été la pure incarnation du libéralisme. Tout au plus a-t-elle fait de lui l'inspiration de ses institutions imparfaitement démocratiques, la base toujours un peu trahie de son discours politique, la référence fragile et toujours menacée d'une certaine conception de la cohésion sociale. À ce titre, la société libérale duplessiste constitue une certaine traduction du libéralisme dans le cadre socio-historique particulier que représentent pour elle un cléricalisme persistant au XX^e siècle et une situation minoritaire dans l'espace national canadien.

Nous examinerons d'abord la critique de Dorval Brunelle parce qu'elle est la seule à faire écho aux propos théoriques que nous tenons dans le livre. Si ce critique semble, en effet, suffisamment comprendre notre thèse pour la résumer succinctement, il nous avertit d'emblée que son « argumentation se déploiera sur un terrain qui ne correspond pas en tout point à celui qui est couvert par les auteurs ». C'est honnête de le reconnaître, mais voilà peut-être la raison pour laquelle il aboutit si rapidement à un « désaccord épistémologique ». Les quelques lignes qu'il consacre à nos thèses nous laissent croire qu'il nous a bien lus. Mais, aussitôt, il change de terrain bien avant que son texte, en deux parties, ne passe de l'exposition de *La thèse* à celle de *La critique*. Nous nous en tiendrons ici à la [357] dispute qu'il nous fait au sujet de l'emploi du terme libéral quitte à revenir, dans une autre section, sur sa critique plus fondamentale susceptible de « grever [notre] analyse dans son ensemble d'une invalidité première ». Brunelle s'en prend à la légitimité même du titre *La Société libérale duplessiste*. Il nous explique d'emblée que la société libérale renvoie fondamentalement au problème de l'existence de la société civile et il s'emploiera à nous montrer que celle-ci n'existe pas pleinement dans le Québec duplessiste. Il affirme également que le vocable *duplessiste* renvoie avant tout à « la logique de l'action politique et administrative mise de l'avant dans un contexte socio-politique précis ». En somme, il n'aurait

pas fallu nous inscrire dans une problématique des formes de l'État et nous aurions dû abandonner l'idée de saisir la réalité politique à travers le discours, car ces choix nous auraient conduits directement à trois calamités : soutenir « une vision épique de l'État québécois », oblitérer « la richesse historique des luttes politiques et sociales engagées sur place » et « commettre un jugement de valeur qui [lui] apparaîtrait rien de moins que contre-intuitif. »

Nous reviendrons sur notre vision épique (ethnique ?) de l'État québécois. Quant à l'oblitération de la richesse historique des luttes politiques, Dorval Brunelle nous fait une bien drôle de querelle. Il nous reproche, somme toute, de ne pas avoir tout dit en même temps et dans le bon ordre qui paraît être le sien, ou encore il nous accuse d'avoir analysé et pris au sérieux ce que nous avons étudié. Rappelons que, dans l'ensemble de nos travaux sur le duplessisme comme dans ce livre, nous avons longuement référé aux conditions extradiscursives de production du discours politique dominant durant la période. Nous avons cependant toujours pensé que ce seul rappel était [358] tout à fait insuffisant pour comprendre la nature de la contribution du discours politique à la production de la société québécoise durant la période. Voilà, sans doute, ce qui nous aurait condamné à commettre le jugement de valeur contre-intuitif qui consiste à affirmer que le discours politique duplessiste s'acharne à la reconduction d'une régulation politique de type libéral. Alors que notre approche théorique s'appuie sur un ensemble d'auteurs ³⁶⁷ qui s'entendent, au-delà de leurs divergences, sur une typologie des formes de l'État et que, précisément, nous disons que l'État au Canada est en voie de transition de la forme libérale à la forme providentialiste, Brunelle nous ramène au thème assez limité du libéralisme. Voyons comment il en fait varier le contenu. Sur le plan économique, il oppose au libéralisme économique, dont il ne peut contester l'existence au Québec, le protectionnis-

³⁶⁷ Georges Burdeau, *Traité de science politique. Tome 6 : L'État libéral et la démocratie gouvernée*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1987 ; Jacques Donzelot, *L'Invention du social : essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Fayard, 1984 ; François Ewald, *L'État-providence*, Paris, Grasset, 1986 ; Karl Polanyi, *La Grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983 ; Pierre Rosanvallon, *La Crise de l'État-providence*, Paris, Éditions du Seuil, 1984.

me de l'économie duplessiste ³⁶⁸. Sur le plan politique, il place le [359] conservatisme duplessiste aux antipodes de toute position politique libérale ³⁶⁹. Ces arguments à peine avancés, l'auteur reconnaît pourtant qu'ils ne peuvent, à eux seuls, invalider notre thèse puisque des États libéraux pratiquent et ont pratiqué le protectionnisme et le conservatisme.

L'auteur en arrive donc à son argument de fond qui consiste à dire que la société civile n'existe pas pleinement au Québec des années

³⁶⁸ Ce qui s'oppose normalement au protectionnisme, c'est le libre-échangeisme. Il faut noter que ce dernier n'a jamais été appliqué sans réserve dans la plupart des pays. Citons Habermas : « C'est ainsi que le libre-échange - conséquence de la libre concurrence sur le marché extérieur comme au sein du commerce intérieur - a déterminé toute cette phase du capitalisme que l'on a appelée libérale. On a pris en effet l'habitude d'inférer la nature du capitalisme à partir de cette forme spécifique du marché réglé par la libre concurrence ; mais il ne faut pas oublier, à cette occasion, que le capitalisme n'a revêtu cette forme que le temps d'une brève et florissante période de sa longue histoire. Cette forme spécifique est en effet le produit d'une conjoncture historique unique, celle de l'Angleterre au tournant du XVIII^e siècle. Même à l'apogée de cette ère libérale - au milieu du XIX^e siècle - les autres pays n'ont jamais appliqué sans réserves les principes du laisser faire au commerce international. » Jürgen Habermas, *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978, p.88-89.

³⁶⁹ Nous avons beaucoup de difficulté à suivre Dorval Brunelle sur son terrain lorsqu'il affirme : « Ensuite, au niveau rhétorique, le credo duplessiste, loin d'être libéral, est conservateur ; il est nationaliste, voire même carrément réactionnaire dans son approche de la question sociale, en particulier. » Sur la question du rapport entre le libéralisme et le conservatisme dans l'État libéral, il nous suffira de renvoyer au texte de ce recueil signé par Jacques Beauchemin. Nous nous permettrons cependant d'ajouter que le libéralisme a inspiré des positions nettement réactionnaires sur la question sociale depuis la fin du 19^e siècle (François Ewald, *L'État-providence*, 1986) et a fortiori durant la période des transformations du rôle de l'État, initiées à partir des années trente du 20^e siècle. Quant au fait que le duplessisme ne serait pas libéral parce qu'il pratiquerait une rhétorique nationaliste, il faudrait rappeler qu'une telle assertion ne peut être faite que dans l'ignorance de l'histoire du libéralisme. Comme le fait très bien ressortir Will Kymlicka, (*Multicultural Citizenship*, New York, Oxford University Press, 1995), le libéralisme du XIX^e siècle et d'une partie significative du XX^e siècle demeure une pensée politique profondément nationaliste. Il est vrai qu'il s'agissait dans la plupart des cas de nationalismes de grande nation.

1940 à 1960. Le premier critère qui ferait du Québec une société ne répondant pas « à certaines exigences de base dans la définition de la société civile, au sens juridique du terme », c'est qu'elle « n'avait [360] même pas établi d'étanchéité normative entre les ordres séculier et religieux à l'intérieur même de son propre Code civil. » Selon le deuxième critère, « le principe d'universalité y était inopérant [...] la jouissance des droits n'appartenait pas à tous indistinctement ». Il faut d'abord noter que Dorval Brunelle utilise un concept de la philosophie politique, celui de société civile, qui est étranger à notre problématique. Nous n'en avons pas moins abordé les problèmes qu'il soulève en référant aux rapports entre la sphère privée et la sphère publique dans le cadre de la forme de l'État (libéral) et en soutenant que c'est dans la relation entre ces deux sphères que l'on peut saisir l'institutionnalisation de la société moderne. Nous savons, comme Dorval Brunelle, que l'État démocratique, dans sa forme libérale (disons, à seule fin de nous situer, du deuxième tiers du 19^e siècle aux années trente du 20^e siècle et jusqu'aux années soixante dans certaines régions), s'est constitué sur la base du principe de l'universalité et de la séparation de l'Église et de l'État (ou, si l'on préfère, de la sécularisation). Mais, faut-il le rappeler, ces principes n'ont pas été réalisés spontanément et immédiatement. Il est ironique de voir que Brunelle, qui nous reproche d'ignorer « la richesse historique des luttes politiques et sociales » et « de plaquer sur ces rationalisés un cadrage théorique qui conduit à une désubstantialisation des enjeux », tombe dans le piège qu'il dénonce en jugeant l'état de la société sur la base de critères abstraits de la philosophie politique (sécularisation et universalisation), à l'abri de toute historicité.

La démocratie libérale ne peut être saisie comme un être en soi, mais comme un processus, une potentialité dont le développement et l'approfondissement demeureront soumis aux luttes sociales. L'étanchéité normative [361] entre le séculier et le religieux, de même que l'universalité ne sont pas plus réalisés sur le plan éthico-politique dans la société libérale que l'hypothétique égalité des individus sur le marché. Ces piliers de la représentation libérale agissent comme référents à la pratique. Ils ont parfois, et même souvent, une réalité politique et servent, dans d'autres contextes, de points d'appui à des revendications sociales qui visent la pleine réalisation de leur potentiel émancipateur (le mouvement syndical et le droit à la reconnaissance, le mouvement

des femmes et la revendication universaliste de l'égalité). Mais, comme le font remarquer Bowles et Gintis, « le suffrage universel et les libertés civiles qui vont en général de pair avec la démocratie libérale n'existaient tout simplement dans aucun pays avant la Première Guerre mondiale ; et seule une poignée de nations s'en approchait plus ou moins loin ». ³⁷⁰ Faudrait-il pour autant soutenir que les États anglais, français et américains du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle n'étaient pas des États libéraux ? On pourrait bien sûr multiplier les exemples et les contre-exemples, aussi bien à propos de la sécularisation que de l'universalité. L'histoire de l'extension du suffrage universel et des droits sociaux montre très bien qu'il s'agit là de processus qui s'inscrivent au cœur même de l'État libéral. Faudrait-il soutenir que la Suisse n'a jamais constitué une société libérale avant les années quatre-vingts du XX^e siècle parce que jusque-là les femmes n'avaient pas droit de vote dans tous les cantons ? A contrario, devrait-on avancer que la société civile ne s'est jamais constituée sur la base des principes du libéralisme [362] dans aucun État libéral puisqu'il a fallu attendre le passage à l'État-providence pour que soit effectivement réalisée (et de façon fort inégale selon les pays d'ailleurs) l'universalité des droits sociaux ?

La question des rapports entre l'Église et l'État est en tout point identique. Le fait que la sécularisation ait été réalisée beaucoup plus lentement dans les pays catholiques que dans les pays protestants suffit-il pour considérer que, dans le premier cas, l'État n'était pas libéral et la société demeurait traditionnelle ? De 1802 à 1905 en France, sous le concordat entre l'Église et l'État, sommes-nous en face d'un État absolutiste et d'une société traditionnelle ? Bien sûr, une discussion plus serrée devrait nous amener à traiter du cas des sociétés régionales dans l'État libéral. On peut parier que la réalisation des principes de l'universalité et de la sécularisation s'y effectue de façon significativement plus lente, surtout en pays catholiques. Mais si d'aventure on s'avisait de décréter qu'il s'agissait invariablement de sociétés non libérales et traditionnelles, on risquerait fort de déboucher sur un paradoxe aussi drôle qu'inconfortable. L'État libéral et la

³⁷⁰ Samuel Bowles et Herbert Gintis, *La Démocratie post-libérale : essai critique sur le libéralisme et le marxisme*, Paris, La Découverte, 1987, p. 89.

société libérale ne se seraient finalement déployés que dans quelques mégalofoles.

Nous serons plus brefs en ce qui concerne les professeurs Behiels et Rouillard. Pour ce dernier, le terme libéral ne peut que renvoyer au libéralisme en tant qu'idéologie opposée au cléricanisme, voire à l'ultramontanisme. Son propos s'inscrit donc au sein d'une opposition entre la « famille idéologique libérale » et le cadre idéologique du « conservatisme cléricale ». Le libéralisme est, pour lui, une philosophie consistant « à croire que les hommes sont de par leur nature des êtres libres et autonomes et qu'ils ont, de ce fait, en eux les éléments [363] essentiels de leur conduite. » Son analyse consiste à montrer que le libéralisme, qui s'est développé dans un ensemble d'institutions québécoises déjà depuis 1840, s'affaiblira à partir de la crise des années 1930, sous l'influence du gouvernement de Maurice Duplessis. Profondément inspiré par le conservatisme cléricale, son régime s'appuierait sur les valeurs inscrites « dans le courant idéologique que propage l'Église catholique depuis le milieu du XIX^e siècle », favorisant un modèle corporatiste de chrétienté urbaine. Il n'aurait, somme toute, rien à voir avec le cadre idéologique du libéralisme. Cet auteur situe donc son discours à un tout autre niveau et ne s'arrête, à aucun moment, ni sur la dimension théorique de nos thèses, ni sur l'aspect empirique de nos recherches. Il aurait pourtant été intéressant de discuter, au moins sur le plan empirique, de la présence ou non dans le discours politique duplessiste de certaines des valeurs qui caractérisent, selon lui, le libéralisme. Au contraire, s'appuyant implicitement sur un ensemble d'éléments pigés dans l'historiographie de la période, l'auteur énumère en vrac un ensemble de valeurs religieuses que ferait siennes l'Union nationale. Deux mille pages de discours des diverses institutions politiques, systématiquement explorées et n'accréditant nullement un point de vue aussi unilatéral, ne semblent pas avoir fléchi la conviction de l'auteur.

Michael Behiels, quant à lui, nous concède qu'il y a bien un État libéral sous Duplessis, mais que celui-ci est de forme classique et non « développementale » et qu'il s'agit de « l'État libéral le plus régressif du monde occidental. » L'auteur ne développe pas suffisamment sa thèse pour qu'il soit possible d'en débattre. Mais nous pouvons répondre que, selon nous, il s'agit bien d'un État libéral [364] réformé ou « développemental » puisque l'État a déjà commencé à intervenir dans

les domaines de la régulation sociale ³⁷¹. Quant au titre mondial d'État libéral le plus régressif, il faut tout de même avouer qu'aucune étude comparative sérieuse ne permet d'accréditer une telle thèse ³⁷². Mais puisque Behiels s'autorise une lecture très politique de notre livre, pouvons-nous hasarder que cette thèse correspond bien à l'idée que s'est longtemps faite le Canada anglais d'un Québec attardé ?

Les rapports de l'État et de l'Église

Nos trois critiques abordent, d'une manière ou d'une autre, la question des rapports de l'État et de l'Église. S'il existe un consensus à propos de l'étude de la période duplessiste, c'est bien l'importance du rôle et de la place de l'Église dans la société. Nous affirmons d'ailleurs, dans l'introduction du livre :

Personne ne saurait nier l'importance de l'Église comme institution ni le fait que le haut clergé compte parmi les forces sociales dominantes de cette époque. ³⁷³

[365]

Behiels nous reproche pourtant de « [minimiser] le contrôle que l'Église catholique exerçait sur l'État libéral du Québec. » Son point de vue se fonde sur l'argument, déjà évoqué, que le Québec est caractérisé par la forme classique de l'État libéral qui accorde une place déme-

³⁷¹ Ce que tend à accréditer Jacques Rouillard, bien que celui-ci minimise la portée de ces interventions. Rouillard, à partir des travaux de Michel Pelletier et Yves Vaillancourt (*Les Politiques sociales et les travailleurs*, Cahier II, Montréal, Texte ronéotypé, 1975), ne montre pas tant que le régime Duplessis résiste à toute intervention dans le domaine social mais qu'il s'oppose au passage à une nouvelle forme de régulation providentialiste.

³⁷² Il est possible de faire l'hypothèse contraire selon laquelle des provinces canadiennes, états américains ou régions européennes de l'époque se comparent assez bien à la situation du Québec.

³⁷³ Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La Société libérale duplessiste*, p. 31.

surée à l'Église, par contraste avec les autres provinces, elles-mêmes définies par la forme « développementale » de l'État libéral associée à la sécularisation. Brunelle, sans se prononcer sur la question de la primauté de l'une ou de l'autre institution, s'emploie à démontrer l'incomplétude de la société civile au Québec en raison de la non-séparation du profane et du sacré. Quant à Rouillard, il développe très longuement son interprétation selon laquelle le duplessisme se caractérise par son inféodation au conservatisme clérical. Il s'étonne donc que nous puissions concevoir la subordination de l'Église à l'État. Pour lui, « l'Église n'accepte pas d'être cantonnée dans la sphère privée comme le conçoit l'État libéral. [...] mais elle cherche à subordonner le pouvoir politique à sa vision du monde. » En accord avec Brunelle, il affirme qu'« un État libéral, en principe, défend la séparation des pouvoirs temporel et spirituel. »

En somme, deux questions sont en jeu. Laquelle des deux institutions subordonne l'autre ? et jusqu'à quel point le Québec représente-t-il une situation particulière ? Nous proposons, dans notre livre, la thèse que si le Québec est bien le lieu d'un triple procès d'institutionnalisation caractéristique de la modernité, l'Église ne peut que se soumettre à l'ordre politique et, en ce sens, devenir une institution qui participe à la régulation politique de type libéral. Ni l'importance numérique des « fonctionnaires » de l'Église, ni la forte présence de son idéologie ne suffisent à infléchir cette logique de soumission aux [366] institutions de la modernité. Nous n'avons jamais prétendu que cette participation était toute fonctionnelle et qu'elle ne suscitait pas de contradictions. Tout au contraire, dans le chapitre réservé à l'intervention de l'Église dans le discours politique dominant durant la période, nous avons tenté de montrer comment l'importance des institutions cléricales au Québec contribuait à la particularité de la société québécoise. Il faut, par ailleurs, noter que si la sécularisation est un processus irrémédiable engagé au moment du passage à la modernité, il n'en demeure pas moins que bien des pays occidentaux, en ont vu la pleine réalisation bien après l'instauration des institutions de la modernité. Nous avons d'ailleurs cité Hubert Guindon à ce propos :

Dans la plupart des pays catholiques, par contre, la sécularisation des institutions sociales ne s'est produite que dans la seconde moitié du XX^e siècle. ³⁷⁴

Le Québec ne serait donc pas le seul à connaître ce phénomène. Même si nous refusons la thèse de la dominance de l'Église sur l'État, contrairement aux dires de Behiels et Rouillard, nous n'en sous-estimons pas l'importance. C'est pourquoi nous avons écrit à propos de la présence de l'Église dans cette « société libérale périphérique au sein d'un État cléricalisé » :

D'autre part, étant donné son caractère autoritaire et très centralisé, l'Église catholique, dans un tel contexte, peut envahir une grande partie de la sphère privée. Elle est ainsi devenue l'une des instances de la définition de la nation et, tout en s'affirmant comme l'une des principales forces [367] sociales au sein du bloc au pouvoir, elle a participé de façon décisive à la cléricalisation de la régulation politique. ³⁷⁵

Articulation des niveaux étatiques et sociétaux au Canada

Nous devons à Dorval Brunelle la lecture à la fois la plus serrée et la plus critique de notre livre. Comme nous l'avons déjà dit, les quelques phrases qu'il consacre à rendre compte de nos thèses nous laissent croire, dans un premier temps, qu'il a bien compris le contexte et le sens de notre travail. Alors pourquoi en arrive-t-il si rapidement à ce désaccord épistémologique ? Nous soumettons l'hypothèse que ce désaccord se fonde sur une incompréhension de certains éléments névralgiques de notre propos. Nous tenterons de faire comprendre com-

³⁷⁴ Hubert Guindon, *Tradition, modernité et aspiration nationale de la société québécoise*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990, p. 33.

³⁷⁵ Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La Société libérale duplessiste*, p. 320.

ment un glissement progressif dans l'interprétation de nos thèses aboutit à une représentation qui les dénature entièrement. Nous tâcherons également de montrer comment ce glissement est nécessaire au critique pour justifier sa compréhension politique de notre travail qui proposerait la défense d'une conception épique, moniste - et pourquoi pas ethnique - de la société québécoise.

Le point d'achoppement qui grève notre « analyse dans son ensemble d'une invalidité première » se trouverait dans le *présupposé* selon lequel « l'on pose, au point de départ, une étanchéité liminaire entre deux formes d'État qui ne correspond ni au statut juridique de la *province* (souligné par l'auteur) de Québec dans le fédéralisme canadien ni à l'économie politique qui est sanctionnée dans l'espace canadien à l'époque. Enfin, cette étanchéité liminaire ne correspond pas à la place objective occupée par l'économie canadienne à l'intérieur de l'économie [368] continentale... ». Au plan de l'écriture, notre critique emploie indifféremment le substantif *présupposé* et le verbe *poser* entre lesquels il existe pourtant une différence importante. Les présupposés sont le plus souvent inconscients alors que le fait de poser quelque chose implique une action théorique délibérée. En ce qui nous concerne, nous ne croyons pas avoir jamais posé une telle « étanchéité liminaire entre deux formes d'État ». Mais peut-être Brunelle présuppose-t-il que nous la posons. En tout cas, c'est absolument nécessaire pour lui de le croire afin d'asseoir la suite de son raisonnement.

Si nous posions l'étanchéité entre deux formes de l'État, il en découlerait tout naturellement que nous poserions « à rebours en quelque sorte, une étanchéité correspondante entre deux États, deux sociétés, deux économies ». Cela nous conduirait tout aussi sûrement, sur le plan empirique, à favoriser un type de discours « aux dépens de la parole contestataire des formes et contenus de la gouverne duplessiste... ». Alors un tel point de vue ne pourrait que soutenir « une approche centrée sur une vision épique de l'État québécois, avec son économie et sa société en tant qu'entités séparées d'un État autre, l'État canadien avec son économie et sa société. » En conséquence, en une implacable logique, nous ne viserions, en dernière analyse, qu'à contourner l'enjeu du pluralisme.

Serions-nous aussi naïfs dans le domaine de la sociologie politique de l'État canadien et d'une telle étroitesse d'esprit dans l'analyse de la société québécoise ? En 1983, alors que nous étions au tout début du

projet Duplessis, nous avons publié, dans *Espace régional et nation* ³⁷⁶, un texte intitulé « L'État canadien et les blocs [369] sociaux ». Après avoir fait référence à un grand nombre d'analystes de la scène canadienne et québécoise dont Dorval Brunelle, nous écrivions :

Abandonnant des problématiques qui réduisaient l'analyse de cet État [canadien] au simple affrontement entre deux seules nations ou, au contraire, dissolvaient toutes ses contradictions sous la seule notion de régionalisme utilisée dans une perspective fonctionnaliste, ces travaux ont insisté sur la nécessité d'analyser le Québec comme un espace (social, régional, national) tout entier produit dans son rapport constitutif à l'État canadien. ³⁷⁷

Nous ajoutons pour rendre notre projet encore plus clair :

Le Canada présente les traits d'une formation sociale nationale. En ce sens, l'analyse de l'un ou l'autre de ses appareils politiques (fédéral ou provincial) ne pourra trouver sa véritable dimension que dans son rapport à l'unité qui caractérise cette formation sociale et qui donne son sens et sa cohérence (toujours relative) à la place qu'occupe cet appareil. ³⁷⁸

C'est cette perspective qui a guidé nos travaux de recherche et qui se reflète dans le dernier ouvrage que nous avons publié sur le régime Duplessis ³⁷⁹. Certains passages de ce livre illustrent combien nous sommes d'accord avec Brunelle quand il soutient que « l'État canadien représente rien de moins et rien de plus que la somme des gouvernements fédéral et provinciaux. » Nous avons écrit :

³⁷⁶ Gérard Boismenu et al., *Espace régional et nation : pour un nouveau débat sur le Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983.

³⁷⁷ *Ibid.*, p.134.

³⁷⁸ *Ibid.*, p.135.

³⁷⁹ Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La Société libérale duplessiste*, 1994.

[370]

On constatera dès lors que l'Union nationale exerce le pouvoir au sein d'un gouvernement régional constitué dans le cadre d'un État fédéral, moderne et libéral. ³⁸⁰

Le duplessisme, rappelons-le, représente un pouvoir politique régional, c'est-à-dire provincial dans le cadre du fédéralisme canadien. ³⁸¹

Nous considérons donc l'État provincial québécois des années 1944 à 1960 comme un pouvoir politique libéral cléricalisé au sein d'une société (distincte) où se reproduit principalement une nation dominée dans l'ensemble canadien. ³⁸²

C'est dans cet esprit que nous avons consacré le premier chapitre de l'ouvrage aux débats constitutionnels de l'époque. Nous avons voulu poser dès le départ que l'essentiel des enjeux politiques de la période, loin de se réduire à un simple affrontement entre deux nationalismes et à la question du partage des pouvoirs au sein de la fédération, portait sur le processus du passage à l'État-providence au Canada et au Québec. Ni sur le plan théorique, ni sur celui de l'analyse empirique, nous n'avons proposé cette aberration selon laquelle il existerait deux États au Canada. Ainsi, la résistance duplessiste relativement efficace au providentialisme n'implique aucunement que l'on pose une stricte séparation des États provinciaux et fédéral. Au Canada, le passage à l'État-providence a été compliqué du fait de la forme de régime et, plus spécifiquement, de l'étendue des pouvoirs afférents à la régulation sociale impartis aux provinces en vertu de l'Acte confédératif. Il n'est nul besoin d'insister sur ce fait bien connu que les provinces ayant juridiction [371] sur les domaines de la santé, de l'éducation et de l'assistance sociale ont été en mesure de résister efficacement aux volontés fédérales de passage au providentialisme. Nous savons, d'ailleurs, que ce dernier s'est construit par étape et que le gouvernement fédéral, pour l'imposer, a dû recourir à une stratégie latérale largement

³⁸⁰ *Ibid.*, p. 14.

³⁸¹ *Ibid.*, p. 318.

³⁸² *Ibid.*, p. 321.

fondée sur son fameux « pouvoir de dépenser ». Il est pour le moins étonnant que ces éléments qui relèvent de l'abécédaire constitutionnel canadien soient oblitérés dans une critique si attentive aux hypothétiques lacunes épistémologiques que son auteur en oublie sa petite histoire nationale.

Venons-en, enfin, à notre lecture « épique » du duplessisme qui nous conduirait à contourner l'enjeu du pluralisme. À vrai dire, Dorval Brunelle se fait beaucoup moins clair à ce propos. L'écriture oscille ici entre le procès d'intention (les fameux présupposés qui nous amènent à poser) et la dénaturation de notre démarche. Tentons d'être plus limpide. Si nous avons bien compris, nous contournerions de deux manières les fameux enjeux : en nous restreignant, d'une part, à l'analyse du discours politique dominant, et, d'autre part, en préférant le concept de société québécoise à celui de société canadienne-française. Et si tel était bien le cas, l'entièreté de notre projet demeurerait soumis au nationalisme ethniciste.

Nous avons effectivement étudié le discours politique dominant au sein d'une société régionale. Il faut certes une imagination fertile pour comprendre en quoi cela aurait pu nous condamner derechef à contourner le pluralisme. En quoi, par exemple, l'analyse du discours dominant aux États-Unis, en France, au niveau fédéral canadien ou en Catalogne condamnerait-il de malheureux [372] sociologues à faire fi de la pluralité au sein de ces sociétés ? Nous n'avons jamais prétendu que le discours duplessiste représentait la seule parole politique au sein de la société québécoise. Nous n'avons non plus jamais affirmé que le duplessisme, se limitait à encadrer la seule communauté canadienne-française sur une base étroitement ethnique. Nous savons que des anglophones ont voté pour l'Union nationale et que plusieurs parmi eux étaient catholiques. Tout le monde sait que le régime a été appuyé par plusieurs membres de la bourgeoisie et de la presse écrite anglophones. Quel étrange procès ! Si d'aventure nous nous risquions à analyser l'autonomisation actuelle du marché mondial, nous accuserait-on de favoriser le capitalisme sauvage ? Nous avons, croyons-nous, insisté suffisamment sur le caractère rétrograde du discours disciplinaire de l'Union nationale et des évêques, sur la dimension réactionnaire de leur résistance au passage à l'État-providence et sur l'ethnicisme que véhicule la conception duplessiste du nationalisme cana-

dien-français pour qu'on nous épargne une telle chasse aux présupposés.

Mais, paraît-il, nous ne serions pas au bout de nos peines. Nous ferions finalement preuve de contournement de pluralisme en proposant d'utiliser le concept de société québécoise plutôt que celui de société canadienne-française. Puisque le lecteur peut se référer à l'article de Gilles Bourque dans le présent recueil, il nous suffira de souligner en terminant que Dorval Brunelle ne manque pas de trébucher sur la logique de ses propres présupposés. C'est précisément parce que, selon nous, le concept de société canadienne-française ne rompt pas clairement avec l'ethnicisme caractéristique de ce qu'on a appelé la pensée canadienne-française que nous lui avons préféré celui de société québécoise. Le concept de société [373] canadienne-française demeure, en effet, inséparable de cette conception naguère dominante des rapports sociaux qui séparait, en deux solitudes, la race canadienne-française catholique et la race anglo-saxonne et protestante. En d'autres termes, c'est précisément au nom de l'enjeu du pluralisme que nous proposons d'utiliser, même pour une période antérieure à 1960, le concept de société québécoise. Bien sûr, contre vents et marées, Dorval Brunelle demeure bien libre de présupposer que, pour nous, le concept de société québécoise ne serait qu'une simple retraduction de l'idée de nation québécoise. À la seule fin de prendre acte, nous n'en rappelons pas moins que, après avoir souligné que « la société québécoise actuelle est une société régionale moderne, programmée ou post-moderne, comme on voudra, mais multiethnique et multinationale », nous avons ajouté :

Aussi, même si l'on peut découvrir, dans la période que nous étudions, certains des traits du traditionalisme dans certaines institutions, chez certains groupes sociaux et dans certaines régions, la nation canadienne-française ne peut être considérée comme une société (quel qu'en soit le type, traditionnel ou moderne) puisque les procès sociétaux qui la produisent la dépassent en très large partie. ³⁸³

³⁸³ *Ibid.*, p. 21.

Conclusion

La parution de *La Société libérale duplessiste*, on en conviendra peut-être, aura au moins eu le mérite de relancer le débat sur cette période quasi honteuse de l'histoire du Québec, du moins pour cette nouvelle génération d'intellectuels laïcs qui s'est affirmée durant les années 1960. Mais, qu'on le veuille ou non, ce travail de réinterprétation n'en paraît pas moins encore marqué par [374] ce que Jocelyn Létourneau a appelé le grand récit de la Révolution tranquille.³⁸⁴ Toute nouvelle proposition analytique semble susciter spontanément la méfiance comme s'il y avait risque qu'elle fasse oublier les dimensions réactionnaires du régime. Ainsi, soupçonne-t-on les uns et les autres de tenter de « réhabiliter Duplessis ». L'histoire serait un tribunal et la cause devrait avoir été entendue. Il faut être pour ou contre le personnage et son régime. Le jugement de valeur, avoué ou présupposé, constitue en conséquence l'horizon incontournable des débats. Les réactions à notre livre en témoignent : le qualificatif « libéral » paraît spontanément reçu comme un synonyme de « progressiste » et dès lors le jugement surgit immédiatement : Bourque, Duchastel et Beauchemin tentent de réhabiliter Duplessis. Nous n'avons reçu jusqu'ici aucun commentaire sérieux sur les dimensions empiriques de nos travaux, comme s'il s'agissait de faits spécieux que l'on pouvait balayer du revers de la main en invoquant d'autres données qui seraient plus pertinentes. Nous ne prétendons nullement que l'interprétation globale que nous avons proposée tienne lieu de dernier mot sur la question. Nous croyons cependant pouvoir légitimement soutenir que les résultats de nos recherches imposent une réinterprétation du duplessisme.

Comme en témoignent certains des textes de ce volume, notre interprétation globale de la période a, au contraire suscité un contre-discours beaucoup plus prolix. Il y aurait une sorte de scandale dans le fait de soutenir que le Québec, de l'après-guerre jusqu'aux années 1960, ait été une société libérale. Il faudrait peut-être [375] rappeler

³⁸⁴ Jocelyn Létourneau, « L'histoire du Québec d'après-guerre et mémoire collective de la technocratie », *Cahiers internationaux de sociologie*, 90 (1991), p. 67-87.

notre point de départ à titre de sociologues. Nous avons soutenu que le concept de société paysanne, ou, comme on dit aujourd'hui, de société traditionnelle était inadéquat pour saisir la particularité du Québec durant la période. Or jusqu'ici, à notre connaissance, personne n'a voulu contester cette thèse. Tout se passe comme si on admettait au moins implicitement la validité de cette dernière, tout en contestant absolument que l'on puisse considérer le Québec d'alors comme société libérale ou, comme nous l'avons écrit, comme une société périphérique qui se reproduit sur la base d'un État libéral cléricalisé. Or si notre thèse paraît inadéquate, nous aimerions que l'on ose proposer un autre point de vue. ³⁸⁵

[376]

³⁸⁵ Comme d'autres ont pu le faire, par exemple Léon Dion, *Québec 1945-2000. Tome II Les Intellectuels et le temps de Duplessis*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993 ; Gérard Boismenu, *Le Duplessisme. Politique économique et rapports de force, 1944-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1981 et Jocelyn Létourneau. En ce qui concerne les deux derniers, voir leur contribution au présent volume.

[377]

DUPLESSIS.
Entre la grande noirceur et la société libérale.

ÉPILOGUE

[Retour à la table des matières](#)

[378]

[379]

DUPLESSIS.
Entre la grande noirceur et la société libérale.

Duplessis et le duplessisme *

Michael Oliver

[Retour à la table des matières](#)

C'est à la fois un plaisir et un honneur de participer à ce colloque sur Duplessis et le duplessisme. C'est un plaisir parce que je suis ici à l'invitation des deux co-organisateurs dont l'un, Alain-G. Gagnon, dirige actuellement le Programme d'études sur le Québec, programme dont j'ai été le premier directeur. À cette époque, son nom était légèrement différent : Programme d'études sur le Canada français - un changement révélateur. C'est un honneur parce que je crois que je représente, en un sens, les anglophones québécois, comme Frank Scott, qui ont eu une certaine influence sur la période et surtout sur la fin de la période Duplessis. Peut-être même me voit-on comme un substitut de Conrad Black qui, entre autres choses moins importantes que l'accumulation de quelques milliards de dollars, a écrit une imposante biographie de Duplessis. ³⁸⁶

J'aimerais, au cours des quelques minutes qui me sont allouées, comparer la perception et l'évaluation du duplessisme durant les années soixante, juste à la fin du régime en question, avec celles des années 1990.

* Ce texte de Michael Oliver, qui se retrouve ici en épilogue, a été présenté à l'ouverture du colloque.

³⁸⁶ Conrad Black, *Duplessis*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977.

[380]

Commençons par l'homme lui-même, Duplessis. Franchement, je crois que le jugement porté sur Duplessis, symbolisé par le déplacement de sa statue à Québec, n'a pas beaucoup changé au cours des trois décennies et demie qui se sont écoulées depuis la fin de son régime. Parmi ceux qui admirent une volonté inflexible, une habileté de tacticien, une certaine discipline personnelle, la ruse et la joyeuse manipulation du pouvoir, il trouvera toujours des appuis enthousiastes. Mais il incarnait aussi une certaine vulgarité, l'autoritarisme, l'arbitraire et un manque de sensibilité à la culture, traits guère plus appréciés aujourd'hui qu'au début de la Révolution tranquille. Le visage de Duplessis dépeint par Pierre Laporte ³⁸⁷ est loin d'être une œuvre objective et impartiale, mais je dois admettre que tout ce que j'ai lu depuis sur Duplessis (y compris le livre de Conrad Black) ne m'a pas convaincu que Laporte avait erré dans ses jugements.

Le duplessisme, c'est un modèle de la vie politique québécoise qui comporte plusieurs dimensions. En 1960, la majorité des Québécoises et des Québécois ont rejeté le duplessisme pour au moins trois raisons :

- a) son refus d'utiliser les pouvoirs de l'État pour atteindre des buts sociaux collectifs et sa tendance à les employer pour réprimer les mouvements populaires et surtout les syndicats ouvriers ;
- b) son manque de respect pour les principes de la démocratie libérale ;
- c) son étroitesse d'esprit qui se manifestait principalement par son hésitation à s'aventurer au-delà du Québec.

³⁸⁷ Pierre Laporte, *Le vrai visage de Duplessis*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1960.

[381]

Il est important de souligner que le rejet du duplessisme ne signifiait pas pour autant le rejet de tous les éléments constitutifs de ce modèle. Je pense en particulier à l'autonomisme et au nationalisme canadien-français.

Regardons un à un ces cinq éléments constitutifs - l'anti-étatisme, l'anti-libéralisme, l'étroitesse d'esprit, l'autonomisme et le nationalisme - et demandons-nous comment nous les apprécions au Québec en 1996.

L'anti-étatisme

La confiance dans la capacité de l'État de trouver des solutions équitables et dynamiques aux problèmes de la société moderne montait en flèche dans le monde durant les années 1950. Voir un gouvernement comme celui de Duplessis refuser d'utiliser ses pouvoirs pour adopter des politiques keynésiennes et faire une planification indicative à la française provoquait un vif sentiment de frustration chez toute une génération allant de Pierre Trudeau, Gérard Pelletier, René Lévesque et André Laurendeau à Jacques Parizeau et Michel Bélanger. Chez-eux, c'est presque de façon unanime qu'on jugeait le régime de Duplessis arriéré, désuet, périmé.

En 1996, la perspective est différente. En pleine vague de privatisations, de confiance dans les marchés et de méfiance envers les politiciens et le secteur public, les Québécoises et les Québécois seront-ils tentés de réévaluer l'anti-étatisme de Duplessis ?

Peut-être, mais le Québec d'aujourd'hui semble hésiter plus que le reste du Canada (et surtout que l'Alberta de Ralph Klein et que l'Ontario de Mike Harris) à s'embarquer dans le démantèlement de l'État-providence. Le syndicalisme est légèrement plus fort au Québec que dans le reste de l'Amérique du Nord. Une grande partie de la [382] population fait toujours confiance à l'État provincial plus qu'au marché, du moins pour préserver le statut primordial de la langue française au Québec. Certes l'anti-étatisme est en 1996 l'élément du duples-

sisme qui est le plus susceptible d'être vu positivement, mais, cette réhabilitation est loin d'être réalisée.

L'anti-libéralisme

À première vue, et en opposition avec l'anti-étatisme, l'importance attribuée aux valeurs individuelles et aux droits de la personne et collectifs semble suivre une courbe ascendante dans l'opinion québécoise depuis le début de la Révolution tranquille.

À la fin des années 1950, les voix francophones qui s'élevaient contre les abus de l'autorité n'étaient pas nombreuses. Mon intention n'est pas d'ignorer ou de réduire l'importance du rôle qu'ont joué Guy-Merrill Desaulniers et Jacques Hébert, mais j'affirme que les militants pour le respect des libertés et des droits individuels et collectifs se retrouvaient plus fréquemment dans les milieux anglophones, protestants et juifs. La bataille contre la loi du cadenas ou contre l'arrestation massive des Témoins de Jehovah n'a pas été menée par des francophones. Le nom de Frank Scott résonne tout particulièrement, mais à côté de lui se tenaient Maynard Gertler, Bernard Mergler et beaucoup d'autres.

Durant les années 1960 et 1970, l'opinion a évolué rapidement. La réaction aux emprisonnements massifs durant la Crise d'octobre ne peut se réduire à une simple protestation contre la violation des droits de la personne ; la défense des droits de l'Homme s'est alors implantée solidement dans le discours populaire du milieu francophone. En 1975, le Québec avait sa propre Charte des [383] droits et libertés de la personne, un document qui incorporait avec une précision et une amplitude remarquables les valeurs libérales. Il était impossible d'imaginer un tel document à l'époque de Duplessis.

Je reviendrai plus loin sur les complexités de cette question du libéralisme québécois, mais pour le moment je me limiterai à constater que je ne vois en 1996 aucun danger de retour au style duplessiste en ce qui a trait aux droits de la personne.

L'étroitesse d'esprit

Je parlerai très peu de la vision étroite de Duplessis et de sa tendance à s'isoler du reste du monde, un monde qui ne parvenait aux couches populaires du Québec que par l'intermédiaire des missionnaires ou à l'occasion de vacances passées à Old Orchard. Tout cela a changé et ne reviendra jamais. Le Québec se vante des missions diplomatiques et commerciales outre-mer, de son rôle dans la francophonie, et des exploits mondiaux de SNC-Lavalin et de Bombardier. Un esprit cynique pourrait soupçonner que la peur du reste du monde qui caractérisait le duplessisme demeure toujours et se manifeste par la hantise de perdre la langue française, mais là, on entre dans des interprétations féroce­ment contestées.

L'autonomisme

Comme défenseur de l'autonomie du Québec dans ses champs de compétence, et plus généralement de l'autonomie des provinces canadiennes, Duplessis suivait une longue tradition. Taschereau n'était pas moins ferme que Duplessis dans sa résistance aux tentatives fédérales d'ériger par exemple un système pan-canadien de sécurité sociale. Dans les deux cas, cette opposition était davantage [384] motivée par le désir de défendre l'emprise du secteur privé et surtout de l'Église que par la volonté d'agir du gouvernement provincial. Avec la fin de l'ère de Duplessis, l'autonomisme qui se résumait à un credo passif s'est transformé en un dynamisme dont nous avons déjà discuté sous la rubrique de l'anti-étatisme. Duplessis n'a donc fait que continuer l'œuvre autonomiste entreprise avant lui et poursuivie après lui avec une interruption pas trop dramatique durant le régime de Godbout. L'intensification de l'autonomisme jusqu'à l'indépendantisme dans le cas du Parti québécois et du Bloc québécois ne constitue pas une transformation radicale dans la vision contemporaine de cet aspect du duplessisme.

Le nationalisme

L'examen de ces quatre aspects du duplessisme - l'anti-étatisme, l'anti-libéralisme, l'étroitesse d'esprit et l'autonomisme - nous amène au cinquième élément : le nationalisme. Notre compréhension et notre évaluation du nationalisme de la période de Duplessis ont-elles changé des années 1960 à nos jours ?

La première chose à constater, c'est que Duplessis et la plupart de ses collègues (ou plutôt de ses subordonnés) ont été exclus des rangs nationalistes québécois ou acceptés avec une très grande réticence. Les intellectuels nationalistes appuyaient l'Action libérale nationale (et surtout les leaders comme Grégoire, Hamel et Chaloult) beaucoup plus fortement que les « bleus » de Duplessis. Et la grande déception de 1936 - l'exclusion du pouvoir des idéologues nationalistes du pouvoir - a énormément renforcé les soupçons selon lesquels le duplessisme exprimait un nationalisme très superficiel. Le nationalisme profond cultivait, quant à lui, la vision d'une société française et [385] catholique qui pourrait dominer l'économie et implanter ses valeurs partout ; dans cette société, le trust de l'électricité, les banques, l'industrie forestière et minière - et toutes les forces qui empêchaient la réussite de la colonisation - seraient au service du peuple du Québec. Cette vision s'estompa rapidement avec la consolidation du pouvoir entre les mains de Duplessis. En fait, le nationalisme de celui-ci se limitait à l'appui du régime social catholique traditionnel dans le cadre d'un accommodement avec le capital anglo-québécois, anglo-canadien et américain.

Duplessis n'avait rien contre le capitalisme. Il entretenait même des liens serrés ³⁸⁸ avec J.W. McConnell de St. Lawrence Sugar et Ogilvy Flour, avec « Rip » Powell de l'Alcan et avec Jules Timmins de l'industrie minière ; pour leur faire plaisir, il s'est mis à casser les reins des syndicats. En même temps, il mettait de l'avant sa propre vision du dirigisme : l'émergence de nouveaux millionnaires franco-québécois qui pouvaient ainsi se tailler une place parmi les leaders capitalistes

³⁸⁸ Conrad Black, *Duplessis*, p. 603-611, 624 et suivantes.

confortablement installés dans les fauteuils bien rembourrés du Forest and Stream Club.

Selon Conrad Black, l'abbé Lionel Groulx a tenté d'amener Duplessis dans la bonne voie ³⁸⁹. Il a même cru un instant percevoir une amélioration dans les politiques duplessistes, mais très vite Duplessis et son régime pratiquèrent la politique du moindre mal. La présentation de candidats par le Bloc populaire canadien aux élections provinciales de 1944 misait sur le manque de confiance envers le nationalisme de Duplessis et dans sa volonté d'agir dans les domaines économique et social.

[386]

Avec les années 1960 et la Révolution tranquille, l'appréciation du nationalisme de Duplessis devient de plus en plus ambiguë. La défaite de Duplessis aux yeux des cité-libristes, de la plupart des anglophones du Québec et de la majorité des Canadiens signifiait l'affaiblissement et peut-être même la disparition d'un nationalisme canadien-français centré sur le Québec. Pour un grand nombre d'autres Québécois, sa défaite avait une signification très différente. C'était le début d'une nouvelle ère pour le Québec qui s'ouvrait au monde et qui s'engageait sur la voie de la démocratie libérale par un renforcement de l'« État du Québec », expression qui commence à être utilisée même par le premier ministre du Québec, Jean Lesage. La victoire des Libéraux donnerait à la nation de l'abbé Groulx, laïcisée et axée plus que jamais sur le territoire du Québec, l'occasion de s'épanouir, de se réaliser et, éventuellement, de se doter des politiques appropriées à une majorité dominante.

Dans les deux camps d'interprétation (et d'intention), on pouvait se réjouir de la défaite du nationalisme à la Duplessis mais pour des raisons fondamentalement différentes qui ne se révélèrent que graduellement au cours des décennies subséquentes.

Encore aujourd'hui, on continue de croire que le nationalisme de Duplessis était inadéquat. Mais de nos jours, les raisons sur lesquelles ce jugement se fonde sont fondamentalement opposées. Aujourd'hui, le débat se complique : on peut identifier une troisième forme de nationalisme qui dispute le terrain aux deux autres.

³⁸⁹ *Ibid.*, p. 139.

D'abord, on retrouve toujours la position que j'ai qualifiée de cité-libriste. Selon ses partisans, un nationalisme sain s'attache à l'État bilingue et fédéral qu'est le [387] Canada. Les droits linguistiques et culturels sont protégés par une charte canadienne des droits qui assure l'égalité des citoyens et des citoyennes. Les droits politiques s'expriment dans un fédéralisme qui assure l'égalité des provinces. Le pragmatisme canadien est assez souple pour arriver à des arrangements pratiques qui permettront à ce régime de fonctionner.

Deuxièmement, on retrouve le nationalisme traditionnel, laïcisé, fraîchement converti aux vertus de l'étatisme, qu'incarne partiellement le Parti québécois. Ce nationalisme s'oriente de plus en plus, peut-être inévitablement, vers l'indépendantisme. Ce nationalisme rejette toujours l'anti-libéralisme duplessiste et, en conformité avec les normes libérales nord-américaines, est prêt à garantir à chaque individu les droits contenus dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Il s'oppose toujours au nationalisme en vase clos du duplessisme et souhaite la participation pleine et entière de l'État du Québec aux forums régionaux et internationaux. Mais il s'agit quand même d'un nationalisme fidèle à ses sources qui retient comme but principal l'avancement et l'épanouissement de ce « petit peuple » vaincu dont l'abbé Groulx était l'historien majeur et le prophète.

Permettez-moi de citer l'éloge de l'abbé Groulx prononcé le 8 décembre 1971 par feu Jean Éthier-Blais, ancien professeur de français de l'Université McGill :

Par-delà les luttes du quotidien politique, l'abbé Groulx saura arracher le destin de l'homme canadien-français à la gangue du relatif et le placer, pivotant sur lui-même, devant la lumière crue de l'Histoire, c'est-à-dire de l'Absolu...

[388]

En outre, Éthier-Biais décrit le livre de Groulx intitulé *Notre Maître le passé* comme « une œuvre de ferveur, où revivront, sur le mode barrésien, la terre et nos morts... ³⁹⁰

Comment effectuer un mariage harmonieux entre l'État libéral et un État voué à l'épanouissement d'une telle nation ? Je ne mets pas en relief la conception du Québécois de l'abbé Groulx pour prouver, comme certains écrivains ont tenté de le faire, que le nationalisme québécois est foncièrement raciste. Groulx avait son côté raciste incluant un anti-sémitisme enraciné. Ce fait ne peut que provoquer un frisson d'inquiétude et de ressentiment chaque fois qu'on circule dans la station de métro Lionel-Groulx ou sur un des boulevards baptisés à son nom ou encore qu'on voit tout autre signe de l'estime que la société québécoise porte à cet homme. Pour ma part, je crois plutôt que si Groulx a suscité autant de vénération c'est parce qu'il incarnait et prêchait la doctrine du « petit peuple » opprimé, minoritaire, vulnérable aux attaques de tous côtés - « décapité » - comme l'ont sans cesse répété les successeurs de Groulx au département d'histoire de l'Université de Montréal. André Laurendeau liait indissolublement le « petit peuple » et le « petit prêtre », et le courage dont le petit prêtre a fait preuve devant les évêques et les recteurs d'université pour résister à l'ennemi assimilateur et exploiteur, inspirait ce « petit peuple ».

Que se passe-t-il quand un petit peuple, avec un esprit minoritaire, devient un peuple puissant, majoritaire et muni de la force d'un État ayant, dans de nombreux champs de compétence, des pouvoirs qu'il n'hésite pas à utiliser ? Il est ridicule de demander, au nom de la doctrine libérale de l'égalité des citoyens de toute origine, que ce [389] peuple se débarrasse de son nationalisme culturel. De nombreux exemples existent - sans qu'ils soient des modèles de « normalité », ce traître-mot, où l'État libéral est aussi l'État d'une nation ou d'une culture unique. C'est le cas, entre autres, de la France, de l'Angleterre et des États-Unis. La nation doit simplement devenir plus perméable, assimilatrice, homogénéisante. Elle n'a qu'à apprendre tous les trucs d'intégration nationale dénoncés chez ses partenaires ou pseudo-partenaires à l'époque du nationalisme canadien-français. La pure doctrine libéra-

³⁹⁰ *Discours de réception à l'Académie canadienne-française de Jean Éthier-Biais*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1973, p. 24-25, 27.

le, non seulement le permet, elle l'encourage. Pour réussir, ce nationalisme doit se débarrasser des politiques et des pratiques qui font une distinction entre citoyens de vieille souche et résidants à assimiler. Plus difficile encore, il doit abandonner la psychologie de victime, de perpétuel persécuté, et reconnaître la possibilité que la nation québécoise peut aussi, le cas échéant, devenir un exploiteur et un persécuteur. Ce nouveau nationalisme québécois de type libéral deviendrait plus convaincant encore, s'il réussissait à reléguer au deuxième rang les héros féroce­ment non-libéraux, même s'ils occupent depuis longtemps des sièges au Panthéon de la Nation. Heureusement, le boulevard René-Lévesque ne doit troubler aucun esprit libéral.

Très récemment au Québec, on a assisté à la naissance d'une troisième tendance plus éloignée encore du nationalisme duplessiste. Le politologue Guy Laforest la décrit très succinctement :

Nous sommes à la recherche d'une identité commune qui ne se réclamerait ni de l'exclusivité nationale ni du rêve de citoyenneté indifférenciée du jacobinisme libéral. ³⁹¹

[390]

Il se joint à Alain-G. Gagnon, Alain Noël et plusieurs autres pour préconiser un concept de l'identité québécoise où une nation politique se base sur un espace à soi et les outils pour l'aménager. Pour Laforest surtout, le défi québécois est de reconnaître que les solutions individualistes du libéralisme américain, impliquant l'assimilation et l'homogénéisation, ne seront jamais acceptables aux yeux des Anglo-Québécois et des autochtones et ne seront que difficilement acceptables pour les autres groupes ethniques au Québec. Parmi ces groupes ethniques, certains se demandent si le concept d'une nation québécoise qui ne fait aucune distinction d'origine entre ses membres est, bien que souhaitable, réalisable dans un court avenir. Laforest nous demande d'accepter « le caractère polyethnique, pluricommunautaire et multina-

³⁹¹ Guy Laforest, « *Identité et pluralisme libéral au Québec* », dans Alain-G. Gagnon et Alain Noël, (sous la direction de), *L'Espace québécois*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1995, p. 302.

tional de la société québécoise » ³⁹². En effet, ses collègues et lui tentent de définir un nouveau nationalisme politique québécois.

Laforest propose que la recherche des linéaments d'une telle identité québécoise se fasse séparément du reste du Canada même si les problèmes se ressemblent. En tant que Canadien et Québécois, je ne comprends pas pourquoi ce nouveau nationalisme québécois ne peut se définir au sein du Canada ; quoiqu'il en soit, il faut l'accueillir chaleureusement.

Conclusion

On est en 1996 bien loin du duplessisme et il ne me semble pas que ce colloque baigne dans la nostalgie romantique de cette époque. Peut-être percevra-t-on des rayons de lumière inattendus dans la grande noirceur, mais il m'apparaît difficile de parler de cette période comme du « bon vieux temps ».

[391]

Réexaminer les racines des dilemmes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés constitue un exercice fructueux et je me réjouis de la participation de nombreux chercheurs à ces délibérations.

[392]

³⁹² *Ibid.*, p. 302-30.

[393]

DUPLESSIS.
Entre la grande noirceur et la société libérale.

NOTES SUR LES AUTEURS

[Retour à la table des matières](#)

François-Albert Angers est économiste et a été professeur à l'École des hautes études commerciales. Il a publié de nombreux articles et ouvrages sur l'économie du Québec et les relations fédérales-provinciales. Il travaille présentement à la publication des écrits d'Esdras Minville dont plusieurs tomes sont déjà parus.

Jacques Beauchemin est professeur au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Il se spécialise en sociologie de la société québécoise, en sociologie de l'éthique et en analyse du discours. Outre plusieurs articles portant sur la société québécoise des années 1940 et 1950, il a publié, avec Gilles Bourque et Jules Duchastel, *La Société libérale duplessiste* (1994).

Michael D. Behiels est professeur au département d'histoire de l'Université d'Ottawa. Spécialiste de l'histoire contemporaine du Québec, il a notamment publié *Prélude to Québec's Quiet Revolution : Liberalism versus Neo-nationalism, 1945-1960*(1985).

Gérard Boismenu est professeur titulaire au département de science politique de l'Université de Montréal et directeur scientifique des Presses de l'Université de Montréal. Spécialisé en économie politique, il a écrit *Le Duplessisme : [394] politique économique et rapports de force, 1944-1960* (1981) ainsi que des articles scientifiques

sur la restructuration de la protection sociale et sur la trajectoire canadienne dans la définition des nouvelles formes de régulation sociale.

Gilles Bourque est professeur au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Avec Jules Duchastel, il a publié [*L'Identité fragmentée : nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*](#) (1996) et avec Jacques Beauchemin et Jules Duchastel, [*La Société libérale duplessiste*](#) (1994). Il est aussi l'auteur de [*Question nationale et classes sociales au Québec, 1760-1840*](#) (1970) et il a publié des articles dans plusieurs revues spécialisées, dont *Sociologie et sociétés*, *Cahiers de recherche sociologiques* et *Recherches sociographiques*.

Dorval Brunelle est professeur au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Il a publié de nombreux ouvrages dont [*La Désillusion tranquille*](#) (1978) et [*L'État solide : sociologie du fédéralisme au Canada et au Québec*](#) (1982), ainsi que plusieurs articles, dont notamment dans les *Cahiers de recherche sociologique*.

Robert Comeau est professeur au département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal. Ses travaux portent, entre autres, sur l'histoire du Québec contemporain. Il a codirigé plusieurs ouvrages portant sur les *Leaders du Québec contemporain*.

Jules Duchastel est professeur au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Avec Gilles Bourque et Jacques Beauchemin, il a publié [*La Société libérale duplessiste*](#) (1994) et, avec Gilles Bourque, [*L'Identité fragmentée : nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*](#) (1996).

[395]

Alain-G. Gagnon est professeur titulaire au département de science politique et directeur du programme d'études sur le Québec à l'Université McGill. Il est le directeur de la revue *Politique et Sociétés*. Son ouvrage [*Québec : État et société*](#) (1994) lui a mérité le prix Richard-Arès 1994. Il a publié chez Québec Amérique [*L'Espace québécois*](#) en codirection avec Alain Noël en 1995.

Jack Jedwab est docteur en histoire du Québec et chargé de cours au département de sociologie de l'Université McGill. Il a écrit plusieurs articles sur la question ethnique au Québec qui sont notamment

parus dans la *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie* et dans *Études ethniques au Canada*.

Guy Lamarche a été journaliste à la radio de Radio-Canada.

Jocelyn Létourneau est professeur titulaire au département d'histoire de l'Université Laval et chercheur au CÉLAT. Il est actuellement *fellow* de la School of Social Science, Institute for Advanced Study, Princeton. Il a publié récemment *Les Années sans guide. Le Canada à l'ère de l'économie migrante* (Montréal, Boréal, 1996) et, avec Bogumil Jewsiewicki, il a dirigé l'ouvrage collectif intitulé *L'Histoire en partage. Usages et mises en discours du passé* (Paris, L'Harmattan, 1996).

Louiselle Lévesque est journaliste à la radio de Radio-Canada.

Jean-François Nadeau est candidat au doctorat au département de science politique de l'Université de Montréal et journaliste.

Michael Oliver est politologue et a été professeur à l'Université Carleton. Il a notamment écrit *The Passionate Debate: The Social and Political Ideas of Québec Nationalism, 1920-1945* (1991).

[396]

Gilles Paquet est professeur à la Faculté d'Administration de l'Université d'Ottawa. Il est l'auteur de plusieurs publications dont *La pensée économique au Québec français: témoignages et perspectives* (1989) et *Evolutionary Economies and the New International Political Economy* (1996).

Madeleine Parent est une pionnière du mouvement féministe et elle a œuvré pendant plus de quarante ans au sein du mouvement syndical. Elle a notamment participé aux luttes des travailleuses du textile et elle est un membre fondateur du Comité d'action sur le statut de la femme.

† **Gérard Pelletier** a été journaliste et membre dans les années 1950 du groupe Cité libre. Actif en politique pendant de nombreuses années, il a été élu pour la première fois à la Chambre des communes pour le Parti libéral du Canada en 1965 avant d'être nommé ambassadeur du Canada en France (1975-1981). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *Les années d'impatience, 1950-1960* (1983) et *Le temps des choix* (1986).

Jacques Rouillard est professeur au département d'histoire de l'Université de Montréal. Il a publié de nombreux ouvrages dont *Guide d'histoire du Québec. Bibliographie commentée* (1991) et *Histoire du syndicalisme au Québec* (1989).

Michel Sarra-Bournet est chargé de cours en histoire politique. Il a publié *L'Affaire Roncarelli : Duplessis contre les Témoins de Jéhovah* (1986) et *Le Canada anglais et la souveraineté du Québec : deux cents leaders d'opinion se prononcent* (1995).

[397]

† **Arthur Tremblay** a joué un rôle actif dans la réforme des institutions éducatives du Québec au cours des années 1960. En tant que sénateur conservateur de 1979 à 1992, il a été mêlé de près au débat constitutionnel au cours des années 1980 et 1990. Il est l'auteur de plusieurs travaux dont *Le Ministère de l'éducation et le Conseil supérieur* (1989).

[398]

Fin du texte